Dépositions des témoins de l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars, classées et résumées par Henri [...]

Source gallica.bnf.fr / Médiathèques de Plaine Commune

{BnF Gallica

Ameline de La Briselainne, Henri (1840-1889). Auteur du texte. Dépositions des témoins de l'enquête parlementaire sur l'insurrection du 18 mars, classées et résumées par Henri Ameline,.... Tome 2. 1872.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :
- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :
- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter
utilisation.commerciale@bnf.fr.

Source gallica.bnf.fr / Médiathèques de Plaine Commune

Re
B 407

DÉPOSITIONS

DES

TÉMOINS DE L'ENQUÊTE

PARLEMENTAIRE

SUR

L'INSURRECTION DU 18 MARS

Classées et Résumées

PAR HENRI AMELINE

ANCIEN AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT

II

SOMMAIRE

La Journée du 18 Mars. — L'Armée au 18 Mars. — La Retraite du Gouvernement sur Versailles. — Réflexions générales sur l'Insurrection de Paris. — Causes diverses et soudaines de l'Insurrection. — Origine et développements du Comité central. — Les Municipalités et la Garde Nationale au moment de l'Insurrection. — Négociations entre Paris et Versailles. — La Capitulation des Maires.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1872

Re
B. 107

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

DE

L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

24778

PARIS

IMPRIMERIE BALITOUT, QUESTROY ET
7, rue Baillif, et rue de Valois, 18

DÉPOSITIONS

DES

TÉMOINS DE L'ENQUÊTE

PARLEMENTAIRE

SUR

L'INSURRECTION DU 18 MARS

Classées et Résumées

PAR HENRI AMELINE

ANCIEN AUDITEUR AU CONSEIL D'ÉTAT

II

SOMMAIRE

La Journée du 18 Mars. — L'Armée au 18 Mars. — La Retraite du Gouvernement sur Versailles. — Réflexions générales sur l'Insurrection de Paris. — Causes diverses et soudaines de l'Insurrection. — Origine et développements du Comité central. — Les Municipalités et la Garde Nationale au moment de l'Insurrection. — Négociations entre Paris et Versailles. — La Capitulation des Maires.

PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 17-19, GALERIE D'ORLÉANS

1872

a
c
M
q

INSURRECTION DU 18 MARS

DÉPOSITIONS DES TÉMOINS

DE

L'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE

CHAPITRE XIV

LA JOURNÉE DU 18 MARS

Dans les jours qui ont précédé le 18 mars, nous avions, au sein du Gouvernement, des contestations sur la conduite à tenir. On me disait : Faites des arrestations.— Mais comment voulez-vous que je fasse? avec qui? avec quoi? Je n'ai pas même de voitures !— Car, remarquez que pour faire une arrestation il faut un matériel, et la première chose c'est d'avoir une voiture pour transporter le commissaire de police avec les agents. Si vous

faites dans Paris des arrestations avec une compagnie de ligne, si vous lancez cette compagnie dans un quartier, c'est la guerre civile que vous allumez, c'est l'émeute que vous provoquez. Et puis comment lancer des commissaires de police contre des gens qui n'ont pas de domicile? Car ces gens-là ne sont pas domiciliés, ils vivent dans un cabaret un jour, le lendemain dans un hôtel garni. Il faut avoir des agents de police très au courant de leur manière de vivre. Aujourd'hui même, il y a des membres de la Commune qui sont cachés, et qu'on ne peut trouver.

Je répondais donc : Que l'armée commence à faire sentir dans Paris l'action gouvernementale et puis nous ferons ce que nous devons. C'est ainsi que M. Thiers l'a compris, et que, lorsqu'il fut de retour à Paris, l'action du 18 mars a été engagée.

Sur ces entrefaites, et conformément à mes désirs, je fus relevé de la Préfecture de police qu'on eut raison de confier à une personnalité militaire, le général Valentin, ancien colonel de la garde municipale, auquel, dans les circonstances difficiles où nous nous trouvions, e continuai de prêter mon concours.

C'est ainsi que j'assistai, le 17 mars, à une sorte de conseil de guerre, où il fut décidé qu'on engagerait l'action; je rentrai à la Préfecture de police, et je passai la nuit à faire la liste de ceux que nous connaissions comme dirigeant le mouvement. Naturellement nous y avions compris tous les membres du Comité central, et les agitateurs les plus dangereux.

On mit à la disposition du général des commissaires de police chargés d'agir derrière chaque colonne et organisés par groupe de deux à trois. Ils avaient à leur disposition une certaine quantité d'agents. Nous avions décidé qu'on exercerait une action très-particulière sur la rue de la Corderie, car il fallait pénétrer dans le domicile de l'Internationale.

D'autres commissaires de police devaient pénétrer dans les quartiers des insurgés, à Montmartre et à Belleville; on renonçait provisoirement à s'occuper des quartiers de la rive gauche. Vous savez que le plan militaire consistait à s'emparer des hauteurs. Ce plan a à peu près réussi, puisqu'à cinq heures du matin on était maître des positions à peu près sur tous les points. Il y eut des gens d'arrêtés, il y en eut qui depuis ont été membres de la Commune, qui ont passé la journée du 18 en prison. On aurait pu, si on y avait pensé, en amener un certain nombre du dépôt de la Préfecture à Versailles; seulement, à huit heures du matin, nous avons su que le 88e de ligne avait levé la crosse en l'air. Quand je connus les événements, comprenant que je n'avais plus rien à faire à la Préfecture de police, je me rendis au palais du quai d'Orsay, puis à l'état major de la garde nationale; j'ai causé avec M. Roger (du Nord), et M. le général d'Aurelle de Paladines. La partie était bien perdue. Je retournai au siége du Gouvernement. La retraite vers l'ouest de Paris était décidée. Nous avions fait replier sur la Préfecture de police tout ce que nous avions pu de gardes républicains et de gardiens de la paix. Isolés, on les fusillait. Ces braves gens, s'ils eussent été cernés dans la Cité, eussent manqué de vivres et d'artillerie. Les insurgés les eussent canonnés de loin. J'ai posé la question aux généraux qui se trouvaient là. Je leur ai dit, faut-il faire tuer inutilement ces hommes, qui seront demain votre réserve? Voulez-vous un nouveau Château-d'Eau?

Le général Vinoy m'a donné l'ordre de les rappeler, c'est ce que je réclamais, et il a bien fait; car ce sont ces hommes ramenés de la Préfecture qui ont été placés en première ligne et qui vous ont défendus à Versailles. — Je suis arrivé à huit heures à la Préfecture, tout le monde a pris ses armes et je suis sorti le der-

nier, mon fusil sur l'épaule comme les autres. Je croyais encore, quand nous nous retirions ainsi sur l'Ecole militaire, que l'on tiendrait dans Paris. Le lendemain, je venais à Versailles.

(M. CHOPIN.)

Ministre de la guerre pendant le premier et le second siége, je suis parti pour Bordeaux le 8 février et ne suis revenu à Paris que le 17 mars. Je trouvai les dispositions du plan du général Vinoy, relativement à la prise de deux ou trois cents pièces de canon de Montmartre, un peu légèrement prises. Le général Vinoy, avait imaginé, ne voyant dans cette opération qui me paraissait plus grave que ne le pensait le Conseil, qu'un coup de main à accomplir, de faire sortir les troupes sans sac, c'est-à-dire sans leurs bagages, ce qui les mettait dans l'obligation de revenir le lendemain. Or, si l'opération ne réussissait pas, les troupes étaient obligées de bivouaquer loin de leurs sacs, de leurs approvisionnements et de tout ce qui assure leur situation. Je déclarai que cette façon d'engager les soldats sans leurs bagages était une faute considérable.

J'insistai beaucoup. Mon opinion ne fut partagée par le Conseil.

Les ordres de la prise de Montmartre ne furent pas très-bien donnés. Au moment, les troupes étaient dispersées dans divers endroits, Hôtel-de-Ville, place de la Bastille, les boulevards, le canal Saint-Martin. Mais le grand malheur résulta de ce que les attelages n'étaient pas là.

Pendant que j'étais là, je fus prévenu que des barricades se construisaient à la Villette, à Belleville, et même à l'angle du boulevard Richard-Lenoir. Je traversai tout le boulevard. J'y trouvai bien de l'agitation; on y faisait quelques ébauches de barricades, mais je ne fus insulté d'aucune façon. Cependant, un moment,

sur la place de la Bastille, j'approchai d'un groupe qui me paraissait fort animé. Je fis quelques observations. Les insurgés me répondirent d'abord avec une sorte de politesse, mais ils finirent par devenir brutaux, et je fus entouré. J'étais seul avec mon aide-de-camp. Un insurgé s'approcha et me dit : Qui êtes-vous? Je lui dis qu'il n'avait aucun droit de m'interroger. Il me répondi :t C'est vrai, j'ai tort. Avant de m'avancer dans ce groupe, j'avais donné l'ordre à un officier, qui commandait un escadron de la garde républicaine, de venir à moi s'il me voyait lever ma casquette. Je fis le signal convenu, la troupe s'avança, et je fus dégagé sans lutte.

Les soldats, s'étant emparés des buttes Montmartre, attendaient les attelages. Mais, pendant ce temps-là, la population sortit des maisons, se répandit dans les rues; les femmes, les enfants, les vieillards, les hommes armés, mais ne faisant pas de manifestations très-hostiles, et tous ces gens crièrent ensemble : Vive la ligne! Nous ne voulons pas nous battre, nous sommes des frères. Toujours la même manœuvre à laquelle, malheureusement, nos soldats se laissent par trop souvent prendre.

Puis, successivement, insensiblement, cette foule se resserra. Il arriva qu'au bout de trois quarts d'heure ou d'une heure, nos bataillons se trouvèrent enfermés dans des cercles presque infranchissables. On fit boire beaucoup les soldats, et peu à peu on arriva à leur enlever leurs armes. Ils n'opposèrent pas beaucoup de résistance. Le tour, comme l'a dit Ledru-Rollin autrefois, avait été exécuté très rapidement.

Dès une heure de l'après-midi, M. Thiers pensa que si le succès ne se réalisait pas, il faudrait se résoudre à abandonner Paris. C'était une prévision. Je fis une nouvelle tournée dans Paris, et à trois heures, nous retournâmes, le général Vinoy et moi, au Gouvernement. On agita de nouveau la question de la retraite du Gouvernement à Versailles.

Vers trois heures, il se produisit un incident qui inquiéta un moment le Gouvernement et les représentants qui se trouvaient là. Trois bataillons de la garde nationale de la rive gauche de la Seine, Gros-Caillou, place d'Italie, quartier du Maine, tambours et clairons en tête, passèrent devant l'hôtel des Affaires étrangères. Nous étions défendus par un seul demi-bataillon de chasseurs à pied, qui était en dehors de la grille, et dans une situation assez compromise par conséquent. Les hommes étaient disposés en tirailleurs tout le long de cette grille. Le moment me parut critique et je dis : « Je crois que nous sommes flambés, nous allons être enlevés. » En effet, les bataillons qui passaient n'avaient qu'à faire demi-tour à droite et à pénétrer dans le palais, et nous étions pris tous jusqu'a dernier. Je dis à M. Thiers : « Je crois qu'il est important que vous vous sauviez. Il y a peut-être un escalier dérobé par lequel vous pouvez vous retirer et gagner la rue de l'Université, et de là partir pour Versailles. — Il est important que vous le fassiez, sans quoi le Gouvernement va être entièrement désorganisé. » M. Thiers suivit mon conseil. Mais les trois bataillons passèrent sans rien dire ; ils allèrent faire une manifestation à l'Hôtel-de-Ville, et en revinrent une demi-heure après.

A six heures du soir, la situation était décidée. Certains bataillons de la troupe étaient désarmés. Le régiment caserné au Prince-Eugène avait livré ses armes; à Belleville de même. Les troupes étaient très ébranlées. Les soldats arrivaient au Champ-de-Mars et sur l'Esplanade des Invalides sans sacs, ayant laissé leurs bagages, les uns au Prince-Eugène, les autres au Luxembourg, dans les casernes situées sur tous les points de Paris, d'où ils étaient partis le matin. Pouvait-on les y envoyer pour aller les reprendre. Il était difficile de les envoyer si loin isolément. Cependant nous envoyâmes des troupes au Luxembourg. Ce sont celles qui y restèrent;

d'autres corps partirent et ne revinrent pas, parce qu'ils furent désarmés.

Des attroupements se formaient à l'Hôtel-de-Ville, à la Préfecture de police, aux palais du Luxembourg et de l'Industrie. Le général Vinoy et le général Le Flô décidèrent qu'il était nécessaire d'évacuer ces points. Plusieurs membres du Gouvernement s'y opposèrent absolument. Et ils avaient raison, en apparence du moins, au point de vue politique,— parce que, suivant eux, c'était tout à fait abandonner Paris, c'était Paris livré à l'insurrection, et l'émeute devenant maîtresse de la situation. De ce nombre étaient Jules Favre, Picard, Jules Simon et l'amiral Pothuau.

M. Thiers était déjà parti.

La discussion s'ouvrit pour savoir s'il ne conviendrait pas de garder l'Ecole-Militaire et de prendre position sur le Trocadéro.

Mon avis fut qu'il ne fallait pas prendre de demi-mesures, qu'il fallait évacuer complétement Paris, que dans l'état d'ébranlement des troupes et en raison des désordres qui s'y étaient déjà produits, il était fortement à craindre que si nous passions douze heures de plus à Paris nous ne pussions plus ramener un régiment. Cette opinion prévalut parmi les militaires. Elle ne prévalut pas parmi les autres membres du Gouvernement, mais je finis par donner l'ordre au général Vinoy, qui trouva la situation assez grave pour me demander de le lui donner par écrit, ce que je fis sans balancer, d'avoir à faire évacuer à six heures du soir le Palais de l'Industrie, l'Hôtel-de-Ville et tous les points que l'armée occupait encore dans l'intérieur de Paris.

C'est moi qui ai donné cet ordre, c'est moi qui en ai la responsabilité. Je suis bien aise de l'établir.

J'étais persuadé que si nous passions vingt-quatre heures à Paris, nous n'en ramènerions pas un bataillon ;

il était impossible d'enfermer les troupes au Trocadéro ou ailleurs et de les soustraire au contact de la population. Comment aurions-nous pu effectuer le ravitaillement? Nous n'aurions pu le faire que par des détachements qui auraient été certainement enlevés.

Le soir, je me rendis auprès du Gouvernement qui s'était réuni rue de Courcelles, dans la maison de M. Calmon.

Je trouvai là Jules Favre et Picard. — Je ne me rappelle pas y avoir vu d'autres membres du Gouvernement; la question d'évacuation fut encore agitée. Favre et Picard déclarèrent formellement qu'ils n'évacueraient pas Paris, qu'ils y resteraient coûte que coûte, dussent-ils y perdre la vie. Je leur répondis: Vous ferez ce que vous voudrez, j'ai le mandat de sauver l'armée, je la sauverai à tout prix. C'était, je crois, vers les dix heures du soir, je fis appel aux sentiments de ces Messieurs, ils persistèrent dans leur résolution de ne pas abandonner Paris; je pris congé d'eux et je me rendis à l'Ecole-Militaire, où le général Vinoy avait établi son quartier général. Là, une nouvelle scène se produisit. Jules Favre revint avec Picard, Pothuau et Jules Simon. Vinoy et moi nous déclarâmes que nous allions évacuer Paris à deux heures du matin.

Dans mon excursion de la rue de Lille à la Bastille, au Château-d'Eau, sur le boulevard Richard-Lenoir, je n'ai pas vu un seul peloton de la garde nationale, pour la réunion de laquelle on avait cependant battu le rappel depuis le matin. Je suis revenu à midi, je n'ai d'ailleurs été l'objet d'aucune insulte, je n'avais pas même d'escorte, j'avais les glaces de ma voiture baissée, et j'étais en grande tenue.

(*Général* LE FLÔ.)

En ce qui touche l'Hôtel-de-Ville, voici le résumé de

la journée du 18 mars constaté par les dépêches officielles de M. Jules Ferry.

« 18 mars, 6 heures 25 m.

» *Maire de Paris à Préfet de police.*

« Savez-vous quelque chose ? J'ai mission de télégraphier ce qui se passe.

» JULES FERRY. »

M. Thiers avait dit, en effet, à M. Ferry, de lui télégraphier ce qui se passerait dès le matin.

Le préfet de police répond :

« 6 heures 50 m. du matin.

» Renseignements assez rares à cause des difficultés de passage pour nos agents. — Les Buttes-Chaumont ont été occupées par les troupes sans résistance sérieuse. Je vous télégraphierai ce que je saurai. »

A sept heures du matin, je fais connaître ces résultats au Chef du Pouvoir exécutif par la dépêche suivante :

« 18 mars 1871.

» *Maire de Paris à Chef du Pouvoir exécutif à Versailles, et à Affaires étrangères à Paris.*

» Il est sept heures, — Buttes Chaumont occupées sans résistance sérieuse, — nous ne savons rien de plus ici ni à la Préfecture de police, — calme absolu, — pas de rappel de la garde nationale.

» *Signé :* JULES FERRY. »

A sept heures vingt minutes le préfet de police m'envoie la dépêche que voici :

« 18 mars 1871.

» *Général Valentin, préfet de police, à général Vinoy, Guerre, Intérieur, Affaires étrangères, Garde nationale, Maire de Paris.*

» La batterie du Moulin de la Galette vient d'être prise sans coups de fusils. — Les gardes nationaux ont déposé leurs armes.

» *Signé :* VALENTIN. »

Le Moulin de la Galette ce sont les Buttes Montmartre.

A huit heures trente-deux minutes nouvelle dépêche du préfet de police.

« 18 mars 1871.

» *Général Valentin à Affaires étrangères, Intérieur, Guerre, Général en chef de la garde nationale de Paris.*

» L'ensemble des rapports satisfaisant jusqu'à présent. — Il y aurait des préparatifs de résistance à la salle de la Marseillaise avec des barricades. — Montmartre paraît être occupé après un très-faible engagement, Belleville aussi pour la plus grande partie avec certains points résistants.

» Demande générale du désarmement des quartiers insurgés. »

« 18 mars 1871, 9 heures 10 m.

» *Préfet de police à Affaires étrangères, Intérieur, Guerre, Général en chef de la garde nationale, Maire de Paris.*

» Les drapeaux rouges de la place de la Bastille sont abattus. »

Il y avait en effet des drapeaux rouges qui flottaient

depuis longtemps sur la colonne; un marin les avait enlevés.

A ce moment nous entendîmes une forte canonnade. Je fis prendre des informations, et pensant qu'on pouvait être inquiet de cette canonnade, je traduisis les informations que je venais de recueillir dans la dépêche suivante :

« 18 mars 1871, 9 heures 40 m.

» *Maire de Paris à Préfet de police, Guerre, Affaires étrangères, Intérieur, Garde nationale.*

» Le canon que vous avez entendu ce matin et il y a une heure, est celui des Gobelins. — Les gardes nationaux du prétendu général Duval ont tiré à blanc, mais ils ont des munitions.

» Une quinzaine de pièces sont disposées autour de la mairie du 13e dans la direction des avenues. — Le général Duval recrute les gamins du quartier, leur donne des pioches pour construire des tranchées.

» Le quartier à peu près dépourvu de troupes appartient absolument au Comité central et Duval y règne en maître. — Trois gendarmes envoyés en ordonnance sont captifs dans la cour de la mairie.

» JULES FERRY. »

A dix heures du matin j'envoie une nouvelle dépêche.

« 18 mars 1871.

» *Maire de Paris à Garde nationale, place Vendôme.*

» Le maire du 13e arrondissement vient d'arriver; il demande où il peut s'adresser pour avoir un piquet et quel est le nouveau secteur, répondez-moi de suite.

— D'après le maire, les canons sont moins nombreux que ne le portait le précédent rapport, — pas d'écouvillons, — munitions mouillées, rien de sérieux, mais à mon avis, il faut veiller et envoyer là un bon piquet.

» *Signé :* JULES FERRY. »

« 18 mars 1871, 10 heures 20 m.

» *Général Valentin à général Vinoy, Guerre, Intérieur, Maire de Paris, Général garde nationale.*

» Beaucoup d'effervescence dans le 11e arrondissement. — Des gardes nationaux ont barré la rue de la Roquette par deux barricades. Des gardes nationaux descendent vers la Bastille. »

Presqu'en même temps, à dix heures trente-cinq, je télégraphiai ce qui suit d'après mes renseignements :

« *Maire de Paris à Préfet de police, Guerre, général Vinoy, Affaires étrangères, Intérieur.*

» Les canons enlevés de la place Royale ont été conduits rue Basfroi et rue de la Roquette.

» On a élevé une barricade dans le faubourg Saint-Antoine, au coin de la rue Saint-Bernard.

» Le faubourg est barré à la hauteur du poste Montreuil. — Le régiment qui est sur la place de la Bastille ne paraît pas dans de bonnes dispositions et fraternise beaucoup trop.

» *Signé :* JULES FERRY. »

« 18 mars 1871, 10 heures 30 m.

» *Police à Chef du Pouvoir exécutif, Intérieur, Guerre, Justice, Général en chef, Commandant de la garde nationale, Maire de Paris.*

» Très mauvaises nouvelles de Montmartre. Troupe n'a pas voulu agir. Les buttes, les pièces et les prisonniers repris par les insurgés qui ne paraissent pas descendre. Le Comité central serait au parc de la rue Basfroi.

» Le mouvement est très-intense au 11e arrondissement et rue de la Roquette. »

« 18 mars 1871, 10 heures 45 du matin.

» *Général Valentin à Intérieur, Vinoy, Guerre, Affaires étrangères, Justice, Maire de Paris.*

» On n'avance pas du côté de la Villette. Toutes les mauvaises nouvelles de Montmartre confirmées; les barricades s'élèvent dans Ménilmontant; au 13e arrondissement, l'usine de M. Say est envahie par le 133e bataillon. »

« 18 mars 1871, 10 heures 55 du matin.

» *Maire de Paris, à Affaires étrangères, Intérieur, Préfet de police, Général Vinoy, Garde nationale.*

» Mauvaises nouvelles du Luxembourg; les soldats ont été désarmés et fraternisent dans le jardin. On répand méchamment le bruit que Louis Blanc et Gambetta sont arrêtés.

» On se demande ce que font les officiers; on n'en voit nulle part.

» Autres nouvelles du boulevard Magenta. Soldats désarmés par garde nationale et fraternisent.

» *Signé :* JULES FERRY. »

« 18 mars 1871, 11 heures du matin.

» *Police à Affaires étrangères, à général Vinoy, Intérieur, Justice, Guerre, Mairie de Paris.*

» Le Luxembourg envahi par la garde nationale qui fraternise avec la troupe.

» *Signé :* VALENTIN. »

« 18 mars 1871, 11 heures 20 du matin.

» *Général Valentin au Maire de Paris.*

» Une colonne se dirige sur l'Hôtel-de-Ville, par le boulevard de Strasbourg. Elle est mêlée de ligne. »

A ce moment j'avais quitté l'Hôtel-de-Ville. J'étais allé au Conseil du Gouvernement aux Affaires étrangères, pour prendre ses instructions, et mon chef de cabinet qui était à l'Hôtel-de-Ville, m'écrivit ceci :

« 18 mars 1871, 11 heures 25 du matin.

» *Chef de cabinet du Maire de Paris à M. Jules Ferry au ministère des affaires étrangères, à Préfet de police, Intérieur, Affaires étrangères, général Vinoy, général d'Aurelle.*

» Une manifestation d'environ 200 individus très bruyants dont moitié environ de soldats de ligne, la crosse en l'air, avec clairons et tambours de la troupe, est arrivée sur la place de l'Hôtel-de-Ville jusqu'à la grille.

» Un garde national les harangue. Ils crient : A la

Bastille! à Montmartre! vive la République! et demeurent sur la place. La foule augmente un peu. Un coup de feu a été tiré du quai contre l'Hôtel-de-Ville ; nous ne répondons pas. Les groupes se dispersent et se tiennent au coin des rues. »

Sur ces entrefaites, j'étais rentré à l'Hôtel-de-Ville, où je reçus du préfet de police une dépêche peu intéressante à propos d'un gendarme qui avait été fait prisonnier par les insurgés.

« 18 mars 1871, 12 heures 5 du matin.

» *Police à Mairie de Paris.*

» Je connais l'incident; mais je suis sans nouvelles du gendarme Boisseau. Dès que j'en aurai reçu, je m'empresserai de vous les transmettre. »

A une heure j'envoyais la dépêche suivante :

« *Mairie de Paris à Intérieur, Affaires étrangères, Général Vinoy, Garde nationale.*

» La proclamation que j'ai emportée du Gouvernement va être affichée. La situation du 11e arrondissement est perdue. L'insurrection en est maîtresse. La garde nationale s'est réunie mais regarde faire les barricades autour de la mairie. Le maire du 14e est absolument captif. L'attitude de la troupe qui revient de la Bastille est lamentable, crosse en l'air et le reste.

» *Signé :* JULES FERRY. »

Vient maintenant une dépêche du général qui commandait l'Hôtel-de-Ville, au préfet de police. Il lui demande des agents en bourgeois parce qu'on arrêtait les ordonnances.

« 18 mars 1871, 2 heures 25 du soir.

» *Général Derroja, commandant l'Hôtel-de-Ville à Préfet de police.*

» Je vous prie de m'envoyer six agents en bourgeois pour porter mes dépêches immédiatement.

» Les gendarmes chargés de ce service sont arrêtés. Pouvez-vous me donner des nouvelles de la situation? nous ne savons rien ici. »

« 18 mars 1871, 2 heures 52 du soir.

» *Général Valentin à général Vinoy, Guerre, Intérieur, Affaires étrangères, Garde nationale, Mairie de Paris.*

» La barrière d'Enfer est occupée par les insurgés. »

Nous rencontrons ici un incident. Voici une dépêche du colonel Vabre, commandant l'Hôtel-de-Ville, adressée au préfet de police.

« 18 mars 1871, 2 heures 50 du soir.

» *Colonel Vabre à Préfet de police.*

» On nous dit que la caserne Lobau va être évacuée.
» Qu'y a-t-il de vrai et que doit-on faire? »

En effet à deux heures et demie, entrait dans mon cabinet un officier de gendarmerie de la caserne Lobau qui me dit : « Je viens de recevoir l'ordre d'évacuer la caserne, je ne comprends pas pourquoi. Si on l'évacue elle sera prise immédiatement par les insurgés. » — C'est, la caserne qui est la plus rapprochée du quai; elle commande le petit jardin qui est situé derrière l'Hôtel-de-Ville, et, l'abandonner c'était livrer l'entrée de la mairie de ce côté.

J'envoyai sur-le-champ la dépêche suivante au préfet de police.

« 18 mars 1871, 2 heures 50 du soir.

» *Maire de Paris à Préfet de police.*

» On fait évacuer la caserne Lobau. C'est comme si on livrait l'Hôtel-de-Ville. Qui a donné cet ordre ? C'est certainement un malentendu.

» *Signé :* JULES FERRY. »

A trois heures j'insiste et je précise.

« 18 mars 1871, 3 heures du soir.

» *Maire de Paris à Préfet de police.*

» Il y a 83 hommes dans la caserne Lobau, 40,000 cartouches impossibles à enlever. La caserne commande le jardin de l'Hôtel-de-Ville. Il vaudrait mieux en renforcer la garnison. Si on l'évacue on la livre à l'insurrection. Je m'oppose à l'exécution de cet ordre évidemment irréfléchi.

» *Signé :* JULES FERRY. »

J'adressai en même temps au ministre de l'intérieur et au président du conseil que je croyais encore au ministère des affaires étrangères, mais qui n'y était plus, une dépêche ainsi conçue :

« 18 mars 1871, 3 heures 15 du soir.

» *Maire de Paris à Intérieur, à Président du Conseil, à Affaires étrangères.*

» Un ordre général est donné d'évacuer les casernes. On a ainsi livré celle du Prince-Eugène.

» Ordre aussi d'évacuer caserne Lobau. Je m'y oppose, c'est livrer l'Hôtel-de-Ville et je ne subirai pas cette extrémité honteuse. »

Je vous demande pardon de ces expressions un peu vives; mais, vous le comprenez, la situation elle-même était très-violente.

« Vous devez garder l'Hôtel-de-Ville et ses casernes qui sont une forteresse ainsi que la Préfecture de police. Il semble qu'on perde la tête.

» *Signé :* JULES FERRY. »

« 18 mars 1871, 3 heures 30 du soir.

» *Général Valentin à colonel Vabre, qui commandait l'Hôtel-de-Ville.*

» Le régiment de ligne qui nous gardait s'est-il replié? et qu'avez-vous pour vous garder, abstraction faite de Lobau ? »

Je prends la plume et je réponds :

« 18 mars 1871, 3 heures 35 du soir.

» *Maire de Paris à Préfet de police.*

» Nous gardons naturellement le 110e de ligne, n'ayant point l'intention de livrer l'Hôtel-de-Ville. Quant aux 83 gendarmes de Lobau, ils ne peuvent vous être nécessaires et ils valent mieux que 500 soldats. Il faut absolument nous les laisser.

» *Signé :* JULES FERRY. »

Voici la réponse du général Valentin :

« 18 mars 1871, 3 heures 54 du soir.

» *Général Valentin à Mairie de Paris.*

» Gardez la garde républicaine de Lobau. Ce n'est que dans le cas où la troupe de ligne se replierait qu'il y aurait lieu d'évacuer la caserne. »

A 4 heures 20 je reçus du général en chef la dépêche suivante qui m'enchanta parce-qu'elle me donnait raison :

« 18 mars 1871, 4 heures 20 du soir.

» *Général en chef à Préfet de police et Mairie de Paris.*

» Qui donc a donné l'ordre d'évacuer casernes Lobau et Napoléon?

» Ce n'est pas moi, je suis disposé à les faire renforcer. »

Je répondis :

« 18 mars 1871, 4 heures 50 du soir.

» *Mairie de Paris à général Vinoy et à Intérieur.*

» L'ordre d'évacuer était signé par le colonel de la garde républicaine. — Le général Valentin parlait de faire replier le 110e qui est dans la caserne Napoléon. J'ai refusé formellement de laisser faire, sans quoi non-seulement Lobau mais Napoléon seraient livrées à cette heure. Napoléon aurait besoin d'être renforcée non comme nombre mais comme esprit.

» *Signé :* JULES FERRY. »

Vient maintenant une dépêche circulaire du général Valentin au Gouvernement :

» 18 mars 1871, 5 heures 20 du soir.

» *Général Valentin à général Vinoy, général Le Flô, général Paladines, Président du Gouvernement, Affaires étrangères, Intérieur, Justice et Maire de Paris.*

« Les casernes du Château-d'Eau et du faubourg du Temple ont été envahies sans résistance de la part des

soldats qui ont livré leurs armes, et se répandent dans les rues en criant : Vive la République! Celle du Château-d'Eau est occupée par le 107e bataillon. Les armes paraissent servir à armer des mobiles et des soldats libérés. On parle de projet d'attaque contre la Préfecture de police, la ville et la place Vendôme. »

« 18 mars 1871, à 4 heures 45 du soir.

» *Général Valentin à généraux Vinoy, Le Flô, Paladines, Président du Gouvernement, Affaires étrangères, Intérieur, Justice et Maire de Paris* (circulaire).

» Les 82e et 131e bataillons semblent se diriger sur la Préfecture avec des intentions hostiles. Je prends des préparatifs de défense, on fait des barricades autour de Mazas. »

» 18 mars 1871, à 6 heures 20 du soir.

» *Général Valentin à généraux* Vinoy, *Le Flô, Paladines, Président du Gouvernement, Affaires étrangères, Intérieur, Justice et Maire de Paris* (circulaire).

» Le 194e bataillon cerne l'Hôtel-de-Ville, Lobau a été renforcée d'une compagnie. »

Vingt minutes avant, en effet, j'avais télégraphié ceci au Gouvernement :

« 18 mars 1871, à 6 heures du soir.

» *Maire de Paris à Intérieur, à Garde nationale, à Affaires étrangères.*

» La place de l'Hôtel-de-Ville est occupée par des bataillons hostiles, nous sommes cernés.

» JULES FERRY. »

« 18 mars 1871, 6 heures 15 du soir.

» *Maire de Paris à Préfet de police,*
à général Vinoy.

» Les bataillons qui occupent la place sont peu nombreux; que les casernes tiennent bon; seulement la caserne Napoléon est attaquée par derrière. »

Il y avait en effet une petite tentative qui n'a pas réussi.

« *Maire de Paris à Préfet de police, Intérieur, Président du Gouvernement, Garde nationale, général Vinoy.*

» Le bataillon qui cernait l'Hôtel-de-Ville, après avoir chargé ses armes et stationné quelque temps, se retire en criant; la caserne est en parfait état. »

L'attaque avait été repoussée.

Voici maintenant la dépêche qui tomba sur nous comme un coup de foudre :

« 18 mars 1871, 6 heures 10 du soir.

» *Préfet de police à général Vinoy, Guerre, Président du Pouvoir exécatif, Intérieur, Justice, Affaires étrangères, Maire de Paris.*

» Un sergent-major vient de me dire que les généraux Lecomte et Clément Thomas avaient été fusillés après jugement d'une cour martiale. Il avait vu les cadavres.

» *Signé :* VALENTIN. »

« 18 mars 1871, 9 heures 55 du soir.

» *Maire de Paris à Préfet de police, général Vinoy, général Le Flô, Intérieur, Président du Gouvernement.*

» On construit des barricades au pont Louis-Philippe, rue Bourtibourg, on va évidemment en faire dans toutes les rues intermédiaires, le but est d'isoler l'Hôtel-de-Ville.

» J'attire votre attention sur l'importance de bien garder le nouvel Hôtel-Dieu et le pont d'Arcole ; du pont d'Arcole, avec une mitrailleuse, on pourrait balayer la place si cela devenait nécessaire. »

On le voit, la situation était bien claire. Un peu avant, entre quatre et cinq heures, prévoyant un siége, j'avais envoyé des voitures avec des employés à la Manutention. Ils étaient revenus vers sept heures avec du pain et des liquides, et nous avions de quoi nourrir le 110e pendant 48 heures au moins.

Me voici arrivé au dernier incident de la journée. Je tiens particulièrement à m'en expliquer, à raison de l'immense responsabilité qui pesait sur moi comme maire de Paris.

Je ne prétends nullement qu'on ait eu tort de faire évacuer l'Hôtel-de-Ville et les casernes. Il s'agit là en effet d'un acte militaire qui engage tellement la responsabilité du chef supérieur, que personne n'a le droit de dire qu'il ait eu tort.

Quant à moi, je tiens à montrer que je n'ai quitté mon poste que quand il a été absolument impossible de le tenir.

J'avais lutté dans la journée contre l'évacuation de la caserne Lobau.

Le général Vinoy m'avait télégraphié qu'il m'avait donné l'ordre et qu'il était d'avis de fortifier les caser-

nes au lieu de les évacuer. Or, — et ceci montre avec quelle rapidité les événements se précipitaient,—à sept heures, j'appris indirectement, car on ne me communiquait rien officiellement, que le général Derroja, qui commandait en chef l'Hôtel-de-Ville et les casernes, avait reçu du général Vinoy l'ordre écrit d'évacuer immédiatement les casernes. J'allai trouver le général, qui était dans un cabinet voisin du mien, et je lui dis : « Comment se fait-il que vous receviez des ordres sans que j'en sois avisé? » Il me répondit : « Voilà le fait : je ne sais pas ce qui se passe. » Or, l'ordre était sur un papier assez sale et de mauvaise apparence, je pensais que c'était peut-être un faux ordre, et je demandai qu'il fût vérifié.

J'écrivis en conséquence au ministre de l'intérieur, au Président du Gouvernement, au général Vinoy la dépêche que voici :

« 18 mars 1871, 7 heures 15 du soir.

» *Maire de Paris à Intérieur, Président du Gouvernement, général Vinoy.*

» Le général Derroja me communique un ordre daté de six heures, ordonnant l'évacuation de la caserne Napoléon et de l'Hôtel-de-Ville, et signé : Vinoy.—Cet ordre est contraire à une dépêche du général Vinoy, toute récente, qui se plaignait de l'ordre de l'évacuation précédemment reçu. Je prie le Ministre de l'intérieur et le Président du Gouvernement de me confirmer cet ordre par dépêche.

» L'Hôtel-de-Ville n'aura plus un défenseur. Entend-on le livrer aux insurgés quand, pourvu d'hommes et de vivres, il peut résister indéfiniment? Avant d'évacuer, j'attends ordre télégraphique.

» *Signé :* JULES FERRY. »

Comme la réponse ne venait pas, je télégraphiai de nouveau au ministère de l'intérieur :

« 17 mars 1871, 7 heures 40 du soir.

» *Maire de Paris à Intérieur.*

» Je réitère ma question au sujet de l'ordre d'évacuation. Allons-nous livrer les caisses et les archives, car l'Hôtel-de-Ville, si l'ordre d'évacuer est maintenu, sera mis au pillage. J'exige un ordre positif pour commettre une telle désertion et un tel acte de folie. »

A sept heures cinquante minutes, je reçus de M. Picard, ministre de l'intérieur, la réponse suivante :

« *Intérieur à Maire de Paris.*

» Suspendez l'évacuation. Je vais vérifier l'ordre et le discuter avec le général.

» *Signé :* ERNEST PICARD. »

Le ministre de l'intérieur ne connaissait donc pas plus que moi l'ordre d'évacuation, puisqu'il se rendait à l'état-major pour le discuter avec le général Vinoy.

J'eus quelque peine à obtenir du général Derroja de surseoir à l'exécution de cet ordre, qui était extrêmement pressant et qui le préoccupait beaucoup. Il sentait sa responsabilité compromise, et il ne voulait pas attendre la réponse. Je lui dis : « Si vous n'attendez pas la réponse, je reste ici. Il y a là le 101ᵉ bataillon qui n'attend que votre départ pour entrer, et je vous rends responsable des conséquences. »

Il consentit enfin à me laisser télégraphier et à attendre la réponse, c'est-à-dire la dernière dépêche qui précède. Le général Derroja n'en fut pas satisfait. Il

voulait une dépêche directe du ministre de l'intérieur.

Je télégraphiai alors au ministre de l'intérieur :

« 18 mars 1871, 8 heures du soir.

» *Maire à Intérieur.*

» Malgré la communication de votre prédécesseur au général qui commande ici, ce dernier veut évacuer immédiatement. Prière de lui envoyer un ordre formel d'attendre la réponse du général Vinoy. »

L'ordre formel arriva à huit heures douze minutes.

« 18 mars 1871, 8 heures 12 du soir.

» *Intérieur à Maire de Paris et général commandant la caserne Lobau.*

» Sous notre responsabilité personnelle, ordre formel de ne pas évacuer. Attendre communication du général Vinoy, qui est prévenu.

» *Signé :* ERNEST PICARD. »

Pour mieux assurer la vérification de l'ordre, j'avais, d'accord avec le général Derroja, envoyé un de ses officiers au quartier-général du Louvre. Le général Vinoy était absent. L'officier ne rencontra que son chef d'état-major, M. Filippi, qui, instruit de la situation, répondit par un petit mot au crayon : « Il me paraît convenable de se conformer aux ordres de M. le ministre de l'intérieur, c'est-à-dire suspendre l'évacuation. » J'étais encore une fois triomphant, puisque mon idée était de rester à l'Hôtel-de-Ville.

M. Derroja ne se tint pas pour battu, et renvoya un officier au général Vinoy, à l'Ecole militaire, pour avoir des éclaircissements.

Pendant ce temps, je télégraphiai au ministre de l'intérieur, à huit heures vingt-cinq minutes du soir, la dépêche suivante :

« 17 mars 1871.

» *Maire de Paris à Ministre de l'intérieur.*

» Avec cinq cents hommes, je suis certain de tenir indéfiniment dans l'Hôtel-de-Ville. L'évacuation de la Préfecture de police est insensée. Les barricades qui se font tout autour d'ici ne sont pas sérieuses. »

Nous avions pu, en effet, faire constater par nos gens que c'était tout à-fait des barricades improvisées.

Sur ces entrefaites, revint l'officier qui s'était rendu auprès du général Vinoy. Il rapportait l'ordre écrit et formel de tout évacuer.

Je tentai un dernier effort et j'écrivis au ministre de l'intérieur :

« 18 mars 1871, 9 heures 50 du soir.

» *Maire de Paris à Intérieur.*

» Je reçois l'ordre du général Vinoy d'évacuer l'Hôtel-de-Ville. Pouvez-vous m'envoyer des forces? Répondez immédiatement. »

Vingt minutes après, il me répond :

« 18 mars 1871, 9 heures 50 du soir.

» *Intérieur à Maire de Paris.*

» Votre dépêche a été transmise au Gouvernement avec invitation de vous répondre directement et immédiatement; ne puis prendre sur moi de désobéir à Vinoy? »

Mais, comme aucune nouvelle n'arrivait, le général Derroja me dit :

« C'est tout ce que je puis faire. J'ai épuisé les dernières limites de mon droit. Je vais faire évacuer l'Hôtel-de-Ville. »

A neuf heures cinquante-cinq minutes, je télégraphiai une dernière dépêche au ministre de l'intérieur :

« 18 mars 1871, 9 heures 55 du soir.

» *Maire de Paris à Intérieur.*

» Les troupes ont évacué l'Hôtel-de-Ville. Tous les gens de service sont partis. Je sors le dernier. Les insurgés ont fait une barricade derrière l'Hôtel-de-Ville et arrivent en même temps sur la place en tirant des coups de feu.

» JULES FERRY. »

Il n'y a jamais eu de négociations avec le Gouvernement et le Comité de Montmartre. Il y a seulement eu des pourparlers entre le Gouvernement et M. Clémenceau, maire du 18e arrondissement. Celui-ci se vantait d'avoir une grande influence dans ce quartier. « Prenez patience, disait-il au Gouvernement, on va rendre les canons, j'en ai la promesse ; c'est pour demain. » Il pensait que si l'on affirmait la République dans une proclamation, l'insurrection se dissiperait par enchantement.

(M. JULES FERRY.)

Dans la nuit du 17 au 18 mars, les buttes Chaumont et Montmartre sont enlevées et occupées par l'armée ; mais la garde nationale se réunit pour les reprendre.

Les attelages sont insuffisants pour emmener tous les canons, et une soixantaine seulement peuvent être ramenés. Il aurait fallu près de quarante-huit heures pour terminer l'opération.

A neuf heures vingt, les soldats sont encore maîtres de la rue de Flandre et démolissent la barricade. A onze heures vingt-cinq, la situation est changée; une manifestation descend sur l'Hôtel-de-Ville; elle est mélangée de troupes de ligne. A onze heures quarante-cinq, au Luxembourg, le 135e de ligne se laisse désarmer; à midi, à la Villette, la troupe fraternise avec l'émeute : vingt hommes de la garde républicaine, qui gardaient la salle de la Marseillaise, sont désarmés. A deux heures cinquante-deux, les insurgés sont maîtres de la barrière d'Enfer. A trois heures cinquante, une compagnie de garde républicaine est désarmée et enfermée à la mairie du 18e arrondissement. La caserne du Prince-Eugène, occupée par le 120e de ligne, est envahie par la foule; le régiment fraternise avec le peuple et dépose ses armes sans en avoir fait usage. A quatre heures trente, les communications sont interrompues.

M. Thiers part pour Versailles, entre trois et quatre heures, sous la protection de l'escorte du commandant en chef, commandée par M. Goëbb, lieutenant. Avant son départ, il prescrit de donner l'ordre de faire rallier à Versailles toutes les troupes, et d'y envoyer de suite la brigade Daudet, qui occupe les forts du Sud. Il réitère cet ordre, par écrit, au crayon, en passant au pont de Sèvres, et le remet à M. Goëbb pour le porter au commandant en chef. C'est sur cet ordre que les forts du sud ont été évacués.

Le soir, l'ordre est transmis aux troupes d'avoir à évacuer Paris; la brigade Derroja (109e et 110e de ligne) se trouve bloquée par l'émeute dans la caserne Napoléon et à l'Hôtel-de-Ville. Le général qui la commande

ayant reçu l'ordre de se replier, fait ouvrir les portes, et sa tête de colonne se fraye un chemin à la baïonnette.

Toutes les troupes étant ralliées, le départ pour Versailles commence à une heure du matin, le 19 mars, et continue pendant toute la nuit et la journée du 19 mars.

Je n'avais jamais été partisan de l'enlèvement des canons. D'abord, je n'en avais pas les moyens. Vous voulez, disais-je, que je prenne les canons, et vous payez ceux qui les gardent à raison de trente sous par jour. Commencez par ne pas les payer. Je n'ai pas pu l'obtenir, et même je n'ai jamais pu obtenir l'arrestation de gens tels que : Henry, Duval, Razoua, etc.

Le Gouvernement refusait. Je le demandai au préfet de police ; il me dit : Je ne le puis pas, je n'en ai pas les moyens ; faites-les arrêter par vos troupes. A cela, je répondis non très nettement. Puisqu'il est convenu qu'il n'y aura que 12,000 hommes de troupes de ligne dans Paris, et que la garde nationale reste armée avec un effectif de trois cents et quelques mille hommes, les rôles doivent être intervertis. Ordinairement, on fait toujours appel à la troupe pour maintenir l'ordre et pour combattre la première ceux qui le troublent. Aujourd'hui ; il doit en être tout autrement. Aussi M. le préfet de police, à l'avenir, sera obligé de faire les arrestations ; d'abord avec ses agents, comme il devrait toujours le faire, ensuite il fera appel à la garde républicaine, qui est entièrement à ses ordres ; la garde nationale lui prêtera ensuite son concours, et, en fin de compte, la troupe de ligne arrivera. Voilà, il me semble, le rôle qui lui est assigné par ce fait seul qu'elle ne compte que 12,000 hommes, effectif qui est encore diminué par les services qu'elle fait aux postes les plus importanis. J'avais donc toujours résisté à l'enlèvement de ces canons. Cependant, M. Thiers était

arrivé; l'Assemblée devait se réunir à Versailles le lundi. — Cela faisait un effet immense de voir ces canons aux mains des factieux. Dans le conseil, on revenait toujours sur ce sujet. J'objectai encore une fois qu'on avait déjà tenté de les enlever, qu'on n'y avait pas réussi. Une première fois, le maire de Montmartre, M. Clémenceau, avait promis de les rendre. J'avais envoyé des attelages autant qu'il en avait demandé, ne sachant pas au juste combien il y avait de canons à Montmartre. — Les attelages étaient restés toute la journée dehors, et ils étaient revenus sans rien ramener. Une autre fois, un commandant avait promis de donner tous les canons qui se trouvaient à la place des Vosges. J'envoyai encore des attelages, et ils revinrent sans canons.

Avec le peu de troupes que j'avais, je ne pouvais tenter un combat pour l'enlèvement de ces canons, je ne pouvais que tenter une surprise.

Cependant on insista, on dit : Il faut absolument, avant l'arrivée de l'Assemblée, que ces canons soient enlevés

Le Gouvernement décida, c'était un vendredi, qu'on essaierait encore. Des régiments de l'armée de la Loire, qu'on disait très-bons, m'avaient été envoyés, et il m'était interdit d'y toucher. Voici ce que m'écrivait le général Le Flô : « Je vous prie de maintenir absolument, sans y rien changer, l'organisation de ces régiments, etc...» Parmi ces régiments se trouvait le 88e. Ils étaient tous dans un état piteux, il n'y avait pas de cadres, quelquefois un officier par compagnie, d'autres fois deux, jamais trois. Et encore, étaient-ce des officiers de nouvelle formation qui ne connaissaient pas leurs hommes! Enfin, j'organisai mon monde comme je pus. Il fut donc décidé qu'on attaquerait. Les dispositions de l'attaque furent discutées avec le général d'Aurelle, qui avait pris le commandement de la garde nationale, et

avec tous les commandants de la garde nationale qui devaient nous donner leur concours. Je n'y comptais pas beaucoup; mais enfin, ils avaient tous promis de faire ce qu'ils pourraient. Il fut donc décidé en conseil qu'on attaquerait; le général d'Aurelle, le général Valentin, qui venait d'être nommé préfet de police, le général Le Flô et M. Thiers étaient là. On examina ce qu'il fallait faire. Comme je prévoyais bien qu'on m'obligerait à tenter une attaque sur Montmartre, j'avais envoyé, par prévision, deux officiers de mon état-major, habillés en blouse, déguisés, lever ce plan de Montmartre, plan qui, du reste, a servi plus tard à reprendre Montmartre, ce qu'on a fait très-facilement en l'attaquant par derrière.

Je pris ensuite toutes mes dispositions pour mon attaque, et ces dispositions furent discutées entre moi et le ministre de la guerre à sept heures du soir. Les résolutions définitives étaient prises, et je convoquai chez moi, à huit heures, les généraux pour leur donner communication de ce qui avait été décidé. Il fallait attaquer à quatre heures du matin. Et il ne s'agissait pas seulement d'attaquer Montmartre, mais les buttes Chaumont, Belleville, et il fallait se porter, en outre, à la place de la Bastille, et maintenir partout la population. S'il n'y avait eu que quelques canons à enlever, l'affaire eût été simple, mais il y en avait cinq ou six cents, et faites attention à ce que c'est que de descendre à bras des canons des buttes Montmartre. Vous savez que pour traîner des pièces de 4 ou de 8 il faut quatre chevaux, et qu'il s'agissait de pièces de 12. Nous avons ramené, je crois, soixante-dix pièces de canon, il eût fallu deux ou trois jours pour ramener tout le reste. Et les fédérés pouvaient en prendre d'autres sur les remparts. Les premières pièces furent donc enlevées, mais cela ne s'était pas fait sans bruit. Et voilà les femmes, les enfants qui sortent

des maisons, qui commencent à parler avec les soldats, qui s'approchent, les femmes en tête, et qui forment une espèce de barricade vivante, les hommes tent par derrière; et tout d'un coup : Vous ne tirerez pas sur nous, vous êtes nos frères! Un régiment met la crosse en l'air, les autres sont cernés. Je donne, en apprenant cela, l'ordre aux troupes de se replier le plus vite possible sur le Champ-de-Mars. Le Gouvernement était en permanence aux Affaires étrangères. Le soir l'Hôtel-de-Ville était encore occupé; il y avait là une brigade commandée par un bon officier, et cette brigade se trouvait cernée, tout le monde s'étant replié dans la journée.

Il fut question alors de s'en aller à Versailles. Mais on ne pouvait s'en aller ainsi sans réunir les troupes. M. Thiers partit, je crois, à trois heures et demie ou quatre heures, il fallait le faire partir, parce que s'il tombait aux mains de l'insurrection, c'était le Gouvernement désorganisé. Prévoyant cela, j'avais doublé son escorte, j'avais fait préparer sa voiture et tout était prêt. Je lui dis : Mettez votre pardessus, la porte du bois de Boulogne est gardée, votre sortie est assurée par là. — J'y avais envoyé un escadron. — Mais avant de partir, il me donna l'ordre d'évacuer Paris, et surtout de lui envoyer la brigade Daudet, qui occupait tous les forts du Sud, et même le Mont-Valérien et Courbevoie. Il jugeait important d'avoir à Versailles cette brigade, qui était celle sur laquelle on pouvait le plus compter. On évacuait tous les forts. C'était la brigade Daudet qui les occupait, et M. Thiers voulait l'avoir à Versailles parce que je lui avais dit que c'était ce que j'avais de mieux. Elle n'avait pas été en contact avec Paris.

Je donnai donc l'ordre à la brigade Daudet de quitter les forts.

Le soir, restait encore l'Hôtel-de-Ville. On ne voulai

pas l'évacuer. M. Ernest Picard et M. Jules Favre étaient venus avec nous. La caserne Napoléon était cernée. Je dis au ministre de la guerre: Nous n'avons plus que l'Hôtel-de-Ville, si on l'abandonne tout est fini. — Le général Le Flô me donna l'ordre que j'écrivis et qui fut porté par M. Chopin lui-même au général commandant à la caserne Napoléon de se retirer avec toutes ses troupes.

Un peu plus tard M. Picard envoya contre-ordre, sachant Jules Ferry à l'Hôtel-de-Ville. Le général m'envoya son aide de camp. Je lui répondis : L'ordre est d'évacuer tout de suite. Cet ordre ayant été exécuté un peu tard, il fut obligé de faire sortir les troupes par les souterrains et de se faire jour la baïonnette en avant. — Une dizaine d'hommes ont été jetés par terre, et il a pu se dégager. Voilà comment l'Hôtel-de-Ville a été abandonné.

Les bataillons de Montmartre arrivaient déjà au Palais de l'Industrie, et il en venait de tous les côtés, et nous étions sur le point d'être cernés. Je dis : Il faut s'en aller, autrement il ne nous restera pas un homme dans les mains. L'ordre fut doné, le ministre de la guerre était là, et nous nous retirâmes sur Versailles.

Maintenant, on a parlé du Mont-Valérien. Voici ce qui s'est passé. Le général Daudet avait fait évacuer ses troupes à lui, mais il y avait au Mont-Valérien deux bataillons de chasseurs, le 21e et le 23e. Ces deux bataillons étaient mauvais, je les avais fait sortir de Paris par punition et ils devaient aller en Algérie.

A mon arrivée à Versailles, j'appris que le Mont-Valérien était évacué par le général Daudet. J'écrivis alors à M. Thiers, et je lui expliquai qu'il était impossible d'abandonner cette forteresse, je lui dis que les deux bataillons qui s'y trouvaient devaient la quitter le lendemain, et je lui demandai de la faire réoccuper.

C'est nécessairement quand je me suis sperçu que le général Daudet avait fait évacuer le Mont-Valérien, comme tous les autres forts, par le bataillon qui s'y trouvait, que j'ai pensé à le faire réoccuper.

J'ai écrit d'abord à M. Thiers, et je lui répétai de vive voix ce que je lui avais écrit, c'est qu'il était impossible que nous restions à Versailles sans la possession du Mont-Valérien.

C'est le 19 que je me suis aperçu de cet abandon. J'allai trouver M. Thiers à une heure du matin, je lui fis annoncer ma présence, je lui fis dire que j'attendais sa réponse, et que même je désirais le voir. M. Thiers me reçut au lit. Mme Thiers venait de lui lire ma lettre. J'eus une explication avec lui. Il me dit : « Mais quelles troupes mettez-vous au Mont-Valérien? » Je lui répondis : « Vous savez bien que je vous ai envoyé à Versailles le 119e ligne pour nettoyer et approprier la ville, que vous m'avez dit être dans un état déplorable, le 119e est bien commandé. C'est ce régiment qu'il faut envoyer au Mont-Valérien, et il faut que je l'y envoie tout de suite, parce que les deux bataillons de chasseurs doivent partir à sept heures du matin. » M. Thiers se décida à signer l'ordre que je demandais. J'allai trouver le colonel qui commandait le 119e, et je lui dis : « Où sont vos hommes? — Ils sont éparpillés un peu partout. — Il faut m'en trouver au moins trois cents. »

Je fus prendre un escadron de cavalerie, de l'artillerie. J'écrivis un mot au colonel qui commandait le Mont-Valérien, et j'acheminai mes troupes vers la forteresse, dans la nuit du dimanche au lundi, parce que les deux bataillons de chasseurs devaient partir à sept heures du matin. J'avais fait dire au commandant du fort de ne pas les laisser sortir avant qu'il aperçût la tête de colonne des troupes que j'envoyais. L'ordre fut exécuté. Le détachement arriva avant que les chasseurs

ne fussent partis. L'ordre d'évacuer les forts a été donné à peu près vers trois heures, le 18, par conséquent, une heure avant le départ de M. Thiers. M. Thiers a été accompagné par l'officier qui commandait mon escorte, M. Gaitte, jusqu'à Sèvres.

Dès le soir, une forte colonne de garde nationale fédérée, venant de Paris, se présente devant le Mont-Valérien pour le sommer de se rendre; elle se retire bientôt devant la réponse énergique du commandant du fort.

Le simple exposé des faits qui ont précédé la journée du 18 mars suffit pour faire comprendre les causes qui ont amené son issue désastreuse.

D'un côté, l'exaltation naturelle de la population parisienne s'accroît par les souffrances physiques et morales d'un long siége, elle se manifeste par l'enlèvement de Mazas dans la nuit du 22 janvier, par l'attaque de l'Hôtel-de-Ville le même jour. Réprimée alors, elle reparaît dans les pillages de toute nature, vivres et bois, jusqu'au jour où l'organisation du Comité central vint lui donner une nouvelle impulsion. Les manifestations se succèdent sur la place de la Bastille le 24 et le 25 février ; le 26, l'émotion qu'excite l'entrée des Prussiens devient très grande, l'insurrection, déjà organisée, verse le premier sang innocent et enlève les munitions, les armes et les canons. Les pillages se continuent chaque jour, encouragés par l'impunité ; la troupe doit évacuer Belleville, où, désarmée, elle est insultée chaque jour; le poste des Gobelins, le quartier général du 2e secteur sont enlevés, les tentatives d'accommodement échouent, et le Comité central donne des ordres à découvert.

De l'autre côté, l'armée désarmée dans Paris, réduite à l'effectif dérisoire de 12,000 hommes, contre 300,000 gardes nationaux, souffre de l'encombrement, du manque de bois et de vivres. Les mobiles lui donnent un pernicieux exemple; les 10e, 7e, 8e, 16e batail-

lons de la Seine, ceux de l'Hérault, se mutinent ouvertement, menacent et outragent leurs chefs; ceux de Saône-et-Loire brûlent les baraques qui les abritent. Le départ des hommes libérables désorganise les régiments, mais il est imposé par la loi. Les troupes qui viennent de la province pour renforcer l'armée de Paris ne sont pas toutes arrivées avant l'attaque, et c'est des rangs du 88e de ligne, venu de l'extérieur, que part le premier exemple de la honteuse défection. Aussi, après une tentative infructueuse pour le rétablissement de l'ordre, l'armée dut se retirer à Versailles pour se réorganiser et se préparer à des combats que sa retraite a rendus plus difficiles et plus périlleux.

Dans ces conditions pouvait-on, tout en se retirant, garder les forts du Sud? On a pu, il est vrai, conserver le Mont-Valérien, mais il était près de Versailles. Vincennes, plus éloigné, n'a pas su se garder. N'en aurait-il pas été de même de Bicêtre et d'Ivry, presqu'aussi éloignés, presqu'aussi isolés? De grandes craintes pouvaient être conçues si on continuait à les occuper.

Si on les évacuait, leur prise de vive force pouvait être coûteuse, mais elle était certaine le jour où l'armée, rappelée au sentiment de ses devoirs, se battrait comme on avait le droit de l'attendre.

Dans cette douloureuse alternative, les pertes à subir pour reprendre les forts évacués avaient de moins douloureuses conséquences que celles de l'échec, on peut dire irrémédiable, qu'eût entraînée leur chute par la défection. En les évacuant, le général en chef a obéi à l'ordre qu'il avait reçu, mais il a toujours eu et il a encore la conviction que ce sacrifice, tel désastreux qu'il pût être, était nécessaire, car il était imposé par une nécessité supérieure qu'il fallait voir avant tout : le salut de la France.

Toutes les troupes étaient ralliées, le départ pour Versailles commença le 19 mars et se continua.

J'étais convaincu qu'on devait abandonner les forts, par suite de l'état de l'esprit de l'armée.

On ne pouvait pas faire de distinction entre les forts. Les forts d'Issy et de Vanves n'auraient pas pu être conservés dans les mêmes conditions que le Mont-Valérien, parce qu'il fallait se ravitailler, et que les moyens de transport manquaient. Nous étions sous le feu des remparts. Il n'y avait pas de vivres, on en manquait dans Paris. Chaque fort n'avait guère que deux compagnies, deux régiments pour garder Courbevoie et Ivry.

Ces régiments sont venus à Versailles, ils étaient bien commandés; ils n'avaient pas été en contact avec la population, c'est pour cela que M. Thiers a désiré les avoir à Versailles pour protéger l'Assemblée.

C'est M. Thiers qui a donné l'ordre d'évacuation. Il me l'a donné avant de partir.

Tout le conseil était en permanence au ministère des affaires étrangères.

Je ne m'occupais pas de ce qu'on disait, je m'occupais de ce qui se passait. Les bataillons de Grenelle défilaient avec leurs képis sur les baïonnettes devant l'hôtel du ministère des affaires étrangères. J'ai fait fermer les grilles et rentrer la troupe, sans m'occuper beaucoup de ce qui se disait.

C'est M. Thiers qui a donné l'ordre d'évacuer; il y avait le 102e et le 114e sur lesquels je comptais; il m'a donné l'ordre de les envoyer à Versailles. Le mouvement d'évacuation des forts a commencé par l'évacuation de Paris.

M. Thiers m'a dit de lui envoyer la brigade Daudet, d'évacuer les forts.

Le soir, quand le ministre de la guerre est revenu, quand il s'agissait de faire replier toutes les troupes, surtout celles qui étaient à la caserne Napoléon, je lui ai dit : Il me faut un ordre écrit. C'est M. Choppin qui a transmis l'ordre.

C'est donc M. Thiers qui a donné l'ordre d'évacuer les forts.

Il m'a même envoyé, dans la soirée, un mot écrit au crayon ainsi conçu : « N'oubliez pas de m'envoyer la brigade Daudet. » C'était celle qui occupait les forts.

C'est le ministre de la guerre, M. Le Flô, qui á donné l'ordre d'évacuer Paris.

(*Général* VINOY.)

Les forts qui environnent Paris furent évacués, eux aussi. Ils ont été évacués à mon insu, et ce n'est que cinq ou six jours après que j'en ai été informé; il ne m'avait pas traversé le cerveau que cela pût se faire; par l'ordre de qui cette évacuation a-t-elle eu lieu? Je n'en sais rien. C'est un fait bizarre, inouï, qui m'accuse, parce que j'aurais dû réagir peut-être, examiner comment cet ordre avait été donné. S'il avait été donné par une autorité supérieure à la mienne, je n'aurais eu qu'à m'incliner, mais, s'il avait été donné par un officier sous mes ordres, le général Vinoy, par exemple, j'aurais dû prendre contre lui des mesures que la situation aurait justifiées. Je ne sais encore aujourd'hui d'où est parti l'ordre.

(*Général* LE FLO.)

Il était resté au Mont-Valérien un bataillon, mais il était désarmé; et, pendant toute une nuit, le Mont-Valérien est resté avec 22 hommes; c'est le lendemain que le colonel Challeton est venu reprendre la position.

(*M. le comte de* LA ROCHETHULON, *membre de la Commission.*)

Dans la nuit du 19, j'ai vu une députation de l'As-

semblée se présenter chez M. Thiers; j'ai reconnu M. Martin des Paillières et M. Buffet; ils ont parlé de l'inquiétude qu'ils avaient au sujet du Mont-Valérien. A une heure du matin, le colonel Challeton, du 119e, couché dans la même chambre que moi, reçut l'ordre de partir pour l'occuper. Deux bataillons incomplets de chasseurs à pied attendaient, au Mont-Valérien, une autre destination. Le 20, au soir, les insurgés ont sommé le colonel Challeton de leur rendre le fort. Le colonel du 119e a reçu les délégués de l'insurrection; il a vu le nombre des bataillons qui les accompagnaient; il vous dira comment il les a reçus.

(*Colonel* LAMBERT.)

Pour moi, je n'ai pas compris l'évacuation des forts. Nous avons insisté pour qu'un régiment prit possession du Mont-Valérien; il a été abandonné et réoccupé. Ce doit être le général Vinoy qui a donné l'ordre d'évacuer les forts.

Voilà sans doute la raison de cet ordre. M. Thiers a déclaré, qu'il ne fallait pas prendre de demi-mesures : il a insisté sur ce point qu'il fallait masser un certain nombre de troupes pour qu'elles se fortifiassent mutuellement. Il résultait de ce qu'il a exposé à ce moment qu'il était nécessaire de concentrer le plus de troupes possible. Je crois que c'est en exécution de cette théorie de concentration que les forts ont été évacués.

(M. PICARD.)

Dès avant le 18 mars, il n'y avait plus ni gouvernement, ni autorité; c'était le comble de la faiblesse, chacun cherchait à conserver sa popularité.

Le 17 mars, nous avons été appelés dans le cabinet du préfet de police, le général Valentin; je fus chargé d'aller avec le général Faron pour prendre les canons

des buttes Chaumont. Nous sommes partis chercher des troupes au Corps législatif, et nous sommes arrivés à trois heures du matin à la mairie de Belleville; jusqu'à cinq ou six heures nous avons bien marché; à cette heure là, nous avons commencé à entendre les coups de fusils, et nous avons été arrêtés par des barricades faites par des gens établis. Je citerai entre autres un boucher que j'ai vu, au coin de la rue de Paris, exciter les gens à faire des barricades.

Nous étions en réserve; j'ai fait des battues avec la troupe; seulement ces troupes, qui étaient restées longtemps en permanence, furent flattées par la garde nationale qui criait : Vive la ligne! J'entendais les soldats dire : Nous ne tirerons pas; de plus, ils étaient fatigués de la nuit qu'ils avaient passée, les chevaux n'arrivaient pas. Du reste, la chose aurait été mieux préparée qu'elle n'eût pas mieux réussi. Nous avons été embarricadés, et obligés de mettre les mitrailleuses en batterie à la place de la mairie de Belleville, à huit heures du matin, pour nous dégager. Je disais au général Faron : La troupe ne nous servira pas; et, en effet, chaque fois qu'on allait en reconnaissance, ou qu'on envoyait du renfort soit pour Montmartre, soit pour les buttes Chaumont, les officiers revenaient nous dire : Ils ont levé la crosse en l'air; heureux encore quand on n'avait pas fraternisé.

Nous eûmes beaucoup de peine à redescendre et à ramener les pièces de canon, non pas celles que nous avions prises aux buttes Chaumont, mais celles que nous avions emportées; nous rentrâmes à cinq heures à la Préfecture, conduisant un gardien de la paix qui avait été lardé de coups de baïonnettes en passant, et sans qu'il y eût eu collision. Chaque fois que nous mettions les mitrailleuses en batterie, les gardes nationaux arrivaient, en disant : Nous vous défions de tirer sur le peuple; et on ne tirait pas. A la barrière des Vertus, la

garde nationale de la Chapelle était extrêmement hostile; il nous fallut revenir par Montmartre. Nous avons dû parlementer; un moment, j'ai été fait prisonnier et jeté dans une cave d'un coup de crosse de fusil. J'avais reçu à la préfecture des mandats contre des individus politiques que je devais prendre à Belleville; j'avais pris soin de les jeter dans les fortifications; j'avais seulement mon écharpe; j'ai parlementé, et ce n'est qu'à force de poignées de mains en leur disant : Nous ne vous ferons rien, que nous avons fini par passer.

(M. Macé.)

L'Empire nous avait laissé une police dont il était absolument impossible de se servir; il l'avait tellement compromise dans les actes politiques auxquels il l'avait mêlée que nous ne pouvions pas faire pénétrer d'agents dans la population; vous avez souvenir de cette épouvantable exécution d'un agent de police qui a été jeté à l'eau devant le boulevard Bourdon et noyé par les misérables qui le poursuivaient.

Il y avait aussi des signes menaçants, nous avions fait faire des arrestations et les prisons furent forcées. Je me mis en rapport avec le général d'Aurelle de Paladines qui était à la tête de la garde nationale. Mon premier dessein était de réorganiser la garde nationale. J'eus une conférence avec le général; mais, quand nous avons examiné la question, comme la première condition de la réorganisation était de faire une élection nouvelle des officiers, et que la plupart des habitants de Paris appartenant au parti de l'ordre avaient quitté Paris, nous avons reconnu que faire des élections à ce moment, c'était apporter un péril nouveau dans la situation. De sorte que nous nous résignâmes à prendre les mesures que paraissaient permettre les circonstances, et le général d'Aurelle de Paladines dut voir les chefs de bataillon et les officiers. Il fut d'abord satisfait,

mais, quelques jours plus tard, il vint me dire qu'il n'était pas sans inquiétude sur l'esprit de ces chefs de bataillon, il les trouvait froids, et sur cette question de ramener l'ordre, il ne voyait pas de leur part une résolution bien arrêtée.

Pendant ce temps, les canons qui avaient été pris par la population étaient dirigés sur les buttes Montmartre et tournés vers Paris. Cette situation intolérable était l'objet des délibérations du Gouvernement.

Nous étions avertis qu'en dehors des chefs réguliers de la garde nationale, se trouvait le Comité central, le Comité des fédérés. — Les noms inconnus qui composaient ce Comité ne nous disaient pas grand'chose. Je cherchais à savoir ce qu'il était. On me dit qu'il y en avait quelques membres qui avaient de bonnes intentions, qu'on pourrait agir sur eux. Je fis venir un de ceux qu'on m'avait indiqué comme ayant une certaine influence. Je le vis et je lui fis remarquer qu'il commettait un acte dangereux en se mêlant à un Comité pareil. Il promit d'insister auprès de ses collègues pour faire rentrer dans l'ordre cette fédération de la garde nationale.

Le Gouvernement délibérait sur la question de savoir s'il interviendrait par la force pour faire rendre les canons.

On a beaucoup dit que le Gouvernement avait agi d'une façon précipitée, qu'il avait surpris l'opinion.

M. Thiers penchait pour le parti de la prudence et il aurait été, par une vue nette des dangers de la situation, enchanté si cette situation avait pu se dénouer pacifiquement. Mais il y avait un grand péril, un inconnu; on ne savait pas au juste ce que cachait ce Comité.

Enfin, le 17 mars, nous résolûmes dans les conseils du Gouvernement, de ne pas tolérer une situation aussi dangereuse, on disait : Paris ne peut pas vivre avec des

canons qui le menacent, il y a là une insurrection qui s'apprête, il faut en finir.

J'avais reçu avis d'une réunion du Comité des fédérés dans la nuit, dans le 13e arrondissement; je vis les chefs de la police et je leur indiquai ce que je savais; il fut convenu qu'on ferait deux choses à la fois : qu'on mettrait la main sur ce Comité pendant la nuit, et que le général Vinoy, qui ne voyait pas d'obstacles, irait s'emparer des hauteurs de Montmartre et ramènerait les canons.

Nous prîmes rendez-vous à cinq heures du matin au ministère des affaires étrangères. A sept heures, nous apprîmes que tout s'était bien passé du côté de Montmartre. Quant aux fédérés, il ne parut pas qu'on eût pu les saisir.

Les choses s'étaient bien passées, quand, une heure plus tard, nous avons appris que la foule s'était portée vers les lieux que la troupe occupait; que, là, il n'y avait peut-être pas eu une action assez grande de la part des chefs sur les soldats; on les avait entraînés dans les cabarets, et ils avaient fait défection.

A la fin de la journée, certains symptômes très graves se révélèrent. Nous étions au ministère. M. Thiers nous avait dit : « J'ai des devoirs envers Paris, mais des devoirs plus grands envers la France. C'est moi qui ai amené l'Assemblée à Versailles; je ne veux rien risquer qui puisse compromettre la sécurité de l'Assemblée. » Le départ d'une partie du Gouvernement pour Versailles avait été décidé, et, en même temps, M. Thiers déclara que, dans sa pensée, des demi-partis n'étaient pas ceux qui sauvaient dans une pareille situation. Nous voyions des soldats qui avaient jeté leurs armes et se promenaient dans les rues; c'était déplorable.

C'est alors que M. Thiers partit, vers quatre heures, pour Versailles avec le ministre des finances et celui des travaux publics.

Je rentrai au ministère de l'intérieur vers six ou sept heures. Je n'y étais que depuis quelques instants quand on m'annonça un homme qui se recommandait de moi et voulait me voir. On le fit entrer. Cet homme me dit qu'il venait de la rue des Rosiers, qu'il avait assisté à l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Cet homme me raconta les détails. Il n'avait pas vu l'assassinat parce qu'il fallait s'élever au-dessus d'un petit mur; le cœur lui avait manqué; il avait entendu la décharge. Il me dit : « Sauvez-vous, je sais qu'on en veut à vos jours. »

Nous nous étions donné rendez-vous pour le soir chez M. Calmon, rue Abbatucci, afin de pouvoir délibérer sans être pris tous ensemble. Je fis partir ma famille. J'avais pensé rester quelque temps; j'aurais été d'avis de tenir l'Élysée, le palais de l'Industrie et, au moins, la Muette. Mais l'autorité militaire décidait cela souverainement, et elle avait donné l'ordre au général Vinoy d'évacuer.

Je reçus de l'Hôtel-de-Ville une dépêche de Ferry, qui ne voulait pas évacuer. J'avais le même sentiment.

Pendant ce temps, on venait prendre le ministère de l'intérieur. J'avais avec moi vingt-cinq hommes, commandés par M. Oscar de Poli, homme très courageux. Il m'avait dit : « Nous nous défendrons; seulement, nous sommes vingt-cinq. » Il y avait aussi quelques gardiens de la paix.

Tout d'un coup, arriva un bataillon de Grenelle. Je fis entrer l'officier; je lui demandai son nom et son adresse. Quand j'eus ce renseignement, cet homme parut très intimidé. Je lui dis : « Vous pouvez dire à vos amis que nous ne vous laisserons pas entrer. » Ils s'en allèrent.

Je restai sans être inquiété jusqu'à huit heures et demie, et j'allai au rendez-vous. Nous eûmes une con-

férence avec le général d'Aurelle de Paladines, M. Dufaure, M. Jules Favre, l'amiral Pothuau. Le général nous dit qu'il ne fallait pas compter sur la garde nationale, que la place Vendôme était occupée, que l'insurrection allait jusqu'au faubourg Saint-Honoré.

J'avoue que c'était pour nous quelque chose de terrible que d'accepter cette situation et l'ordre d'évacuation qui nous était donné. Nous prîmes la résolution de nous rendre immédiatement à l'École-Militaire.

Nous traversâmes cette ville déserte, rencontrant des gardes nationaux qui nous laissaient passer, ne nous connaissant pas.

Le général Vinoy nous dit : « J'ai des ordres, je suis militaire, je les exécuterai; dans une heure, il n'y aura plus de troupes ici; elles vont se rendre à Versailles. »

Nous rentrâmes et nous allâmes prendre un peu de repos dans une maison voisine du ministère de l'intérieur.

Le lendemain, je me rendis au ministère. Nous avions appris que le conseil des ministres se réunissait à huit heures du matin à Versailles; nous ne pouvions pas y manquer, et nous avons été prendre le train de sept heures et demie du matin, en regardant un peu derrière nous, parce que si nous avions été arrêtés, nous aurions eu le sort des généraux Lecomte et Clément Thomas.

Nous nous sommes rendus à Versailles; le conseil s'est tenu. Il communiquait télégraphiquement avec Paris, et nous avons appris que, vers une heure, des forces considérables s'étaient massées autour du ministère de l'intérieur et s'en étaient emparé.

A ce moment, j'ai donné l'ordre d'occuper la Muette avec le bataillon de Passy. L'autorité militaire n'a pas accepté cet ordre; il n'a pas été exécuté.

(M. Picard.)

Le soir du 18 mars, j'allai au ministère de l'intérieur pour m'informer; je demandai le ministre ou un directeur; il n'y avait personne. Il y avait des dépêches qui arrivaient; mais deux officiers qui se trouvaient là, un capitaine de la garde républicaine, je crois, et un capitaine de la garde nationale, me dirent : « Nous n'avons pas d'ordres, il n'y a personne; si vous voulez, comme député, nous dire ce qu'il faut faire, nous le ferons. » Je leur répondis : « Je n'ai pas d'ordres à vous donner; je n'ai aucune qualité pour me mettre à votre tête; mais si vous êtes envahis par une troupe égale à la vôtre, je vous conseille de résister; si elle est trop considérable, je vous conseille de sortir comme si vous étiez relevé de votre poste, tambour en tête, baïonnette au bout de fusil, et drapeau déployé. » C'est ce qui a été fait; je l'ai su depuis. Le 19, je suis allé à Versailles. Rentré à Paris le soir, j'allai à la mairie du 2e arrondissement, dont notre collègue, M. Tirard, était maire. Je tombai au milieu d'une réunion de députés de Paris, où il y avait entre autres : MM. Louis Blanc, Schœlcher, Peyrat, Clémenceau, Lockroy. C'était vers dix heures; je trouvai aussi quelques autres maires de Paris; on me retint, on me dit : « Vous êtes député du département; vous verrez ce qui se passe. » Je restai donc à la séance, mais à l'état passif.

On nous annonça quatre délégués du Comité central de la garde nationale. Ils arrivèrent vers onze heures. C'étaient MM. Jourde, Varlin, Moreau; le quatrième était, je crois, M. Dereure, mais je n'en suis pas bien sûr.

J'assistai à cette conférence; les délégués ne laissèrent pas ignorer que les propositions qu'ils faisaient devaient être acceptées sur l'heure; et qu'ils n'étaient pas sûrs de les faire accepter si l'on discutait trop longtemps.

La discussion se prolongea pourtant; ils furent d'avis que les députés de la Seine devaient proposer une loi

municipale pour Paris et une loi sur la garde nationale. Ils ne tenaient pas beaucoup à la loi sur la garde nationale, parce qu'ils disaient : « Nous avons déjà nommé notre général en chef, et nous sommes nous-mêmes le produit de l'élection. »

Là-dessus, MM. Schœlcher et Peyrat leur dirent : « Vous parlez de votre élection, rien ne la constate ; vous vous dites nommés par la garde nationale ; où est votre titre? »

M. Tirard leur dit : « Je ne reconnais ici de pouvoir élu que celui des maires ; si vous avez une élection, donnez-en la preuve? » Jourde lui répondit : « Citoyen, si vous posez la question comme cela, la discussion ne sera pas longue : vous demandez un titre? Nous avons d'abord la force. »

Je dois rendre justice à M. Tirard, il fut très énergique ; quant à M. Schœlcher, avec le tempérament que vous lui connaissez, il ramenait toujours ces messieurs aux termes du droit, en disant que l'Assemblée était seule souveraine ; que si une élection avait été faite dans la garde nationale, on ne pouvait pas la justifier.

Je me rapprochai de Jourde et de Varlin. J'avais un peu connu ce dernier à l'Exposition de 1867. Je leur dis : « Mais, enfin, il faut arriver à une conclusion : vous proposez de laisser aux députés l'Hôtel-de-Ville et les services administratifs de la Ville. Vous prétendez vous maintenir comme comité central élu de la garde nationale, mais où sera la force d'exécution? C'est vous qui la gardez ; alors qu'est-ce que cela fait que vous abandonniez l'Hôtel-de-Ville? Vous vous débarrassez de la responsabilité de nourrir vos hommes, voilà tout. Êtes-vous sûrs de faire reprendre le travail? Tout est là. Dans ce cas, nous aurions peut-être à compter avec vous. Nous, nous ne l'espérons pas. Alors vous serez obligés d'en venir aux réquisitions. » —

« Peut-être ; mais les réquisitions ne sont que le commencement du pillage. » — « Oh ! jamais ! » Et ils levèrent les mains d'une façon très énergique. Je repris : « Vous ne voulez pas de pillage, vous ne pouvez pas faire reprendre le travail, il faut pourtant que cela ait une fin, où arriverez-vous? »

Alors Jourde me dit, avec un accent que je n'oublierai jamais : « Je sais bien que nous serons vaincus, mais si nous périssons, Paris périra avec nous. »

La discussion roula sur les propositions du Comité central, avec des menaces et des prières, les délégués insistant toujours; ils avaient hâte d'en finir, parce qu'ils étaient déjà débordés; on le sentait.

Malgré cette pression, la discussion se prolongea jusqu'à trois heures du matin. M. Louis Blanc formula une proclamation qu'ils acceptèrent, et qui fut immédiatement envoyée à l'impression. Il fut convenu que les maires se présenteraient le matin et qu'ils prendraient possession de l'Hôtel-de-Ville et des services administratifs.

Les affiches parurent, en effet, le matin du 20 mars ; mais quand les maires se présentèrent à l'Hôtel de-Ville, ils trouvèrent les portes closes. Les hommes du Comité central avaient-ils voulu obtenir cette proclamation des députés de Paris pour s'en servir? Je l'ignore; mais la convention faite à trois heures du matin n'était plus tenue à sept heures; la proclamation avait paru, et les membres du Comité refusaient de livrer l'Hôtel-de-Ville et les divers services administratifs de Paris, dont ils conservèrent la garde.

Ce qui m'a frappé, c'est que les gens de la Commune étaient déjà, le 19 mars, comme affolés, parce qu'ils se sentaient débordés. Il y avait des sentiments honnêtes dans Varlin et dans Jourde. Varlin, que j'avais connu à l'Exposition de 1867, m'avait paru un peu exalté, mais brave garçon au fond. Il y avait comme un sen-

timent de tristesse et un sceau de fatalité sur ces visages fiévreux. Ils avançaient comme des victimes résignées, ne sachant à quelles extrémités on les pousserait ; soit vanité, soit fanatisme, ils sont allés jusqu'au bout.

Quant à nos impressions, je dois les dire sincèrement; je me disais : « Voilà cette agglomération parisienne de 2,400,000 âmes qui vient de soutenir un siége de cinq mois avec une grande patience, à laquelle on demande de supporter ce dernier affront d'admettre dans ses murs 10,000 Prussiens. » Pendant que nous venions à Versailles, nous ne nous étions pas inquiétés de savoir si cette vaste agglomération, si éprouvée, pourrait rester sans municipalité et sans gouvernement.

Les 18 et 19 mars, j'ai trouvé des gens découragés, presque éperdus; ils cherchaient le pouvoir, ils n'en trouvaient trace nulle part. Je l'ai dit, le 18 mars, je suis allé au ministère de l'intérieur; il arrivait des dépêches, et pour qu'elles ne tombassent pas entre les mains des insurgés, j'ai demandé qu'on les brûlât; il n'y avait personne pour les recevoir ni les transmettre : je les fis brûler devant les deux capitaines qui se trouvaient là.

(M. Ducuing, *député*.)

On s'étonnera peut-être qu'un bataillon comme celui que je commandais au 31 octobre (le 106e), qui s'est bien conduit pendant le siége, ait pu fournir à la Commune tant d'éléments de désordre.

Je vais expliquer sa situation.

J'avais des éléments divers, mais les éléments mauvais étaient connus par nous dès le début. Ils étaient venus par la force des choses, puisqu'on recevait tout le monde, et ils avaient été combinés d'une façon qui pouvait offrir quelques dangers, sous l'inspiration du maire du 7e arrondissement, M. Ribeaucourt, lequel

était entouré de M. Urbain, qui faisait partie de mon bataillon, et que nous trouverons plus tard à la Commune; de M. Sicard, qui appartenait également à mon bataillon; de M. Chavelte, ami de ces messieurs, et qui fut commissaire de police de mon arrondissement pendant la Commune, et d'un médecin qui n'était pas de mon bataillon, mais qui appartenait à mon arrondissement, il fut membre de la Commune, et des plus dangereux : Parisel. J'ai eu pendant très longtemps maille à partir avec eux.

Ces messieurs avaient d'abord voulu organiser le bataillon, et ils l'avaient fait en dépit du bon sens : il y avait des compagnies de 180 et 220 hommes, à côté d'autres qui étaient de 60; je n'avais jamais pu y mettre ordre, parce qu'ils me faisaient continuellement de l'opposition, et que sans eux je ne pouvais rien. Ils avaient constitué un Comité de défense nationale, un Comité de salut public, etc.

On voulut ensuite m'interdire de faire manœuvrer mon bataillon deux fois par jour : le matin et l'après-midi; ce qui gênait surtout ces messieurs, c'est que je ne faisais payer la solde qu'après l'exercice du soir, et seulement à ceux qui avaient assisté aux deux exercices, à moins de maladie; de là des plaintes qui furent adressées au Comité de salut public.

A un moment donné, je reçus une demi-satisfaction; on me proposa d'organiser des compagnies comme je le demandais; j'en profitai pour retirer des compagnies les éléments mauvais; avec cela, on organisa deux compagnies qui se révélèrent, tout d'abord, le 31 octobre, par leur refus de marcher. Le 1er novembre, elles firent une manifestation en faveur de Flourens, et protestèrent contre ce qu'avait fait le reste du bataillon. La protestation fut publiée dans les journaux; elle fut suivie d'une contre-protestation des gardes qui avaient marché avec moi.

Dans la première, on disait que j'avais trompé ceux que j'avais emmenés avec moi, que je les avais induits en erreur, et que c'est ainsi qu'ils m'avaient suivi. Dans la contre-protestation, on répondit que je n'avais trompé personne ; que j'avais, au contraire, prévenu tout le monde, et qu'on avait marché en connaissance de cause.

Ce sont ces deux compagnies qui ont formé le noyau du nouveau 106e ; au début de la Commune, on s'occupa de les renforcer et d'en former un bataillon qu'on fit venir à l'Hôtel-de-Ville, et qu'on n'était pas fâché d'exhiber.

J'avais à peu près 160 à 200 hommes semblables dans mon bataillon. Après le 31 octobre, on voulut me les retirer ; je demandai à les conserver, parce que je les connaissais et que c'était un moyen d'avoir toujours la main sur eux. Si je les avais renvoyés, ils seraient allés dans l'artillerie de la garde nationale, où tous les gens de cette espèce se réfugiaient, et ils en auraient fait une force imposante.

J'expliquai la chose au chef d'état-major, et je lui dis : « Si je ne consultais que moi, je serais bien aise de m'en débarrasser ; mais il y aurait un danger plus grand à les laisser s'agglomérer : il vaut mieux que vous les laissiez épars dans des bataillons, où ils sont en minorité ; on les retiendra plus facilement. »

Après la capitulation de Paris, je suis parti en province ; je me trouvais à Bordeaux, lorsque je reçus bientôt une lettre de M. de Chambrecht, le nouveau commandant de mon secteur qui me rappelait à Paris. Je rentrai à Paris, et je trouvai les bataillons complétement disloqués. Depuis l'entrée des Prussiens, il n'y avait plus eu aucune espèce de réunion. Je me rendis à l'état-major ; on me dit de ne pas m'en occuper, parce qu'on travaillait à une réorganisation de la garde nationale.

Je restai chez moi. Un soir (le 17 mars), je trouvai,

en rentrant, un ordre du général d'Aurelle de Paladines, qui m'appelait à l'état-major; je m'y rendis, et je me trouvai là avec une cinquantaine de mes camarades. Le général nous tint ce langage : « Si vous entendez le canon ou la fusillade, dans la nuit, vous ferez immédiatement battre le rappel et vous réunirez vos bataillons. » Je fis l'observation qu'il n'existait plus de bataillons, et que, dans un moment pareil, on ne savait pas quels seraient ceux qui répondraient à l'appel. Le général ajouta : « Si vous n'entendez ni la canonnade, ni la fusillade, vous ferez battre quand même le rappel, à six heures du matin; vous réunirez les bataillons au lieu des réunions ordinaires, et vous attendrez des ordres. »

Je ne me suis pas couché; la nuit, je n'ai rien entendu. Je fis battre le rappel à six heures; environ 150 hommes répondirent à l'appel; c'étaient les plus mauvais; les autres étaient restés chez eux, ne sachant pas, du reste, de quoi il s'agissait. Je restai un instant avec eux, et je me rendis à la mairie, où se trouvait le commandant du secteur. Je lui dis que je n'avais que 150 hommes, et que c'étaient les plus mauvais. Le 17e bataillon, qui faisait partie de notre arrondissement, était dans la même situation.

Nous discutions avec le commandant du secteur. Arrive un chef d'escadron d'état-major de la garde nationale; il apportait un ordre qui nous fut aussitôt communiqué. Il était à peu près ainsi conçu : Une affiche du Chef du Pouvoir exécutif, qui va être placardée, expliquera la prise d'armes de cette nuit, tous les canons sont rentrés en possession du Gouvernement. Je demandai si cet ordre devait être communiqué. Le chef d'escadron nous dit qu'il avait ordre de le communiquer à toutes les patrouilles. J'en pris copie, et j'en donnai moi-même lecture à ceux des gardes de mon bataillon qui avaient répondu à l'appel. Je vis des dé-

négations et des sourires de la part de quelques-uns d'entre eux, qui disaient : Ce n'est pas vrai; les canons n'ont pas été repris, l'insurrection n'est pas vaincue.

J'ajoutais foi à l'ordre que j'avais reçu. Quelques instants après, le commandant de mon secteur nous fit dire que nous pouvions renvoyer nos hommes déjeuner. Je leur recommandai de se tenir prêts à répondre au premier appel; il n'en fut pas fait d'autre depuis.

Le 18, au soir, le commandant du secteur m'envoie chercher, me disant qu'un bataillon du 15e arrondissement s'emparait de la mairie; le 15e arrondissement formait le 7e secteur, avec le 7e arrondissement, et je connaissais le commandant de ce bataillon pour m'être trouvé maintes fois avec lui chez l'amiral de Montaignac, notre chef.

Je suis allé lui parler, disant que j'avais été prévenu de son arrivée, que mes gardes allaient venir, qu'on allait se battre. Il fut un peu effrayé et se retira, abandonnant la mairie, ce soir-là; plus tard, il a commandé le fort de Vincennes; son nom m'échappe.

Le dimanche matin, 19, on me fit appeler; nous nous sommes réunis, les commandants de tous les bataillons, capitaines adjudants-majors, lieutenants, officiers. On nous apprit que le Gouvernement était parti, que le commandant supérieur de la garde nationale était parti, que les insurgés étaient maîtres de toute la situation. Je restai jusqu'à midi; on vint m'annoncer que ma maison était cernée; je suis rentré pour prendre ce que j'avais à y prendre, et je suis venu à Versailles.

En arrivant, j'aurais voulu demander, avec une plus vive insistance, que le drapeau du commandant supérieur de la garde nationale restât à Paris. J'étais, je crois, un de ceux qui couraient le plus de dangers; j'offrais de retourner dans mon arrondissement; beau-

coup d'autres commandants étaient dans la même situation. Il me semble que si le drapeau de la garde nationale était resté dans Paris, à la Muette, par exemple, il eût été à l'abri de toute espèce de coup de main; il y avait encore de la gendarmerie, des gardiens de Paris, au nombre de 4 ou 5,000, de la marine, des régiments sur lesquels on pouvait compter, puisqu'il y en a qui sont revenus. Je crois qu'on aurait pu ainsi éviter bien des choses.

Paris avait été surpris le 18 mars; il ne savait pas ce dont il s'agissait. Lorsque des coups de fusil furent tirés, place Vendôme, nous demandâmes des explications au général d'Aurelle de Paladines. Il nous répondit qu'on avait appris que les insurgés voulaient tenter un coup de main sur Paris, et que c'était pour cela qu'on nous avait fait appeler.

(*Commandant* Ibos.)

Les bataillons du 16e arrondissement ont été mêlés à l'affaire des canons. Voici une lettre adressée par moi, le 9 août dernier, à M. le commandant Gaveau, commissaire du Gouvernement au 3e conseil de guerre, à ce sujet.

Cette lettre, à laquelle je regrette que M. le commandant Gaveau n'ait pas jugé à propos de répondre, rectifie certaines allégations erronées et place sous son véritable jour la conduite des bataillons du 16e arrondissement, pendant les douloureux événements auxquels nous avons assisté.

Paris, 9 août 1871.

A M. le commissaire du Gouvernement, au 3e conseil de guerre à Versailles.

Monsieur,

L'acte d'accusation lu par vous devant le conseil de

guerre de Versailles, contient une erreur que, comme ancien colonel de la garde nationale du 16e arrondissement, je crois devoir vous signaler.

« Le 27 février, dites-vous, sous prétexte d'enlever aux Prussiens un nombre considérable de canons laissés dans la zone que devait occuper l'ennemi, les meneurs s'en emparent et les conduisent sur les buttes Montmartre où ils les établissent en batterie. »

Permettez-moi, monsieur, de rectifier les faits :

Les canons laissés dans la zone que devaient occuper les Prussiens étaient au nombre de 53.

Ils ont été enlevés, non par les meneurs, mais bien par les bataillons du 16e arrondissement, qui, à défaut de chevaux, se sont attelés aux pièces plutôt que de les voir aux mains de l'ennemi, et cela, d'accord avec la municipalité, qui, certes, s'est trop énergiquement affirmée dans les circonstances difficiles que nous avons traversées plus tard pour pouvoir être suspectée.

Ensuite, ces canons n'ont pas été conduits à Montmartre, mais dans un lieu désigné d'avance par l'état-major de la garde nationale, au parc Monceaux, où les attendait un chef d'escadron d'état-major, et où ils sont restés sous la garde des détachements des bataillons et la protection des troupes campées dans le parc.

Enfin, après le départ des Prussiens, ces canons ont été tous, *sans exception*, remis à l'artillerie qui les a fait enlever par ses attelages, les uns, au parc Monceaux même, les autres, au Ranelagh où les avaient ramenés les hommes de bonne volonté des bataillons.

Ces faits sont confirmés par le *Journal officiel* de l'époque, et je tiens à votre disposition plusieurs pièces à l'appui.

J'espère donc, monsieur, que vous voudrez bien rendre hommage à la vérité, en rectifiant une phrase qui confond avec les meneurs de braves gens pleins de zèle et de patriotisme.

Déjà, la garde nationale du 16e arrondissement a été accusée à tort d'avoir refusé de descendre à Paris, le 18 mars, alors qu'elle est restée plusieurs jours absolument sans ordres; elle ne peut vraiment pas laisser passer, sans mot dire, cette série d'erreurs qui tendraient, à la longue, à dénaturer sa conduite. Elle en a d'autant plus le droit que les bataillons dont il s'agit ici sont ceux qui, quelques jours plus tard, abandonnés de tous, luttaient jusqu'au 1er avril contre la Commune, reprenaient aux bataillons dissidents et maintenaient ouvertes, par leur résistance opiniâtre, les seules portes de Paris par lesquelles pouvaient s'effectuer, soit un retour offensif, soit l'évacuation des isolés de l'armée et de l'énorme matériel laissé en arrière.

Les 38e et 72e bataillons ont tenu seuls, douze jours après le départ des troupes, alors que tous désespéraient, et ne se sont dispersés qu'après avoir perdu tout espoir de secours, et avoir attendu plusieurs jours en vain, la révocation de l'ordre qui enjoignait de cesser toute résistance.

Croyez-vous donc que s'ils eussent eu des canons, ils les eussent menés à Montmartre?

Veuillez agréer, etc.

(M. H. LAVIGNE, *ex-lieutenanant-colonel de la garde nationale.*)

Avant de parler du 18 mars, je dois signaler un fait qui montrera ce qu'était l'esprit de Paris à cette époque. Lorsque eurent lieu les élections à Paris, il y eut à faire dans le scrutin électoral, le dépouillement de quarante-trois noms, chiffre de la représentation nationale pour Paris. Il s'écoula près de huit jours avant qu'on connût le résultat total. L'Assemblée nationale cependant se réunissait à Bordeaux au nombre de 3 ou 400 membres, et déjà on rendait compte des premières séances. On considérait à Paris l'Assemblée comme

étant en majorité monarchiste. Ce qu'il y a de certain, c'est que je regardais comme un devoir de partir pour Bordeaux avant même de savoir si j'étais nommé. Je savais que notre collègue Louis Blanc devait partir le lendemain. Il était le premier sur la liste, et il savait déjà qu'il serait nommé. Il devait, avant de partir, dîner chez mon médecin avec son frère Charles Blanc, directeur des Beaux-Arts. J'allai le trouver et je lui dis : Je partirai avec vous. Avez-vous une voiture? — Je n'en ai pas. — J'en ai une et je vous prendrai. — Je le pris en effet le lendemain et voici ce qui se passa, sur le trottoir de la rue Laffitte, au moment où nous nous disposions à partir pour le chemin de fer d'Orléans. Mon médecin, docteur très intelligent, nous embrassa, et il se prit pleurer à chaudes larmes. Ah! dit-il, c'est la République qui s'en va. La monarchie va être proclamée à Bordeaux. Tout est perdu.

Voilà dans quels sentiments était une certaine partie de la population bourgeoise.

Lorsque nous arrivâmes à Bordeaux et qu'il s'agit de nommer M. Thiers, on ne voulait pas lui donner le nom de Chef de la République française. — Cela ne fut pas dit en séance publique, mais les journaux en parlèrent. — On parla de la radiation de ce mot qui fut proposée dans les bureaux.

Et puis lorsque s'agita la question du retour de l'Assemblée à Paris, je dis et je déclarai qu'on allait jeter la partie bourgeoise, la partie républicaine, dans une situation telle que les éléments communards allaient nécessairement prendre de la force. Je ne suis pas le seul qui l'ait dit; ce que j'ai annoncé dans mon bureau, d'autres, par exemple mon collègue Tirard, l'ont déclaré dans leurs bureaux : « Nous avons lutté pendant quatre mois pour empêcher la Commune à Paris; si l'Assemblée ne vient pas à Paris, disions-nous, la Commune est faite. »

Comprenant la gravité de la situation, au lieu de m'en aller à Toulouse, comme je pensais d'abord le faire en quittant Bordeaux, je me rendis à Paris. J'étais très inquiet justement à cause des éléments que je savais exister dans la population parisienne. Pendant tout le siége, nous avions eu à lutter contre les communards, le 12 octobre, le 31 octobre et le 22 janvier.

Le transport des canons à Montmartre avait été, il ne faut pas l'oublier, très bien vu par la population parisienne. Je me rappelle encore les lettres que ma femme m'écrivit alors. Ce mouvement de la population parisienne à l'entrée des Prussiens, c'était quelque chose de magnifique. On trouvait cela superbe, c'était une revanche nationale.

Il est arrivé une chose, et c'est là ce qui explique la force qu'ont pu avoir un moment les gens du Comité central : ce comité, constitué depuis longtemps par la fédération des délégués des compagnies, délégués qui s'étaient pour la plupart élus eux-mêmes ou qui s'étaient fait élire par cinq ou six gardes de leur opinion, n'avait eu jusqu'alors aucune autorité dans la garde nationale. Cette autorité, il la conquit le jour de l'entrée des Prussiens à Paris, en prenant la direction du mouvement tout spontané de la population. Il se trouva, dès le lendemain, avoir une autorité réelle, d'abord parce qu'on avait supprimé les chefs de section, ensuite parce que la population était enchantée de la reprise des canons.

Quand je suis arrivé de Bordeaux à Paris, je m'informai de cette question des canons, j'avais l'intention d'aller à Montmartre. Mais on me dit : C'est inutile. L'affaire est en voie d'arrangement; elle sera vidée demain.

Quelques jours après, comme ce n'était pas du tout terminé, j'en parlai et on me dit : Il y a des difficultés.

J'allai trouver M. Roger, du Nord, que je connaissais depuis trois mois; j'avais été sous ses ordres pendant le siége, du côté de Choisy-le-Roi. Je lui demandai d'arranger cela. « Oui, me dit M. Roger, du Nord, cela peut s'arranger. Le maire de Montmartre, M. Clémenceau, est plein de bonne volonté. Mais il y a des gens qui jettent des bâtons dans les roues; il y a des représentants des secteurs, entre autres le nommé *Duval*, le connaissez-vous? — Non, je ne le connais pas. — Il y avait là en effet des gens qui avaient pris une certaine influence, et cela venait de ce qu'on avait supprimé les commandants de secteurs, qui étaient les généraux et les amiraux. Le jour où les gardes nationaux n'ont plus eu de rapports qu'avec le Comité central, on ne tenait plus la garde nationale. Il aurait fallu conserver ces secteurs. Cela faisait neuf commandements; les commandants de secteurs qui avaient des rapports avec les chefs de bataillon étaient les hommes les plus capables de donner des ordres et d'empêcher ce qui est venu les remplacer.

Je dis à M. Roger, du Nord, ce que je pensais de la situation et de ces commandants de secteurs improvisés. Je lui fis remarquer que c'était la seconde fois que les pourparlers n'aboutissaient à rien. Vous avez là, lui dis-je, des gens qui prennent une influence qu'ils ne devraient pas avoir. Ce qu'il y a de mieux à faire, puisque cette question des canons soulève des répugnances, c'est que le commandant de la garde nationale dise : les canons sont à Montmartre, qu'ils y restent. La garde nationale les garde, qu'elle les garde. Mais je ne veux pas que les ordres donnés à ceux qui gardent les canons soient donnés par d'autres que par moi. Que le général désigne, dès demain, les tours de garde des bataillons, en choisissant d'abord les bataillons de Belleville, de la Maison-Blanche, de Popincourt; qu'il s'abstienne pendant quelques jours de désigner les

bataillons du centre de Paris, et il ne pourra y avoir de conflit.

En attendant, que le général convoque tous les commandants de bataillons, sans en excepter un seul, et qu'il leur pose cette question : Ne vaut-il pas mieux, au lieu d'avoir un parc unique d'artillerie à Montmartre, donner deux canons à chaque bataillon, ou tout au moins diviser ce parc et répartir les canons sur plusieurs points. Vous pouvez être certain que tous les commandants se prononceront pour la distribution des canons entre les bataillons. Supposer le contraire, c'est ne pas connaître la nature humaine. Par ce système, on laissera encore, sans doute, des canons aux bataillons dont on se défie, mais tous les autres bataillons en auront.

Puis, à ce moment, je parlai à M. Roger, du Nord, d'une proposition que j'avais rédigée et que je voulais soumettre à l'Assemblée le jour de son installation à Versailles. C'était une proposition relative à la liquidation de la solde de 1 fr. 50 par jour, question que je considérais alors comme beaucoup plus grave, et bien plus difficile à résoudre que celle des canons. A ce propos, M. Roger, du Nord, me dit : Nous serions des imbéciles si nous ne réussissions pas à empêcher l'effusion du sang. Je vais vous donner une lettre de recommandation pour M. Lambrecht, et vous irez causer de votre projet avec lui. Je ne vis pas ce jour-là M. Lambrecht ; mais le lendemain j'allai causer de cette affaire avec M. Picard, ministre de l'intérieur. Là, j'ai cru comprendre que l'on voulait brusquer l'affaire des canons de Montmartre. Je n'étais pas de cet avis ; j'ai cru le comprendre, mais je n'en étais pas sûr ; rien ne me faisait prévoir que j'étais à l'avant-veille de la catastrophe.

Le 17, après avoir causé le matin avec M. Lambrecht et travaillé à la rédaction de mon projet, j'allai dîner chez un de mes parents.

En rentrant chez moi, vers dix heures et demie du soir, je trouvai une lettre de M. Roger, du Nord, dans laquelle il me disait : « Il y a réunion chez le général, venez. » J'y allai en bourgeois vers onze heures un quart. Là je vis le général d'Aurelle de Paladines entouré des commandants dans lesquels on avait le plus de confiance. J'entendis un chef de bataillon qui disait : « Mon général, sur 1,200 hommes que j'ai, il n'en viendra pas 200. » De quoi s'agissait-il ? J'écoutais. Le général d'Aurelle de Paladines racontait que des bataillons de Belleville avaient repris les canons de la place des Vosges, qu'on craignait pour le lendemain un mouvement de ces bataillons sur l'Hôtel-de-Ville, et qu'on battrait le rappel à six heures du matin. J'adressai alors la parole au général et je lui demandai, comme je n'étais pas au commencement de la réunion, de vouloir bien me dire si on voulait faire une opération défensive ou une opération offensive. — « Mais non, me dit le général, ce n'est pas une affaire offensive. » Il avait sans doute des ordres pour s'exprimer ainsi. Quelque temps après, au moment où l'on allait se séparer, je lui dis : Si, comme vous le dites, c'est une affaire pour la défensive, vous pouvez être sûr que la garde nationale viendra. Tout le monde y sera. Mais si c'est pour une affaire offensive, vous aurez un échec. Je vous l'affirme, je connais un peu Paris.

Je lui dis cela devant plusieurs personnes, entre autres M. de Mortemart. Je rentrai chez moi vers une heure. Je ne dormis pas. Il y avait en tout 60 commandants ou colonels de la garde nationale qui savaient qu'on devait battre le rappel. J'étais sûr que la moitié des gardes nationaux ne se réveilleraient pas, et que ceux qui se réveilleraient mettraient la tête de l'autre côté du lit.

A six heures, dès que j'entendis battre le rappel, je m'habillai rapidement en bourgeois, parce que je me

défiais beaucoup de l'esprit qui allait se manifester dans mon quartier en apprenant l'opération offensive dont j'avais le pressentiment. Je m'en défiais d'autant plus que j'habite très-près de Montmartre. J'arrivai au carrefour de la rue de Douai et de la rue de Fontaine. Là, je trouvai des gardes nationaux; une trentaine de personnes vinrent à moi et me dirent : « Colonel, on attaque nos frères; on veut leur reprendre les canons; il faut marcher à leur secours; faites battre le rappel. — Laissez-moi d'abord aller m'assurer de ce qui se passe. — Colonel, quand on ne veut pas marcher, on donne sa démission. »

Je ne fis pas battre le rappel. Je vis du côté du boulevard ce qui se passait. C'était à peu près fini. Vers sept heures et quart je me rendis à l'état-major, chez le général d'Aurelle de Paladines, pour lui dire que je n'avais pas fait battre le rappel, et, que si je l'avais fait, tout mon monde serait monté à Montmartre. Je savais ce qui s'était passé au 31 octobre depuis Notre-Dame-de-Lorette jusqu'à Montmartre; mon bataillon s'étendait depuis Montmartre jusqu'au Grand-Hôtel, au boulevard des Capucines. Dans ce bataillon, qui était superposé au 6e bataillon, et qui avait été formé après le 4 septembre, il y avait des éléments de tous genres, et si je trouvais un appui pour l'ordre dans ce que j'appellerai la plaine, j'avais des difficultés bien plus grandes par ailleurs. J'avais eu de très-grandes peines au 31 octobre à faire marcher ces compagnies-là, et le soir, craignant d'avoir des gens mal disposés, et ne voulant marcher qu'avec des hommes sûrs, j'avais été réduit à trois ou quatre hommes par compagnie de 300 ou 400 hommes.

J'allai donc chez le général d'Aurelle de Paladines, et, en passant — c'est un fait bien caractéristique de la situation — je vis un bijoutier, M. le colonel Quevauvilliers, au coin de la rue Neuve-des-Petits-Champs; il

était là, lui, colonel, avec ses tambours et dix-sept hommes de son bataillon, pas un de plus !

Je me rendis à l'état-major et j'expliquai la chose au général. Le général me dit : C'est fini, les canons sont pris, et, heureusement, sans effusion de sang.

Vous pouvez maintenant faire battre le rappel. — Puisque vous m'en donnez l'ordre, je le ferai. Mais je crains fort que cela ne tourne contre nous. — Il va, me dit le général, être affiché une proclamation du Gouvernement; et, il m'en donna l'esprit en me réitérant l'ordre de battre le rappel.

J'allais sortir pour exécuter cet ordre, lorsque je rencontrai M. de Mortemart tout éperonné, et qui me raconta comment les choses s'étaient passées; presque pas d'effusion de sang, tout au plus deux ou trois hommes tués.

Je dis à M. de Mortemart que le général venait de me donner un ordre qui, vu l'esprit de mon bataillon et surtout des compagnies situées près de Montmartre, me paraissait des plus dangereux.

M. de Mortemart, qui savait quelles difficultés j'avais eues le 31 octobre, entra avec moi chez le général qui finit par me dire : Faites ce que vous jugerez convenable.

J'allai à la mairie ; je trouvai là mon tambour-maître; il avait sa canne. Mon tambour-maître était un ancien soldat. Je lui dis : Eh bien ! c'est fini ! C'est tout à fait fini ! — Oh ! mon colonel, cela va mal, cela va très-mal. La population est très-montée; cela n'est pas fini, croyez-moi.

Nous montâmes la rue Notre-Dame-de-Lorette, et, au bas de la rue de Bréda, nous entendîmes des cris et nous vîmes du monde qui descendait rapidement. Je dis à mon tambour-maître : Mettez votre canne chez quelque boutiquier que vous connaissez. Il le fit et nous continuâmes de monter la rue. Nous rencontrâmes

la troupe qui s'en retournait la crosse en l'air, suivie des gendarmes. La foule criait : Vive la ligne ! A bas ceci ! A bas cela !

Arrivé au même carrefour, où le matin j'avais vu quelques exaltés, je trouvai une foule énorme qui voulait me faire battre le rappel pour marcher avec l'insurrection. Je finis par m'échapper; et, dans les rues avoisinantes, je vis les chevaux qui arrivaient trop tard.

Je rentrai chez moi, et, au moment où je commençai à déjeûner, mon collègue Tolain vint me dire ceci : Il y a Clémenceau, maire de Montmartre, qui est là-bas; il est très gêné; il a un prisonnier le général Lecomte ; il craint de ne pouvoir le sauver. Il demande qu'un certain nombre de ses collègues de la députation de Paris vienne à Montmartre, pour se joindre à lui et l'aider.

Je ne me rendis pas de suite à Montmartre, parce que je voulais avoir l'autorisation du Gouvernement.

Je descendis, j'allai à l'état-major. Le général d'Aurelle de Paladines était parti au ministère des affaires étrangères. M. Roger, du Nord, à qui je racontai ce que j'avais vu, me dit qu'au Luxembourg il y avait eu aussi fraternisation entre la garde nationale et la troupe. Cela n'était pas étonnant, et pour mon compte je n'en fus pas surpris. J'avais été blessé à Buzenval et j'étais resté au lit un certain nombre de jours. Quelques jours après la capitulation, mon médecin m'autorisa à sortir. On remarque tout à une première sortie de convalescence : arrivé au bas de l'escalier, je vis trois soldats de la ligne qui faisaient leur pot-bouille dans la loge de mon concierge. L'armée entière logeant chez l'habitant, était en rapport constant avec lui. C'est ce qui fait que j'ai dit à Bordeaux : La Commune est faite. Le jour où la troupe vit ainsi, il n'y a plus de troupe. J'allai donc de l'état-major au ministère des

affaires étrangères pour y trouver le général d'Aurelle de Paladines. Au bout d'un certain temps, je fus introduit auprès de M. Thiers. Je lui expliquai la situation de Clémenceau à Montmartre, et la situation du général Lecomte.

M. Thiers me dit : « Il faut voir Clémenceau. Dites-lui de faire tout son possible pour que le général Lecomte soit sauvé. »

Alors j'allai à la mairie de Montmartre, où je trouvai Clémenceau ; je ne me rappelle pas les autres personnes que je vis avec lui, à l'exception, pourtant, de mon collègue Lockroy, qui était là. Ce qu'il y a de certain, c'est que quand je m'adressai à Clémenceau et lui parlai du général Lecomte, il me dit : Le général est en lieu de sûreté ; il est au Château-Rouge. Il est gardé ; il ne risque rien ; il y a là des gens qui en répondent. Je revins dire cela à M. Thiers avec Lockroy. A ce moment, il était midi ou une heure.

J'ai déjà eu à rendre compte de ces faits devant M. le juge d'instruction M. Mathieu Devienne à propos de l'accusation portée contre Jaclard.

Ce qui a fait le malheur des généraux Lecomte et Clément Thomas, c'est qu'ils sont sortis du Château-Rouge. Là, ils ne risquaient rien, parce que la population ne les voyait pas, parce qu'il y avait un bataillon qui en était responsable. Quand on leur a fait traverser cette foule furieuse, il n'y a plus eu d'espérance pour eux. On nous chargea, chez M. Thiers, d'une certaine mission, M. Lockroy et moi ; c'était d'aller prendre des renseignements sur des régiments et des bataillons dont le général Vinoy n'avait aucune nouvelle.

Arrivés à la mairie située au square du Temple, nous prîmes des informations sur ces régiments et ces bataillons qu'on nous avait dit être de ce côté ; on nous apprit là, qu'au lieu d'être dans le faubourg du Temple, ils étaient près des prés Saint-Fargeau. De là, nous

passâmes à la mairie des Batignolles, puis nous revînmes à la mairie de Montmartre. Là, quelqu'un qui nous connaissait, mais que je ne connaissais pas, nous dit au moment où nous descendions de voiture :

« M. Clémenceau vient de partir, on vient d'arrêter Clément Thomas. M. Clémenceau est parti pour aller le sauver, mais on ne sait pas par où il est passé. Si vous voulez savoir où il est, allez à la chaussée Clignancourt à ce qu'on appelle le Comité de Vigilance. »

Nous montons là et nous y trouvons Jaclard. Quand j'ai déposé devant le juge d'instruction, j'ai dit que j'avais vu Jaclard à ce moment et qu'il ne me paraissait pas exercer le commandement supérieur, et que celui qui l'exerçait était un individu qui avait un ruban rouge à son képi. Quand on demanda à Jaclard quel était ce chef de bataillon, il répondit que c'était Bergeret, et ce Bergeret, au moment où je l'ai vu et où il nous annonçait que tout était fini pour le général Clément Thomas, s'est écrié : « Cela nous enlève cent mille hommes. » Mes souvenirs ne sont pas très présents, mais il me semble qu'à ce moment on ne parlait que du général Clément Thomas. Deux minutes après, Clémenceau arriva et dit : Je suis arrivé trop tard! Cela s'était fait très rapidement.

MM. Tolain et Schœlcher étaient là. Nous nous adressâmes à ceux qui avaient le commandement; nous leur dîmes : vous êtes responsables de l'assassinat qui vient d'avoir lieu, vous devriez faire arrêter les coupables. Clémenceau était dans un état d'indignation profonde. Il racontait ce qui venait d'arriver, il ne savait comment lui-même avait échappé : c'est que malheureusement il y avait une espèce de folie furieuse dans cette population tout entière. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans toute cette avenue Clignancourt et dans toutes les rues de Montmartre, c'était une foule où il était impossible de circuler. Toute cette foule était

dans un état de surexcitation extraordinaire. C'est ce qui fait que le soir, lorsqu'il s'est agi de marcher sur l'Hôtel-de-Ville, j'étais convaincu qu'on n'arriverait à rien.

Une demi-heure après, nous descendions à Paris. Clémenceau, qui était retourné à sa mairie, nous avait dit : « Il faut absolument que vous veniez me donner aide ce soir. »

Il y eut une réunion à la mairie de M. Tirard. Je fus un de ceux qui furent délégués auprès de Clémenceau. Quand on dit à Clémenceau : Il faut que vous assistiez à cette réunion des maires, il répondit : Mais j'ai là dans ma cave cinquante gendarmes ou gardiens de Paris qu'il faut sauver. Il y a des gens qui pourraient le savoir et alors qu'arriverait-il? Si ces gendarmes n'ont pas été fusillés, c'est qu'il les a fait filer le lendemain. Ils lui doivent certainement la vie.

J'ai été à la réunion des maires, et là j'ai appris que M. Ferry était obligé de quitter l'Hôtel-de-Ville et qu'il était à la mairie du Ier arrondissement. Il avait reçu l'ordre de quitter. Il avait dit qu'il rentrerait si on lui donnait quatre ou cinq cents hommes. Enfin, obligé de céder, il avait dit qu'il était prêt à résigner ses fonctions de maire de Paris.

On envoya alors des députations au Gouvernement. C'est là qu'il fut question de me proposer au Gouvernement comme général de la garde nationale. Je suis resté jusqu'à minuit et demi. J'étais convaincu que je ne sauverais rien du tout. L'affaire était engagée de façon qu'on n'aurait pas un homme debout pour l'ordre. Je me le rappelle : il fallait entendre battre le rappel dans les rues de tout mon quartier et personne ne venait! Et pendant ce temps-là, dans la journée du 18, une foule de gens du quartier filaient à Montmartre, où on leur donnait des chassepots. Toute la partie saine de la garde nationale était dans le désarroi le plus

complet. Beaucoup de personnes avaient quitté Paris après la capitulation, et presque tous les bons manquaient à l'appel, cela n'était pas fait pour donner du cœur à ceux qui restaient là.

Lorsque M. Méline, un des adjoints de Paris, proposa de me nommer général de la garde nationale, je m'arrachai les cheveux de désespoir. Je me laissai porter pourtant parce qu'on insista en me disant que j'avais le devoir de ne pas refuser. C'est à une heure un quart que j'ai été nommé; alors je m'en allai à la mairie du 1er arrondissement et de là à la mairie du second, où je trouvai encore une réunion des maires. On avait fait une proclamation pour expliquer ma nomination. On me dit : il faut en faire une que l'on enverra à l'*Officiel* pour l'insérer le lendemain. Il y avait des adjoints aux maires, entr'autres Jaclard, il y avait aussi Paschal Grousset; il y avait des députés qui ont été plus tard dans la Commune, comme Cournet et Millière. Je ne me suis jamais expliqué ce revirement après ce qui s'était passé là.

(M. LANGLOIS.)

J'ai vu Millière pleurer de détresse dans mon bureau Je lui ai même entendu dire : Ce que c'est que le peuple ! Il n'y a de vrais que les gens de la campagne. Les autres ont une éducation factice. Il pleurait en disant cela; il avait l'air d'un fou.

(M. DE SAINT-PIERRE, *membre de la Commission.*)

Paschal Grousset me dit alors : on vous attend à l'Hôtel-de-Ville, je n'ai pas à en être reconnaissant à Paschal Grousset, je raconte les faits. Paschal Grousset me dit : on vous attend à l'Hôtel-de-Ville; alors je m'y dirigeai accompagné de Lockroy, qui ne m'avait pas

quitté de la journée et qui, les jours suivants, fut des plus énergiques contre le Comité central, accompagné aussi de Cournet, qui n'était pas alors dans le mouvement communard, mais qui depuis y fut sans doute entraîné par Delescluze. Delescluze avait été très lié avec le père de Cournet, et lorsque Cournet perdit son père, Delescluze avait été pour lui un second père. Je considère que c'est Cournet qui a été entraîné par Delescluze, et non pas, assurément, Delescluze qui a été entraîné par Cournet. Je partis donc accompagné de Cournet, de Lockroy et de Paschal Grousset. J'allais là comme quelqu'un qu'on mène à la boucherie. Je me rappelle avoir dit à Cournet : « Je marche au martyre. »

Lorsque j'arrivai devant l'Hôtel-de-Ville, on cria : qui vive ?—On répondit : général de la garde nationale.

Il était alors deux heures et demie du matin. Je calcule qu'ayant été obligé de rédiger ma proclamation, ayant lu la proclamation des maires, ayant été, à pied, rue Mansard, il devait être de deux heures et demie à trois heures du matin.

Lorsque je me présentai en disant : « Je suis nommé par le Gouvernement ! » on cria : vive le général Langlois ! Non pas tout le monde, mais plusieurs de ceux qui étaient là. Cela se passait en quelque sorte dans l'antichambre. Au fur et à mesure que j'avançais je trouvais des dispositions différentes, de la défiance, de l'hostilité même. Quand j'arrivai au Comité central, c'est Assi, je crois, qui m'adressa la parole. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'on me demanda ce que j'étais. Je dis que j'étais nommé par le Gouvernement et que je croyais qu'on reconnaissait le Gouvernement. — On me dit : Nous reconnaissez-vous ? — Non, je ne vous reconnais pas. — Dites-nous ce que vous pensez du Comité central. — Je n'en pense rien. Je n'ai pas désiré être nommé général. Ce sont les maires et les députés

de Paris qui m'ont nommé dans la pensée que par là on arriverait à éviter l'effusion du sang. En admettant même qu'il se passe des événements, le plus que vous pouver espérer, c'est le succès ici ; la question est purement parisienne, si vous ne reconnaissez pas le gouvernement de l'Assemblée. Vous avez donc la prétention d'être un Gouvernement national ? Alors c'est la guerre civile que vous faites en France. Vous ne pouvez pas avoir cette prétention, ou vous êtes des fous. Ils me dirent alors : donnez votre démission et nous vous nommerons. — Ah ! non, je veux bien être nommé par le Gouvernement, mais pas par vous.

Je ne puis pas entrer dans tous les détails ; mais voilà le fond de toute cette affaire. Je donnai ma démission, je sortis et me rendis immédiatement au second arrondissement pour redemander l'épreuve de ma proclamation. On me dit qu'elle était partie à l'*Officiel*. J'allai au journal pour que ma proclamation n'y parût pas. Le petit jour commençait. Je trouvai là M. Feyrnet, celui qui signait ainsi au journal le *Temps ;* il me dit : il faut que j'aie des ordres pour cela. Nous partîmes ensemble avec François Favre, le maire de Batignolles pour voir M. Picard, au ministère de l'intérieur. Nous ne trouvâmes que son chef de cabinet à qui je racontai ce qui s'était passé, et tout ce que j'avais vu. Je rentrai me coucher à sept heures et demie du matin. J'étais éreinté.

Ce qui peut donner une idée de Paris, c'est qu'une heure après, on savait par les reporters des journaux tout ce qui s'était passé. On a pu lire dans les journaux du matin que j'avais été nommé général de la garde nationale par le Gouvernement.

Vers huit heures du matin des personnes que je ne connais pas vinrent me trouver et me demandèrent si je voulais faire partie d'une fédération de la garde nationale. — Voulez-vous y adhérer avec votre bataillon ?

- Je ne sais pas ce dont vous voulez parler. Je sais u'il y a un Comité central à l'Hôtel-de-Ville. Est-ce ela ? — Oui ! c'est cela ! — Alors vous pouvez dire que n'en suis pas.

Une heure après, cinquante hommes montèrent à ion appartement pour m'arrêter. Heureusement ma mme qui a une grande énergie morale sut les arrêter. lle les reçut à la porte. Un seul de ces hommes est ntré non armé. Les autres restèrent dans l'escalier. Il e demanda si j'étais commandant. Je lui racontai ma omination et ma démission. Pendant ce temps là pas- rent des hommes de mon bataillon dans la rue ; et les nquante qui étaient venus pour m'arrêter s'esquivè- ent.

Il y eut une réunion des maires le lendemain dans la ournée puis, il y eut une seconde réunion des chefs de ataillon à la mairie de M. Bonvalet, au square du emple. Là on fit ce qu'on pût pour s'entendre. Mais y eût un grand désarroi. En somme, cela n'a abouti à en.

On est revenu le soir : il y avait quelques comman- ants de compagnies qui étaient bien disposés. C'était ne force très-minime qui suffisait seulement à garder ertains quartiers comme le quartier de la Banque.

Le soir de ce jour, des délégués du Comité central, arlin, Jourde, Arnould, Moreau, vinrent pour s'en- ndre avec les maires de Paris ; il ressortit de leur dé- arche qu'ils venaient purement et simplement pro- oser aux maires de Paris de leur livrer l'Hôtel-de- ille, et de leur rendre tous les services administratifs.

Ce qui était très-clair et très-net, c'est qu'ils enten- aient conserver le commandement militaire de la garde ationale, qu'ils venaient de prendre par une espèce de édération ; des gens qui n'avaient jusque-là aucune nfluence, par cela seul qu'ils mettaient un brassard de édérés, prenaient une autorité. C'est ce qui a fait que

la veille ces gens-là avaient pu faire arrêter le généra Lecomte et le commandant Clément Thomas, et le faire incarcérer au Château-Rouge. On n'a pas su pa qui l'ordre de les conduire rue des Rosiers, avait été donné.

Le Comité central envoya donc ses quatre délégués Varlin, Jourde, Arnould, Moreau, disant qu'il étai très-disposé à la continuation de l'exercice de l'autorité des maires; en somme, il voulait que les maires prissent sur eux la fonction de payer les gardes nationaux. Le Comité central n'avait pas le sou. S'il venai offrir aux maires ce semblant d'autorité, c'était pou leur faire payer la solde des gardes nationaux. Ce fu dit et expliqué par M. Mottu, par Tirard et par moi.

Nous leur avons dit : « Vous ne pouvez rester, vous n'avez pas d'argent. » Je leur ai dit ceci : « Vous voulez garder le commandement de la garde nationale, le reste vous importe peu. Il faut pour cela que la garde nationale soit payée ; et vous venez offrir aux maires de la payer pour vous. »

On sentait bien que les maires payant la garde nationale entraient plus ou moins dans le mouvement. Ce que voulait le Comité central c'était d'engager les maires. Ces gens-là (les gens du Comité central) étaient des gens inconnus. Je ne crois pas qu'il y eût des intentions arrêtées dès le 18 mars. Ils marchaient au jour le jour; dès les premiers instants, ils ont attendu; ils ont été poussés et entraînés eux-mêmes. Quand ils ont été poussés à l'Hôtel-de-Ville, ils ont été pris de vertige; ils ont pensé qu'ils pouvaient être gouvernement, et quand ils ont appris que la troupe s'éloignait, leur ambition s'est développée, elle n'a plus eu de bornes. Ils ont pensé à faire une révolution complète. Mais primitivement cette idée n'y était pas, seulement il y avait une question très-grave et qui dominait toutes les autres : la force armée, il fallait la payer.

Les maires ont refusé absolument. « Vous venez nous mettre sur le dos la charge de payer. Nous ne la pouvons accepter. »

On ne pouvait pas attendre, on ne pouvait pas laisser ces hommes quarante-huit heures sans paye.

Alors les délégués parurent mettre de l'eau dans leur vin; ils annoncèrent qu'ils réfléchiraient. Le lendemain il y eut une réunion aussi infructueuse pour eux, et le surlendemain ils devaient rendre l'Hôtel-de-Ville. C'était une affaire pour ainsi dire entendue pour le 21, parce que ces gens-là n'avaient rien, et qu'il leur fallait absolument de l'argent. Pourquoi ne rendirent-ils pas l'Hôtel-de-Ville? Parce qu'on leur en avait donné. C'est là la vraie raison. Seulement, nous n'avons pas su de qui était venu cet argent. Nous avons cru qu'ils avaient fait des demandes d'argent à l'un à l'autre, à M. de Rothschild, à d'autres banquiers, et qu'ils avaient ainsi ramassé 500,000 francs. Mais pas du tout : c'était la Banque qui avait payé! Je ne comprends pas comment, puisque nous tenions la rue de la Banque et la Banque. Ce qu'il y a de certain, c'est que si on était resté deux jours sans payer, il y aurait eu une désorganisation profonde parmi les fédérés, surtout quand ils auraient vu que le Gouvernement payait ailleurs, à Passy, par exemple.

A partir du 22, je ne me suis plus mêlé à ces affaires. J'avais des raisons particulières; je ne pouvais plus coucher chez moi, on venait tous les jours s'informer pour savoir ce que j'étais devenu, et faire des perquisitions dans mon domicile, par conséquent je ne pouvais pas rester. Je disais aux autres collègues : N'y allez pas, parceque je sens à Paris un courant fatal que vous subirez.

Il y en a, malheureusement, qui ont subi cette influence; il y en a qui ont donné leur démission et qui auraient bien mieux fait de rester à l'Assemblée. J'ai cité Millière. Il y a eu aussi Clémenceau, Lockroy et au-

tres qui étaient les gens les plus énergiques dans les journées des 19, 20 et 21 mars ; ils ont continué à aller à Paris. C'est ce qui les a entraînés à donner leur démission. Ils y ont pris la maladie. Il y avait une différence du tout au tout entre le langage d'un homme qui n'était pas allé à Paris, et le langage de cet homme revenant de Paris. Il parlait alors d'une toute autre manière.

(M. LANGLOIS.)

Depuis le 22 janvier jusqu'à l'armistice, il n'y a rien eu de saillant. Les Parisiens, n'ayant rien à faire, allaient à la colonne de la Bastille pour manifester. Enfin, nous sommes arrivés à la reddition de Paris, et je dois dire, qu'à ce propos, l'incurie a présidé à tout ; c'était un désarroi complet ; je me rappelle que j'ai fait sortir plusieurs fois les hommes du 109e et du 110e régiment de ligne pour aller garder les canons qui étaient abandonnés çà et là.

Nous arrivons enfin à la journée du 18 mars. Ce jour-là, à deux heures et demie du matin, je reçus l'ordre de laisser libre le 109e régiment qui, à trois heures moins un quart, devait au pas de course gagner les hauteurs de Montmartre et s'arrêter aux boulevards extérieurs, tout près du boulevard Ornano. Personne n'avait été prévenu, et cinq minutes avant le départ projeté, j'avais relevé les hommes du 109e avec ceux du 110e. Tout cela s'était fait de vive voix, et le colonel Lespion partait à la tête de son régiment à trois heures moins un quart.

Les canons ont été pris en partie, mais les chevaux ne sont pas arrivés à temps. A qui est le tort? A quel officier les ordres avaient-ils été donnés? je n'en sais rien. Je ne répéterai pas ici tous les bruits qui ont couru dans la rue, mais il est certain que quelqu'un a commis la faute de ne pas envoyer à temps des chevaux pour emmener les pièces.

A une heure, le colonel Lespion rentre à l'Hôtel-de-Ville, en disant :

« Je vais me faire sauter la cervelle. — Pourquoi cela ? lui demandai je. — Parce que je ne suis pas digne d'être un officier de l'armée. Voici ce qui s'est passé : mes troupes ont été entourées par une foule sans armes qui les a mises dans l'impossibilité d'agir. A la fin j'ai dû composer, et pour ravoir mes pièces, j'ai promis de rentrer à l'Hôtel-de-Ville. » Et il y revenait ; je le dissuadai à grand' peine de son projet, et je lui fis reprendre immédiatement son poste.

J'avais pris toutes mes précautions pour une attaque; j'avais trois cents gendarmes à pied et quarante gendarmes à cheval, plus le 109e et le 110e régiment; j'avais organisé, avec plus de cinq cents matelots, un système de barricades à chaque fenêtre, ce qui rendait l'Hôtel-de-Ville inexpugnable. J avais, de plus, organisé une série de feux convergents, pour arrêter sur le seuil tous ceux qui voudraient en approcher. Enfin, il aurait fallu une armée toute entière, avec des canons, pour prendre l'Hôtel-de-Ville, et encore cela n'aurait pas eu lieu sans une longue résistance.

Dans la journée est arrivé à l'Hôtel-de-Ville le général Deroja, avec son état-major. Je lui ai indiqué toutes les dispositions que j'avais prises. Il s'était formé des attroupements derrière la caserne Napoléon, j'ai été les sommer et j'ai commandé le feu sur ; eux une vingtaine de personnes ont été tuées, et les autres sont parties.

Le soir, vers cinq heures, on m'apprit que des hommes non armés voulaient enfoncer la porte du souterrain qui fait communiquer l'Hôtel-de-Ville et la caserne ; j'y courus, et voyant qu'ils n'avaient pas d'armes, je fis sortir cinquante gendarmes, en leur défendant de faire feu et de se servir de la baïonnette, mais avec l'ordre de tomber sur cette foule à coups de fusil. Il y eut pas

mal de bras et de jambes cassés, mais les attroupements se sont dispersés sans qu'on fît feu et sans qu'on se servît de la baïonnette.

A six heures, nous allions nous mettre à table, le général Deroja, le colonel Lespion, plusieurs officiers et moi, lorsqu'un adjudant monta et nous dit : «Les gendarmes ont déguerpi de l'Hôtel-de-Ville par le souterrain. »

Je descendis et je m'aperçus, en effet, qu'ils s'étaient retirés par le souterrain Lobau, d'où ils ont gagné, comme je l'ai su plus tard, la Préfecture de police, et de là Versailles. Je fis fermer tout et je dis à ceux qui m'entouraient : « Personne n'entrera dans l'Hôtel-de-Ville. « A ce moment un factionnaire m'apporta un papier informe,—ce papier doit être, maintenant, dans les mains du général Deroja, qui se trouve actuellement au camp de Satory, — sur lequel étaient ces mots : « Evacuez la caserne et l'Hôtel-de-Ville, signé : Vinoy. » Il n'y avait pas de cachet, je dis au général Deroja que je n'obéirais pas ; il insista, je lui dis: « Sortez si vous voulez, général, pour moi, je ne sortirai pas d'ici sans un ordre exprès. » Il me proposa alors d'envoyer chez le général Vinoy demander si l'ordre était véritable. Nous envoyâmes un officier d'état-major, un lieutenant, qui a été tué depuis à Châtillon, avec une lettre demandant au général Vinoy s'il me donnait réellement l'ordre d'évacuer. Mais on ne le trouva pas chez lui, il avait battu en retraite avec le Gouvernement, et notre officier rentra à une heure du matin, en disant : « J'ai trouvé un officier d'état-major qui m'a affirmé que c'était bien la signature du général Vinoy.»

Cela ne me suffisait pas : je télégraphiai au ministère de la guerre; le ministre était parti; — à la Préfecture, le préfet était parti aussi. — Je ne mets pas en doute un seul moment la valeur du général Valentin, il a fait ses preuves; mais il m'avait aussi oublié. Je télégraphiai

de nouveau au ministère des affaires étrangères, rien; je télégraphiai à l'intérieur, un secrétaire me répondit : « Attendez de nouvelles instructions. » La lutte durait toujours entre le général Deroja, qui voulait partir, et moi qui refusais d'évacuer l'Hôtel-de-Ville sans ordres directs. Enfin, vers dix heures et demie du matin, il nous arriva une dépêche ainsi conçue : « Le conseil des ministres réuni et le président du conseil ont décidé ceci : Faites évacuer la caserne Napoléon et retirez-vous sur l'École-Militaire. » Alors nous avons commencé notre mouvement de retraite, et nous avons évacué l'Hôtel de-Ville et la caserne Napoléon, en laissant cinq hommes et quatre concierges, avec un officier. Les barricades étaient déjà commencées dans les endroits avoisinant l'Hôtel-de-Ville. Nous avons traversé tout cela les armes chargées, mais personne ne nous a rien dit.

Je dois dire que je pouvais rester à l'Hôtel-de-Ville plusieurs jours; j'avais 6,000 rations, qui ont été pillées une heure après; toutes mes précautions étaient prises, j'avais en munitions plus de 30,000 paquets de cartouches. En un mot, l'oubli que l'on a fait de la position où je me trouvais a été, selon moi, des plus fâcheux.

On remarquera de plus que, dans la dépêche que j'avais reçue, il n'était question que de la caserne Napoléon : craignant un oubli à mon égard, j'ai prié le général Deroja d'assembler en conseil de guerre tous les officiers qui se trouvaient là pour savoir si je devais évacuer. Et ce n'est que sur leur décision que j'ai évacué.

M. le général Le Flô m'a dit en me revoyant à Versailles : « Mon cher ami, quelle nuit vous m'avez fait passer ! Je vous croyais perdu, on vous avait oublié. »

Plusieurs fois, après notre arrivée à Versailles, j'ai demandé au Gouvernement d'enlever l'Hôtel-de-Ville : cela n'aurait pas été très difficile. J'avais un beau-frère

qui était employé à l'Hôtel-de-Ville : je lui avais dit de retourner à son service, et, par lui, je savais ce qui s'y passait chaque jour. Or, il m'avait dit qu'il était facile d'arriver avec plusieurs bateaux mouches, avec cinq cents hommes sur le quai de l'Hôtel-de-Ville, qui était peu gardé. Je demandai l'honneur de conduire cette entreprise; mais on n'a pas voulu, et je suis resté à Versailles.

(*Colonel* VABRE,
commandant de l'Hôtel-de-Ville.)

Au moment de l'insurrection, l'armée était désorganisée et ne tint pas. On convoqua la garde nationale, elle ne vint pas. On l'a beaucoup accusée dans cette circonstace de mollesse et d'inertie; il y a bien des causes qui expliquent son abstention : d'abord elle n'a été convoquée que quand la troupe s'était débandée, elle n'a été convoquée que le samedi à midi. C'est le 18 mars, à onze heures, que les troupes se sont débandées. C'est vers onze heures ou midi qu'on a battu le rappel d'une manière générale et convoqué les bataillons de la garde nationale. La garde nationale est dans une situation particulière. Ce n'est pas une armée; les personnes qui en font partie ont des affaires, des occupations, et, à cette heure-là, la plupart n'étaient pas chez eux. Quand on les convoque le matin ou le soir, on peut les réunir; mais, au milieu du jour, cela est difficile.

J'ajoute que la garde nationale, surtout les bons bataillons, avaient été épuisés de fatigues physiques et morales pendant le siége; ces bataillons avaient été envoyés très souvent au feu, ils avaient eu un service très rude pendant les jours qui avaient précédé l'occupation prussienne; c'étaient ces bons bataillons qui avaient fait le service de police et de garde dans Paris. Ils étaient attristés du dénouement qui venait de se pro-

duire; ils n'avaient plus l'ardeur qu'ils auraient eue quelques mois avant. Cependant, il y eut sur certains points des actes de courage; on garda les postes que l'on occupait; le ministère de l'intérieur, place Beauveau, fut gardé jusqu'au dimanche à midi par un certain nombre de gardes nationaux des 2e et 3e bataillons, et ce fut seulement sur une dépêche envoyée par M. Calmon que nos bataillons évacuèrent la place Beauveau. Le Gouvernement avait quitté Paris la veille.

La conduite de la garde nationale n'a pas été aussi mauvaise qu'on a pu le croire.

Plus tard, le 25 mars, les maires consentirent à occuper les points occupés par les hommes d'ordre, et à convoquer les électeurs pour le lendemain dimanche. Il se trouva que cet essai de résistance fut funeste, parce qu'il désignait à l'hostilité du Comité tous les bataillons qui y avaient concouru; tous les officiers supérieurs de ces bataillons furent obligés de quitter Paris; tous les bataillons qui y avaient pris part furent désignés pour être désarmés. C'est ce qui fit que, plus tard, quand on voulut provoquer un mouvement dans Paris, afin de donner la main aux troupes qui venaient de Versailles, on ne trouva plus les éléments qu'on cherchait; ils avaient été détruits par le Comité central et la Commune. On avait fait une liste des noms des bataillons et des officiers qui avaient pris part à la tentative de l'amiral Saisset.

(M. Hervé.)

J'ai pris le commandement de la garde nationale le 3 mars, et ce commandement a cessé le 18 mars.— En arrivant à Paris, il m'a été facile d'apprécier de suite le sentiment de la garde nationale; il était déplorable au point de vue de l'ordre. Je m'en étais expliqué avec

M. Thiers, et je lui avais dit : « Je ne puis pas accepter le commandement dans des circonstances pareilles. » Avec sa parole séduisante, il me dit que c'était un acte de dévouement qu'il me demandait, et ce fut dans ces conditions que j'acceptai le commandement.

Arrivé à Paris, je voulus de suite connaître un peu l'esprit de la garde nationale, autrement que par l'opinion publique. Je me mis en rapport avec les officiers dès le lendemain; je les convoquai tous par quartiers, successivement, de manière à voir par jour à peu près les officiers d'une dizaine de bataillons. J'avais prié messieurs les maires des divers arrondissements de vouloir bien réunir les officiers de la garde nationale pour pouvoir causer avec eux de la situation de Paris et des craintes qu'elle faisait déjà naître. — Ces réunions durèrent à peu près cinq jours, après quoi je fus complètement fixé sur ce qu'on pouvait attendre de la garde nationale. Il y avait quelques bons bataillons, quelques officiers dévoués à l'ordre, le reste était excessivement porté à l'insurrection; le mal existait déjà.

Vous connaissez l'origine de l'armement de la garde nationale, et s'il n'y avait eu que la garde nationale, ce n'aurait été rien; mais, d'après les renseignements que m'a donnés M. le Préfet de police, il y avait 40 ou 50,000 repris de justice qui se trouvaient armés, qui l'avaient été par l'autorité pendant le siége de Paris. Il y avait donc des armes qu'on n'était pas disposé à rendre, au contraire.

Quand il fut question de l'entrée des Prussiens dans Paris, ce fut un grand mouvement, un grand émoi, dans la garde nationale comme dans la population. Je ne commandais pas encore la garde nationale, mais je me trouvais à Paris dans ce moment avec la Commission des *Quinze*, qui avait été chargée d'accompagner M. Thiers pour s'occuper de la question de l'armistice et de la paix. Quand je vis ce qui se passait, il devint

évident pour moi qu'une insurrection était sur le point d'éclater. Elle n'a éclaté que le 18 mars; je pensais qu'elle aurait éclaté plus tôt.

Le jour de mon arrivée à Paris, j'ai vu M. Jules Favre; M. le président du Conseil était à Bordeaux, et il n'est arrivé que trois jours avant l'insurrection, le 15 mars, je crois. M. Jules Favre avait la direction de la portion du ministère qui se trouvait à Paris. Avec M. Jules Favre, il y avait M. Picard, ministre de l'intérieur, et M. Pouyer-Quertier, ministre des finances, qui venait d'être nommé. Tous les autres ministres étaient remplacés par leurs premiers secrétaires ou par leurs directeurs généraux. En un mot, les ministères étaient représentés, en dehors du personnel dont je viens de parler, par des employés divers.

M. Jules Favre me prévint que le Conseil des ministres se réunissait tous les soirs, vers neuf heures, et me pria d'assister à ses séances. Je m'y rendis tous les soirs, et mon impression fut que, dans la situation difficile où on se trouvait, il n'y avait à attendre aucun secours de la part des ministres qui dirigeaient alors. Je ne parle pas de M. Thiers, puisqu'il n'était pas là. MM. Jules Favre et Picard étaient les deux hommes essentiels. M. Pouyer-Quertier était nouveau; il s'occupait d'ailleurs de finances plus que de politique. — Il y avait là le général Vinoy, commandant en chef des troupes.

Ces réunions commençaient vers neuf heures, neuf heures et demie, souvent il était onze heures que les membres du Conseil n'étaient pas encore arrivés. M. Jules Favre parlait rarement. Mais M. Picard cherchait à intéresser la conversation; il s'adressait à l'un ou à l'autre, et cela durait jusque vers une heure du matin. Quelquefois, on apportait une dépêche séance tenante, soit de la Préfecture de police, soit d'un ministère, soit des officiers de l'état-major, pour nous mettre au cou-

rant de ce qui arrivait. Le général Vinoy s'impatientait; je l'avais pour voisin, et nous nous disions : ce n'était pas la peine de nous réunir, autant vaudrait s'en aller.

La situation ne paraissait pas inquiéter les ministres. Je dirai toute ma pensée : c'était prévu; il ne leur en coûtait guère de voir changer l'état des choses.

J'ai oublié de dire que l'amiral Pothuau, ministre de la marine, était là. Je le sépare des deux que j'ai nommés, et que je considérais comme les ministres importants *du moment*.

Dès mon arrivée à Paris, je me suis aperçu de l'état des esprits. Il n'y avait de doute pour personne. Il était évident pour tous qu'une insurrection allait éclater. C'était une question de jour et de moment.

Comme commandant de la garde nationale, je ne correspondais pas avec le Chef du Pouvoir exécutif, mais avec le ministre de l'intérieur, M. Picard. — Je lui rendais compte jour par jour; il me disait : « Ce n'est rien; on est habitué à cela. Vous savez ce que c'est que la population de Paris. » C'est comme cela qu'on accueillait mes communications.

Je n'ai pas écrit directement au président du Conseil pour lui dire qu'une insurrection formidable était imminente.

J'ai trop le respect des principes hiérarchiques, qui ont été ceux de toute ma vie. En écrivant au président du Conseil des ministres, j'aurais sauté par dessus le ministre dont je dépendais.

Je n'avais pas à écrire au Chef du Pouvoir exécutif; j'avais un ministre de l'intérieur avec lequel je conférais tous les jours. Je ne devais donc pas m'adresser directement à M. Thiers. Je parlais constamment au ministre de l'intérieur, et j'aurais cru manquer à mes devoirs en écrivant au président du Conseil des ministres pour lui rendre compte des événements de Paris. C'eût été supprimer mon chef direct.

Les derniers jours seulement, on eut un peu plus d'inquiétudes. M. Thiers arriva le 15, je crois; il réunit le Conseil des ministres. Ce fut alors une réunion sérieuse, dans laquelle on s'occupa des affaires du pays. Tout le monde manifestait de l'inquiétude; les choses avaient totalement changé par la présence de M. Thiers. — La situation de Paris ne changea pas pour cela! — On prévit une insurrection. Pour y parer autant qu'on pouvait le faire, M. Thiers parla de la question du désarmement, c'est-à-dire de l'intention d'enlever les canons, l'artillerie, à ceux qui les détenaient, principalement aux Buttes-Montmartre où il y en avait considérablement. Il fut question d'employer des moyens de vigueur pour s'en emparer. Les avis étaient partagés, et, dans cette situation, tout le monde aurait été un peu pour la temporisation. Il était certain que ces messieurs faisaient un service très actif autour de leurs pièces d'artillerie, et que tout cela les fatiguait, les ennuyait.

M. Clémenceau, maire de l'arrondissement de Montmartre, vint me trouver vers le 11 ou le 12 mars, je crois, et me dit que cette situation était très pénible pour les hommes de son quartier, qu'ils étaient disposés à rendre les pièces d'artillerie qu'ils avaient; qu'il suffisait qu'on s'engageât à les placer dans un endroit où elles seraient gardées, partie par la garde nationale, partie par l'armée. Je ne voyais pas d'inconvénients à cela.

Je crois que M. Clémenceau parlait avec conviction; car, pour témoigner de son bon vouloir dans ce moment, il m'écrivit une longue lettre qui était un monument à conserver, puisqu'elle indiquait quelles semblaient être ses intentions. Cette pièce a été saisie, avec d'autres papiers que j'avais au moment de l'insurrection, et elle a disparu.

M. Clémenceau me disait que je pouvais compter sur

son dévouement à l'ordre; que, malgré ce qu'on disait de lui, il y était attaché; qu'il comprenait très bien qu'une révolution ne pouvait conduire le pays qu'à d'autres malheurs que ceux dont on voulait sortir; que, par conséquent, il était disposé à faire tous ses efforts pour que son arrondissement rendît les armes.

Son adjoint, qui l'accompagnait dans sa visite, me dit : « Tout est convenu pour demain. On peut se présenter pour prendre les pièces d'artillerie; qu'on amène des chevaux en nombre nécessaire, la garde nationale a été consultée, elle consent à rendre les pièces. »

Le lendemain, on arriva dès le matin. Mais, soit que M. Clémenceau se fût trompé, soit qu'il eût trop compté sur son influence auprès des hommes qu'il administrait comme maire, il est certain que le lendemain ces hommes ne se montrèrent pas le moins du monde disposés à rendre les canons, et qu'il fallut s'en retourner comme on était venu.

Je dois ajouter qu'au Conseil des ministres assistaient également le maire de Paris, M. Jules Ferry et le préfet de police. — Tous les soirs, le général Vinoy et moi, nous signalions au préfet de police des espèces de réunions, clandestines d'abord, et ensuite tout à fait ouvertes. Nous indiquions aussi les noms des commissaires nommés par la garde nationale, parmi lesquels étaient Duval, Henri et une vingtaine d'autres, qui, toutes les nuits se rassemblaient. Le préfet de police était M. Choppin. Il nous dit que cela était difficile, que son personnel de police était à bout, qu'il avait été fort maltraité, qu'il ne pouvait faire opérer ces arrestations. Je le répète, tous les jours, le général Vinoy et moi lui demandions des arrestations de cette nature, qu'il n'a jamais opérées.

Quant aux événements, le jour où M. Thiers décida qu'on enlèverait les canons, — car c'est lui qui a décidé qu'on prendrait les canons par la force, — tout avait

été concerté pour agir dans ce sens. Les troupes de ligne devaient se porter sur le point où se trouvaient les pièces d'artillerie, et devaient, par un mouvement prompt, rapide, y arriver vers les trois ou quatre heures du matin. C'était le moment où on supposait que les canons étaient le moins bien gardés, par suite des fatigues de la nuit, beaucoup de gardes nationaux quittant leur poste après avoir monté leur faction.

En effet, les troupes de ligne arrivèrent sur les buttes Chaumont et Montmartre et s'emparèrent des pièces d'artillerie. Mais aussitôt l'éveil fut donné, le monde accourut de tous côtés; les femmes, les enfants vinrent se mêler à la troupe. On eut grand tort de permettre que cette population s'approchât de nos soldats, car elle se mêla à eux, et les femmes et les enfants leur disaient : « Vous ne tirerez pas sur le peuple! » Voilà comment les soldats du 88e, et d'un autre régiment de ligne se trouvèrent enveloppés, et n'eurent pas la force de résister à ces sortes d'ovations qui leur étaient faites. On criait : Vive la ligne!

Quant à la garde nationale, on ne comptait pas beaucoup sur elle. J'avais reçu pour instruction que la garde nationale ne prendrait pas part à ce mouvement; on craignait de l'avertir, on ne voulait pas qu'elle fût informée. Si on l'avait mise dans la confidence, tout était éventé. Il fut décidé qu'elle se réunirait le matin entre six et sept heures; d'autres voulaient que ce fut plus tard. Je dis que si c'était après sept heures, tout devenait inutile. On discutait de quelle manière on la convoquerait, il est assez difficile de réunir rapidement la garde nationale. D'habitude, on envoyait le tambour à domicile; mais cela demande un temps considérable. Un certain nombre de bataillons étaient signalés comme plus dévoués à l'ordre que les autres; on en comptait une *trentaine* sur *deux cent soixante*. Les chefs de ces *trente* bataillons furent convoqués chez moi la veille,

vers onze heures du soir. Je causai avec eux, non de ce qui devait arriver le lendemain, mais je leur demandai, — dans le cas où quelque événement se produirait, les renseignements pouvant faire supposer qu'il y aurait des troubles, des désordres prochainement, — je leur demandai si on pouvait compter sur leurs bataillons. Tous, — et c'étaient les meilleurs, *trente* seulement sur *deux cent soixante*, — tous me répondirent : « On ne peut pas compter sur nos bataillons ! La garde nationale ne se battra pas contre la garde nationale ! »

Le lendemain à six heures du matin, on fit battre le rappel partout. On comptait réunir à peu près un tiers ou une moitié des hommes ; il n'y en eut qu'une dizaine par bataillon qui répondirent à l'appel. — Parmi les bataillons qui s'étaient réunis et qu'on devait envoyer aux mairies, il y en avait un sur lequel on croyait pouvoir compter ; le chef de ce bataillon m'avait donné toutes les assurances possibles : on le força à se retirer. Cela ne dépendait pas de lui. — J'envoyai un officier d'état-major pour avoir des renseignements ; on voulut l'arrêter. Il fut également obligé de se retirer sans avoir pu exécuter sa mission. Tous ces gardes nationaux étaient disposés à faire l'inverse de ce qu'on leur demandait.

Je ne parle pas des événements qui suivirent, je n'y ai pris aucune part. J'ai cessé de commander la garde nationale le 18 mars, vers onze heures du soir, par ordre de M. Jules Favre et de M. Picard, ministre de l'intérieur, qui avait demandé cet ordre par le télégraphe à M. Thiers. M. Thiers avait répondu que c'était une mesure à laquelle il ne donnait pas son approbation ; mais que cependant, si les intérêts du service l'exigeaient, il laisserait faire.

Lors d'une réunion qui avait eu lieu chez le secrétaire général du ministre de l'intérieur, M. Calmon, on avait reçu vers sept heures du soir, le 18 mars, une

députation de l'insurrection. Dans cette réunion, les ministres demandèrent à conférer entre eux, particulièrement. J'étais là, avec deux ou trois autres personnes, dans une pièce à côté. Il fut question des propositions faites par l'insurrection. Ces propositions étaient celles-ci : Remplacement du général commandant la garde nationale par M. Langlois ; remplacement du général Vinoy par le général Billot. On demandait encore d'autres remplacements que je ne me rappelle plus. — Je ne pris aucune part à cette conversation ; je me retirai. — Mon commandement cessa vers onze heures.

On a parlé de M. Langlois pour me remplacer. J'en ai été informé par M. Picard.

Il y a eu, à ce sujet, une discussion extrêmement vive dans le ministère. On a blâmé vivement M. Picard. M. Jules Simon a voulu donner sa démission, M. Dufaure également. Sans consulter le Conseil des ministres, MM. Picard et Jules Favre avaient décidé mon remplacement.

Je n'assistais pas à la séance où l'évacuation de Paris a été décidée. Je me suis retiré assez étonné de tout ce qui se passait. Je partis avant la fin de cette séance-là, qui s'est terminée je ne sais exactement à quelle heure. Je n'ai pas été prévenu par le Gouvernement de renvoyer les gardes nationaux chez eux ; je ne savais pas quelle décision avait été prise par lui. Je fus informé qu'on se retirait à l'École-Militaire ; il n'avait pas été question des mesures prises pour l'évacuation de Paris. Je me rendis à l'École-Militaire.

Mon commandement avait cessé ; je ne pris dès lors aucune part à ce qui avait été décidé. — Le général Vinoy commandait les troupes. — Je ne commandais plus, de fait, et comme je savais la délibération qui avait été prise chez M. Calmon, bien que mon commandement n'eût cessé qu'à onze heures du soir, au

moment où je me rendis à l'École-Militaire, il avait cessé de fait, puisque je savais que j'étais remplacé.

Le Conseil des ministres a siégé en permanence au ministère des affaires étrangères dans la journée. J'y étais allé vers cinq heures, au moment où M. Thiers y était, avant son départ. Je causai avec lui des événements; M. Thiers était très pressé, il voulait partir pour se rendre à Versailles.

A la réunion chez M. Calmon, bien que je fusse dans la pièce à côté, je vis que le trouble était assez grand dans l'esprit des ministres. Cette réunion, si je puis m'exprimer ainsi, était faite d'une manière clandestine; on avait craint de donner l'éveil à la populace. On allait même jusqu'à se préoccuper de savoir si les voitures qui stationnaient en bas devaient y rester. Quelques-uns avaient émis l'avis qu'il fallait répartir ces voitures (il n'y en avait guère que quatre ou cinq à la porte de M. Calmon); pourtant certains disaient qu'il fallait les disperser d'un côté ou d'un autre, de manière à les retrouver dans le voisinage. Quant à l'agitation, elle était grande, très grande.

M. Picard disait bien qu'il pouvait y avoir quelque chose. Mais, habitant Paris, ayant vécu longtemps dans l'opposition, il ne paraissait pas inquiet de ce mouvement. A-t-il prévu que les événements auraient cette gravité? Je ne saurais le dire. Mais ces affaires se traitaient légèrement. Je vais en donner un exemple :

Les officiers de la garde nationale qui avait été mobilisée avaient reçu l'assurance qu'une solde plus élevée leur serait payée; on leur avait fait la promesse que pécuniairement ils auraient les mêmes avantages que les officiers de la ligne, c'est-à-dire qu'ils recevraient une indemnité d'entrée en campagne. Cela leur avait été promis formellement. On reconnut un peu plus tard, le ministre de l'intérieur le reconnut lui-même, que ce serait très onéreux pour l'État, et il fut décidé

qu'ils ne recevraient pas cette indemnité. Cependant il fallait leur donner une compensation ; il fut résolu qu'on leur allouerait, en outre de leur solde, deux mois de traitement comme supplément dû pour les indemniser des dépenses qu'ils pourraient avoir faites. Cette indemnité fut payée le premier mois. Mais quand je pris le commandement de la garde nationale, je reçus des réclamations très nombreuses à cet égard. Je ne savais ce que cela voulait dire; j'en demandai l'explication à l'un de mes officiers d'état-major, qui me donna des renseignements très-nets; je sus alors ce qu'il en était. Les officiers voulaient absolument, ou leur entrée en campagne, ou l'indemnité qu'on leur avait promise; ils la voulaient, cette indemnité, pour le deuxième mois, car ils avaient touché le premier.

Je portai cette réclamation à M. Picard, qui me répondit : « Ce n'est rien ! S'il ne s'agit que de cela pour les tranquilliser, faites-leur payer ce mois d'indemnité ! » Je répondis : « Il faudrait en donner l'ordre. — Eh bien ! je le donne; je vais le faire faire. — Mais, ajoutai-je, c'est un ordre écrit. — Cela vous sera donné. Dites-leur que ce sera fait. » Je rentrai à l'hôtel.

Il était question constamment de cette indemnité. Beaucoup d'officiers s'étant présentés, je leur dis que l'indemnité serait payée, que j'en avais l'assurance du ministre de l'intérieur. J'avais des rapports tous les matins, vers neuf heurs, avec les divers chefs de service de la garde nationale; cette question fut agitée. Mon chef d'état-major, M. Roger (du Nord), me rappelait incessamment qu'il était question de cette indemnité, et qu'il fallait convaincre les officiers qu'ils seraient payés. Je lui répondis comme à eux : « Je ne ferai payer qu'autant que M. Picard n'aura donné un ordre écrit. Allez trouver M. Picard; dites-lui qu'il faut que cette affaire soit vidée le plus tôt possible; qu'il faut qu'il donne un ordre de payement... » car, il s'agissait

d'une somme de près de *neuf cent mille francs*, et je ne pouvais ordonner un pareil payement sans un ordre : « Monseiur Roger (du Nord), ajoutai je, allez trouver M. Picard pour lui demander l'ordre formel nécessaire pour que cette somme soit payée le plus tôt possible, et dites-lui que je ne puis pas ordonnancer et payer sans avoir d'écrit qui reste entre mes mains comme pièce à l'appui. »

Pressé de cette façon, M. Picard, alors recula et dit : « Je ne donne pas d'ordre! Puisque vous n'avez pas cru pouvoir payer cette somme, soit! On verra plus tard à les indemniser. » — Le 18 mars est arrivé; ils n'ont pas été payés.

Ainsi on m'avait dit à moi, commandant de la garde nationale : « Vous pouvez faire payer cette somme de plus de de *huit cent mille francs*. » Si je m'étais laissé prendre par l'assurance qu'on me donnait, je me serais trouvé dans un grand embarras. Mais j'ai assez l'habitude de l'administration pour ne pas me fourvoyer à ce point : je fis dire à M. Picard que s'il ne me donnait pas un ordre, je ne ferais rien. — C'est là un fait particulier qui m'est personnel. Certainement je ne me serais pas laissé aller à payer, sur la simple parole du ministre, une somme aussi importante, et n'eût-elle pas été aussi importante que c'eût été absolument la même chose, parce que je ne m'écarte pas des règles.

(*Général d'*AURELLE DE PALADINES.)

Quand je suis arrivé de Bordeaux à Paris, je n'y ai trouvé qu'une garnison insuffisante. L'état de Paris était celui-ci : après la reddition de la place, nous ne

devions conserver qu'une garnison de 15,000 hommes ; nous avions, en outre, 2 ou 3,000 hommes de gardiens de la paix, en tout, 18,000 hommes environ. Les gardes mobiles ayant été désarmés, on les avait renvoyés dans leurs départements, la police n'était pas organisée, l'esprit public était monté. Pendant que nous étions à Bordeaux, les Prussiens avaient fait la tentative d'entrer à Paris.

Après y avoir séjourné pendant vingt-quatre heures, ils en étaient partis.

On avait autorisé la garde nationale à conserver ses fusils ; elle était, en outre, je ne sais comment, en possession d'une grande partie des canons qui se trouvaient dans Paris.

D'après les préliminaires de paix, nous avons obtenu le droit d'avoir 40,000 hommes de garnison et, peu à peu, afin d'atteindre ce chiffre, on a fait venir à Paris les troupes qu'on supposait les meilleures.

La garde nationale était en possession des canons, et on avait armé les hauteurs de Montmartre et de Belleville. Dans tous ces quartiers, y compris celui de la Bastille, la police se faisait fort mal ; il y avait eu des sévices commis contre les gardiens de la paix. L'un d'eux avait été jeté dans la Seine. Dans certains endroits, il y avait des ferments d'insurrection, et je puis dire que, quand je suis arrivé à Paris, dans les premiers jours de mars, l'insurrection existait déjà à l'état latent.

Nous avons cherché à sortir de cette situation : à cet effet nous nous réunissions tous les jours chez M. Jules Favre, ministre des affaires étrangères. Là se trouvaient le préfet de la Seine, M. Jules Ferry, et M. Choppin, qui faisait fonctions de préfet de police. Ils étaient animés d'un fort bon esprit, mais ils étaient d'avis qu'il était impossible de faire quelque chose d'efficace, faute de force publique suffisante ; les troupes n'arrivaient, en effet, que lentement, c'est ce qui paralysait

nos résolutions. Nous savions qu'il s'était formé une association secrète qui tenait des réunions la nuit. Lorsqu'il était question d'en arrêter les membres, le préfet de police répondait : « Je suis tout disposé à tenter ce coup de main, mais s'il en résultait un mouvement insurrectionnel prononcé, les moyens suffisants pour le réprimer me manqueraient. »

C'est ainsi que nous étions contraints à ajourner toute disposition énergique.

Le général d'Aurelle de Paladines réunissait journellement, autour de lui, les anciens officiers de la garde nationale ; mais beaucoup d'entre eux n'avaient plus d'influence, le comité insurrectionnel leur ayant substitué d'autres officiers.

Le général les engageait, néanmoins, à se tenir prêts au premier signal.

Voilà quelle était la situation de la garde nationale ; elle était donc prévenue que, d'un moment à l'autre, elle serait appelée à combattre l'insurrection, qui devenait imminente.

De son côté, le général Vinoy organisait les troupes avec beaucoup de soin, et montrait, en toute occasion, un grand sangfroid.

Nous entrâmes aussi en pourparlers avec les maires de Paris, afin de ne négliger aucun moyen de conciliation. Parmi eux, il s'en trouva qui se portèrent garants de la restitution des canons ; ils nous firent, à cet égard, des promesses ; mais, au moment où elles étaient sur le point de se réaliser, la population intervenait en foule et les attelages étaient obligés de s'en retourner à vide. Nous avons fini par reconnaître que c'étaient de vaines promesses, sur lesquelles nous n'avions plus à compter.

Nous ajournions donc le moment de l'action, parce que nous ne pouvions pas faire autrement. L'opinion publique, cependant, devenait de plus en plus anxieuse et impatiente ; on se demandait partout si, à force d'at-

tendre, on ne deviendrait pas impuissant contre l'insurrection ; mais, encore une fois, nous ne pouvions agir différemment. Ce n'est que quand nous avons eu des troupes suffisantes, que nous avons essayé, non pas de désarmer la garde nationale, mais d'enlever les canons. On a pris alors des dispositions pour faire cette opération sur Belleville et sur Montmartre. Il a été convenu qu'elle aurait lieu par surprise et au point du jour, au moment, par conséquent, où il y avait peu de monde dans les rues et où les chances de collision étaient, par cela même, moins nombreuses.

On pouvait, en effet, en agissant ainsi, espérer que les habitants ne feraient qu'assister au départ de leurs canons, n'étant pas suffisamment préparés à les défendre. Toutes les dispositions avaient été très bien prises, elles avaient été résolues en conseil. Quant aux détails d'exécution, ils avaient été également bien préparés, dans une réunion de nuit, à laquelle j'assistai, entre le ministre de la guerre, le général Le Flô, le général Vinoy et le nouveau préfet de police, le général Valentin.

L'exécution a-t-elle répondu aux instructions qui avaient été données ? Non ; il y a eu un retard dans l'envoi des attelages : on prétend qu'il a été de deux ou trois heures ; je ne suis pas en mesure de l'affirmer, n'ayant pas été sur les lieux.

Sans ce retard, les canons auraient-ils été enlevés ? C'est possible. Voici ce que j'ai entendu dire : le mouvement tenté sur Montmartre fut très bien exécuté ; on s'empara de la position sans coup férir ; nous eûmes les canons en notre pouvoir assez longtemps ; mais les attelages n'arrivant pas, les gardes nationaux se réunirent et finirent par se mêler aux troupes, selon la tactique habituelle en pareil cas ; malheureusement, on ne les avait pas tenus à distance, comme on aurait dû le faire, et quand nos troupes se trouvèrent noyées au milieu

de ce flot de population, dans laquelle il y avait des femmes, des enfants, il était trop tard pour qu'elles pussent faire usage de leurs armes. Je ne saurais dire si les troupes ont été, sur le terrain, commandées avec une vigueur suffisante; un grand nombre de nos soldats ne faisaient qu'arriver à Paris; les autres avaient été gâtés par le contact de la population et, au moment d'agir, ils ont mis la crosse en l'air. Il n'y a pas eu de lutte. Mais, quant aux ordres donnés, je me rappelle qu'ils étaient très énergiques, qu'on devait s'emparer des canons et, au besoin, ne pas hésiter à employer la force pour atteindre ce but. Je ne crois pas me tromper en disant que les instructions données par le général en chef Vinoy étaient très formelles, et que ce n'est que par suite du retard dans l'arrivée des attelages, que nos troupes ont fini par se décourager et par lever la crosse en l'air.

A partir de ce moment, il a été évident que le découragement allait se propager sur toute la ligne et c'est, en effet, ce qui a eu lieu; non-seulement les troupes qui étaient à Montmartre et à Belleville ont fait défection, mais dans certaines casernes, elles ont pactisé avec l'émeute. On ne pouvait plus dès lors se faire la moindre illusion sur le secours de la force armée; l'insurrection prenait le dessus, elle restait en possession de ses armes, et la situation devenait dès lors excessivement grave. Le Conseil des ministres était réuni en permanence au ministère des affaires étrangères, l'état des choses y fut envisagé avec calme et sangfroid; la troupe faisait défection, c'est vrai, mais elle ne faisait pas cause commune avec l'émeute, elle se laissait ramener par ses chefs : c'était plutôt, pour ainsi dire, une demi-défection, car elle se repliait.

C'est alors que fut prise la résolution, si importante, de l'évacuation de Paris. Cette résolution appartient tout entière à M. Thiers; il fut excessivement net sur

e point et nous dit : « Eh bien, puisqu'il en est ainsi, n'y a pas à hésiter; il faut évacuer Paris complète-ent.

« Ma situation est très grave; je ne puis oublier que 'est grâce à mes efforts que l'Assemblée a consenti à enir à Versailles. Eh bien! que va-t-il se passer? Voilà ne insurrection formidable qui éclate; il faut absolu-ent que je sois en mesure de protéger l'Assemblée; e suis responsable de la situation devant elle, devant oute la France, et c'est pour moi une raison capitale 'ordonner l'évacuation complète de Paris. Je vais onc faire revenir à Versailles tout ce que j'ai de trou-es disponibles; elles y défendront le Gouvernement et 'Assemblée. »

Toutes les troupes qui étaient dans Paris se trou-aient à peu près dans la même situation, c'est-à-dire ue, dans les différents quartiers où elles ont été enga-gées, toutes ont à peu près montré le même esprit de découragement. Elles se sentaient en trop petit nombre en présence de la population parisienne, et il est mal-heureusement incontestable qu'elles n'ont pas été fermes.

Quoi qu'il soit, je tenais à rapporter cette parole de M. Thiers, parce que je sais que c'est la situation qu'il avait faite à l'Assemblée qui l'a entraîné à la réso-lution radicale d'évacuer Paris. Il pensait que son premier devoir était de la protéger, et que la garde nationale, en ne se levant pas devant cette grande in-surrection, en assumait la responsabilité.

Il semblait pénible à plusieurs d'entre nous d'adhé-rer à une proposition aussi radicale; on se demandait s'il ne serait pas possible de tenter de résister à l'Hôtel-de-Ville et sur certains autres points encore occupés par nos troupes.

M. Thiers, envisageant la question autrement, nous dit : « Non, messieurs, il est évident que les troupes ne

tiendraient pas plus à l'Hôtel-de-Ville qu'ailleurs; disséminées, nous les perdrions toutes les unes après les autres; ce serait un découragement général, et ce n'est pas en agissant ainsi que nous relèverons la situation. Il n'y a qu'une résolution radicale qui puisse sauver le pays; il faut évacuer Paris, mais l'évacuer complétement et immédiatement.»

Les événements postérieurs lui ont donné raison.

On donna donc l'ordre de la retraite; mais ce ne fut guère que dans la nuit que les dernières troupes quittèrent l'École-Militaire et se replièrent sur Versailles.

C'est M. Thiers qui a donné cet ordre d'évacuation, et cette résolution a été adoptée par le Conseil. Nous avons été d'avis d'évacuer Paris; il y a eu sur un seul point une divergence d'opinion : quelques-uns d'entre nous auraient voulu que, tout en évacuant Paris, on y conservât une position : l'École-Militaire ou le bois de Boulogne, ou encore un point intermédiaire entre Paris et Versailles. Mais c'était une question de détail; la question principale, celle de l'évacuation a été résolue en Conseil, quoiqu'il nous en coûtât d'ailleurs à tous d'abandonner Paris à lui-même.

Avant le départ de M. Thiers, la question d'évacuation était vidée, sauf quelques divergences de détail.

Il avait été question de garder l'Hôtel-de-Ville; mais il fut établi en Conseil qu'on ne pouvait pas garder l'Hôtel-de-Ville, pas plus que les autres points, parce qu'il n'y avait pas à compter sur les troupes qui s'y trouvaient, qu'elles seraient cernées par l'émeute et obligées de se rendre à cause de l'esprit de découragement qui s'était manifesté parmi elles, et qui ne pouvait que se propager sur toute la ligne. Nous n'avions d'ailleurs que très peu de troupes. M. Thiers avait fait remarquer qu'il était indispensable de les éloigner le plus tôt possible de Paris pour les mener se retremper ailleurs.

On avait fait appel dès le matin au dévouement de la garde nationale; on avait battu le rappel partout, même la générale; mais la garde nationale n'avait pas paru, pas même celle qui appartenait à ce que l'on appelle les bons quartiers; ou si elle était venue, cela n'avait été que trop tard et en nombre insuffisant. Toutefois, on n'a pas manqué de l'exhorter à se réunir, de faire en sorte que chaque bataillon fût en mesure de défendre son arrondissement; on lui montrait que cela devenait une nécessité pour elle, le Gouvernement étant obligé, par suite de la démoralisation des troupes, de quitter Paris et de se retirer à Versailles.

Quant à moi, je considère que cette résolution d'évacuer Paris, qui est due à M. Thiers, a sauvé la situation.

Je ne sais rien de ce qui concerne les forts; il n'y avait que quelques jours que ceux de la rive gauche avaient été abandonnés par les Prussiens. Selon moi, quelques hommes auraient suffi pour les garder, car le pont-levis une fois levé, on était à l'abri de toute attaque. Quand nous nous sommes repliés, nous avons appris que tel et tel fort étaient tombés au pouvoir de l'insurrection, que le Mont-Valérien avait été seul conservé.

Le soir du 18 mars, plusieurs d'entre nous se réunirent chez M. Calmon. MM. Jules Favre, Picard, Dufaure, Jules Simon, le général Le Flô et moi. Le général d'Aurelle de Paladines se joignit à nous pendant quelques instants. Nous nous entretînmes de la situation; nous étions toujours sous cette impression pénible de l'obligation de quitter Paris et d'abandonner tous nos services; il n'y avait plus de force armée; les troupes se concentraient au Champ-de-Mars pour achever leur mouvement d'évacuation pendant la nuit. Nous n'avions plus d'espoir, pour nous maintenir dans Paris, que dans une garde nationale qui s'était mon-

trée jusqu'alors si peu empressée. Nous fûmes d'avis de prolonger notre séjour à Paris de quelques heures seulement; y rester davantage, c'eut été nous exposer à nous faire prendre sans aucune défense possible et à servir d'otages. Nous donnâmes des ordres dans nos ministères pour indiquer le personnel qui pouvait rester à Paris et celui qui devait rallier à Versailles.

Vers deux heures du matin, nous sommes partis pour Versailles.

Nous venions d'apprendre, en arrivant chez M. Calmon, l'assassinat des généraux Clément Thomas et Lecomte; les insurgés jouaient leur va-tout, et ils voulaient, dès le début, mettre entre eux et nous une barrière infranchissable; ils ont pris ces deux généraux; s'ils avaient arrêté d'autres personnages de marque, c'eût été la même chose; ils voulaient engager la lutte et ne plus se laisser la possibilité d'un retour en arrière et d'une pensée d'accommodement.

Une fois à Versailles, j'ai pu reconnaître combien on était anxieux de l'état moral des troupes; elles se sont refaites; peu après, la discipline est revenue. Les exercices ont recommencé chaque jour, et grâce à la sollicitude du Gouvernement et de l'Assemblée, la situation a complétement changé; aussi, quand il a fallu agir contre l'insurrection, toute hésitation avait disparu.

Pour moi, je suis convaincu qu'à partir du moment où Paris s'est rendu, la Révolution existait à l'état latent, surtout dans les quartiers où l'on avait transporté les canons. C'était une armée de désordre qui devait être à la discrétion de quelques chefs pervers et servir à la réalisation de projets criminels.

Il y a une chose qui m'a surpris dans cette insurrection de Paris, c'est cette confiance, cette croyance qu'elle pouvait réussir; j'avoue qu'il y a là pour moi un problème. Les insurgés étaient maîtres de Paris, mais ils avaient en face d'eux tout le Gouvernement,

l'Assemblée, la France, les troupes, qui commençaient à grossir ; en outre, ils avaient derrière eux les Prussiens qui les touchaient, puisqu'ils occupaient les forts de Noisy et de Romainville et étaient en communication avec les quartiers de Belleville et de Montmartre. Il fallait donc se faire de bien grandes illusions pour croire au succès possible de l'insurrection. Je ne sais pas les relations qui ont pu exister entre les Prussiens et la Commune, mais je ne crois pas que celle-ci ait pu sérieusement s'imaginer que les Prussiens les laisseraient faire et établir dans notre pays un pareil régime.

Il a dû se passer des choses secrètes que je n'ai pas connues ; je ne mentionne donc que mon profond étonnement.

Quoi qu'il en soit, la réorganisation de l'armée s'est faite à Versailles avec beaucoup de soin ; on l'a dirigée de manière à ce que les opérations sur Paris fussent menées avec la certitude du succès. Nos troupes s'augmentaient journellement, et le retour de nos braves et malheureux prisonniers d'Allemagne nous permit enfin de faire prendre aux opérations une tournure décisive.

J'estime que l'action personnelle de M. Thiers a été très utile, dans toutes ces circonstances ; elle a été pour beaucoup dans le succès, c'est une justice que je me plais à lui rendre, parce qu'il est bon de dire bien haut ce qu'on pense, surtout quand il s'agit d'un grand service rendu au pays, M. Thiers a déployé une activité énorme ; il s'est montré partout, dans les casernes, dans les camps, s'assurant par lui-même que tout allait bien ; il a trouvé, il est vrai, le meilleur concours de la part de nos généraux. Quand il s'est adressé par exemple à l'illustre maréchal Mac-Mahon, il a rencontré un homme dévoué comme toujours. Le maréchal hésitait un peu, m'a-t-on raconté, et disait par modestie : « Vous le savez, Monsieur le Président, j'ai été un général mal-

heureux. »Il finit néanmoins par se rendre aux vœux du Président et donna de suite à la situation une importance réelle par la popularité de son nom et par la beauté de son caractère.

Le général Ladmirault s'est mis aussi à la disposition du Gouvernement et disait : « Disposez de moi, j'ai eu à exercer des commandements de corps d'armée ; mais je suis prêt à prendre tel commandement qu'il vous plaira de me confier. »

Nous n'avons donc eu qu'à nous louer comme toujours de dévouement de notre brave armée. M. Thiers a été très-actif, voyant tout par lui-même ; — je crois que l'établissement de cette formidable batterie de Montretout a été très-utile et très-décisive et, si j'ai bonne mémoire, l'idée de cette batterie de canons de gros calibre lui est due, il nous en a parlé ; il était d'abord un peu embarrassé de savoir si l'on pouvait avoir immédiatement les gros canons, qui serviraient à l'armement de cette batterie. Nos marins sont toujours prêts à faire une besogne rapide ; nous avons répondu que les canons seraient bien vite arrivés des ports et bien vite en place, on les a fait venir en effet. Cette batterie à rendu intenable le Point-du-Jour qui, quand nous y sommes entrés, était abandonné, depuis trois jours ; mais à quelques centaines de mètres plus loin, on retrouvait les insurgés qui nous accueillaient à coups de fusil.

Je suis entré dans Paris une heure et demie, environ, après les troupes. M. le général Vinoy avait été prévenu par une dépêche de M. le commandant Trève ; il m'envoya la dépêche, ma voiture était attelée, j'emmenai le général et nous entrâmes, une heure et demie après les troupes. Je restai deux heures environ à la porte dite du *Point du Jour* et je revins la nuit, vers les dix heures, à Versailles.

J'ai suivi tout le mouvement des troupes à partir de

leur entrée dans Paris; il m'a semblé que toutes les opérations avaient été très-bien conduites. — On pouvait penser qu'en brusquant l'attaque on aurait pu empêcher les incendies; mais cela n'aurait rien changé au résultat final; les incendies étaient parfaitement disposés à l'avance. Il me semble, en résumé, que les opérations ont été habilement conduites et qu'en attaquant l'insurrection par les faubourgs de Paris, le centre de la capitale ne pouvait tenir; — c'est en effet, ce qui a eu lieu.

(*Vice-amiral* POTHUAU, *ministre de la Marine.*)

On n'ignore pas dans quelles circonstances j'ai été arrêté; je l'ai déjà raconté à l'Assemblée une première fois. C'est le 19 mars, le lendemain de l'insurrection, nous arrivions de Tours; — le général Chanzy était en grand uniforme dans le train, lorsqu'on se précipita sur le wagon-salon, que j'occupais avec ma famille, croyant que le général s'y trouvait. Il y avait là une troupe de gardes nationaux armés, commandés par un officier qui s'appelait le lieutenant Bergeron.

Quant à mon arrestation, le récit que j'en ai fait est complet; mais une chose m'a frappé au moment où je fus arrêté, ou plutôt au moment où le général Chanzy l'a été, c'est que ceux qui l'arrêtaient paraissaient étonnés de l'action qu'ils commettaient. Les gardes nationaux qui entouraient le train avaient l'air très ému. Le lieutenant Bergeron, ancien sous-officier de zouaves, si je ne me trompe, avait l'air horriblement embarrassé de sa personne au milieu de cette foule qui nous regardait. Dès le moment de la sortie du wagon du général, il tint la conduite la plus louable et la plus énergique; il protesta, devant les quelques mauvais chenapans qui étaient dans sa compagnie, que son intention formelle était de défendre contre tout le monde et contre ses hommes

en particulier, la vie du général et des officiers qui l'accompagnaient.

Dans tout le parcours entre la gare et la mairie du 13e arrondissement le même phénomène me frappa, c'est que ceux qui portaient l'uniforme dela garde nationale avaient une attitude bienveillante pour le général, pour ses officiers et pour moi; ceux qui criaient et hurlaient étaient une bande sans nom, de femmes, d'hommes et d'enfants en guenilles. La garde nationale, ce jour-là, nous a certainement bien protégés. Au point de vue de la recherche des causes de l'insurrection, ce phénomène est peut-être bon à indiquer. La garde nationale nous a arrêtés, mais bien certainement elle nous a protégés contre la foule.

Lorsque nous fûmes arrivés à la mairie du 13e arrondissement, il y eut un fait qui me remplit du plus vif étonnement.

D'après ce que nous avions vu dans les journaux du matin que nous avions achetés à Étampes, nous croyions que l'autorité municipale était d'accord avec le gouvernement insurrectionnel, qu'il y avait accord entre le Comité central de la garde nationale et les maire et adjoints du 13e arrondissement.

Eh bien, voici ce qui s'est passé, ce que je n'ai pas dit à la tribune, et ce qui me paraît grave. Quand nous arrivâmes à la mairie du 13e arrondissement, conduits par le peloton des gardes nationaux, on nous fit conduire dans la grande salle des mariages, et on nous dit : — « Vous allez rester là prisonniers, jusqu'à ce que le général Duval, qui a ordonné votre arrestation, soit arrivé. »

Aussitôt que nous fûmes dans cette salle, le premier adjoint, M. Léo Meillet, se présenta, très étonné de trouver là un général en grande tenue. Il s'informa, il demanda ce que cela voulait dire, et, quand il eut compris qu'il se trouvait en présence d'un nouvel acte

arbitraire du Comité central, il déclara qu'il ne voulait pas prendre la responsabilité de ce qui allait se passer. Il dit à Bergeron : — « Qui vous a donné l'ordre d'arrêter le général Chanzy et un député? — C'est le général Duval. — Le général Duval n'a pas d'ordres à donner ici; il représente le gouvernement insurrectionnel; moi, je suis une émanation du gouvernement régulier, j'ai été nommé adjoint par un vote légal; il ne sera pas touché à un cheveu de la tête du général Chanzy et de M. Turquet, député à l'Assemblée nationale, et, pour vous le prouver, voici mon revolver. M. le général Chanzy et M. Turquet sont maintenant sous ma protection. »

On nous fit entrer, le général et moi, dans le cabinet de M. Léo Meillet. Celui-ci se montra alors vis-à-vis de nous de la plus grande courtoisie. — « Je suis le représentant du gouvernement régulier, répétait-il, et je ne tolérerai pas qu'un gouvernement insurrectionnel fasse contre vous quoi que ce soit. Vous ne sortirez de la mairie que sous ma protection. » Il donna l'ordre au concierge de la mairie d'aller chercher une voiture pour nous emmener à la gare Saint-Lazare. La voiture venait d'arriver quand le général Duval fit son entrée dans le cabinet du maire. Il déclara, comme je l'ai dit, qu'il arrêtait Chanzy, au nom du droit de la guerre, et que le général était son prisonnier. Meillet lui répondit : — « Vous êtes en état d'insurrection; je suis le représentant du gouvernement régulier, vous n'arrêterez pas le général Chanzy, et la preuve, c'est que je vais l'emmener chez moi. »

En effet, il nous emmena, malgré la présence de Duval, le revolver au poing, dans son appartement de l'avenue d'Italie. Nous restâmes là jusqu'à une heure et demie du matin. C'est alors que se place un fait qu'il est bon que l'on connaisse, et que je n'ai pas dit à la tribune.

Nous étions dans le salon, très modeste, de M. Meillet, nous y étions arrivés escortés par un des bons bataillons du 13e arrondissement, — du moins ce que M. Meillet appelait un des bons bataillons.

Quand nous arrivâmes, une quinzaine d'officiers du bataillon vinrent se grouper autour de lui.

Quelques uns d'entre eux, les plus exaltés, faisaient des reproches au général sur son attitude à l'armée de la Loire, prétendant qu'il n'avait pas fait tout ce qu'il aurait dû faire. Les choses s'envenimaient. Un certain nombre de simples gardes étaient entrés dans la première pièce, et je sentais bien que nous étions dans une situation des plus graves.

Dans le désir de sauver la vie du général, que je croyais très menacée, parce qu'on entendait sous la fenêtre du bruit qui allait en augmentant sans cesse, je dis aux gardes nationaux : — « Mais que voulez-vous au général? Votre ami Gambetta, l'homme qui représente votre opinion, a dit au général que c'était le premier homme de guerre qui se fût révélé dans cette campagne; ne soyez pas plus sévère que le député de Paris, que M. Gambetta, que vous aimez et que vous estimez. »—Alors ces hommes s'emportèrent, ils dirent : — « Nous ne voulons pas de Gambetta, il ne représente pas nos opinions. »—Je ne commente pas le fait; pourquoi ces hommes se sont-ils exprimés ainsi? J'avais failli commettre une imprudence, en plaçant Chanzy sous le patronage de Gambetta. A vous de chercher et de voir s'il n'y a pas là un indice curieux.

Le temps s'était passé; à un moment donné la chambre fut envahie. C'est alors qu'on voulut nous entraîner dans la rue pour nous fusiller. M. Léo Meillet tira son revolver de sa poche et essaya de lutter. Il prétendit qu'il avait donné sa parole au général Chanzy de lui offrir asile et de le sauvegarder jusqu'au dernier moment. Chanzy comprenant qu'il allait se passe

des scènes de violence et que nous serions certainement écharpés, releva M. Meillet de la parole qu'il lui avait donnée, et le supplia de nous laisser partir avec les gardes nationaux et de nous laisser emmener à la prison la plus voisine. Nous descendîmes; Chanzy fut bousculé dans l'escalier, reçut quelques coups de poing et arriva sur le boulevard. On voulut nous emmener pour nous fusiller le long de la chapelle Bréa. Alors Meillet intervint de nouveau et dit: — « Messieurs, ne nous conduisons pas en assassins. » — Ceci est très curieux dans la bouche d'un homme qui, quinze jours après, demandait à la Commune la démolition de la chapelle Bréa. — « Ces hommes ne sont pas condamnés; quand ils seront jugés, vous les fusillerez, si bon vous semble. » — Il put ainsi nous entraîner à quelques centaines de mètres plus loin et nous jeter dans la prison du 9e secteur.

Une fois arrivé dans la cellule, quand il s'agit de porter nos noms sur le registre d'écrou, une scène des plus violentes eut encore lieu entre Léo Meillet et quelques officiers d'un autre bataillon qui venait d'arriver. Il y eut des coups de sabre échangés. A un moment donné, nous vîmes entrer des hommes avec des baïonnettes, on amenait des individus qui s'étaient battus à cause de nous. Tout-à-coup, je vis Léo Meillet arrachant sa ceinture d'adjoint et la jetant à la figure d'un officier en lui disant : — « Puis-qu'il en est ainsi, puisque vous voulez fusiller ces hommes, puisque vous voulez vous conduire comme des lâches, vous me fusillerez avec eux. » Puis il s'assit, et cet homme, d'une nature énergique et violente, fondit en larmes. Il était environ deux heures du matin. Les choses se calmèrent cependant et on nous introduisit dans la cellule. Mais voilà ce que j'ai à signaler, comme pouvant donner des indications sur les causes de l'insurrection. Le lendemain matin, j'étais plus calme; le général, lui,

l'avait toujours été. On avait mis quatre factionnaires dans la cellule où nous étions, et tout en haut sur une espèce de galerie en fer qui surmonte la cellule, je causais avec ces quatre factionnaires qui m'avaient l'air. d'assez braves gens, qui avaient assez bonne figure; ils me faisaient l'effet d'appartenir à la catégorie honnête des ouvriers de Paris. Je leur dis : « Qu'est-ce qui se passe à Paris? — Oh! monsieur me répondirent-ils, il n'y a pas de danger, nous voulons nos maires, nos conseillers municipaux et notre capitaine de *pompiers*.

— » Comment! votre capitaine de pompiers, qu'est-ce que cela veut dire?

— » Mais, vous autres ruraux, vous avez le droit de nommer vos maires et votre capitaine de pompiers, nous voulons l'avoir aussi. — Ah! vous ne comprenez pas, c'est le général de la garde nationale. » — Pendant quatre heures, je n'ai pas pu faire sortir ces hommes de ce raisonnement.

J'ai causé avec quelques officiers qui étaient là et qui regrettaient tous l'arrestation du général. Pendant les quelques jours que nous sommes restés dans cette prison, le plus grand respcet lui a toujours été témoigné. Un petit détail : il y avait un water-closet dans une seconde pièce; pour y arriver, il fallait passer devant les hommes de faction, et chaque fois que le général Chanzy et le général de Langourian passaient, on leur présentait les armes. On restait à la porte respectueusement, et lorsqu'ils sortaient du water-closet pour rentrer dans la grande pièce, on les leur présentait encore.

Les violences contre nous n'ont jamais été exercées que par la foule. Lorsque le général Chanzy a été transféré à la Santé avec le général de Langourian, c'est encore la garde nationale qui l'a protégé, quand une foule sans nom, composée de matelots, de soldats

d'infanterie de marine, de toute espèce de gens, l'insultait. En somme, ce qui m'a surtout frappé, au milieu de tous ces incidents, c'est d'abord le respect de la garde naticnale pour le général Chanzy, et ensuite cette lutte entre la municipalité légale dont Léo Meillet était alors le représentant et le Comité central.

Je suis convaincu que Léo Meillet aurait voulu que je le fisse arrêter ici ; car quand je suis revenu à Versailles, il m'a accompagné.

Le général Chanzy avait été transféré à la Santé par ordre de la Commune, et je n'avais pu obtenir l'autorisation de l'y suivre. — Le lendemain, Léo Meillet me fit sortir en cachette, et, malgré les ordres de la Commune, de la prison du 9e secteur ; il me fit mettre une chemise de flanelle rouge et un grand pantalon dans mes bottes, et il voulut m'accompagner jusqu'à Versailles, parce que, disait-il, j'étais en danger. En effet, l'amiral Saisset a déclaré le lendemain à la tribune que j'avais failli être assassiné pendant le parcours. Il savait qu'une quinzaine d'hommes de mon bataillon avaient projeté de venir en armes à la prison pour me délivrer quand même ; c'étaient des tirailleurs de la Saône et de Lafon-Mocquart ; et ces messieurs m'ont suivi jusqu'à la gare Saint-Lazare. Meillet me fit donc sortir malgré la Commune, mais il avait peur qu'il ne m'arrivât quelque chose en route ; le village de Levallois-Perret était en effet occupé par les gens de la Commune. Il avait un laisser-passer pour lui et pour un de ses amis, de sorte que quand nous sommes arrivés à la gare Saint-Lazare, où il y avait des gardes nationaux de l'ordre, je pus le faire passer avec ma carte de député, et que quand j'ai été aux Batignolles, à son tour il m'a fait passer.

Je crois que quand il m'a accompagné à Versailles, il craignait déjà d'être débordé. Si j'y avais pensé alors, j'aurais pu voir un ministre et obtenir des mesures qui

auraient empêché ce malheureux de se perdre, car i
n'était pas alors l'homme qui a depuis proposé de faire
raser la chapelle du général Bréa. Il y a là un phéno-
mène moral qu'il n'est pas facile d'expliquer.

Du reste, je dois le dire, en fin de compte, il m'a
sauvé la vie ainsi qu'au général Chanzy et au généra
Langourian. J'avais cru, comme tout le monde, qu'i
était fusillé. Un jour à la Chambre, je reçois un mo
qui me fait bondir. C'était Léo Meillet, qui n'était pa
mort, qui me demandait l'hospitalité. Que faire? Ce
homme m'avait sauvé. Je pars pour Paris, et une heur
après, à six heures cinquante-cinq minutes, un homm
sonne chez moi ; c'était lui. J'envoyai une dépêche té
légraphique à madame Turquet, en lui disant de reve
nir avec sa femme de chambre. Ma femme revint, n
sachant ce que cela voulait dire. Pendant quatorz
jours, elle et sa femme de chambre ont donné la nour
riture à ce malheureux. Le quatorzième jour, un de me
amis m'apporta un passeport très-régulier. Je lui dis
« Voilà un passeport très-régulier. » Il me répondit
« Il faut que vous m'accompagniez à la gare, parce qu
si j'y étais arrêté, on m'écharperait peut-être, vous m
servirez de caution. » Je le menai à la gare du Nord
nous sommes arrivés vingt minutes trop tôt. Il a ét
magnifique de sang-froid, et la police a été très-mala
droite, car il y avait là des agents qui me connaissaien
et qui ne l'ont pas reconnu. Il est arrivé à la frontièr
belge. Là, son passeport n'était pas visé, il ne put pas
ser. Il revint à Saint-Quentin où il y a un consul belge
on lui donna un visa régulier et il repartit, il fu
arrêté encore à..., mais enfin on le laissa passer.

Il avait à Paris une maîtresse dont il avait fait so
capitaine d'état-major; la police le savait, et cett
femme lui a témoigné un dévouement sans borne
Trois fois de suite elle s'était fait prendre, et trois fo
on l'avait relâchée, parce que la police sachant qu

Meillet n'était pas fusillé espérait le prendre chez elle. Meillet, arrivé à Bruxelles, lui écrivit une lettre et c'est ainsi qu'on sut ce qui s'était passé.

Mon Dieu, j'ai commis un délit au point de vue de la loi de mon pays. Si la justice de mon pays veut m'en demander compte, je suis à sa disposition. Ce Léo Meillet était un maître clerc d'avoué. — Il a proposé à la Commune de raser la chapelle du général Bréa. Il a signé l'ordre de démolition de la chapelle expiatoire de Louis XVI. Je lui ai dit à ce sujet : « Comment se fait-il que vous ayez signé de pareilles choses ? » Il m'a répondu : — « Je trouve que ceux qui ont assassiné le général Bréa ont eu un très-grand tort ; mais je trouve aussi qu'il n'est pas bon que, dans un pays comme le nôtre, on élève des monuments qui entretiennent un perpétuel souvenir des crimes et des dissensions civiles du pays. »

(M. Turquet.)

L

Pe

popu
post
la jo
vier
Pari
On a
tant
céde
poin
com
Ils n
pop
pair
heu
sem

CHAPITRE XV

L'ARMÉE AU DIX-HUIT MARS. — LA RETRAITE DU GOUVERNEMENT SUR VERSAILLES.

Pendant le siége, l'armée a été très peu mêlée à la population. Elle était presque toujours aux avant-postes, et les soldats ne rentrèrent dans Paris qu'après la journée du 21 janvier. Ce sont les journées de janvier qui ont déterminé la rentrée des troupes dans Paris. Les marins ont occupé la caserne de la Pépinière. On a logé des soldats un peu partout, chez les habitants. Peu après est survenu l'armistice et il a fallu procéder au désarmement de l'armée. Vous savez à quel point les marins, qui considéraient un peu les forts comme leur bord, résistèrent à la pensée de les rendre. Ils ne se rendaient pas compte de la situation de cette population de 2,500,000 âmes qui ne mangeait plus de pain, qui en était arrivée à ses dernières vingt-quatre heures de vivres et dans laquelle la mortalité était par semaine de 5,000 personnes, dont 800 enfants.

(M. Choppin.)

Je n'avais avec moi que la division que j'avais formée, la division Faron, quand l'insurrection a éclaté.

J'avais, à côté de cette division, deux autres régiments, le 119e et le 120e, que je comptais garder, mais qui étaient en dehors de la division.

Le 119e, je l'avais envoyé à Versailles, je n'étais pas en dehors des conventions. J'avais le 120e qui était à la caserne du Prince-Eugène, je pouvais y compter, parce qu'une partie était dans mon corps d'armée. Il me restait ces deux régiments en dehors de la division Faron. Le 119e a occupé le Mont-Valérien, le 120e a rendu la caserne.

Il y avait deux régiments qui m'avaient été envoyés par le général Le Flô de l'armée de la Loire, et auxquels il m'avait dit de ne pas toucher. Un de ces régiments, le 88e, avait un cadre d'officiers insuffisant. Ces hommes étaient habillés de toutes les couleurs et le contact de la population leur a beaucoup nui.

Ces régiments n'avaient aucune cohésion entre eux, c'étaient des régiments pris à droite et à gauche. Il y a des généraux qui n'ont pas rejoint. Il y a des régiments qui ne sont arrivés qu'après le 18 mars, parce que les chemins étaient encombrés. Ces régiments avaient été signalés au général Le Flô comme bons, mais c'étaient des régiments de marche formés de plusieurs éléments.

Les hommes étaient en contact avec la population. On a été obligé de leur faire abandonner Belleville parce qu'ils y étaient insultés. Le général C... avait été fait prisonnier chez lui. Il m'avait fait savoir sa position, je lui avais répondu de tâcher de sortir par une des portes qui n'étaient pas gardées et de revenir par la zone neutre.

Les mobiles bretons, eux-mêmes, s'impatientaient d'être là.

Je ne pouvais pas les armer; aux termes de la convention, je ne pouvais armer que les troupes régulières.

Les hommes qui avaient droit à leur libération demandaient à s'en aller.

Quand j'ai vu ce qui se passait, ces hommes qui allaient et venaient, qui faisaient des démonstrations, j'ai dit : Nous sommes perdus si nous ne nous débarrassons pas de ce monde-là. Les chemins de fer n'y suffisaient pas; on leur avait défendu de faire passer des soldats libérés de la province par Paris et ils en envoyaient tous les jours.

Puis il y avait dans Paris une armée de mobiles de près de 50 à 60,000 hommes. C'était l'armée des isolés, ceux qui sortaient de l'hôpital, qui arrivaient de je ne sais d'où ; ils allaient aux Invalides, on y avait mis des officiers qui s'étaient offerts parce qu'il n'y avait rien à faire et beaucoup de désordre. C'était une armée à côté de l'armée, je les ai envoyés à Chartres, à Lyon.

Je n'avais pas le pouvoir de faire arrêter les membres du Comité central; je réclamais, je voulais les faire arrêter, mais on m'opposait des fins de non-recevoir continuelles, puis on laissait partir ceux qu'on arrêtait. On avait arrêté Razoua, puis on a dit qu'il s'était échappé. Il est venu un jour à la prison un bataillon de la garde nationale, l'officier s'est retiré dans son poste. Dans une prison, le poste peut se défendre; il a d'ailleurs une sonnette pour le directeur. L'officier s'est enfermé dans son poste et a donné un coup de sonnette. Les gardes nationaux sont arrivés et ont voulu parlementer avec les hommes qui étaient dans leur poste, on ne l'a pas permis, mais le directeur est arrivé et a ouvert les portes. On est venu me dire que l'officier n'avait pas défendu les prisonniers, tandis que j'ai vu, d'après les informations que j'ai prises, que c'était le guichetier qui les avait livrés. Le directeur et le guichetier sont encore en fonctions.

J'avais indiqué l'adresse de Duval, d'Henry et autres et on ne les a pas arrêtés.

Il y a un moment où on avait pris deux officiers prussiens, on voulait les fusiller, j'ai fini par les tirer d'affaire; j'ai reçu une lettre de remerciements de M. Jules Favre.

Je voyais que les troupes qui étaient dans Paris ne diminuaient pas, c'est alors que j'ai formé trois colonnes de 60,000 hommes, que j'ai envoyés à Chartres et au Mans. Je leur ai donné quatre jours de vivres et de l'argent : ils sont partis comme cela.

J'assistais tous les jours au Conseil; les Prussiens se rendaient compte de l'état de Paris tout aussi bien que moi.

Je n'étais pas très sûr de certaines troupes. Il y a eu un moment où on a été gêné. Au Luxembourg il y a un régiment qui s'est laissé forcer, il n'a pas tenu les grilles fermées. Les soldats sont sortis, et quand ils sont venus pour prendre leurs sacs, ils ont trouvé la population, ils ont perdu leurs sacs.

Dans la prise des canons à Montmartre, il n'y a pas eu beaucoup de retard. Vous connaissez Montmartre; il fallait descendre les canons à bras, les attelages sont arrivés à temps. Il fallait que la troupe arrivât la première, les attelages ne pouvaient arriver qu'après.

Il y avait 5 ou 600 canons aux buttes Chaumont et au Père-Lachaise, j'ai retiré plus de 450 pièces de canon.

Ces hommes avaient des barricades et des redoutes.

(*Général* VINOY.)

La capitulation avait été faite à des conditions qui avaient aggravé la situation dans Paris : la garnison seule était désarmée, la garde nationale ne l'était pas. D'autre part, les troupes rentrées dans Paris sans armes restaient oisives, démoralisées, elles étaient en communication fréquente avec la plus mauvaise partie

de la population, fréquentaient les filles et les cabarets. C'était un spectacle dont on ne peut pas se figurer l'humiliation et la douleur.

Nous demandions au général Vinoy, qui commandait l'état de siége, et en qui se résumait tout le pouvoir, de faire partir ces troupes; peut-être a-t-on commis une imprudence en faisant partir la garde mobile d'abord, en licenciant tous les corps-francs, dont les débris sont arrivés à Paris, et Paris s'est rempli d'une population redoutable qui a immédiatement fait fusion avec ces groupes qui avaient préservé leur vie pendant le siége, et qui attendaient l'heure de faire prévaloir leur système.

(M. Picard.)

La convention avec la Prusse nous autorisait à avoir une division de 12,000 hommes, je l'avais portée à 15,000. C'est-à-dire qu'à une forte brigade d'infanterie j'avais joint une artillerie assez nombreuse et au moins un régiment de cavalerie. Le général Vinoy était resté à la tête de ces troupes. Les mobiles avaient été désarmés et le reste de l'armée aussi. On avait permis, — et c'est là la plus grande faute de la capitulation, — que les troupes restassent dans Paris. J'avais fait quelques observations, il me paraissait plus raisonnable qu'elles fussent réunies dans la presqu'île de Gennevilliers. On se résolut à les laisser dans Paris. Les soldats logeaient chez les habitants, — ils mangeaient la soupe ensemble, passaient les soirées ensemble. Il était facile de prévoir que l'esprit du soldat en serait perverti. Le général Vinoy, avec ses 15,000 hommes, était dans l'impossibilité de parer aux nécessités d'une situation qu'il n'avait pas faite... C'est là une des fautes les plus graves qui aient été commises.

M. de Bismarck voulait, lui, que les troupes fussent parquées dans la presqu'île de Gennevilliers. Toujours

est-il qu'avec 15,000 hommes il était impossible d'occuper tous les postes.

Le général Vinoy, au lieu de faire partir de Paris les troupes qui avaient été désarmées, eut l'idée, mauvaise à mon sens, d'en réarmer une partie et de reconstituer des régiments provisoires avec les hommes qu'il trouvait là à sa disposition. Il a même modifié la composition de la division primitive.

Sous prétexte que l'esprit des marins devenait moins sûr, il les a renvoyés et les a remplacés par des hommes choisis parmi ces soldats épars dans Paris. Il en est résulté que cette division manquait de cohésion et se trouvait composée d'éléments tout-à-fait hétérogènes.

Il est arrivé enfin que des hommes qui appartenaient à Paris, devenus libres par leur libération même, sont restés à Paris, et se sont mêlés à l'insurrection.

On s'est posé la question de savoir, comment et pourquoi, au 18 mars, l'Assemblée nationale était obligée de faire appel aux volontaires des départements, et n'avait plus sous la main ni l'armée, ni la mobile. Qu'étaient devenus notamment les 95,000 mobiles de Paris et ceux de la province?

On a répondu : les mobiles de Paris n'étaient réunis que pour la guerre. On ne pouvait pas les réarmer. Ils étaient disséminés chez les habitants, et ils devenaient des causes de désordre. La responsabilité de cette situation m'incombe tout entière.

Ceux de province n'avaient été réunis également que pour la guerre. La guerre finie, il n'y avait aucune raison de les retenir sous les drapeaux. Dans l'intérêt de la discipline de l'armée, il convenait absolument de les désarmer le plus promptement possible, et de les renvoyer dans leurs foyers, où leur présence était indispensable, puisque, de tous les côtés, les municipalités les réclamaient pour les travaux de la terre.

Tous les régiments qui appartenaient à l'armée de la Loire étaient restés sous les drapeaux. Si nous manquions de troupes à Paris, c'est qu'un article de la capitulation ne nous autorisait qu'à y avoir 40,000 hommes. Ces 40,000 hommes existaient. Nous finîmes, par suite de négociations avec M. de Fabrice, par en obtenir 60, puis 80,000. Nous avons constamment augmenté l'effectif de cette armée à force de combinaisons. J'ai refusé pendant trois semaines à M. de Bismarck et à M. de Fabrice de leur livrer la situation de l'armée de Paris. Ils disaient : « Vous avez tant d'hommes et vous n'êtes autorisés qu'à en avoir tant. » Je donnais des situations ; M. de Fabrice récriminait de nouveau ; M. Jules Favre également. Je disais : « Demandez la situation à M. Thiers, je n'ai pas à fournir de situation à l'état-major allemand. » Ce n'étaient pas les soldats qui nous manquaient, c'était la possibilité, en vertu des stipulations du traité de paix, de les réunir à Versailles en nombre suffisant.

Il est vrai qu'au moment de l'évacuation de Paris, il y est resté trois régiments oubliés, six batteries d'artillerie, tous les bateaux blindés et des fonds des caisse publiques qu'il eût été possible de faire rentrer à Versailles. Les ordres ont été donnés à la hâte, il y a eu dans ces ordres une grande confusion. Si les états-majors avaient été mieux constitués, s'ils avaient été plus au courant de la situation des troupes, si à chaque corps de troupes, dans chaque brigade, dans chaque régiment, il y avait eu un officier constamment en relation avec le général en chef, évidemment beaucoup de ces désordres auraient pu être évités; je ne crois pas qu'ils eussent pu l'être tous, mais il s'est produit des événements qui, à la rigueur, auraient pu ne pas se produire. A-t-il été bien fait tout ce qui était possible? Je n'ose l'affirmer; mais je constate que personne au monde

n'eût pu évacuer Paris sans y laisser des portions plus ou moins considérables de troupes.

(*Général* LE FLÔ.)

On a bien laissé à Paris 3,000 hommes en tout.

(*Colonel* LAMBERT.)

Au 18 mars, nous avions une armée qui s'était trouvée pendant un mois en contact avec la population parisienne; cette armée avait été désarmée après l'armistice et avait été chargée de la police à l'intérieur. Elle était démoralisée de ses échecs, et plus encore par le contact de la population et par les habitudes d'ivrognerie qu'elle avait contractées.

A cela s'ajoutait la fatigue physique; elle avait toujours été aux avant-postes et elle était minée physiquement. Rentrée à Paris, elle n'était plus qu'un élément de désordre de plus.

D'un autre côté, la garde mobile de province, composée en général de bons éléments, avait été renvoyée dans ses foyers.

Dans ce moment donc, on avait une armée non constituée et une garde nationale habituée à faire toutes ses volontés, à commettre les actes les plus arbitraires, et à croire qu'elle était la seule force légale; elle s'était fédérée; elle avait mis à sa tête le Comité central et ne voulait plus reconnaître d'autre général en chef que celui qu'il lui conviendrait de se donner; puis, il y avait des municipalités, composées à l'origine d'hommes qui s'étaient imposés dans les mairies, qui s'affranchissaient de toute obéissance, et refusaient partout de reconnaître l'autorité du préfet de police. Plus tard, lorsque les maires furent élus, ils profitèrent de la force que l'élection leur donnait pour s'ériger en gouvernement

et faire la loi, même aux ministres. Par exemple, M. Greppo, maire du 4e arrondissement, refusait de reconnaître le commissaire de police nommé par le préfet, et organisait dans son arrondissement une police municipale.

La garde nationale vint relever les postes de police; nos agents n'ayant reçu aucun ordre, n'engagèrent pas la lutte et se retirèrent, en sorte que ces malheureux, qui avaient souffert pendant le siége, et que la partie saine de la population voyait revenir avec plaisir, se virent insultés par cette *racaille*, qui faisait malheureusement la loi partout.

Vous savez quel rôle a joué alors la garde mobile de Paris. Il s'y trouvait des hommes dont la conduite surtout a été indigne et déplorable au point de vue de la discipline. Eh bien! à ce moment là, ces hommes allaient chercher leurs officiers et les traînaient devant le Comité central, qui se constituait leur juge et décidait si on prendrait telle ou telle mesure à leur égard. Quant aux soldats, ils étaient toujours applaudis; ils avaient bien fait, quelques mesures qu'ils eussent prises vis-à-vis de leurs supérieurs.

Pour produire de l'agitation, avant le 18 mars, on avait recouru aussi au procédé ordinaire. On prodiguait les manifestations; vous vous rappelez celles qui furent faites autour de la statue de la ville de Strasbourg et autour de la colonne Vendôme; on les déguisait sous un prétexte patriotique, qui eût été fort louable; mais c'était avant tout un moyen de se réunir et de se compter. Plus tard, les manifestations se firent sur la place de la Bastille, et allèrent en s'aggravant de jour en jour. Un beau jour on planta le drapeau rouge sur la colonne de la Bastille; un autre jour, on assassina un agent de police en bourgeois qui avait été reconnu. Tous ces crimes restèrent impunis. Pour vous montrer à quel point était venu l'indiscipline dans notre armée,

je citerai un fait. Nous connaissions l'auteur principal de l'assassinat du sergent de ville; c'était un chasseur du 18e bataillon des chasseurs à pied, caserné près du Mont-Valérien; nous le signalâmes, on n'osa pas l'arrêter de crainte que son arrestation n'excitât un soulèvement dans tout le bataillon.

Enfin, le 18 mars, on voulut en finir, s'emparer des pièces de canon; l'entreprise échoua par des circonstances diverses.

Les chevaux arrivèrent trop tard pour enlever les pièces dont on avait pris possession; cela permit à la garde nationale de s'armer, et quand les soldats se virent entourés de gardes nationaux, ne sachant plus auquel entendre et n'ayant pas de discipline, ils lâchèrent pied. C'étaient des compagnies de marche formées pendant la guerre, composées généralement d'assez pauvres éléments et qui manquaient complétement d'esprit de corps, — lorsqu'ils virent la foule les entourer, les soldats levèrent leurs armes en l'air, et le mouvement fut manqué.

Il fallut battre bien vite en retraite pour sauver le reste de l'armée qui aurait partout livré ses armes.

On abandonna Paris, on se porta sur Versailles. Cette retraite a été vraiment déplorable. Dans la nuit du 18 au 19, sur la route, les soldats étaient si mal disposés, qu'ils insultaient les gardiens de la paix et la gendarmerie qui marchaient à côté d'eux et qu'on ne pouvait leur faire exécuter aucun ordre. Dans cette armée, il y avait beaucoup d'éléments parisiens, beaucoup de jeunes gens qui, pendant le siége, ne pouvant aller rejoindre leurs corps, étaient restés à Paris; il y avait aussi des engagés volontaires qu'on avait accueillis légèrement, parce qu'on avait besoin d'hommes, et je puis dire que ce n'était pas la fleur de la population. On leur demandait à peine des certificats de bonne conduite, émanant d'un commissaire de police; pourvu

même que l'identité de l'individu fût constatée, on ne recherchait pas ses précédents.

Outre que le recrutement de ces corps d'armée n'avait pas été bon, ils manquaient complétement de discipline, ils avaient eu trop de relations avec la population parisienne, ce qui ne vaut jamais rien.

Le milieu corrompu dans lequel l'armée a vécu, a eu une influence des plus pernicieuses sur son esprit. Les hommes politiques qui avaient pour maxime qu'il faut gagner la troupe, et qui voulaient y réussir, ont fait tous les sacrifices pour cela. On a fait des écrits, des livres, des journaux exprès pour les soldats. Je me rappelle le 7e bataillon de chasseurs à pied, — je parle de celui-là parce que je m'en suis personnellement occupé ; — il était à la caserne du Prince-Eugène, eh bien! on fit pour ce bataillon un tirage spécial d'une brochure de Félix Pyat, intitulé : « *le Soldat,* » qui prêchait au dernier point l'indiscipline, et on distribua ces brochures à ce bataillon et probablement aussi à d'autres.

Cela se passait quelque temps avant la Révolution de septembre.

C'est vers la même époque et pour la même cause qu'on distribuait aux soldats ce qu'on appelait le *catéchisme de l'indiscipline*.

On consacrait aussi dans les journaux avancés quelques articles aux soldats : c'étaient les « *Tablettes militaires,* » où on leur prêchait l'indiscipline, et où on leur disait qu'on abolirait l'impôt du sang; qu'on n'aurait plus qu'une armée, composée de gardes nationaux et de volontaires.

(M. Marseille.)

Le temps pressait quand on a pris le parti de quitter Paris. — Il est bien évident que dans une situation pareille, la précipitation est inévitable.

Il est resté du 120e de ligne 6 à 700 hommes, il en est resté beaucoup aussi du 88e de marche, celui qui a mis la crosse en l'air et qui probablement avait été le plus travaillé, car c'était de beaucoup le plus mauvais. — Il y a un certain nombre des hommes de ce régiment qui vont passer devant les conseils de guerre, tandis que nous en avons très-peu du 120e

Enfin, il y a eu le régiment qui était au Luxembourg, qui a réussi à se frayer plus tard passage sur Versailles et à qui l'Assemblée a fait l'accueil qu'il méritait.

Un peu plus de la moitié de ces hommes est revenue; en fin de compte, je n'ai trouvé dansParis que 7 à 800 hommes du 120e, au lieu de 1,700 à 1,800 hommes, de même pour le 88e, 6 à 700 hommes au lieu de 1,500 à 1,800.

Et ceux qui sont demeurés à Paris, se sont en partie très bien conduits.

Ainsi du 120e, nous n'avons que quelques hommes à faire passer devant le conseil de guerre, entre autres deux hommes qu'on a vus, dit-on, habillés en gardes nationaux et encore est-ce douteux. Quant aux autres, nous allons les envoyer en Afrique. Nous avons fait une instruction sommaire. Tous nous ont déclaré qu'ils avaient été surpris, que la population était entrée dans la caserne, qu'on leur avait dit de mettre leurs armes dans le magasin, et qu'enfin ils avaient été pour ainsi dire noyés par le flot des envahisseurs.

En fin de compte, il n'y a eu que quelques centaines de soldats qui se soient mêlés à l'insurrection et très-peu d'officiers, M. Rossel et un sous-lieutenant, M. Serre, dont les affaires sont très-graves, quelques officiers d'administration qui ont prêté leur concours à la Commune d'une façon moins active, et quelques médecins. On peut donc affirmer que l'armée régulière ne s'est pas mise à proprement parler, au service de l'in-

surrection, sauf par quelques individualités en petit nombre, quelques artilleurs, quelques soldats de marine.

Il y a eu un peu de désordre à l'École-Militaire; dans le mouvement d'évacuation, il est fâcheux qu'on n'ait pas donné à chaque chef de corps l'ordre de ramener tous les hommes à Versailles. Mais le soir du 18 mars, il n'était pas facile de faire circuler dans Paris des officiers d'état-major en uniforme, surtout du côté de la caserne du Prince-Eugène.

(*Général* APPERT.)

On a commis une faute : une fois les préliminaires de paix signés, on a licencié tout le monde. Les généraux qui étaient dans le Midi ou l'Ouest, pour se débarrasser de tout ce personnel sans ressources, donnaient des feuilles de route sur Bordeaux. C'est comme cela qu'on a vu arriver dans cette ville au moment où l'Assemblée s'y réunissait, tant de gens cherchant des positions; on croyait que c'était un rendez-vous qu'ils s'étaient donné. Beaucoup se sont dit : il y a de l'agitation à Paris, nous trouverons peut-être à être mieux reçus que le Gouvernement ne nous reçoit; ils pensaient qu'on devait leur donner des subsides jusqu'au moment où ils auraient trouvé une position et ils n'en cherchaient pas.

Il y a eu, depuis l'insurrection, à Versailles, quelques tentatives d'embauchage sur les soldats, mais elles n'ont pas eu de succès; et la preuve, c'est la manière dont les troupes se sont conduites. Les embaucheurs ont été arrêtés et traduits devant le conseil de guerre. Ils étaient peu nombreux. L'esprit de l'armée s'est d'ailleurs raffermi. Elle est satisfaite de la confiance qu'elle inspire et tiendra ferme. L'Internationale n'a pas agi sur elle.

Les étrangers arrêtés ont presque tous été réclamés

par les représentants de leur nation. Le général Appert a consulté M. Thiers pour savoir ce qu'on devait faire relativement aux demandes d'élargissement des Allemands. On a répondu qu'il n'y avait pas de différence à faire entre les Allemands et les autres, qu'il fallait une information complète pour tous.

(*Colonel* LAMBERT.)

Le 18 mars, j'ai attendu en vain des ordres dans le 16e arrondissement. Je n'ai ni rien reçu ni vu personne. Le 19, inquiet à juste titre d'un pareil silence, je me rendis au secteur et j'appris avec un étonnement mêlé d'une indignation légitime que le lieutenant-colonel d'état-major de la garde nationale, ainsi que le chef d'escadron, l'avaient subitement quitté, sans même prendre le temps ni la peine de m'informer de leur départ.

Je m'installai alors en permanence au secteur, où je me rencontrai avec le commandant du 72e bataillon, M. Bouteiller.

On comprendra dans quelle situation nous laissait ce départ des officiers du secteur. Elle s'aggrava encore, en ce sens, que sous prétexte que j'étais nommé colonel par le Gouvernement et non élu, M. Bouteiller, commandant du 72e bataillon, ne voulut pas reconnaître mon autorité, soutenu en cela par la municipalité, représentée alors à Passy, par le second adjoint, M. Chaudet (boulanger). J'eus plus tard l'explication de ce fait, lorsque je vis la municipalité signer la transaction avec le Comité, et MM. Chaudet et Bouteiller portés candidats. (M. Bouteiller, nommé par le Comité chef du secteur, n'était désigné à la municipalité que sous ce titre.)

Quoi qu'il en soit, voulant avant tout organiser la résistance, j'évitai d'insister sur ce point et je résolus d'agir pour le mieux. On va voir qu'en dépit des oppo-

sitions ouvertes ou occultes, j'y parvins dans une certaine mesure.

Après le départ des troupes, une chose me sembla dominer la situation : conserver à un retour offensif l'importante position stratégique du Trocadéro, et à l'évacuation du nombreux matériel laissé en arrière les portes communiquant avec Versailles.

Ne recevant pas d'ordres, et n'ayant été informé que par les affiches ou indirectement de la nomination de l'amiral Saisset, je distribuai mes postes dans ce but; mais bientôt j'appris que le 72e bataillon, sur lequel, en définitive, je n'exerçais aucun commandement, s'était laissé reprendre la porte de Saint-Cloud.

La reprendre à mon tour de vive force, il n'y fallait pas songer. J'eus alors recours à une surprise qui me réussit.

Dans la nuit du 24, accompagné de M. le lieutenant de vaisseau de Montebello, mon officier d'ordonnance, j'allai faire une ronde dans la partie occupée, pour reconnaître la position. Je comptais sur le désordre qui régnait chez les insurgés.

En effet, ils me prirent pour un de leurs chefs. Ces chefs changeaient tous les jours. Je visitai les postes, j'appris qu'ils manquaient de cartouches et je vis en même temps quelques fautes commises dont il était facile de profiter.

Dès lors, mon parti fut pris : j'envoyai M. de Montebello mettre en marche les compagnies de la porte d'Auteuil et celles qui se réunissaient pour prendre la garde; j'en fis autant moi-même à Passy, en échelonnant convenablement les heures de départ, et, vers neuf heures du matin, six compagnies du 38e bataillon et trois du 72e, arrivant par des routes différentes, sans même savoir où elles allaient, cernaient dans le Point-du-Jour les 178e et 82e bataillons insurgés.

Les petits postes rapidement enveloppés se rendirent facilement, mais ce ne fut que vers deux heures de

l'après-midi, après avoir vu que les bataillons envoyés à leur secours n'avaient pu forcer le viaduc du chemin de fer, fortement gardé et barricadé, ainsi que le pont de Grenelle, que le gros des bataillons consentit à abandonner ce poste.

Je fis alors rouvrir les portes à la grande joie du quartier.

Pendant ce temps, le capitaine de la 3e compagnie du 38e bataillon, de garde à la porte Dauphine, avait fait surveiller par mes ordres la porte Maillot, et le lieutenant Carrière m'envoyait au secteur une dépêche m'annonçant qu'avec du renfort il pouvait s'en emparer.

En mon absence, cette dépêche fut remise au commandant du 72e, qui envoya sa compagnie de piquet. La porte fut rendue sans difficulté et remise au 33e bataillon, qui, voyant notre succès, se déclara prêt à se rallier à nous.

Ainsi, le 24 au soir, non-seulement nous avions conservé nos portes, mais encore nous en avions repris deux des plus importantes et entraîné avec nous un nouveau bataillon.

J'envoyai un officier prévenir de ce résultat l'amiral Saisset. Cet officier ne put voir que M. le lieutenant de vaisseau Clément, son chef d'état-major; et, pendant la nuit, je pus faire des rondes à cheval de la Seine à la porte Maillot et constater le bon esprit du bataillon qui venait de se rallier à nous, le 33e.

Malheureusement, le lendemain, M. le lieutenant de vaisseau Mignard m'apportait officieusement, de la part de l'amiral, l'ordre, que je reçus officiellement depuis, de cesser toute résistance.

C'était le premier ordre que je recevais, car j'affirme que, contrairement à ce qu'a dit l'amiral à la Chambre, le 38e bataillon n'a jamais refusé de descendre dans Paris, et cela pour une bonne raison, c'est qu'il n'en a jamais reçu l'ordre.

Le premier, le seul ordre que j'aie jamais reçu, a été de cesser la résistance, alors que je venais d'obtenir un succès qui avait donné à nos bataillons une confiance du meilleur augure.

Le lendemain de la lettre de l'amiral Saisset, la désorganisation commença dans les bataillons. Deux fois je me rendis à Versailles auprès de M. Thiers, lui demandant du secours, lui affirmant qu'il était possible de conserver cette partie de Paris.

Je ne pus l'obtenir. Je demandai alors une note de lui, désavouant la lettre de l'amiral Saisset ; il m'autorisa bien à affirmer aux bataillons fidèles qu'il la regrettait, mais ne voulut pas me donner d'ordre écrit.

Je rentrai alors à Paris, et, à force d'obstination, je parvins à maintenir ouvertes, jusqu'au 31, les trois portes de Passy. (Les 33e et 72e bataillons s'étaient encore laissé reprendre les portes Maillot et de Saint-Cloud.)

Mais, condamné à mort et traqué chaque nuit dès que je sortais de mes postes, il me fut bientôt impossible de compter même sur mon bataillon, dont les compagnies, privées de la solde, ne fournissaient presque plus personne.

Enfin, dans la nuit du 30 au 31, des bataillons fédérés envahirent l'arrondissement, et les quelques hommes restés aux portes durent se retirer.

Grâce à un stratagème, je parvins encore à faire ouvrir les portes, et je sortis de Paris pour tenter un dernier effort auprès du Président, et l'avertir surtout du danger que couraient les forts d'Issy et de Vanves.

Arrivé à pied à Versailles, je ne pus voir M. Thiers que le lendemain, et compris bien vite que toute insistance était inutile. Je restai dès lors à Versailles, et me mis aux ordres de l'état-major.

En résumé, ma conviction formelle est qu'il était possible, après le 18 mars, de conserver non seulement

les forts, mais encore l'importante position stratégique du Trocadéro.

Depuis, j'ai été nommé commandant supérieur des 15e et 16e arrondissements, et, lors des opérations du siége, attaché, sur ma demande, à l'état-major du général Bruat (division des marins). J'ai pris part à toute la reprise de Paris jusqu'au dernier jour de l'insurrection (pont d'Austerlitz, La Roquette, Père-Lachaise).

Comme colonel, mon régiment était alors formé des 38e et 47e bataillons anciens et des 81e et 226e nouveaux.

Au point de vue militaire, j'ai toujours trouvé les bataillons nouveaux plus faciles à manier et plus disciplinés que les anciens, lesquels étaient toujours occupés à discuter les ordres. Seulement, il fallait que ces bataillons d'ouvriers sentissent à leur tête un ancien officier habitué au commandement.

Je n'ai eu, du reste, qu'à me louer de mes quatre bataillons. Très braves au feu, ils ont, à la boucle de la Marne, pendant toute la fin du siége, tenu, sous un feu d'artillerie très vif et très rapproché, la position la plus avancée de la défense de Paris.

Jamais je n'ai entendu une plainte, et lorsqu'il a fallu évacuer, à la capitulation, le poste qu'ils avaient si bien défendu, ces braves gens pleuraient de rage. J'ai eu toutes les peines du monde à les calmer.

Au point de vue des exercices, si difficiles à obtenir de la garde nationale, je puis certifier un fait : c'est que, moins de quinze jours après sa formation, le 33e régiment faisait au Champ-de-Mars, avec ses quatre bataillons, une des manœuvres les plus compliquées de l'école du régiment, les carrés obliques.

Après le 18 mars, voici ce que sont devenus les bataillons que je commandais : les 38e et 47e bataillons ont servi la cause de l'ordre; le 81e, après avoir chassé son commandant, un brave militaire, M. Jolivet, a marché en partie avec la Commune.

Le 226e, composé des employés de l'octroi, avait été dissous dans les premiers jours de février.

Je dois citer ici un nouveau fait à l'éloge du 38e, pendant la Commune.

En quittant Passy, j'avais, le 31 mars, laissé des instructions écrites, et, de Versailles, je pus encore, à de rares intervalles, envoyer des communications verbales.

Dans le sens de ces instructions, un sous-lieutenant d'une de mes meilleures compagnies de l'ordre, M. Wery, de la 3e compagnie, avait formé un noyau auquel vinrent rapidement s'ajouter tous les hommes dévoués du quartier. Il obtint de faire le service intérieur de l'arrondissement et de ne jamais aller même au rempart.

Ce fut, paraît-il, à lui que Laporte s'adressa quand il dut livrer la porte Dauphine; il voulut placer ce jour-là cette compagnie au rempart.

Malheureusement, je n'avais été avisé de rien; par suite, la compagnie non plus, et, craignant une ruse pour la forcer de faire le service du rempart, la compagnie refusa. De là l'insuccès.

Quoi qu'il en soit, c'est à cette compagnie que l'on doit d'avoir, pendant la Commune, empêché le pillage et le désordre dans cette partie de l'arrondissement.

Inutile d'ajouter qu'à peine les troupes entrées dans Paris, cette compagnie était sous les armes, prête à leur prêter main-forte. Je puis certifier le fait, étant entré moi-même le premier à Passy, en tête des francs-tireurs du 5e corps, qui formaient l'avant-garde.

(M. LAVIGNE.)

CHAPITRE XVI

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR L'INSURRECTION DE PARIS.

La journée du 18 mars a été amenée par une série d'inéluctables fatalités. Elle n'a eu tant de gravité qu'à cause des événements extraordinaires qui l'ont précédée.

(M. JULES FERRY.)

Il y a eu le 18 mars une espèce de fatigue de la population, un certain désir de faire pièce au Gouvernement et à l'Assemblée, chez la plus grande partie des Parisiens.

(*Colonel* MONTAIGU.)

Quand on a vu Paris en 1848 et le lendemain du 4 septembre, on s'aperçoit d'une chose, c'est que c'est une ville où on espère toujours, au moyen d'une révolution, venir à bout des difficultés graves qui se produisent dans le pays ; que les révolutions qui s'y font naissent toujours d'un mécontentement légitimé par les

PARIS.

e série
é qu'à
cédée.

popu-
erne-
ie des

n du
c'est
révo-
odui-
nais-
r les

fautes des gouvernements, mais qu'elles ont toujours aussi comme sanction de leur existence, l'espoir et presque la certitude que le lendemain du jour où elles auront été faites, les difficultés seront aplanies.

J'ai constaté de mes yeux que le lendemain du 4 septembre on se promenait dans les rues de Paris avec la certitude qu'on allait avoir la paix. Je n'ai pas vu le 18 mars; mais ma conviction absolue, c'est que le lendemain de ce jour, la population parisienne devait avoir aussi l'espoir que les choses s'arrangeraient, au point de vue des loyers et des échéances, à tous les points de vue possibles et que les difficultés qu'on entrevoyait à l'horizon seraient des difficultés aplanies par la révolution.

(M. BETHMONT.)

Il est très-difficile de séparer ces deux périodes, la période du siége et celle qui a suivi la capitulation, ce serait mal comprendre les événements. L'insurrection n'est pas née après la capitulation, elle est née dès les premiers jours du siége; il y a eu avant le 31 octobre, des manifestations à l'Hôtel-de-Ville et une association entre certains chefs de bataillon pour constituer un pouvoir hostile à celui qui existait, et, dans ce milieu, on ne cachait pas le dessein de résoudre après la question prussienne la question politique dans le sens le plus avancé.

(M. PICARD.)

Il est certain qu'attribuer le 18 mars à une conspiration, serait tout à fait se tromper. La conspiration a existé beaucoup plus que je ne le croyais, car je n'y avais jamais cru; je me suis trompé, mais je crois qu'elle a été pour une part extrêmement faible dans l'insurrection. Ce n'est pas un parti pris d'agir dans le

but de faire triompher tel système politique, c'est une grande sédition qui est née de circonstances que n'avaient pas prévues ceux qui en ont profité, qui les ont étonnés eux-mêmes. Je puis me tromper, mais je crois que si, dès le début, ils avaient rencontré une force organisée qui eût pu dominer le premier mouvement, ce mouvement n'aurait pas pris d'extension parce que son organisation morale, telle qu'elle s'est formulée au moment même où il est devenu si redoutable, est née de la facilité avec laquelle il a pu s'asseoir.

Quand nous avons quitté Paris, les chefs de ce mouvement ne se doutaient pas de leur succès; ils ont éprouvé, pendant quelques jours, une certaine stupeur qui prouve qu'il n'y avait pas chez eux l'espérance d'un succès aussi complet, ni le parti de réaliser un système politique.

L'insurrection du 18 mars est évidemment, à mon sens, le résultat de la guerre; sans la guerre, il est certain qu'il n'y aurait pas eu d'insurrection dans Paris.

(M. Jules Favre.)

Il ne faut pas considérer l'insurrection comme le résultat de telle ou telle situation politique, que l'emploi de la force aurait pu maîtriser. Je crois que, forcément, par suite des circonstances où l'on était placé, on devait arriver à l'explosion à laquelle nous sommes arrivés. Cette observation repose sur les propos que j'ai entendu tenir journellement, pas précisément par les gens de la classe ouvrière, mais par ceux qui s'occupent des ouvriers. Ces observations, je les ai recueillies de droite et de gauche, partout et notamment dans les hôpitaux où l'on soignait les insurgés, etc. Ces gens-là sont parfaitement tranquilles pour le moment, mais ils causent entre eux uniquement des chances plus ou moins prochaines qu'ils ont de renouveler leurs tentatives.

L'apathie des classes bourgeoises a été et est, à mon avis, un de nos grands dangers. C'est là le sentiment général sur lequel j'insiste le plus ; puis à côté de cela une haine fortement enracinée, qui a été surexcitée petit à petit par les doctrines socialistes de toute nature, lesquelles se formulent par des mots tels que « l'émancipation des travailleurs, la guerre au capital, la guerre aux patrons, » mots vides de sens, mais qui séduisent l'ouvrier, parce qu'il y a dans ce mot d'émancipation des travailleurs une révolution à ses yeux.

Il y a dans tous les ateliers, et aujourd'hui comme auparavant, des ouvriers qui ont une intelligence plus développée que les autres, qui voudraient arriver à percer par eux-mêmes, qui ne le peuvent pas, soit qu'il y ait tort du patron, soit qu'il y ait illusion de leur part. Ces gens-là s'emparent des idées socialistes et les inculquent dans l'esprit des ouvriers. On est frappé de voir comment ces ouvriers intelligents parlent avec mépris de ceux qui ne le sont pas. Je n'ai jamais eu de l'ouvrier une aussi petite idée que celle qu'ils m'ont donnée quand j'ai causé avec ces hommes-là. Ils s'accordent à représenter l'ouvrier comme un être ignorant et abruti.

Peu à peu les doctrines socialistes ont fait leur chemin, favorisées par le Gouvernement qui, peut-être, n'a pas apporté suffisamment d'énergie dans leur répression, ou qui a laissé développer ce nouveau sentiment. Il y a aujourd'hui entre les diverses classes un abîme profond qui ne peut être comblé que par le temps, par une éducation morale donnée à la classe ouvrière. Je suis très-éloigné de croire que la force seule puisse en venir à bout.

Dans tout ce que je viens de dire, je n'ai fait que suivre pas à pas les doctrines de l'Internationale, je n'ai fait que répéter ce qui s'est dit, dans tous les discours des congrès successifs de l'Internationale, dans les jour-

naux dévoués à sa cause. Cette société, petit à petit, a réuni toutes les doctrines socialistes jusqu'à se faire une armée considérable, à l'exception de la secte des blanquistes.

La classe bourgeoise a manifesté, lors de notre entrée dans Paris, cette inertie d'une manière frappante et à nos yeux choquante. Lors de notre entrée dans Paris, nous nous attendions à être reçus par les bourgeois comme des libérateurs. Au contraire, nous avons été reçus avec une indifférence incroyable, au moins dans la plupart des quartiers; c'était l'opposé de l'enthousiasme dans d'autres endroits. Dans les entretiens que j'ai pu avoir, depuis la prise de Paris, avec les marchands, j'ai vu que ces sentiments provenaient de leur hostilité profonde contre le Gouvernement, hostilité qui a pris naissance surtout à l'occasion de la loi sur les échéances.

Quant à la classe ouvrière, sa haine est féroce et doit servir à éclairer sur les passions entretenues au sein de toutes les sociétés ouvrières qui se qualifient de communistes, de mutualistes, d'individualistes, de noms plus ou moins humanitaires. De plus, leur résolution très-arrêtée, est de renoncer absolument au travail. Et c'est ainsi, je crois, qu'on peut expliquer le cynisme avec lequel ces gens-là se sont fait tuer, non pas que leur résistance ait été aussi énergique qu'elle aurait pu l'être, mais lorsqu'on les a fusillés, ils sont tous morts avec une sorte d'insolence qui, ne pouvant pas être attribuée à un sentiment moral, ne peut être attribuée qu'à la résolution d'en finir avec la vie plutôt que de vivre en travaillant.

(*Comte* DE MUN.)

Au 18 mars, il y avait une espèce d'abandonnement général. La population était merveilleusement disposée pour se livrer à l'émeute, elle n'avait plus l'habitude

du travail, elle s'était laissée entraîner à l'ivrognerie, les trente sous de solde avaient fait de tous les gardes nationaux des rentiers, ils s'étaient accoutumés à être nourris sans rien faire. Ces gens-là étaient entre les mains du parti qui pouvait les payer, la forme du gouvernement leur importait peu; ce qui leur importait, c'était le maintien de l'état des choses dont ils profitaient. On ne voulait plus travailler on aimait mieux mendier. Depuis longtemps d'ailleurs, l'attitude de la troupe était fort mauvaise; on avait attiré les soldats dans les réunions publiques, dans des réunions où les éléments de démoralisation étaient énormes. Il n'y avait plus moyen de compter sur l'armée, et les rapports qui nous arrivaient nous donnaient à cet égard la mesure de ce qui allait arriver.

(M. ANSART.)

La loi sur le remplacement avait d'ailleurs, depuis plusieurs années, profondément altéré la constitution de l'armée. Je ne connais pas de loi plus funeste que la loi du remplacement. Au début elle avait sa raison d'être : avec un service de neuf ans, avec le besoin pour la société de conserver des forces actives et intellectuelles pour le mouvement normal de la vie publique, si vous aviez fait la loi militaire sans autoriser le remplacement, vous auriez fait une loi détestable. Mais depuis, cette loi a été continuellement en s'aggravant, en se dénaturant, si bien que dans mon département de la Charente-Inférieure, il n'y a plus que les misérables, les petits fermiers qui servent. Et qu'en est-il résulté? C'est qu'un jour il a été possible à la mauvaise démocratie d'attirer à elle le 88e, parce que ce régiment était composé d'éléments sur lesquels elle avait action.

Cette loi se continuant sous des régimes divers, au milieu d'une société qui s'enrichissait, devint plus fu-

neste encore le jour où l'État se fit assureur, et où il apparut aux yeux de tous que l'on pouvait se libérer de l'obligation militaire moyennant un peu d'argent. Le sentiment national s'en est trouvé perverti, ainsi que l'esprit de l'armée, car on arriva à ne plus considérer comme un devoir de défendre son pays, et l'armée devint accessible à l'indiscipline.

(M. Bethmont.)

Quant à la cause profonde, intime de l'insurrection, il est évident que cette cause a été surtout sociale, plus sociale que politique. On le voit bien à l'attitude de la bourgeoisie républicaine de Paris, qui, malgré les craintes qu'elle ressentait pour la République, ne s'est jamais ralliée à la Commune et n'a point voté ni combattu pour elle. Les élections municipales n'ont pas été, jusqu'ici, dans la tradition du parti démocratique, mais bien plutôt dans celle du parti légitimiste. La préoccupation des esprits à cet égard a eu sans doute un grand effet ; une partie de la population parisienne a été séduite par la nouveauté de cette revendication, mais je ne crois pas qu'il faille y voir la cause principale de l'insurrection.

Au début, on a pu redouter autre chose. Les revendications municipales affichées par la Commune avaient, il faut le reconnaître, éveillé de nombreuses sympathies à Paris et en province. Mais ce premier sentiment de l'insurrection ne s'est pas développé et n'a pas duré. Les idées de décentralisation, de fédération, poussées aussi loin, ne sont pas dans les traditions du parti révolutionnaire et la Commune montra bientôt que son programme n'avait été municipal que par occasion, et qu'il avait été surtout social.

(M. Adam, *préfet de police.*)

Les causes de l'insurrection du 18 mars sont de deux

natures; il y a les causes accessoires, accidentelles, par exemple la prolongation du siége, pendant lequel la démoralisation s'est mise dans une partie de la population parisienne, la vanité naturelle à nos concitoyens qui s'est accrue pendant le siége, ainsi que l'indiscipline, peut-être aussi l'intervention étrangère, la mise en liberté d'une multitude de prisonniers dont on ne pouvait attendre que du mal; voilà les causes qu'on pourrait appeler accessoires de cette insurrection. Mais les causes principales et persistantes, je le dis à regret, me paraissent supérieures. Je les rattacherais volontiers à deux ordres d'idées politiques et économiques.

Il y a les causes politiques, ou plutôt une cause politique dans une tendance naturelle à notre esprit, surtout à l'esprit des grandes villes, c'est une tendance à l'opposition, et malheureusement à l'insurrection, quand nous croyons que nos mandataires ne répondent pas parfaitement à notre pensée.

La cause économique, c'est la pensée chez un grand nombre d'individus, surtout chez les déshérités de notre société, qu'il est possible de la refaire sur des bases meilleures, qu'il est possible de s'enrichir avec peu de travail et de prendre la place de ceux qui possèdent.

Le 18 mars, lorsque le Comité, après avoir maintenu en possession de la garde nationale les canons dont elle s'était emparée, se rendit maître de l'Hôtel-de-Ville, il n'y a pas eu dans la population honnête, cette indignation que j'ai ressentie pour ma part. On ne s'est pas dit : Mais c'est monstrueux! Voilà une révolution sans excuse, sans prétexte. En face d'une Assemblée qui représente la France, que vient faire cette insurrection? Au lieu de cela, on s'est dit : C'est une révolution de plus, attendons; nous verrons. Et on s'est trouvé en face du fait du 18 mars, comme on s'était trouvé en face du fait du 4 septembre, du fait du 2 décembre, sans

sentir cette indignation dont je parle. On a attendu. De là, au 18 mars, le peu de concours qu'on a trouvé dans la partie honnête de la population.

Il faut l'attribuer aussi à ce que les honnêtes gens n'ont pas l'habitude de s'organiser à côté du gouvernement existant, ils attendent les ordres du Gouvernement. Comme, à ce moment, il n'y avait pas d'ordres d'en haut, les honnêtes gens se sont trouvés indisciplinés involontairement; il n'y avait aucune autorité militaire, nous étions destitués de toute autorité et nous n'avions qu'une autorité morale qui a été exercée dans les premiers jours qui ont suivi le 18 mars.

(M. BELLAIGUE, *adjoint au maire du 7e arrondissement.*)

On a beaucoup reproché à beaucoup de bataillons de ne pas s'être opposés au 18 mars.

Voici la situation.

Si vous retiriez le faubourg Saint-Germain et quelques gardes de Paris, vous n'aviez plus qu'un gâchis dans les bataillons, 200 honnêtes gens et 500 perturbateurs.

Le faubourg Saint-Germain tout entier avait émigré, le 17e bataillon se composait de 70 gardes; toute l'aristocratie, tous les bourgeois aisés étaient partis. Le Comité central s'était assuré 170 bataillons. Il y avait dans les bataillons beaucoup de gens qui n'avaient pas donné leur adhésion, mais il n'y a rien de si craintif que les bourgeois de Paris, quand ils ne sont pas soutenus Ils. voyaient s'organiser ce Comité, personne ne s'en occupait, et le bourgeois disait : Je ne vois pas pourquoi j'irais me faire tuer pour une chose qu'on laisse faire au grand jour. Ils avaient été fatigués par le 31 octobre et le 22 janvier : il y avait eu un grand découragement à la suite de l'affaire du 19 janvier; on manquait abso-

lument d'artillerie, et il y avait trois ou quatre cents pièces qu'on ne pouvait pas traîner. Des rapports prétendaient qu'il y avait eu du brouillard; il n'y en avait pas eu. Or, le mécontentement était général, les gardes nationaux disaient qu'on les avait envoyés là pour se faire tuer. Il y avait désorganisation complète dans les bons bataillons, tous les chefs étaient partis, et l'amiral Saisset avait eu raison de ne pas compter sur la garde nationale.

La garde nationale aurait donné le 18 mars, que cela n'aurait pas changé la face des choses. Vous avez six ou sept bataillons qui, seuls, ont empêché l'insurrection du 31 octobre et du 22 janvier, mais ils se sentaient soutenus, et les bataillons de Belleville, avant qu'on leur ait donné tant d'autorité, n'étaient pas braves; vous savez comment ils se sont sauvés le 31 octobre, en demandant grâce, en se mettant à genoux. — Le 18 mars, l'insurrection était préparée, on avait des canons dans la garde nationale, les bons bataillons n'en avaient pas du tout, et ils voyaient l'armée forcée de se retirer.

Nous nous sommes réveillé, le 18 mars, ignorant complétement ce qui se passait : le colonel de Crisenoy avait été prévenu à minuit. La tentative de la prise des canons a été faite en dehors de la garde nationale.

Le 21 mai, je suis entré avec l'armée, j'ai été nommé prévôt du 7e arrondissement, j'ai vu défiler beaucoup d'individus que j'avais connus dans les bataillons et qui m'ont dit : Nous ne nous sommes mis avec l'insurrection que parce que nous n'étions pas soutenus. En effet, quoique le mot désertion sonne très-mal, on aurait pu favoriser la désertion de bataillons en masse. J'ai été témoin d'une tentative qui a été faite à Versailles pour garder la porte d'Auteuil et favoriser la désertion des bataillons. Il y a beaucoup de gens qui n'ont pas marché par force. Sur 800, je n'en ai peut-être pas

vu trois qui marchaient par force; ils avaient pris la chose au sérieux, ils mangeaient bien, ils buvaient bien; a Commune aurait duré six ans qu'ils y seraient restés six ans, mais ils n'avaient pas l'intention d'être des communards; j'en ai connu des quantités qui sont aujourd'hui sur les pontons, qui étaient des ouvriers poussés par la misère; j'en ai vu venir à Versailles, on leur disait : Nous n'avons pas de fonds, et ils sont retournés à Paris.

Je répète que s'il n'y avait pas eu tant de longanimité de la part de certains membres du Gouvernement, cette insurrection n'aurait pas eu lieu. Si on avait gardé les chefs qu'on avait arrêtés le 31 octobre et le 22 janvier, si on avait empêché le Comité central de se former, et comme c'était facile! si on avait agi carrément le 18 mars, je crois que cette insurrection n'aurait pas eu lieu. Je me rappelle un mot de Jourde : j'allais le faire fusiller; il a été réclamé par un membre du Gouvernement; il m'a fait une confession plus complète que celle qu'il a faite devant le conseil de guerre. Je lui ai demandé ce qu'il pensait du 18 mars, il m'a répondu : « Nous avons été étonnés, le Comité ne se serait jamais douté que nous pouvions avoir Paris en si peu de temps; le soir, nous étions à nous demander ce qu'il fallait faire, nous avons été très-embarrassés de notre autorité. »

C'est vrai, ils ne se doutaient pas de ce qui arriverait; ils ont montré ce qu'ils savaient faire, jusqu'à la prochaine occasion, si on les relâche.

Tous les jours, au moment de l'insurrection, je demandais des nouvelles pour les canons. Avec de l'énergie, on aurait pu comprimer l'insurrection. Il y avait deux moyens : ou laisser faire les rebelles, et un jour où ils auraient été gris on aurait enlevés les canons, ou bien on pouvait attaquer, mais ne pas attaquer avec le 88e.

Vers le commencement de mars, je passais à cheval

l'Arc de triomphe, j'ai vu entrer le 88e à la débandade quatre heures après, il entrait encore. Je me suis dit Voilà un singulier régiment, qui met quatre heures à entrer. Les soldats entraient bras dessus bras dessous C'est le 88e qui a mis la crosse en l'air; il n'est pas plus coupable qu'un autre; un autre régiment, désorganisé comme celui-là l'était, aurait levé la crosse s'il avait été entouré par des femmes criant : Ne vous battez pas contre vos frères; ils étaient ahuris, ils n'ont pas compris ce qu'ils faisaient. Ceux qui étaient en dehors du 88e, quelques gendarmes, n'avaient pas assez de force.

Je crois que, lors du désarmement, il y aurait eu quelque chose de terrible : les gardes nationaux disaient : Oh! vous viendrez nous les prendre, nos fusils; nous avons des cartouches; on en a amassé, depuis le 31 octobre. — Ils ne voulaient pas être désarmés; on leur avait dit tant de fois que l'ouvrier devait être armé et défendre la République ! Dans les réunions, il se passait les choses les plus étranges et les plus insensées; on y prononçait les discours les plus incendiaires; on laissait faire, et il est extraordinaire que les membres du Gouvernement de la Défense nationale n'aient pas été les premières victimes de cette licence qu'ils permettaient. C'est extraordinaire qu'au 31 octobre ils n'aient pas été fusillés, et je vous garantis qu'il n'y a pas eu beaucoup de coups de fusil, parce que ces gens étaient ivres; ils se sont battus plus tard parce qu'ils étaient forcés de se battre; c'est l'histoire des soldats allemands, qui se battent parce qu'ils savent qu'ils seront fusillés s'ils se sauvent.

(M. OSSUDE.)

CHAPITRE XVII

AUSES DIVERSES ET SECONDAIRES DE L'INSURRECTION.

§ Ier — *Les Fortifications de Paris.*

Je pourrais parler des fortifications de Paris; elles ont pour beaucoup dans la révolution du 18 mars.

J'ai toujours été contraire aux fortifications de Paris. e ne parle que de l'opinion de ceux qui prétendaient ue les fortifications de Paris étaient un danger social. l est certain qu'elles présentaient un énorme avantage nilitaire : si le siége de Paris a été possible, c'est à ause des fortifications, quoique je pense qu'on aurait u soutenir un siége avec des travaux avancés, sans ortifications.

A cette époque, on avait prévu que fortifier une grande capitale, enfermer dans une enceinte deux millions d'hommes, c'est un bien grand danger. Ce

danger tient à la violence des passions qui doivent se développer dans un tel milieu quand il est investi. M. de Bismarck a eu la même pensée; car vous savez qu'il a publié une circulaire dans laquelle il a dit qu'il rendait le Gouvernement de la Défense nationale responsable des horreurs qui se passeraient à la fin du siége ; car ce siége ne pouvait se terminer que par une famine qui pousserait les habitants à se dévorer les uns les autres.

M. de Bismarck m'a dit : Quant à moi, j'ai toujours combattu l'idée du siége de Paris, de l'investissement de Paris. Vous savez qu'il y a eu des conseils de guerre dans lesquels ces questions ont été débattues. C'est l'avis d'un général qui a prévalu ; c'est lui qui demandait qu'on investît Paris et qu'on le prît par la famine. M. de Bismarck était d'un avis opposé. Il m'a exposé son plan, et il me disait : J'ai combattu l'investissement de Paris ; j'ai dit au Roi : Vous prenez sur vous la responsabilité d'événements qui seront horribles, et le siége de Jérusalem ne sera rien auprès de la prise de de Paris.

Ce que disait M. de Bismarck, je le pensais des fortifications de Paris, tout en reconnaissant qu'elles sont une œuvre glorieuse qui a permis de soutenir le siége. Ces fortifications ont eu pour conséquence l'investissement, et l'investissement a eu pour conséquence l'état le plus anormal qui ait jamais existé. Ceux qui ont vu de près cet état de choses, reconnaîtront que je ne suis pas tout à fait un historien infidèle en disant que cet état a été la négation, la violation de toutes les lois du bon sens et de l'économie politique, et, jusqu'à un certain point, de toutes les lois de la morale pendant les quelques mois de siége.

(M. JULES FAVRE.)

§ II. — *Paris capitale.*

L'insurrection du 18 mars est la conséquence de ce fait, désormais à éviter, que Paris était le siége du Gouvernement.

Je ne crois pas possible que le Gouvernement reste dans Paris sans qu'à un moment donné Paris s'empare du Gouvernement. Je le dis franchement, le séjour à Paris sera représenté comme momentanément utile pour la reprise des affaires; on demandera que les ministères y soient rétablis complétement et non pas seulement les bureaux; mais je ne suis pas convaincu que si le Gouvernement retourne entièrement à Paris, Paris, à un moment donné, ne refasse une révolution. Sans doute, ce retour à Paris pourra s'effectuer demain dans d'excellentes conditions. On est désarmé; la secousse qu'on vient d'éprouver est immense; le besoin de travail et de stabilité est universel, et il y a un homme, le plus grand citoyen de notre pays, qui se trouve à la tête des affaires, et qui est assez âgé pour que tous les partis aient la patience d'attendre. Je le reconnais, vous aurez un moment de tranquillité. Cependant, si vous y retournez, à mon avis, vous aurez mis la France dans une détestable condition politique, et vous aurez compromis la République et la patrie.

J'ai vu la révolution de 1848. J'étais bien jeune; mon père était à la Chambre. On me dit que la foule allait envahir les Tuileries; j'avais vu des municipaux qui avaient tiré dans la rue Monthabor sur des hommes qui passaient, cela m'avait révolté. Je suis entré aux Tuileries; j'ai cassé un carreau, et, pendant six mois, j'ai été voir si mon carreau était rétabli. C'est dans le sang français; c'est dans la nature humaine. Plus tard peut-être, dans vingt ou vingt-cinq ans, quand la centralisation sera détruite, quand il y aura dans les provinces une série de petites forteresses, de petits centres

qui empêcheront Paris de faire une révolution à son gré, lorsque l'idée lui en passe par la tête, quand nous aurons deux Chambres, peut-être les inconvénients qui existent à ce que le siége du Gouvernement soit installé à Paris ne subsisteront-ils plus. Mais je dis que, dans ce moment-ci, mettre entre les mains des Parisiens, qui sont les Athéniens de la France, et qui en même temps sont d'une hardiesse incomparable, cette tentation constante, de servir leurs idées et de les imposer à tous, est une imprudence. Pourquoi? Avec un gouvernement qui, peu à peu, comme tous les gouvernements, les lassera, les fatiguera, et les fatiguera d'autant plus que, lorsque la province sait que Paris se lasse elle devient d'autant plus réactionnaire et rétrograde, il se produira ceci : le Gouvernement n'ira pas aussi vite que le mouvement des esprits parisiens, de telle sorte qu'il aura l'air d'aller en arrière même quand il ira en avant; tout cela se passera dans Paris, pas en province ; l'idée de l'attaque s'exaltera dans Paris et l'idée de la résistance dans les provinces; et, à un moment donné, les troupes comprendront le sentiment de la population parisienne; à ce moment le coup sera fait. Et contre qui? contre l'ordre et surtout contre la liberté. Je dis qu'il y a là un immense danger : que cela est fatal, que cela s'est produit et se produira encore. Je ne savais pas comment l'Empire tomberait; il est tombé dans des circonstances douloureuses. Je ne pouvais m'imaginer que Paris serait entre les mains de la Commune! On disait, à mesure qu'on faisait les rues plus larges : dorénavant on ne pourra plus faire des barricades; on oubliait que tel ou tel accident pouvait se produire qui rendrait toutes ces précautions inutiles. Je dis donc que pour Paris, la tentation de défaire les gouvernements existera toujours, et qu'il est mauvais que le siége du Gouvernement soit à Paris.

(M. BETHMONT.)

§ III. — *Le Suffrage universel en face de la Garde nationale.*

Quand une ville aussi merveilleuse que Paris, — et ceux qui l'ont vue depuis vingt ans peuvent dire combien cette ville est merveilleuse, — quand un peuple même renverse successivement, à certains moments où l'impatience le gagne, tous les gouvernements que se donne la nation, on peut dire qu'il y est comme habitué. Quels que soient les efforts que l'on fasse, tant que l'idée subsistera que sous le suffrage universel les citoyens peuvent être de plein droit armés et se constituer en garde nationale, c'est-à-dire en milice en dehors de l'organisation militaire, infailliblement ce qui, dans la garde nationale, est mauvais, l'emportera toujours sur ce qui est bon. Ceux qui ont vu de près la garde nationale le savent; si le nombre est souvent du côté des bons, la révolution est toujours du côté des mauvais.

Pendant le siége, à chaque faute commise, les hommes d'ordre eux-mêmes devenaient de plus en plus hostiles. Mais quant aux hommes de désordre, ils s'initiaient, s'associaient, et, à un moment donné, ils étaient capables des actes les plus répréhensibles.

Avec la garde nationale en dehors de l'armée, alors surtout que le suffrage universel existe, et qu'elle n'est pas composée, comme autrefois, de censitaires, il est impossible qu'un gouvernement subsiste. Avec le système du cens, on comprend la garde nationale comme une sorte de contrepoids vis-à-vis du Gouvernement ayant à sa disposition une autre armée composée d'hommes qui doivent sept ans de service. Mais, sous le régime du suffrage universel, si vous faites une garde nationale et que vous donniez des armes à tout le

monde, vous arriverez nécessairement à des journées de juin ou à des journées comme celle du 18 mars.

Qu'est-il arrivé? C'est que les hommes qui se sont organisés en vue de poursuivre une idée révolutionnaire, se sont montrés très ingrats pour la distribution de leurs armes.

Les bataillons de Belleville avaient des chassepots alors que nous autres nous n'en avons jamais eu. Eh bien, je ne m'en étonne pas, par cette raison très simple, que les bataillons de Belleville ont été en demander, tandis que nous, nous nous sommes contentés des armes qu'on nous donnait. Le même fait s'est produit à Toulouse et à Marseille. Il se produira encore.

(M. BETHMONT.)

§ IV. — *Les Illusions nées et entretenues pendant le Siége.*

Au nombre des causes secondes,—de ce que j'appellerai des causes secondes et déterminantes de l'insurrection,—je placerai, tout d'abord, un état moral de la population parisienne, que je qualifierais volontiers ainsi : « la folie du siége. » C'est-à-dire un état d'esprit déterminé par un changement d'habitudes et de vie, radicalement contraire aux habitudes, à la vie, à la tenue habituelle de notre société moderne, une société faite pour le travail, qui se trouve tout à coup, par suite d'événements extraordinaires, jetée dans la vie militaire. Cinq mois de cette existence toute nouvelle, le travail interrompu, tous les esprits tournés vers la guerre; et cette lutte de cinq mois, aboutissant à une immense déception, une population tout entière qui tombe du sommet des illusions les plus immenses que jamais population ait conçues, dans une réalité qu'il avait été malheureusement impossible de révéler

à l'avance. Voilà ce que j'appelle la folie du siége, et je soutiens qu'à l'exception de ceux qui, se trouvant auprès du Gouvernement, avaient, par leur situation même, une connaissance plus exacte des choses, il n'y a pas de Parisien qui ne l'ait éprouvée.

Le Gouvernement de la Défense nationale a maintenu l'ordre matériel depuis le 4 septembre jusqu'à la capitulation. Jusqu'à cette époque, alors même que nous étions tous, et que tous les hommes de bon sens devaient être profondément inquiets des effets de cette capitulation, il avait été du devoir du Gouvernement de ne pas dire à la population jusqu'à quel point elle était près de la fin de cette résistance où elle avait mis toute son âme, et où elle s'est acquise tant d'honneur. Et, à côté du Gouvernement, les journaux avaient excité la confiance à un degré extraordinaire, maintenu et réchauffé les illusions. Quand nous arrivâmes au moment suprême, il se posa un grand problème pour nous : comment la population parisienne allait-elle supporter cette chute de l'empyrée sur la terre? La population parisienne résista à cette grande épreuve, et cela, grâce à ce sentiment de la nécessité, qui est dans la vie le plus grand soutien, et qui fait qu'en présence d'un mal irréparable l'humanité courbe la tête.

(M. Jules Ferry.)

Maintenant, je dois dire aussi, pour être complétement dans le vrai, que, pendant le siége, l'ignorance absolue où s'est trouvée la population parisienne de ce qui se passait au dehors, avait complétement dévoyé l'esprit public. On a cru de la meilleure foi du monde à Paris, qu'en se défendant à outrance, on pourrait sauver la France. Il est certain que la population parisienne, pendant cinq mois de siége, a cru qu'avec

tous les sacrifices qu'elle faisait, et ils ont été bien plus grands qu'on ne le suppose d'habitude, elle pourrait sauver la France. L'opinion générale était à Paris qu'on pourrait arriver à débloquer la ville et à sauver le pays. Et j'ajoute ceci : C'est que le dernier mois du siége a été un mois admirable, pendant lequel les privations de tous genres, en nourriture, en chauffage, en vêtements, ont atteint presque toutes les classes de la société, et que plus le siége a continué, plus le moral s'est élevé. C'est absolument vrai.

Eh bien, subitement, sans qu'on en fût averti, sans que rien pût le faire pressentir, car le combat du 19 janvier eut lieu huit jours avant la reddition, on apprit qu'il fallait se rendre. La nécessité de se rendre a été annoncée en même temps que la reddition a eu lieu. Ce fut là pour la population parisienne un immense désappointement. Et la brusquerie avec laquelle elle a appris la défaite de la province et la nécessité de la capitulation, ont fait surgir dans les esprits l'idée de la trahison, l'idée qu'on n'avait fait, ni en province ni ailleurs, tous les efforts nécessaires pour sauver la patrie.

Après cinq mois de siége, cette population est donc sortie non seulement avec le désespoir d'avoir été vaincue, mais avec la conviction qu'elle avait été trahie, et que si la défense avait été conduite autrement, à Paris et en province, la lutte eût été heureuse.

J'indique ces faits très nettement parce que c'est une sorte d'explication de l'état mental dans lequel s'est trouvé Paris, lorsqu'ont éclaté les événements du 18 mars. Il est certain qu'une certaine déconsidération s'était répandue sur ceux qui avaient concouru à la défense nationale, déconsidération tenant surtout à ce qu'on n'avait pas tenu Paris au courant de la situation de la province, et de l'impossibilité pour Paris de se débloquer par lui-même.

(M. BETHMONT.)

Voici le phénomène psychologique qui se passait dans l'esprit de la population. On l'entretenait de victoires imaginaires remportées par les armées de la province qui devaient amener la délivrance de Paris, on la tenait dans une illusion perpétuelle.

De qui venait cette illusion? Je ne sais pas, mais on nous annonçait tous les jours des victoires. Un petit nombre d'hommes expérimentés étaient assez dégagés de l'opinion commune pour ne pas s'y laisser prendre.

Le Gouvernement du 4 septembre, sous l'empire d'un sentiment de patriotisme respectable, a entretenu des illusions dangereuses, il a cru devoir les entretenir pour soutenir le courage de la population, qui n'en avait pas besoin, et pour soutenir dans le présent les forces morales, il a compromis l'avenir en créant des illusions qui devaient tomber un jour, et, en tombant, laisser dans les cœurs une irritation profonde.

La population ressentait l'ivresse morale que ces illusions produisent, et, dans une certaine mesure, l'ivresse physique; elle était mal nourrie, elle prenait des aliments excitants, plus d'alcool que de pain, et une partie de la population était alcoolisée depuis plusieurs mois: à l'ivresse morale s'était donc jointe l'ivresse physique.

(M. HERVÉ.)

§. V. — *La capitulation et la signature de la paix.*

L'effet de la capitulation a été énorme, et il a fallu du temps pour qu'une partie considérable de la population de Paris comprît que, les vivres manquant, une capitulation était fatale. Tout d'abord, les raisonne-

ments n'y faisaient rien. Les femmes surtout étaient fort animées. Il faut leur rendre cette justice qu'elles ont, pendant tout le siége, montré le plus grand courage. Elles ont peut-être souffert plus que les hommes. Si ceux-ci allaient au rempart, les femmes, dès le petit matin, par le froid, la pluie, la neige, étaient à la porte des boulangers, des bouchers, et elles ont supporté ces dures épreuves sans jamais se plaindre. Dans les ménages, ce sont elles aussi qui se rationnaient avec le plus de sévérité. Pour s'expliquer l'insurrection de mars, il faut donc tenir grand compte de l'irritation qui s'empara de la presque totalité des esprits dès le mois de janvier et dont les élections de février sont une preuve éclatante, puisqu'il y a eu un parti pris de ne pas réélire députés les membres du Gouvernement de la Défense nationale, et qu'un seul a été élu.

(M. ADAM, *préfet de police*
du 10 *octobre au* 3 *novembre.*)

Ce fut un malheur que la paix faite aussi promptement, et à un double point de vue. Je ne dis pas qu'il fût possible d'éviter ce malheur, mais je dis que l'on n'a pas assez ménagé la population.

La rapidité avec laquelle fut signée cette paix dans les deux ou trois premiers jours qui suivirent la réunion de l'Assemblée fit croire à la population affolée de Paris qu'on avait hâte de traiter, de livrer à la Prusse tout ce qu'on pouvait livrer, et qu'on aurait pu obtenir davantage si les négociations avaient duré plus longtemps. De là bien des commentaires.

En résumé, une partie de la population parisienne crut à tort que la France, que l'Assemblée désirait la paix, quand l'Assemblée ne faisait que subir cette paix; et en outre la population gardait ses armes en même

temps que sa haine contre l'Assemblée, contre la province, contre le Gouvernement, contre tous ceux qui avaient voulu ou signé cette paix.

(M. Hervé.)

La capitulation a été certainement une des causes déterminantes de tout ce qui a suivi, mais alors nous n'avions plus que trois jours de vivres.

(*Général* Le Flô.)

§. VI. — *Emigration générale après la capitulation.*

Avant le 18 mars, il y a eu une désertion générale. La force de Paris, celle qui aurait pu résister à une insurrection inévitable, forcée, avait disparu. Le devoir de la garde nationale était de rester à son poste; malheureusement, elle ne l'a pas compris; il y a eu désertion générale.

Nous avons eu au Gouvernement une scène très-vive le jour où le général Clément Thomas a donné sa démission, je lui ai dit : si j'étais maître ici, je vous ferais révoquer, vous n'avez pas le droit de donner votre démission. Il était dégoûté de la calomnie, il était impuissant à maintenir la discipline. — Le colonel Montaigu vous dira la même chose, il a suivi son général. — C'était à qui s'en irait, sans qu'on comprît la gravité de cet acte; chacun obéissait à ce sentiment naturel et personne ne pouvait prévoir que les choses prendraient la tournure qu'elles ont prise depuis.

La garde nationale a été abandonnée à elle-même, elle n'a plus existé. Je pourrais citer un trait de mœurs.

Très peu de jours après l'armistice, je fus retenu très-

tard parce que je voulais terminer la convention sur les chemins de fer; je restai jusqu'à une heure du matin à Versailles. Quand j'arrivai au pont de Sèvres, tous nos postes s'étaient repliés. — Les Prussiens, jusqu'au dernier moment, se gardaient comme s'ils étaient en guerre; nous, deux jours après l'armistice, nous ne nous gardions plus, les postes s'étaient repliés. Le bateau n'était plus au pont. Je ne pouvais pas coucher à Sèvres, je priai un officier de me faire accompagner pour aller gagner un pont du côté du Point-du-Jour; nous allâmes par les Moulineaux, trouvant, tous les vingt pas, une sentinelle prussienne; nous arrivâmes presque sous les fortifications avec les Prussiens. A ce moment, il n'y avait plus un seul garde sur les fortifications de Paris, pas un, tout le monde était rentré chez soi; la garde nationale était dissoute, les chefs étaient partis; il y eut une abominable désorganisation qui a eu pour résultat de livrer la garde nationale à ceux qui ont voulu la prendre, et cela doit être pour nous un grand enseignement. Il n'est pas dans la loi des sociétés de ne pas être gouverné. La garde nationale avait besoin de chefs, elle n'en a pas trouvé. Le général d'Aurelle de Paladines a été envoyé trop tard, il y a mis tout son cœur, mais il ne connaissait pas Paris, il n'avait pas entre les mains les instruments nécessaires, et je défierais Catinat et Turenne de commander une armée s'ils n'avaient pas d'officiers; le général se débattit avec les maires qui le trompaient de leur mieux.

(M. JULES FAVRE.)

Au moment de l'armistice, Paris a été déserté en masse, les uns partaient parce qu'ils avaient leur famille hors Paris; les autres parce qu'ils avaient des affaires; d'autres, parce qu'il y avait longtemps qu'ils n'avaient mangé du filet de bœuf; il ne restait que les

gens qui voulaient faire une insurrection ou qui sollicitaient la croix d'honneur. Cette émigration, depuis l'armistice jusqu'au 12 février, a été de quatorze mille personnes, tous les bons éléments de la garde nationale ont ainsi disparu.

(*Colonel* MONTAIGU.)

Tous les hommes valides avaient payé de leur personne; tout le monde avait souffert de la mauvaise nourriture. Tous avaient hâte de sortir de ce milieu désolé. Il s'en suivit une immense émigration, et voici ce qui en résulta, c'est que d'excellents bataillons se trouvèrent complétement transformés. Le 17, dans la nuit, quand on sut que le général Vinoy attaquait Montmartre, on fit un appel aux hommes de bonne volonté sur lesquels on croyait pouvoir compter. On leur dit qu'il y avait une attaque des insurgés sur le centre de la ville, qu'il fallait prendre les armes; personne ne répondit. Pour moi, tout était bien évidemment fini. Le lendemain, on convoqua des bataillons entiers; de tous ceux sur lesquels on croyait pouvoir compter, il en arriva trois.

M. le ministre de l'intérieur, M. Picard, m'a paru bien confiant, il s'imaginait qu'on trouverait dans la garde nationale un plus grand nombre de défenseurs, et je dois dire qu'en cela il partageait l'opinion de tous les officiers de l'état-major. Dès les premiers jours, je fus d'une opinion contraire; mais il y avait beaucoup de gens dans le haut commerce, dans la banque, et des personnes très-considérables, comme M. de Rothschild, qui n'étaient pas de mon avis quand je disais que tout étaït perdu.

(*M. le comte* ROGER du Nord.)

§ VIII. — *Entrée des Prussiens dans Paris.*

Les Prussiens sont entrés dans Paris, j'aurais voulu qu'ils n'y entrassent jamais. M. de Bismarck ne put pas obtenir cela du roi de Prusse. Je ne sais pas ce qui se passait derrière le rideau, mais M. de Bismarck me disait qu'il était mon avocat, qu'il n'avait pu obtenir qu'une chose, que les Prussiens n'entreraient pas pendant l'armistice. Notre habitude est de menacer l'ennemi quand nous sommes les plus faibles. Je ne dis pas que cela ait été la cause de l'entrée dans Paris, mais on a écrit dans une proclamation : « Les barbares s'arrêtent aux portes de la ville sainte. » M. de Bismarck me dit ce jour-là : Vous voulez que je maintienne mon armée aux portes de Paris quand on nous brave ainsi? Il fut décidé que l'armée entrerait dans Paris. Quand je demandai une prolongation de l'armistice, M. de Bismarck me dit : Oui, mais nous allons occuper Paris. J'obtins que l'armée n'entrerait que jusqu'à la place de la Concorde et qu'à la ratification du traité elle s'en irait.

Cette entrée à Paris me préoccupait considérablement. Le Gouvernement était divisé; une partie des ministres étaient partis; il y avait tout à craindre, les passions étaient excitées. Paris présentait un spectacle inquiétant au point de vue politique; les partis étaient déchaînés, les clubs retentissaient de menaces de mort contre nous. Pendant le siége, nous avions été l'objet de conspirations permanentes. M. Cresson me disait que je serais assassiné, je n'ai jamais fermé ma porte; je rentrais du Gouvernement à trois heures du matin, je ne rencontrais personne, il était facile de m'enlever, personne n'y a songé, mais je voyais que ces menaces enflammaient les esprits.

(M. Jules Favre.)

Au nombre des causes secondes, mais déterminantes de l'insurrection de Paris, il faut placer l'entrée des Prussiens dans cette ville. L'occupation d'un quartier de Paris a décidé de la violence de la crise et amené sa forme particulère. Nous ne nous sommes d'ailleurs jamais fait d'illusions sur l'existence de cette crise ; il était impossible que quatre cent mille hommes armés reprissent le travail, que quatre cent mille hommes qu'on nourrissait à rien faire quittassent la vie militaire pour la vie civile sans qu'il y eût une crise.

Pendant tout le siége, le Gouvernement n'a eu à sa disposition que les forces morales ; point de forces matérielles. Il n'a été qu'un Gouvernement d'opinion.

(M. Jules Ferry.)

Sont-ce les imprudences de la presse qui ont fait changer les dispositions du gouvernement prussien et l'on déterminé à entrer dans Paris?

M. de Bismarck m'a parlé de la presse avec une grande irritation ; il m'a montré des articles publiés contre l'armée. Je crois que les militaires ont toujours conservé la pensée, le désir d'entrer dans Paris. Je nourrissais l'espoir que la clause des préliminaires serait dans le traité définitif et que les Allemands n'entreraient pas dans Paris, mais M. de Bismarck ne m'avait pas caché qu'il aurait beaucoup de peine à l'obtenir.

Dans quelle mesure la presse a-t-elle contribué à la résolution des Prussiens ? Je n'en sais rien ; je crois que cette résolution a toujours existé.

M. de Moltke n'était pas passionné pour l'entrée dans Paris, mais il avait beaucoup de peine à résister aux désirs de ses officiers.

A l'heure qu'il est, la presse insulte les Prussiens, cela nous crée des difficultés.

M. de Bismarck m'a cité avec une grande irritation une proclamation de M. Gambetta, qui comprenait l'armistice comme devant aider la France à réunir ses forces afin de pouvoir attaquer. M. de Bismarck m'a dit : C'est de la fourberie; voilà que l'armistice va se tourner contre nous; vos Français sont des orgueilleux et ils ont besoin que les Prussiens entrent à Paris

(M. Jules Favre.)

La situation au lendemain de la capitulation, a été aggravée par une circonstance inévitable, la présence de l'Assemblée à Bordeaux ; la question de savoir si Paris serait déchu donnait un aliment à ceux qui, dès ce premier jour, injuriaient l'Assemblée et voulaient la faire considérer comme une Assemblée n'ayant que le mandat très-court de signer la paix et de disparaître.

A ce moment-là, j'ai eu l'honneur d'être appelé par M. Thiers à faire partie du cabinet ; j'aurais dû être à Bordeaux si je n'avais songé qu'aux affaires de mon ministère et à mes devoirs envers mes collègues et à la nomination des préfets en France, mais il y avait à Paris un tel péril et de tels devoirs à remplir que vous m'avez demandé de m'y consacrer. J'y suis resté avec le général Vinoy. Nous avons été exposés à une épreuve qui est venue encore apporter un nouveau péril, c'est l'entrée des Prussiens à Paris. A ce moment, on a cru que le patriotisme exagéré nous amènerait un conflit effroyable; dans la nuit qui a précédé l'entrée, nous avons eu des bandes qui sont venues pour s'opposer à l'entrée des Prussiens; ces bandes se sont dissipées.

Nous étions tenus à une grande réserve vis-à-vis de cette population qui éprouvait un sentiment si légitime.

Cependant la solitude s'est faite dans les quartiers occupés par les Prussiens; il ne s'y est trouvé per

sonne, sauf quelques femmes à qui on a fait un mauvais parti. Les Prussiens en ont été mortifiés autant que possible.

(M. PICARD.)

§ VIII. — *Les lois sur les loyers et les échéances.*

La loi sur les échéances et sur les loyers a eu une grande influence sur l'insurrection de Paris. Il y a dans la population parisienne des classes très-différentes ; il y a la classe des salariés purs et celle des petits fabricants en chambre, travaillant soit seuls, soit avec un ou deux ouvriers. Il y a parmi ces petits fabricants des gens qui ont beaucoup souffert pendant le siége, qui ont vécu de leur petit pécule et se sont trouvés ruinés parce qu'ils n'avaient pas, ceux-là, voulu avoir recours aux bureaux de bienfaisance. Ils avaient les trente sous comme garde nationaux, mais cela ne suffisait pas pour faire vivre leur famille. Quand ils se sont trouvés en présence de loyers à payer, alors que la loi n'était pas faite, quand ils se sont trouvés en face de leurs billets qu'il leur était impossible d'acquitter, s'ils ne se sont pas jetés dans le mouvement, du moins ils se sont dit: Ce n'est pas la peine de nous défendre.

(M. CHOPPIN.)

A la suite du siége, tout le monde était pour ainsi dire en faillite, personne ne pouvait payer ses loyers ; il y a eu de la part de l'Assemblée nationale méconnaissance de cette situation. Paris est un grand centre industriel, économique, qui pendant le siége avait fait des sacrifices énormes, supportés par la population civile avec une résignation admirable. On ne l'a pas compris, et quand l'Assemblée s'est réunie à Bordeaux,

au lieu de bien saisir la situation de Paris qui était celle d'une ville industrielle aux abois, on n'en a pas tenu suffisamment compte. La loi sur les échéances, et celle sur les loyers, laissaient à l'état de faillite tous les hommes qui par situation, par habitude ou par instinct sont des hommes d'ordre. De telle sorte que le 18 mars se produisant il n'était pas possible d'espérer des boutiquiers, qu'ils prissent les armes contre le désordre, car ils étaient dans une situation de faillite latente telle qu'ils n'avaient plus pour faire vivre leurs femmes et leurs enfants que leurs bras. Cela explique, je crois, comment le 18 mars a pu s'effectuer si facilement.

(M. BETHMONT.)

Parmi les autres causes artificielles pour ainsi dire, de l'importance acquise par cette insurrection, il faut citer aussi la loi des échéances et celle sur les loyers. Ce sont là deux accidents qui peuvent ne se reproduire jamais, et par conséquent au point de vue de l'avenir, il n'y a pas lieu de s'en préoccuper beaucoup. Mais la vérité est que la solution donnée à Bordeaux à ces deux difficultés a augmenté l'irritation de Paris. Les commerçants parisiens ont, en tout temps, pour préoccupation principale de faire honneur à leur signature. Plus que d'autres, que je ne désigne pas, ils ont la crainte de la faillite. Cette crainte, en mars, a certainement troublé un grand nombre d'esprits.

(M. ADAM.)

CHAPITRE XVIII

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENTS DU COMITÉ CENTRAL. — LES MUNICIPALITÉS ET LA GARDE NATIONALE AU MOMENT DE L'INSURRECTION.

Plusieurs jours avant le 18 mars, c'était déjà un fait notoire dans Paris que la garde nationale s'était pour ainsi dire fédérée sous la direction d'un Comité central qui était composé de vingt personnes. Et peut-être quinze ou vingt jours jours auparavant, il y eut au ministère de l'intérieur une réunion, à l'occasion de laquelle le ministre nous montra une affiche qui venait d'être placardée, qui portait en tête : Comité central de la garde nationale, laquelle contenait une espèce de programme et qui était suivie de la signature de vingt personnes, ce qui faisait un membre par arrondissement. Le ministre demanda à quelques-uns d'entre nous si nous avions des renseignements sur les signataires. — On répondit : La première chose à faire, ce serait de mettre la main sur ces vingt hommes ou de

les faire surveiller de près. Voilà des gens qui prétendent former un comité à part, en dehors des chefs naturels de la garde nationale, des hommes qui donnent leurs noms et leurs adresses, il faut absolument s'emparer de ces gens-là. Puis on passa à autre chose. Mais enfin il n'en est pas moins vrai que plusieurs jours, et peut-être une semaine ou deux avant le 18 mars, il y avait une organisation de la garde nationale qui se centralisait dans un Comité central composé de vingt personnes, donnant leurs noms et leurs adresses.

Au mois de novembre j'ai été appelé à la municipalité du 8e arrondissement.

Dans la garde nationale il y avait un sentiment exagéré des résultats que devait produire la défense. Il y a eu là évidemment un défaut d'intelligence de la situation, mais c'était un sentiment tellement respectable qu'on ne peut le blâmer. La population tout entière s'est laissée entraîner vers des aspirations d'une défense utile au pays, de salut du pays qu'il était difficile de voir aboutir; les esprits sérieux le pensaient.

Je mentionne cela, parce qu'à mon sens cela a produit dans les esprits une surexcitation qui allait en augmentant, dont j'ai constaté les effets dans la garde nationale et dans les municipalités. Quand il a fallu faire descendre la population des hauteurs de ses aspirations pour la mettre en face de la réalité, il y a eu une espèce de commotion au point de vue patriotique, qui a amené une grande perturbation.

On a fait aussi une appréciation insensée des ressources alimentaires que possédait la ville de Paris. Je faisais partie de la municipalité, et nous avions suivi semaine par semaine, pas à pas, la marche décroissante de l'approvisionnement; nous n'étions pas au courant des détails, mais nous savions que des efforts avaient été faits pour prolonger la défense au point de vue alimentaire; nous savions qu'il n'y avait pas de réserves;

on a tenu aussi longtemps que possible, mais cette population, déjà affolée et croyant qu'on aurait pu tenir plus longtemps, a crié à la trahison.

Enfin, cette population s'est trouvée en présence de la nécessité de capituler et de voir entrer dans Paris les Prussiens qui les avaient assiégés.

Si je recherchais les sentiments qui animaient une fraction assez importante de la population parisienne, je dirais que la question d'intérêt personnel et privé avait une réelle importance.

Le commerce de Paris, les boutiquiers de Paris étaient dans une situation très-difficile à la fin de l'empire; elle était très-difficile depuis quelques années par l'élévation des prix de toutes choses, par la cherté des loyers dans un temps réputé normal.

Quand le 4 septembre est arrivé, la situation s'est aggravée, non pas trimestre par trimestre, mais semaine par semaine, à mesure que la défense se prolongeait. Ces gens comprenaient que leur situation s'aggravait parce qu'on s'éloignait d'une reprise des affaires, et leur passif leur apparaissait avec un caractère qu'ils auraient d'autant plus de peine à surmonter; en sorte que je suis convaincu que chez la plupart d'entre eux, la pensée de courir à une liquidation qui naîtrait de la force des choses, a été la raison pour laquelle ils se sont rangés, je ne dis pas dans le parti du désordre et de l'insurrection, mais les uns dans le parti actif, les autres dans la complicité de laisser faire; et quand nous avons fait des efforts pour les amener dans la partie saine de la garde nationale, nous avons trouvé souvent une inertie absolue, sauf certaines nuances.

Au 18 mars, il y avait un terrain merveilleusement préparé pour une insurrection ou pour les fauteurs d'insurrection.

C est au mois de février que les Prussiens ont fait une occupation partielle de Paris, occupation à la-

quelle j'ai été mêlé d'une façon douloureuse puisque j'allai recevoir les Prussiens au Palais de l'Industrie.

Ils occupaient le 16e et une partie du 17e arondissement, j'avais vécu avec les états-majors, cherchant à aplanir les difficultés. J'avais constaté dans la population une grande surexcitation, un désir d'amener des conflits, ce qui était une chose très-regrettable.

Je m'étais installé au Palais de l'Industrie; j'avais sous les yeux, et cette occupation de l'armée prussienne qui entrait musique en tête, et la présence de cinq ou six cents hommes du peuple criant et sifflant. Il y a eu là, pendant trente-six heures, les éléments d'un conflit que je redoutais de voir éclater.

Deux jours avant, sous prétexte que les canons pouvaient tomber en possession des Prussiens, on avait enlevé les canons. C'était un prétexte, parce que depuis quelques jours on savait que les Prussiens ne devaient occuper que Passy et les Champs-Élysées jusqu'à la place Louis XV, en remontant le faubourg Saint-Honoré et une petite portion des Ternes. Or, les canons étaient dans l'avenue Wagram et au parc Monceau; ils étaient donc en dehors du périmètre que les Prussiens devaient occuper et il n'y avait aucune chance pour que ces armes tombassent aux mains des Prussiens. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas eu des hommes de bonne foi qui aient cru que l'occupation devait s'étendre, mais ce sentiment a été exploité par les conspirateurs. Des enfants, des femmes montaient dans le faubourg Saint-Honoré, au parc Monceau; les gardiens ont ouvert les portes, et ces gens, qu'une chiquenaude aurait renversés, ont descendu les canons; il n'y avait ni soldats ni qui que ce soit pour s'y opposer.

J'ignore comment on a procédé à l'égard des autres dépôts, c'est par le dépôt de la place Wagram et du parc Monceau qu'a commencé cette prise de possession. On invoquait, comme motif plus ou moins réel,

la douleur patriotique; le reproche fait au Gouvernement de n'avoir pas défendu Paris, le reproche d'avoir abandonné des vivres avec lesquels on aurait pu résister plus longtemps, le reproche de trahison était le prétexte. La vraie cause était une liquidation sociale et des appétits à satisfaire.

Le 18 mars, je fis faire une affiche dans laquelle je disais aux gardes nationaux : « On paraît oublier que l'ennemi est à nos portes surveillant nos moindres divisions; il n'y a qu'un parti, le parti de la France, qu'un gouvernement, celui de la République, qui est le gouvernement de tous, que les bons citoyens veulent sincèrement fonder. Il n'y a qu'une question, l'ordre public et le respect des lois auxquelles personne ne peut se soustràire. »

Cet appel n'amena aucun résultat, on ne bougea pas, on ne vint pas. J'habite un quartier réputé aristocratique et dans lequel les grandes familles étaient absentes pendant le siége. La garde nationale de mon quartier était la bourgeoisie, le commerce, les boutiquiers. Quelques bourgeois vinrent, les boutiquiers ne parurent pas.

La journée s'écoula dans des conditions fort tristes, et le soir le Gouvernement avait quitté Paris; le vide se faisait à Paris. Dans la nuit du samedi au dimanche, la situation s'aggrava de plus en plus; M. Calmon, sous-secrétaire d'Etat, me dit : Pensez-vous qu'il y ait encore quelque chose de possible à faire? — Je le crois, jusqu'à présent je ne vois pas la pensée politique de renverser le Gouvernement.

La forme, pour ainsi dire extérieure, de l'insurrection n'avait affecté qu'un caractère exclusivement municipal; il s'agissait, disait-on, uniquement de franchises municipales, de libertés municipales. Alors, dans cette nuit même, du samedi 18 au 19, vers une heure du matin, pour forcer un peu la main à la garde

nationale, j'envoyai chercher, à domicile, les chefs de bataillon. Je fis prendre par les tambours les hommes de bonne volonté, à domicile, sans faire battre le rappel ni la générale, sans prendre aucune mesure extrême. J'espérais conserver au Gouvernement un dernier moyen de résistance. Nous étions encore en communication avec le ministère de l'intérieur, qui n'était pas évacué et qui ne l'a été que le dimanche matin. Les autres ministères avaient été occupés dans la journée du samedi, mais nous tenions encore les Postes et le Télégraphe.

Je me disais : si nous pouvions réunir une force assez nombreuse, ce serait un moyen de conserver nos communications avec Versailles. C'est dans cette pensée que j'avais, dans la nuit, fait un appel qui, dans ma pensée, devait me procurer 4,000 hommes, et qui m'en donna 220.

A deux heures du matin (la situation, pour moi, était jugée), j'allai au ministère de l'intérieur, et j'y rencontrai M. Alphonse de Rothschild, M. André, M. Calmon; nous vîmes sur le bureau de M. Calmon la carte de l'amiral Saisset. Sur cette carte, l'amiral avait écrit qu'il se mettait à la disposition du Gouvernement.

Nous nous dîmes : Il y a peut-être là une ressource extrême, et, après en avoir causé un instant avec M. Calmon, nous nous rendîmes, M. de Rothschild, M. André, moi et un neveu de l'amiral Saisset, qui arriva à ce moment, au domicile de l'amiral, rue de Ponthieu, pour tenter auprès de lui une démarche et voir si on ne pourrait pas mettre à profit son bon vouloir. Nous eûmes le regret de ne pas le rencontrer; on nous dit qu'il était parti pour Versailles. Nous revînmes, il était environ deux heures et quart.

Comme nous débouchions de l'avenue Gabriel, dans l'avenue Marigny, pour rentrer au ministère de l'intérieur, nous fûmes coupés par une troupe de 500 hom-

nes qui arrivait, précédée de trois individus à cheval, pour s'emparer du ministère de l'intérieur. Nous fûmes éparés les uns des autres; le neveu de l'amiral et moi, nous pûmes devancer cette troupe et arriver à la place Beauveau. M. de Rothschild et M. André furent coupés et passèrent par les Champs-Elysées.

Nous arrivâmes au ministère, qui avait été, aussi, cerné par la rue Saint-Honoré. M. Calmon et les attachés de Cabinet furent obligés de s'en aller par derrière, et, à deux heures et demie, de partir pour Versailles.

Je rentrai à la mairie. Elle était envahie, et c'est là que j'appris qu'il y avait une réunion des maires qui se tenait rue de la Banque, chez M. Tirard. Je m'y rendis immédiatement; c'était le dimanche à trois heures et demie ou quatre heures du matin.

La réunion était nombreuse ; tous les maires et adjoints s'y étaient rendus, à mesure que la révolution se consommait, et j'y arrivai un des derniers. On y discutait le point de savoir si on devait envoyer une délégation à l'Hôtel-de-Ville, auprès du comité central, pour négocier avec lui, sur ce qu'il pouvait y avoir à faire dans l'intérêt de la Ville de Paris.

Je fus surpris, je le dis très-sincèrement, qu'une question comme celle-là pût s'agiter. Je ne sais pas s'il y avait habileté politique à le faire, je ne dis pas non, mais quant à moi, voici mon impression. Prendre l'initiative d'une démarche de cette nature, c'était une chose dangereuse, qui ne pouvait qu'amoindrir le parti de l'ordre devant l'insurrection.

Je me retirai, mais je crois me rappeler qu'avant le moment où je me retirais, la mesure avait été votée et que quelques personnes avaient été déléguées pour aller à l'Hôtel-de-Ville le lendemain matin.

(M. DENORMANDIE.)

J'étais, en effet, à cette réunion, qui était très-nom-

breuse; il y avait là des députés de Paris, des maires, des adjoints.

(M. VACHEROT, *membre de la Commission.*)

Je n'étais pas partisan de la mesure, je n'ai jamais compris la pactisation avec l'émeute, et je me retirai. La soirée se passa sans incidents particuliers, si ce n'est que la révolution se consommait de plus en plus.

Le lendemain matin, à huit heures, un de mes amis vint me dire : N'allez pas à la mairie; vous êtes envahi, il y a là une bande de quatre cents individus, votre siége est occupé, et il y a un monsieur dans votre fauteuil. Je lui répondis que je croyais que c'était, au contraire, mon devoir d'aller au moins constater que j'étais dépossédé. Nous allâmes à la mairie ; elle était, en effet, envahie par des hommes appartenant à des bataillons étrangers à mon arrondissement, qui venaient de Belleville, de Charonne, de Montmartre et autres lieux. Le garçon de bureau me dit : M. Allix est là. Il avait dit au garçon de bureau : Quand M. Denormandie viendra, vous me l'enverrez. — Je me suis envoyé moi-même, et suis aller le trouver, il était dans le fauteuil; il me dit : Vous êtes M. Denormandie ? — Oui, monsieur, je viens prendre possession du fauteuil que vous occupez. Il me répondit : Je suis très-heureux de cette démarche, je vais vous le céder avec le plus grand empressement. Il se leva avec la plus grande déférence et me dit : Asseyez-vous, je vois que nous allons nous entendre à merveille, et que vous allez vous mettre en rapport avec l'Hôtel-de-Ville.

— Monsieur, vous ne pensez pas un mot de ce que vous dites; car, enfin, je tiens mes pouvoirs du suffrage universel, je ne peux pas admettre qu'en vertu de je ne sais quel pouvoir anonyme, innomé, innomable, vous preniez ainsi possession de mon fauteuil; si vous

le prenez par la force, je ne puis vous en empêcher : mais je viens vous demander si vous pouvez me rendre mon fauteuil. — Je ne puis vous le rendre qu'à la condition que vous vous ralliiez à l'Hôtel-de-Ville. (Je dois dire que cet homme n'était qu'un insensé. Il n'a fait aucun mal). — Asseyez-vous donc, ajouta-t-il, vous avez rendu quelques services et nous pouvons nous entendre. — Je ne peux pas faire ce que je ne crois pas devoir faire; nous avons des doctrines qui ne peuvent pas se concilier, je ne me mettrai pas là. — Alors, vous pourriez peut-être me donner votre démission, fit-il, cela arrangerait tout. — Et avec la plus grande précipitation, il prit une plume et du papier. — Mon Dieu oui, c'est bien simple, mettez-vous là et donnez-moi votre démission. — Vous prenez ma place de force, j'emporte ma fonction avec moi, et je me retire. — Il répliqua : Tout cela est regrettable, nous allons faire les élections. — Le suffrage universel a nommé des maires, ils sont en pleine possession de leur mandat, vous me permettrez de m'étonner que vous conceviez la pensée de faire des élections, et surtout de faire des élections, après demain mercredi 22 mars. Vous ne vous doutez-pas de ce que c'est que de faire une liste, de la réviser, de composer des sections, d'avoir des présidents de sections, de faire des circulaires.

Alors il me regarda avec une grande naïveté. Oh! dit-il, nous sommes pas difficiles sur les formes. Je lui répondis : Je le vois. Et alors, une des personnes qui étaient avec moi prenant la parole lui dit : Voyons, tout cela est bon, nous allons partir; mais faites-moi le plaisir de me dire ce que vous venez faire ici? à quels sentiments, à quelle idée obéissez-vous? qu'est-ce que vous voulez? — Je ne comprends pas. — C'est une question de citoyen à citoyen.

M. Allix répondit : Nous voulons établir la Commune (cette scène avait lieu le 20 mars à midi). Ce monsieur

répartit : Mais enfin vous ne reconnaissez donc pas l'Assemblée nationale? — Si, parfaitement. — Vous ne reconnaissez donc pas le gouvernement de M. Thiers? — Si, parfaitement. — Alors qu'est-ce que tout cela signifie? — Nous voulons établir la Commune. — Mais comment conciliez-vous cette idée de Commune avec le pouvoir de l'Assemblée nationale que vous déclarez vouloir respecter? — Ah! ce sont des choses distinctes : nous voulons établir la Commune à Paris. — Mais enfin qu'entendez-vous par là? vous comprenez donc par là, que Paris ne doit pas avoir seulement la direction de ses affaires municipales, mais qu'il doit constituer une sorte d'Etat à part dans le pays? Il nous répéta, une demi-heure durant, qu'il voulait fonder la Commune, et il nous fut impossible d'en tirer autre chose. Nous nous retirâmes; je suis allé dans les bureaux donner quelques signatures pour mettre les registres de l'état-civil en état, et l'affaire a été ainsi consommée.

Cet Allix a été, depuis, arrêté pendant un certain temps et enfermé à Charenton comme fou. Cela ne m'a pas surpris du tout. Plus tard il a été relâché, puis de nouveau enfermé. Ce que je dois dire, c'est que cet homme n'a pas laissé dans le quartier de mauvais souvenirs. Il en laissé de détestables, sans doute, comme administration, mais enfin il n'était pas méchant, et il n'a donné aucun ordre mauvais.

Les ordres qui ont pu atteindre les gens de mon arrondissement aussi bien que ceux des autres, sont émanés de l'Hôtel-de-Ville et de pouvoirs occultes.

Le 21 mars, nous avions 80,000 francs dans la caisse municipale. Il n'y avait, sur cette somme, comme deniers municipaux, que 16,000 fr. environ; mais pendant le siége, nous avions été bouchers, boulangers, cantiniers, et nous avions fait tout ce qui ne concernait pas notre état. Bref, de différentes sources, nous avions 80,000 francs. — Eh bien, cette somme a été respectée

pendant quelqes semaines par M. Allix et il n'a fini par l'attaquer que parce que l'Hôtel-de-Ville ne voulait plus lui donner d'argent et qu'il fallait venir en aide à tous les malheureux. A mon grand étonnement, j'ai trouvé à mon retour 20,000 francs.

Allix n'était donc pas un malhonnête homme.

Du reste, dans la mairie, il n'y a pas eu de malversations. Il y a eu des irrégularités dans les actes de l'état-civil; ces prétendus officiers de l'état-civil ne signaient pas toujours leurs actes, ils ne faisaient pas toujours signer les témoins, mais tout cela sera régularisé par la loi.

Allix a fait des mariages, mais aussi des séparations. Il a fait une séparation de corps sur laquelle il a mis : « Après avoir entendu monsieur un tel et madame une telle, attendu, etc. »

Après mon entrevue avec M. Allix, j'allai avec mon collègue M. André, chez l'amiral Saisset que nous trouvâmes chez lui. Il était à peu près une heure de l'après-midi. L'amiral me dit : Vous ne m'avez pas trouvé hier; je suis aux ordres du Gouvernement et de la ville de Paris. Il nous montra une nomination qu'il avait dans sa poche, et qui, autant que je puis me rappeler, était écrite tout entière de la main de M. Thiers, elle était ainsi conçue : je l'ai lue, je le répète, le lundi, 20 mars, chez l'amiral Saisset; M. André, par conséquent, l'a vue.

En voici les termes :

« Le Chef du Pouvoir exécutif nomme l'amiral Saisset, commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

» Fait à Versailles, le dimanche, 19 mars. »

L'amiral Saisset agita un peu la question de savoir s'il devait se présenter avec cette nomination, signée par le Chef du Pouvoir exécutif et datée de Versailles, ou s'il n'aurait pas plus de force d'action en se faisant

absolument l'homme des municipalités et en gardant le silence sur son origine gouvernementale et versaillaise. La conférence roula sur ce sujet; nous étions trois ou quatre et nous ne pouvions rien résoudre. L'amiral nous dit comment il entendait la proclamation qu'il devait adresser à la population parisienne. Ce n'était pas du tout celle qui a été adressée plusieurs jours après.

Les événements marchèrent si rapidement les jours suivants, qu'un autre texte a été substitué à la première.

Cette proclamation première était digne. L'amiral s'y mettait à la disposition des gens d'ordre pour rétablir la paix publique. Elle était conçue dans des termes très-simples, et aurait rencontré l'assentiment de tout le monde.

A dater de ce jour, je suis resté étranger aux réunions des municipalités, parce que j'étais un peu recherché et que je ne pouvais rester chez moi ni le jour ni la nuit. Voici pour quelle singulière raison : J'ai dit que, le 18 mars, j'avais pensé à faire appel à la garde nationale. Par une erreur d'imprimerie, le prote avait mis le 14 mars au lieu du 18. Je m'en étais aperçu à temps, et j'avais corrigé l'erreur à la plume, sur l'épreuve, et la proclamation a été affichée avec cette date rectifiée. Mais Paschal Grousset fit un article avec cet entête : *Coup d'État manqué*. Il raconta l'histoire de la correction de la date sur mon placard et il dit : M. Thiers et M. Picard ont rêvé un coup d'État, au 14 mars, M. Denormandie a été leur complice, nous le désignons à la vengeance de tous les bons citoyens.

L'insurrection du 18 mars pouvait-elle être évitée? Bien difficilement, dans ma pensée. Des personnes ont dit :

Mais si le Gouvernement était resté à Paris, mais si on s'était appuyé sur cette garde nationale de l'ordre

qui, formant un effectif d'environ 30,000 hommes, a été se concentrer à la gare Saint-Lazare, au Grand Hôtel, à la mairie de Saint-Germain-l'Auxerrois, à la Banque, à la Bourse, peut-être en lui imprimant une direction ferme, énergique, aurait-on pu faire reculer l'insurrection; je crois que les insurgés eux-mêmes étaient très effrayés de l'idée d'engager la lutte dans Paris, et il est manifeste qu'ils ont reculé le plus possible; et, dans les relations que nous avons eues avec les meneurs, nous avons pu reconnaître une certaine frayeur de jouer cette redoutable partie. J'admets donc qu'on aurait pu les faire reculer. Mais c'est tout ce qu'on aurait pu obtenir. Ces trente mille bourgeois ou commerçants qui n'avaient que quelques fusils, avaient en face d'eux l'insurrection la plus formidable qu'on ait jamais vue.

Je veux bien que le premier jour elle n'ait compté que soixante ou quatre-vingt mille hommes dans ses rangs, mais peu de jours après, elle en avait cent cinquante mille. Elle avait à sa disposition des fusils, par centaines de mille, des centaines de canons, toutes les munitions de Paris. La société parisienne avait, par conséquent en face d'elle une formidable armée. Eh bien, à supposer qu'on ait réussi à la faire reculer ce jour-là, le problème n'était pas résolu. Je crois donc que la lutte était malheureusement inévitable, et qu'elle devait malheureusement se produire à un degré quelconque.

(M. DENORMANDIE.)

Les causes morales de l'insurrection de Paris, je les trouve d'abord dans le profond découragement que l'insuccès de la guerre contre les Prussiens a jeté dans la population parisienne.

J'ajoute qu'un défaut d'entente a toujours existé entre les représentants de l'autorité militaire, les chefs

de la garde nationale et les maires de Paris. L'insurrection a été victorieuse le jour où elle a pu envoyer dans chaque municipalité de Paris des ordres de service qui lui ont laissé le choix des hommes préposés à la défense des mairies.

Pour ma part, quand j'ai trouvé à la mairie du 9e arrondissement de Paris un officier d'état-major nommé par le gouvernement insurrectionnel et remplaçant les officiers d'état-major qui avaient été précédemment placés par le gouvernement régulier, j'ai compris que la partie était absolument perdue. Il est impossible de méconnaître que la retraite de tous les pouvoirs publics de Paris à Versailles a déterminé une désagrégation générale dans tous les pouvoirs qui existaient à Paris. Toutes les municipalités qui se sont trouvées investies en quelque sorte du gouvernement de la ville ne pouvaient pas avoir la force nécessaire pour gagner la partie que le Gouvernement avait perdue.

Qu'il y ait à Paris une puissance révolutionnaire qui agit par *fas et nefas*, qui veut renverser tous les principes, j'en suis convaincu; qu'il y ait un épouvantable péril contre lequel vous aurez à lutter, qu'on n'est pas sûr de dominer, c'est à craindre, c'est mon chagrin, comme celui de tous les honnêtes gens, mais ce serait un livre à faire.

Je n'ai aucune connaissance de l'organisation des sociétés secrètes, je n'en ai jamais fait partie, mais j'ai toujours eu un sentiment de prévention contre elles.

Je ne crois pas cependant à la dissolution sociale de Paris, je crois qu'il contient des éléments extrêmement bons. Si vous parlez de la puissance révolutionnaire organisée, elle a une grande étendue. Mais, en face de cette puissance, avec le concours de l'ensemble des classes moyennes, avant le 18 mars, il aurait été possible de gagner la victoire de Paris, dans Paris, à beaucoup de conditions.

Quand j'ai été nommé maire de Paris, j'ai assisté à une réunion au ministère de l'intérieur, au commencement de novembre. J'ai été frappé immédiatement d'un défaut d'entente qui a engendré toutes les conséquences qui se sont produites plus tard. M. Jules Favre présidait. Le ministre du commerce était absent, le général de la garde nationale n'était pas présent. Je fis observer combien ces deux absences étaient regrettables, car, à ce moment, il aurait fallu nécessairement, si on voulait donner aux maires de Paris une action, les mettre en contact immédiat avec les représentants de ceux qui devaient nourrir Paris et de ceux qui devaient défendre Paris.

Le général était M. Clément Thomas; je crus pouvoir lui faire une visite de politesse, je ne l'avais pas vu depuis 1848. Il s'était imaginé que je lui faisais de l'opposition sur une question relative à l'enrôlement des gardes nationaux pour les compagnies de marche; c'était une erreur absolue.

J'essayai de nouer avec l'état-major et le ministère des liens indissolubles, je n'ai pas réussi; on avait la direction de l'armée dans un sens, la direction du corps municipal dans un autre sens, une direction des municipalités faisant ce qu'elle pouvait et cherchant à arriver au mieux.

La puissance révolutionnaire travaillait sous terre, et, à un certain moment, elle a compris le parti qu'elle pouvait tirer de la garde nationale. Je suis convaincu que cette organisation qui a fait le Comité central était créée depuis longtemps; nous étions absolument minés.

Il y a eu, dans la garde nationale, une espèce de sédition dans un corps de gardes mobiles qui se plaignaient du payeur de leur bataillon; ils prétendaient qu'il avait commis des actes d'indélicatesse. Ces soldats s'étaient mutinés et menaçaient même la vie de leur

capitaine-trésorier. Je fis une démarche à l'état-major, qui était aux écuries de l'Empereur, pour qu'on envoyât du monde; on me répondit qu'on n'avait pas de troupes, qu'on en avait à peine d'une façon suffisante pour défendre les ministères. Je retournai, j'essayai de résister à cette émotion militaire, je réussis en partie. Ceux qui m'écoutaient obéissaient à mon influence, ceux qui ne m'écoutaient pas faisaient du tumulte, et la manifestation, changeant de direction, alla conduire son prisonnier au Comité central.

Cela se passait après la capitulation.

Le Comité central a prononcé beaucoup de jugements avant le 18 mars. Plusieurs fois les mobiles ont traduit devant ce comité leurs officiers. Il y avait là une autorité judiciaire dont les arrêts étaient toujours acceptés.

Il me serait difficile de préciser le jour de la naissance et du fonctionnement de la fédération de la garde nationale. Il y avait un germe qui liait cette affiliation aux sociétés secrètes; quant à la formation effective du Comité, elle est postérieure. Les réunions électorales faites par M. Vrignault, de la *Liberté,* dans un autre but, ont montré la puissance de l'organisation de la garde nationale.

On peut voir le germe du Comité central dans les comités de défense qui se sont formés après la révolution.

Lors de la capitulation, tout a failli à la fois : le Gouvernement a détruit le lien politique, la suppression de l'état-major a détruit le lien militaire. Le jour où il n'y a plus eu d'état-major à la place Vendôme, il n'y en a plus eu dans les municipalités, et plus de direction.

Je ne voudrais pas donner à ma pensée une portée récriminatoire. Je suis persuadé que la lacune momentanée qui s'est faite entre le Gouvernement et Paris a

permis plus tard le triomphe définitif; mais il y a eu un intervalle pendant lequel on a couru de grands risques; car si Versailles avait été emporté, la France était en grand danger. Nous sommes en face de dangers qui se reproduiront.

Il y avait dans chaque municipalité un certain nombre de bataillons de la garde nationale. Comme détail, l'organisation était mauvaise, en ce sens que les divisions par municipalités ne correspondaient pas aux divisions militaires. C'est à l'état-major général qu'il appartenait de déterminer le service fait dans chaque arrondissement par les bataillons de la garde nationale, et de dire, par exemple : tel jour, ce sera le sixième bataillon qui sera de garde à la mairie du 9e arrondissement.

Quand les états-majors du Gouvernement se sont évanouis, ils ont été remplacés par un état-major de l'insurrection qui a visé l'ordre de service, en sorte que moi, maire du 9e arrondissement, entré à la mairie, je me trouvais gardé par un bataillon dans lequel je ne pouvais avoir confiance. Qui lui avait donné l'ordre de venir là? L'insurrection. A ce moment-là, il n'y a plus eu de défense possible; tous les bataillons de la garde nationale avaient de bons et de mauvais éléments : les meilleurs avaient des éléments troubles, les plus mauvais avaient de bons éléments.

Il m'est arrivé plusieurs fois, dans la cour de la mairie, en allant au devant des bataillons, de les ramener momentanément; mais j'avais à côté de moi un petit jeune homme, en habit de ville, représentant l'état-major de l'insurrection, qui cherchait à les influencer dans un autre sens. Nous avions là la figure de la révolution avec des alternatives de haut et de bas.

(M. DESMAREST.)

Après la suppression des états-majors, il y a eu des

chefs de secteurs. Ces chefs de secteurs étaient chargés de ce service de distribution des forces de la garde nationale. Un chef de secteur a été surpris par le Comité. Au moment où il pensait mettre à la mairie du 5e arrondissement une compagnie sur laquelle on pouvait compter, le Comité l'a prévenu et a fait entourer la mairie de ses amis. J'ai dit à mon chef de secteur : Pourquoi vous êtes-vous laissé surprendre? Il n'y a donc plus d'autorité?

(M. VACHEROT.)

Mais il faut distinguer les époques. Les secteurs sont d'une époque intermédiaire. Les services de la garde nationale ont été faits par les secteurs pendant quelque temps, puis ils se sont évanouis comme l'état-major général.

(M. DESMAREST.)

Lorsque le Gouvernement est parti, en ce qui concerne notre mairie, j'ai convoqué les chefs de la garde nationale croyant pouvoir compter sur eux tous; elle se composait de six bataillons, les 15e, 16e, 17e, 105e, 106e et 187e.

Nous avons convoqué les officiers et nous leur avons représenté ce qu'il y avait de monstrueux dans cette insurrection. Ils nous dirent : Vous pouvez compter sur nous, mais nous ne répondons pas de nos hommes, ils sont découragés, et nous ne vous conseillons pas de faire une convocation par la voie du rappel ou autrement.

Un commandant provisoire du 105e sortit des rangs et nous dit : Vous pouvez compter sur nous.

Nous gardions dans le 7e arrondissement le poste des télégraphes. Ce poste était occupé par le 16e bataillon. J'allai le visiter et encourager les hommes à tenir ferme, parce que les bataillons des autres quartiers, les bataillons de Belleville, venaient occuper les établissements publics. Un bataillon était venu pour s'emparer les télégraphes; le 16e bataillon avait résisté et avait dit qu'il garderait son poste. Je recommandai ce poste au commandant. Le nommé Ouite, commandant du 105e bataillon, me dit : C'est à moi qu'est confié ce poste pour la nuit prochaine, et personne n'y entrera sans votre volonté.

C'est alors que l'assemblée des maires s'est transportée rue de la Banque; mais, grâce au peu de confiance que s'inspiraient réciproquement les maires, il y avait une grande difficulté à aboutir à des actes. On se demanda si on devait lutter énergiquement contre les gens du Comité central. On essaya avec eux une conciliation qui avait déjà été tentée, et, à la majorité de quelques voix, on décida qu'il y avait lieu de faire une nouvelle tentative. Elle a échoué comme les précédentes.

Le jeudi 23 mars au matin, j'assistai à l'assemblée des maires. La position devenait de plus en plus tendue. Deux représentants s'y trouvaient : MM. Louis Blanc et Floquet. Je suis arrivé pour entendre une motion qui m'a surpris et qui consistait, dans le désarroi où nous nous trouvions, à rallier les dissidents autour de la députation parisienne, à laisser de côté le Comité central qu'on n'approuvait pas, mais à ne pas suivre non plus l'Assemblée.

Ce thème a été développé plus ou moins habilement; j'ai demandé la parole pour répondre à ces Messieurs. J'ai dit que cette proposition ne tendait qu'à établir une insurrection mixte, alors que nous avions d'un côté cette détestable insurrection du 18 mars, et, de l'autre,

le Gouvernement que nous devions reconnaître. Qu'en admettant que ce ne fût pas un crime ou une faute, cela semblerait une folie; que si nous avions quelque force dans le pays, nous devions la puiser dans la légalité, et qu'il était insensé de vouloir créer cette nouvelle insurrection à côté de celle de l'Hôtel-de-Ville.

Je crois que j'ai déterminé l'assemblée à ne pas suivre les deux représentants.

Je dois ajouter que M. Carnot présidait l'assemblée. M. Henri Martin était présent; ils étaient dans le même sens.

C'est à ce moment qu'un de nos collègues dit : Il n'y a qu'un moyen de tout concilier, c'est d'aller trouver l'Assemblée à Versailles. Je répondis : Je vous en prie, n'allez pas à Versailles; qu'iriez-vous y faire? Deux ou trois d'entre nous y sont, nous sommes en communication avec Versailles; nous sommes trop sur les chemins, nous avons en face de nous des hommes qui vont nous attaquer, et vous voulez aller à Versailles! Ma proposition a été repoussée absolument.

L'un des plus ardents promoteurs du voyage à Versailles demanda : Maintenant que nous allons à Versailles, qu'est-ce que nous allons y faire?—Mais, dis-je, je viens de vous le demander, et vous ne m'avez pas fait de réponse. On discutait et on ne trouvait pas aisément ce qu'on y ferait, quand arrive M. Desmarest qui revenait de Versailles. Il se joignit à moi, et je crois qu'il a réussi à détourner quelques membres de ce projet. C'est ce jour-là que les maires sont venus dans une tribune de l'Assemblée.

Le lendemain de cette réunion, un fait s'est produit à la mairie du 7e arrondissement, il est resté gravé dans ma mémoire, et il a été consigné sur le papier, c'est l'invasion de la mairie par les gens du Comité. C'était le 24 mars; le matin, à neuf heures, on est accouru

chez moi de la mairie, en me disant que les gens du Comité venaient à la mairie.

Nous étions dans une singulière situation qu'expliquent les circonstances : nous étions gardés par les bataillons sur lesquels nous ne comptions pas ; nous avions quatre bataillons fidèles sur six, et le Comité s'était arrangé de manière à nous envoyer les deux mauvais bataillons, et le jour où le 187e a pris le poste de la mairie, il lui a donné l'ordre de ne pas se laisser relever par un bataillon qui ne fût pas affilié.

Le 17e bataillon, qui était prêt à venir prendre la mairie, nous a demandé : Faut-il chasser ces gens-là? A ce moment, il n'y avait qu'un mot d'ordre, auquel tout le monde se ralliait, celui de ne pas engager la lutte, de ne faire aucune violence. La partie du 187e qui était à la mairie nous dit : Nous vous ferons respecter, nous voulons vous garder, nous ne voulons pas qu'il arrive un bataillon étranger au Comité, mais nous empêcherons qu'un bataillon étranger à l'arrondissement arrive chez vous. A cause de la recommandation d'éviter tout conflit, nous avons supporté pendant cinq jours d'être gardés par des gens en qui nous n'avions pas confiance.

J'ai indiqué qu'on m'avait fait appeler à la mairie : j'y trouvai MM. Parisel, Mariani, Urbain, André. J'arrivai un peu indigné, et je dis à ces messieurs en arrivant : Vous allez sortir d'ici, ou nous sortirons nous-mêmes. M. Hortus, qui était la bonté même, me dit : Ne le prenez pas si vivement.

Un de ceux qui ont laissé une triste réputation dans la commune, Urbain, me dit : Je vous en supplie ne le prenez pas sur ce ton-là. Nous venons ici au nom du Comité central, nous ne voulons en aucune façon vous molester, mais remplir les fonctions électorales. Nous vous prions de rester. Je leur répondis : Vous avez la force, mais nous avons le droit; nous sommes les élus

du suffrage universel; nous sommes d'accord avec l'Assemblée qui représente la France, et vous venez au nom du Comité central, exercer une autorité interlope pour faire un travail électoral! Ils me répliquèrent : Nous avons la force et le droit, vous êtes des mandataires, mais nous sommes les mandants. Or, le droit du mandant est supérieur à celui du mandataire; si les mandataires n'accomplissent pas leur mandat, nous les révoquons.

Si je rappelle ce souvenir, c'est pour montrer qu'il y a une grande perversion intellectuelle dans notre société, qui fait que beaucoup de ces gens ont leur conscience pour eux. Je ne sais pas si c'est le cas d'Urbain qui demandait dix otages à fusiller; mais beaucoup de gens de son parti disaient : nous combattons pour la bonne cause, en vertu de théories analogues à celle que je viens d'exposer.

Pour terminer la conversation, je lui dis : Il est impossible que nous nous entendions; maintenant vous allez sortir, et comme il n'y a que la force armée qui puisse nous départager, je vais faire venir le chef de poste; c'était un brave ouvrier que j'ai revu depuis qui s'est abstenu de combattre pour la Commune, qui travaillait chez son patron, nous l'avons fait venir.

Je lui dis : Vous représentez la force publique voilà des gens du Comité central que nous ne connaissons pas, veuillez les mettre dehors, ou nous nous en irons.

Cet homme fut le plus embarrassé du monde, et me répondit : Mais, Monsieur, restez, laissez faire ces messieurs; ils ne veulent pas faire de mal, restez; vous êtes notre maire et adjoint.

Non, lui répliquai-je; il faut choisir entre nous et eux. Mais à côté du chef de poste, qui était sous-lieutenant, se trouvait un simple soldat qui dit à son chef : Vous obéirez au Comité central. Cela a troublé le chef

du poste qui a répondu : Oui, mais je voudrais parler à mon commandant.

Le commandant était M. Ouite, qui devait tenir le poste des télégraphes. Il avait laissé entrer un bataillon de Belleville, et je savais ainsi la foi que je pouvais avoir dans ce personnage. Le commandant entra dans la mairie au moment où je sortais. Je vous reconnais, lui dis-je, vous avez promis de tenir ferme, et aujourd'hui vous occupez les télégraphes avec des gens du Comité central, étrangers à notre arrondissement. Il me répondit : Je savais bien ce que je faisais, j'avais un ordre du Comité central dans ma poche. Vous pensez bien qu'il n'a pas conseillé au chef de poste de faire son devoir ; nous avons dû quitter la mairie, mais nous ne l'avons pas quittée sans dresser un procès-verbal que j'ai fait signer à deux d'entre eux qui ont eu le courage de leurs opinions. Il y a un certain Parisel qui ne voulait pas signer, le chef de poste ne voulait pas non plus ; Urbain a signé le procès-verbal suivant que j'avais rédigé :

Procès-verbal dressé à la mairie du 7e arrondissement.

Le 24 mars 1871, à neuf heures et demie du matin, à la mairie du 7e arrondissement, se sont présentés : MM. Parisel, Mariani, Urbain et Endrès, lesquels nous ont demandé à prendre possession d'une des salles de la mairie pour préparer les élections, au nom du Comité central, dont ils étaient les délégués.

MM. Hortus et Bellaigue, adjoints, présents à la mairie, ont déclaré qu'ils ne reconnaissaient pas l'autorité du Comité central, que la mairie était indivisible ; qu'ils ne pouvaient partager les pouvoirs qui leur avaient été conférés par le suffrage universel, et qu'ils ne céderaient la place que devant une manifestation de la force.

MM. les délégués ont exprimé leurs regrets de ne pouvoir arriver à une entente, leur volonté formelle étant de ne remplir qu'une mission purement électorale. C'est alors que MM. les délégués du Comité central ont introduit le chef du poste. MM. les adjoints lui ont demandé s'il entendait faire respecter les instructions du Comité central ou celles de la mairie, et ils lui ont démontré qu'il était nécessaire d'opter entre les deux pouvoirs. Le chef du poste ayant déclaré qu'il reconnaissait les ordres du Comité, à l'exclusion de ceux de la mairie, MM. les adjoints se sont retirés et ont abandonné à MM. les délégués une place dont ils n'étaient plus maîtres.

Et ont signé :

MM. Hortus et Bellaigue, adjoints, et MM. Urbain et Endrès, délégués du Comité central;

En présence de :

MM. de Nougarède, de Faget, Solvet, secrétaire de la mairie; Coudron, Midoz et Bahout, lesquels ont également signé.

Après avoir quitté la mairie, nous nous sommes transportés au Conseil d'État; j'étais de la maison; comme avocat au Conseil d'État, j'avais prié le secrétaire général de faire préparer une salle pour y établir la mairie si nous étions chassés. Nous avons enlevé de la mairie tout ce qu'il nous semblait dangereux d'y laisser; ce qui faisait dire à Urbain : Vous sauvez la caisse. Nous avions sauvé nos listes électorales. Parisel nous dit : Vous laissez les murs de la mairie tout nus. — Oui.

Nous nous sommes donc transportés au Conseil d'État, et, pendant quarante-huit heures, nous avons fonctionné municipalement, nous avons continué notre

œuvre d'assistance en sécurité parce que le Conseil d'État était occupé par nos gardes nationaux fidèles, qui s'étaient réunis au nombre de 800 à 1,000.

Nous avions dans le 7e arrondissement quatre bataillons fidèles bien diminués, non par l'hésitation, mais par le départ d'une multitude de braves gens qui, après les fatigues du siége, étaient allés se reposer dans leur famille.

Il restait encore dans notre arrondissement douze à quinze cents hommes de bonne volonté. Nous étions distribués ainsi : la Caisse des dépôts et consignations était occupée par deux ou trois cents hommes des bataillons fidèles. A côté, il y avait la caserne du quai d'Orsay occupée par les gens de Belleville et des artilleurs restés là avec leur commandant, ils n'avaient pas pu s'en aller. Ce commandant m'a dit : Mes hommes sont fort impatients; ils ne demanderaient qu'un mot pour sauter sur les Bellevillois qui sont à côté d'eux. Cela m'inspirait un vif désir d'arriver à un résultat; mais il était contraire à l'ordre de conciliation qui nous était donné, je me suis gardé d'engager la lutte, ils sont tous partis plus tard. Au Conseil d'État, nous n'étions séparés de la caserne du quai d'Orsay que par une rue. Nous avions pour commandant de nos forces M. Durouchoux. Presque tous nos commandants étaient condamnés à mort par le Comité central : M. de Crisenoy, commandant du 17e bataillon, M. Ibos. — M. Durouchoux avait accepté le commandement de nos forces.

A côté du Conseil d'État, le poste de la Légion d'honneur était occupé par les gens du Comité central; nous étions intercalés de manière à en venir aux mains. Plus loin, le Corps législatif était occupé par le Comité.

Le ministère des affaires étrangères était occupé par nous.

C'est à ce moment que M. l'amiral Saisset fut placé

à notre tête. Je me suis rendu fréquemment chez lui pour lui indiquer la situation de notre arrondissement. Militairement, l'amiral Saisset participait au découragement des maires; il n'a pas pu me donner des ordres précis. Il y avait 1,700 hommes dans la rue de la Banque; j'ai demandé s'il n'était pas urgent de se grouper autour de ce noyau central; l'amiral Saisset était très préoccupé de l'alimentation des gardes nationaux, il m'a dit : Faites ce que vous voudrez, voilà un ordre, vous en ferez ce que vous voudrez.

Il y avait rue de la Banque une partie de nos bataillons. Quand je retournai à nos principaux postes, j'ai vu des canons qui menaçaient le faubourg Saint-Germain. J'ai demandé aux chefs de bataillon si on ne pouvait pas amener 300 hommes à la rue de la Banque. Ces officiers m'ont répondu qu'il serait très difficile de déterminer nos gardes nationaux à quitter le quartier. Je n'ai pas cru devoir risquer la démarche. Nous avions trois catégories de gardes nationaux : ceux qui étaient disposés à tout, qui s'en allaient rue de la Banque; d'autres, assez nombreux, qui se réunissaient à des points donnés dans leur quartier, qui disaient : Nous garderons notre quartier, mais nous ne voulons pas le quitter. Enfin, il y avait ceux qui disaient : Nous nous défendrons chez nous, et qui ne se sont pas défendus.

Nous arrivons ainsi au jour de la capitulation, qui a été précédée d'une séance presque intime à laquelle je me suis trouvé mêlé par hasard dans mes voyages de la rue de la Banque au Grand Hôtel. J'ai trouvé l'amiral Saisset, M. Schœlcher et un aide de camp de l'amiral Saisset qui apportait les cent mille francs que l'amiral avait demandés.

M. Schœlcher disait à l'amiral Saisset : La lutte me paraît impossible, on va venir du Comité avec des mitrailleuses, nous ne pouvons pas tenir rue de la Banque; il y a lieu de capituler, de traiter avec le Comité central

Avant que l'amiral Saisset ne répondit, j'ai pris la parole peut-être un peu trop vivement et j'ai dit : Puisque vous me faites l'honneur de m'associer à ce conseil de guerre, pourquoi capituler? Vous êtes militaires, vous savez si nous sommes en force; mais je ne vois pas la nécessité de traiter avec des gens dont nous avons horreur.

L'amiral Saisset pensait, à ce moment, comme M. Schœlcher, qu'il n'y avait pas de résistance possible. On a décidé, alors, qu'il y avait lieu de capituler. Voyant qu'il n'y avait plus rien à faire, j'ai été à la Banque chercher de l'argent pour mon arrondissement. En revenant, j'ai rencontré un de mes collègues, M. Hubard, qui m'a dit : On vient de signer la capitulation; il y a une réunion chez M. André; j'ai été à cette réunion, des larmes ont été versées par des hommes qui disaient qu'ils avaient signé malgré eux.

Je suis retourné au Conseil d'État et j'ai dit : Il n'y a plus rien à faire, il y a un traité auquel nous n'avons pas participé, les élections vont se faire, vous n'avez plus qu'à vous retirer.

J'ai quitté l'arrondissement pour venir à Versailles, dans la pensée que nous allions revenir avec nos gardes nationaux et que nous rentrerions à Paris. Le Chef du Pouvoir exécutif a jugé que ce n'était pas possible, on a attendu que nous ayons des troupes et des armes pour rentrer à Paris.

J'ai rencontré le jour de la capitulation un employé des télégraphes qui m'a dit : Mais que faut-il que je fasse? Voilà la Commune qui me dit qu'il faut que je reste à mon poste; voilà l'Assemblée qui me dit qu'il faut que je m'en aille. Je lui dis : Comment, vous hésitez! Il peut vous venir un doute à la pensée? Mais où est le droit? Est-ce l'Assemblée qui gouverne en France, ou est-ce la Commune? — C'est vrai, reprit-il; j'irai à Versailles.

Voilà où nous en sommes.

(M. BELLAIGUE,
adjoint au maire du 7e arrondissement.)

J'ai été nommé maire du 17e arrondissement le 5 septembre et élu le 6 novembre.

Les choses marchèrent assez bien dans la mairie jusqu'au moment des élections; j'eus à combattre, comme candidat, à la fois l'élément réactionnaire et les hommes de l'Internationale, c'est-à-dire l'élément radical qui commençait à se former dans cet arrondissement. Je fus élu malgré moi; on me donna pour adjoints trois personnes qui m'étaient à peu près inconnues : l'un de ces adjoints était M. Malon. La position était très difficile, d'autant plus que les maires se trouvaient dans les mêmes conditions que leurs adjoints, élus comme eux par le suffrage universel.

J'avais dans ma mairie un très-grand nombre de services et un personnel très-nombreux. Je divisai les services entre mes trois adjoints, et je gardai la surveillance générale. C'est alors qu'on commença à introduire dans tous les services une très grande quantité d'hommes appartenant à l'Internationale. Je les mettais à la porte d'un côté, ils rentraient d'un autre côté, car l'arrondissement était trop étendu pour qu'on pût exercer une surveillance complète.

Au 31 octobre, j'étais à la réunion des maires quand l'Hôtel-de-Ville fut envahi. Je revins à ma mairie le soir même : les vainqueurs du moment l'avaient déjà en partie occupée. Un ordre émanant du nouveau gouvernement qui s'était installé à l'Hôtel-de-Ville me fut envoyé pour me dire de quitter la mairie. Je refusai. On me menaça de revenir avec des troupes; mais on ne revint pas, l'Hôtel-de-Ville ayant été délivré et l'insurrection vaincue.

Au 22 janvier, les mêmes hommes à peu près revinrent. La veille j'avais appris qu'il devait y avoir un nouvement, et on vint en effet m'avertir que la mairie était envahie et qu'on cassait les barrières. Pendant non absence, un de mes adjoints, M. Cacheux, tint tête aux envahisseurs et s'est très honorablement conduit. Lorsque j'arrivai, les hommes chargèrent leurs usils, et m'intimèrent l'ordre de marcher avec eux à 'Hôtel-de-Ville. Je refusai très énergiquement, et comme dans le nombre il y en avait un qui criait plus fort que les autres, et qu'il m'adressait des mots un peu violents, je le pris par le bras et je l'emmenai avec deux ou trois hommes dans le poste de la mairie ; il y eut là une scène qui dura au moins trois heures, et pendant laquelle je fus plusieurs fois menacé de mort.

On me criait de donner ma démission. Un de mes concurrents dans les dernières élections, qui était présent à cette scène, me la rappelait encore il y a deux jours.

Puis vint le 18 mars. J'allai à la mairie, et là, le matin, nous reçûmes une dépêche nous annonçant que tout était fini; il était à peu près neuf heures et demie. Les hommes de l'arrondissement n'avaient pas pris part au mouvement; je voyais bien quelque agitation, mais enfin cela n'était pas très ostensible.

Lorsque les troupes descendirent, au moment même où je venais de recevoir la dépêche, levant la crosse en l'air et suivies par la foule, je courus au ministère de l'intérieur. En remontant, je vis une troupe d'hommes, trois cents environ parfaitement organisés, marchant comme s'ils étaient conduits à une revue et se dirigeant vers la mairie. Ils étaient menés par Varlin. Je dis à Varlin et aux officiers qui étaient là : Je vous engage vivement à ne pas aller plus loin.

Une scène assez violente eut lieu.

Ce Varlin était chargé d'un service spécial à la

mairie. Pendant tout le temps qu'il le remplit, il se conduisit extérieurement sans aucune espèce d'hostilité. Je le voyais très rarement.

Je retournai au ministère de l'intérieur, puis, je revins à ma mairie.

A mon avis, le rôle de l'Internationale a été secondaire dans l'insurrection.

Le mouvement insurrectionnel du 18 mars eut pour point de départ le 31 octobre, puis le 22 janvier. L'initiative et l'organisation de ces trois tentatives appartiennent, à mon avis, aux deux groupes que l'on avait coutume de désigner sous le nom de blanquistes et d'hébertistes. Je sais que Blanqui n'était pas à Paris; la présence de l'élément blanquiste dans l'insurrection est visible de tous les côtés. La plupart des hommes qui ont été à la tête du soi-disant gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, depuis le 18 mars jusqu'à l'entrée des troupes dans Paris, étaient connus comme blanquistes.

Les blanquistes ont choisi des soldats dans l'Internationale; ils ont pris les individus les plus énergiques les plus intelligents; avec une partie de ceux qu'ils avaient choisis et leurs hommes à eux, ils ont dû fournir le noyau d'où est sorti le Comité central. Ce Comité central s'est formé, à mon avis, sous une influence plutôt spécialement blanquiste que sous l'influence de l'Internationale.

La garde nationale a causé aux maires des désagréments de toute espèce; pourtant, c'était la seule force que nous eussions sous la main. Dans les premiers temps, tout allait assez bien; mais peu à peu l'indiscipline se mit parmi les hommes et ne fit que s'accroître, jusqu'au 18 mars. Au moment où le bois manqua nous voulûmes nous servir de la garde nationale pour empêcher les dévastations des propriétés et le bris des barrières. Les gardes nationaux que nous envoyâme

sur les lieux s'empressèrent de faire leur provision de bois et ils la mirent sur leurs épaules avec leurs fusils. Un de mes adjoints, quelques employés de la mairie et moi, nous nous rendîmes sur les lieux avec huit ou dix sergents de ville qui n'avaient pas beaucoup de goût pour une pareille corvée. Nous fûmes obligés d'arrêter nous-mêmes les gens qui emportaient le bois; nous le fîmes mettre sur la route, et les sergents de ville le gardèrent jusqu'au lendemain matin. — Dans les derniers temps, aussitôt après la retraite du général Clément Thomas et de M. Montaigu, la garde nationale fut laissée sans direction. Les chefs de secteurs avaient quitté leur poste sans nous en avertir ; la garde nationale était restée sans chefs; les postes n'étaient pas relevés. On nomma un général, qui resta pendant sept ou huit jours; mais la garde nationale était désorganisée. J'en avertis plusieurs fois M. le ministre de l'intérieur, qui voulut bien m'autoriser à réunir chez moi les chefs de bataillon et les colonels de mon arrondissemènt pour leur demander s'ils voulaient défendre énergiquement l'ordre. Une réunion eut lieu chez moi; nous tombâmes à peu près d'accord. Mais le surlendemain, je reçus de l'état-major une lettre m'invitant à ne plus donner d'ordres officiels à la garde nationale. C'est alors que le Comité central s'empara de la direction et l'exploita à son profit.

La conspiration qui a produit les manifestations des 31 octobre, 22 janvier et 18 mars, a dû commencer peu de temps après le 4 septembre.

L'idée de la Commune s'est fait jour dès le 31 octobre. Elle est venue des conspirateurs politiques ; elle n'était pas dans l'Internationale. J'ai eu quelques relations avec certains membres de l'Internationale; je puis dire qu'elle a été d'abord une fédération d'ouvriers. Dans l'esprit de ses premiers fondateurs, cette association n'avait qu'un but pacifique; elle a été dé-

tournée de ce but par quelques individualités. La lutte est venue, et malheureusement on a réussi à faire pénétrer dans l'esprit des gens qui faisaient partie de cette association, et qui se sont trouvés accessibles à ces sentiments, des idées de désordre, et c'est ainsi qu'on s'en est servi; mais je ne pense pas qu'il y ait eu une conspiration raisonnée dans l'Internationale. Elle pouvait être dans le cerveau de quelques individus; mais je ne crois pas qu'elle se soit faite avec l'adhésion de tous. Il y avait le Comité central, —dont les membres n'étaient d'abord connus de personne; — ce Comité provenait des groupes blanquistes et hébertistes.

Nous étions presque continuellement en séance dans les derniers jours de mars, et, depuis le 18 jusqu'au 25 mars, je n'ai couché que pendant une nuit chez moi. Nous étions quatre : MM. Héligon, Dubail, André Murat et moi, qui n'avons presque pas quitté la mairie de la Banque.

Deux ou trois jours avant la signature de la transaction, je fus envoyé en mission, à Versailles, auprès du Gouvernement, avec MM. Desmarest et Vautrain. Nous fûmes reçus d'abord par M. Thiers, et un peu plus tard par le Conseil des ministres. Nous revînmes à Paris dans le train qui amenait l'amiral Saisset; nous avions reçu du Gouvernement l'autorisation écrite de laisser faire les élections le 6 avril à la condition expresse que ces élections se feraient sous la direction des maires et adjoints élus le 6 novembre.

Le 24, des bataillons fédérés, suivis d'une nombreuse artillerie, se présentèrent à la mairie du 1er arrondissement; cette mairie n'était que faiblement couverte; après de longs pourparlers, le maire et les adjoints ne crurent pas devoir engager la guerre civile pour une question de votes et acceptèrent les élections pour le 30 mars. Ils vinrent tous alors à la mairie du 2e arrondissement, où, après de nouveaux pourparlers, la con-

vention fut signée par le maire et les adjoints présents et par les délégués du Comité central.

Cette première convention fut signée le 24 mars.

Le soir, vers minuit, M. Ranvier fut délégué par le Comité central pour nous apprendre que ce Comité ne reconnaissait pas la convention signée dans la journée et maintenait la date fixée d'abord, le 26, pour les élections.

Plusieurs de mes collègues et moi nous étions très décidés à combattre l'insurrection par les armes; nous ne savions quel eût été le résultat d'une résistance par la force, mais enfin c'était notre résolution.

Malheureusement, après la signature de la première convention, les conditions de la défense étaient changées. Les gardes nationaux dévoués à l'ordre n'avaient plus le même enthousiasme, le même entrain. Aussi, dans la journée du 25, une convention nouvelle fut-elle signée avec les délégués du Comité central, fixant la date des élections au 26, à la condition expresse que les maires rentreraient en possession de leurs mairies et feraient eux-mêmes les élections. Mais cette promesse ne fut pas mieux tenue que les précédentes. Lorsque nous rentrâmes dans notre mairie, les gens qui l'occupaient ne laissèrent à aucun de nous, pas même à M. Malon, la faculté de s'occuper de l'élection. Les membres du Comité central manquèrent trois fois à leur parole. Une première fois, le 19 mars, ils avaient promis de remettre l'Hôtel-de-Ville entre les mains des maires; cette promesse ne fut pas tenue. Le 20, un certain nombre de maires se rendirent à l'Hôtel-de-Ville, et ils furent éconduits. Les conventions du 24 et du 25 furent de même éludées ou annulées; et, de plus, l'affiche signée le 25 fut sacrifiée par le Comité.

Si les maires s'étaient refusés à signer, le Comité central aurait ordonné les élections. C'était la guerre civile immédiate. Mais nous avons résisté, et nous

avons fait changer certaines clauses de la convention. Nous comprenions qu'il y avait pour nous une très grande responsabilité ; nous sentions que notre mission était surtout pacifique et conservatrice; aussi nous hésitions, on le comprendra, à donner le signal de la guerre civile. C'est ce sentiment qui a agi sur plusieurs d'entre nous, et sur moi entre autres. Si, au prix de notre vie, nous avions pu éviter la guerre civile, nous aurions fait immédiatement ce sacrifice.

Dans mes déclarations je n'engage la responsabilité de personne. S'il y a eu des fautes politiques commises — ce que j'ignore, — elles peuvent être imputées à ceux qui ont agi sous la pression de circonstances de force majeure, dans une pensée de salut public. La mission que nous avons remplie dans la mairie du 2e arrondissement, nous étions forcés de la remplir. Nous avons été pendant huit jours la dernière, la seule barricade élevée entre l'insurrection et le gouvernement régulier.

(M. FAVRE, *maire du 2e arrondissement.*)

Quand j'étais à Bordeaux, on m'annonçait que les choses n'allaient pas parfaitement. Je ne partageais pas l'optimisme de mes confrères. Ils vinrent plusieurs fois à Paris, sur l'invitation du Gouvernement, pour s'enquérir de l'état des choses; ils revinrent, sinon satisfaits, du moins avec des illusions. M. Tirard a fait aussi ce voyage. Moi, j'étais averti par un de mes adjoints, très clairvoyant, des faits et gestes du Comité central.

MM. Henri Martin, Arnaud de l'Ariége et d'autres, voyaient probablement des amis qui, sans doute, étaient très honnêtes, et qui eux-mêmes se faisaient illusion sur l'état de Paris; ils ont été entretenus dans cette erreur; ils ne prenaient pas le Comité central au sérieux.

Quant à moi, j'ai eu une correspondance avec cet-ad-

joint dont je parlais, et avec d'autres personnes; j'ai donné communication des lettres à M. Thiers. M. Thiers n'avait pas beaucoup d'illusions; seulement, tantôt il recevait de bonnes, tantôt de mauvaises impressions, cela dépendait de l'origine des communications; moi, je ne pouvais lui donner que des indications peu satisfaisantes, sans cependant rien exagérer, car je ne me faisais peut-être pas l'idée d'une transformation aussi complète.

A mon retour à Paris j'ai tout vu. J'ai trouvé d'abord le Comité central fonctionnant, et un de mes adjoints, acceptant, non pas la présidence de ce Comité, mais celle d'une réunion d'officiers dans mon arrondissement. Quand j'avais su ces choses à Bordeaux, j'avais télégraphié à mon premier adjoint pour le ramener à l'ordre, et aussitôt mon arrivée à Paris je lui ai fait des reproches. Il ne faisait peut-être pas cela avec une mauvaise intention; je n'en sais rien. Il est difficile de savoir à quoi s'en tenir sur le fond des intentions et des âmes.

Cependant, j'ai tellement vu le danger, que j'ai voulu réunir dans la grande salle de ma mairie, la salle des mariages, tous les officiers de la garde nationale du 5e arrondissement. Le lieutenant-colonel Gaime, excellent homme et très dévoué, qui venait d'être nommé chef de secteur, m'a dit: « Vous ne dominerez pas cette foule, car c'est une foule que ces officiers de la garde na tionale, et elle est composée en grande majorité de très mauvais éléments; vous aurez des scènes très violentes.» D'autres chefs de bataillon m'ont dit aussi: Ne le faites pas. — J'ai voulu convoquer au moins les vingt chefs de bataillon, le vendredi ou le jeudi, mais ils n'ont pu être convoqués que le dimanche, et c'est le samedi qu'on a tenté, sans prévenir personne, le coup de main qui a échoué, l'attaque des canons. Cette réunion, qui devait avoir lieu le diman-

che, n'avait plus d'opportunité puisque tout était fini le samedi soir ; cependant, je me suis dit : Il ne se peut pas que le maire soit accusé de manquer au rendez-vous. Je n'ai pas besoin de vous dire qu'il n'est venu absolument personne à ce rendez-vous. Les mauvais chefs de bataillons avaient gain de cause, ils n'avaient pas besoin de s'en expliquer avec le maire, qui n'était plus rien, et ils sont restés chez eux. J'ai fait battre le rappel dans l'arrondissement, personne n'est venu; un bataillon passait pour bon, il n'a pas donné signe de vie.

Le samedi, il devait y avoir une première réunion des maires et des adjoints. Jamais les réunions n'ont été complètes; celle-là paraissait devoir compter un certain nombre d'officiers municipaux; elle avait lieu chez M. Bonvalet. Soit qu'on n'ait pu s'entendre, soit que ceux qui étaient convoqués aient changé d'avis, cette réunion avorta. — Je dois dire, il est vrai, que je suis arrivé un peu tard, car j'étais occupé dans ma mairie.

Le Comité central était tellement une réalité, qu'il fonctionnait très activement, et que le matin même où on te tait d'enlever les canons, je me suis trouvé entouré d'un bataillon; j'ai dit alors : Pourquoi suis je donc si bien gardé ? Qui est-ce qui garde ici ? Le 118e, m'a-t-on répondu. C'était le plus détestable bataillon ; nous étions trahis. — Le bon colonel Gaime a été obligé d'avouer que cela s'était fait à son insu ; que c'était le Comité central qui, là comme ailleurs, entourait la mairie d'un bataillon fidèle.

Il n'y avait contre moi, dans mon arrondissement, aucune animosité personnelle. J'avais essayé énergiquement, mais convenablement, de ramener les hommes égarés ; je n'avais donc aucun ennemi personnel. Mais si j'étais resté là pour faire obstacle, on m'aurait certainement maltraité parce qu'on savait que je n'étais pas de ceux qui transigent.

Une autre réunion fut indiquée pour le soir. J'appris là l'assassinat des deux généraux. J'eus une faiblesse que je me reprocherai toute ma vie, je dois le dire. Nous avions eu une première réunion à quatre heures; un certain nombre d'adjoints y assistaient. Je n'ai pas parlé d'abord; les adjoints surtout ont pris la parole; il y avait peu de maires. Tous à la séance disaient : « Il faut à tout prix éviter la guerre civile ; voilà l'insurrection victorieuse; nous ne pouvons rien, et le Gouvernement est impuissant. » — C'est alors que je dis: « Personne ne parle de résistance ; mais je suis venu pour résister ; si vous ne voulez pas résister, je m'en vais. Transiger, c'est impossible. »

Dans une seconde réunion, je tins le même langage. Moi, qui, dans les réunions, avais toujours soutenu la résistance, je disais : « Il n'est pas possible que les choses en restent là ; c'est une surprise! Demain matin nous aurons un nouveau coup de théâtre; voilà deux généraux assassinés; la population va se réveiller dans l'horreur, et, sous l'empire de ce sentiment, elle agira. » — J'espérais encore un peu; ces gens-là me regardaient avec étonnement. Certains de mes collègues étaient des hommes très-énergiques; l'un d'eux me dit : Monsieur Vacherot, vous voulez donc la guerre civile? — Non, répondis-je; vous l'avez la guerre civile : c'est elle qui a amené le triomphe de l'insurrection. Mais je ne quitte pas la partie tant qu'il y a un peu d'espoir. J'espère que la population parisienne va se soulever en voyant ces scènes d'horreur.

A la seconde réunion, on décida qu'on ferait une tentative auprès de M. Jules Favre. Mon collègue Tirard fut de cet avis; je me suis laissé entraîner. Mais que dire à un membre du Gouvernement dans une circonstance pareille? Lui dire de transiger, de changer les chefs? car c'était cela : le général d'Aurelle de Paladines, était devenu impopulaire, et il était question

de donner un autre commandant à la garde nationale; on parlait de M. Langlois.

M. Jules Favre, après nous avoir fait attendre, — il achevait de dîner, — est venu et nous a dit : « Messieurs, ce que vous demandez est impossible. Des choses abominables ont été commises; si la population est indifférente à ces choses, nous n'avons qu'à nous retirer. Si demain le peuple de Paris se soulève, tout peut changer de face; alors je compterai sur l'initiative des maires, et sur le concours de la garde nationale. »

Je n'ai pu m'empêcher de lui serrer la main et de lui dire devant mes collègues : Vous avez raison!

Un de mes collègues, furieux, — que je ne nommerai pas parce qu'il est membre de l'Assemblée, — me dit alors : Nous sommes tous venus, pour demander au Gouvernement des mesures d'apaisement, et vous voulez la guerre civile! — Je lui répondis : Je reviens à mon sentiment premier, et je suis d'avis de continuer la lutte, si c'est possible.

Le dimanche matin, je suis encore allé à ma mairie; elle était fortement entourée; on m'a laissé entrer et faire tout ce que j'ai voulu. Il n'y avait encore aucun membre du gouvernement de l'insurection, — je ne l'aurais pas souffert; — ces messieurs n'avaient pas encore pris leurs mesures.

Différentes personnes m'ont dit : « La mairie va être occupée, et vous ne pouvez pas résister; un bataillon va venir, les chefs vous diront : Oui ou non, voulez-vous administrer, mais avec le nouveau gouvernement? » Ils auraient bien voulu que je conservasse la municipalité, que je restasse à la tête de l'administration; mais à la condition de devenir leur prête-nom, car c'était là toujours leur jeu. — Je l'ai déclaré aux journaux et au ministre de l'intérieur; si, dans les circonstances d'alors, les maires avaient pu conserver

même en l'absence de tout gouvernement, leur indépendance, et surtout s'ils n'avaient pas eu contre eux une force organisée, une insurrection triomphante, si les municipalités avaient été véritablement maîtresses de faire comme elles avaient droit de faire, si elles avaient eu à leur disposition la garde nationale, la force publique pour se faire respecter, — on aurait pu, même en l'absence du Gouvernement, ou avec l'autorisation du Gouvernement, rester à son poste; mais c'était impossible.

Quelques-uns ont dit : « Pourquoi n'êtes-vous pas resté, car il est toujours facile de donner sa démission? » Pourquoi serai je resté? Pactiser, c'était impossible; transiger, c'était aussi impossible; résister, il n'y avait plus de résistance possible! — Il y avait bien un autre parti à prendre : Protester; rester là; se faire insulter, maltraiter, incarcérer, envoyer en prison, retenir comme otage.

J'étais venu à la mairie avec l'idée que j'aurais une bataille à livrer; que j'y aurais des forces, sinon des bataillons, au moins des fragments de bataillons, c'était mon idée. Je me serais mis en travers et j'aurais résisté.

Je me suis retiré après avoir assisté à trois réunions; il y en a une dont je ne parle pas. Deux réunions ont eu lieu le samedi soir, l'une à deux heures, l'autre à dix heures; la troisième, le dimanche. On y a agité la question des élections pour la Commune; on devait les faire si l'Assemblée y consentait; des membres de la municipalité parisienne et quelques députés de l'extrême gauche se seraient fait les intermédiaires. Mais il s'agissait de traiter avec ces gens-là, j'ai déclaré que je ne remettrais plus les pieds dans aucune réunion, du moment où on était exposé à voir et à entendre de pareilles choses.

Alors, j'ai cessé mes fonctions, et je n'ai plus reparu

à Paris; mais j'étais toujours prêt. J'ai eu des renseignements, des communications; j'ai même un peu conspiré contre la Commune. Des officiers de la garde nationale venaient me voir; ils me disaient : « Il y aurait un coup à faire, mais il faudrait de l'argent. » J'étais souvent en relations avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, je lui disais : Voilà ce que j'apprends; — il me répondait : Je sais ces choses comme vous; nous faisons ce que nous pouvons.

Je n'ai pas reparu à Paris avant la rentrée des troupes.

Je n'ai pas beaucoup connu les chefs de l'insurrection; je n'en ai vu que quelques-uns. Je me demandais si ces hommes étaient honorables, estimables, ou capables de bien des choses; je les avais vus; je ne croyais pas qu'ils fussent de grands scélérats. — On a expliqué cela de bien des façons. Toutes les explications qu'on donne sont bonnes; par exemple, on dit que ces hommes se sont trouvés dans les situations qui font souvent les scélérats; que quand leur cause a été pour ainsi dire perdue, le désespoir s'est emparé d'eux; qu'ils étaient dans un état de fièvre continuelle; que toutes ces causes, enfin, avaient pu exalter ces hommes et les rendre capables des excès qui ont terminé le règne de la Commune.

Toutes ces explications sont possibles; il y en a une, selon moi, plus juste et plus grave. — M. Tirard l'a dit aussi; ces gens, ceux qui avaient un peu d'intelligence, ont vu qu'ils ne pourraient pas réussir; quelques-uns même ont cherché à s'échapper, les poches pleines. Ce qu'on ne sait pas, c'est que tous ces hommes, qui n'étaient peut-être pas des scélérats, qui n'étaient que de petits scélérats, en tous cas, étaient surveillés, tenus de près, très-entourés. Beaucoup ont fait les tentatives les plus désespérées, les uns pour s'échapper, les autres pour modérer le mouvement; un certain nombre,

voyant qu'ils allaient dans l'abîme de plus en plus, qu'ils s'enfonçaient dans l'absurde et dans l'odieux, même dans l'atroce, voulaient s'arrêter; mais les hommes qui les surveillaient ne voulaient pas qu'ils s'arrêtassent. Quels étaient ces hommes? Des repris de justice? Non, les repris de justice ne font pas ces choses-là. Ces hommes étaient de simples ouvriers!

Rien de plus terrible que l'ouvrier qui a un sentiment, un seul sentiment dont il se nourrit, ou une idée qui reste dans son cerveau, une idée qu'on ne peut pas en déraciner. Voilà ceux qui n'ont pas craint de pousser les choses jusqu'au bout, qui sont allés jusqu'à l'exécution des otages, jusqu'à l'incendie de Paris, jusqu'à toutes les scènes les plus terribles et les plus atroces. Pour eux, tout cela n'avait absolument rien d'impossible, je dirai même rien d'étrange Ils avaient la haine des classes qui possèdent, l'envie, le besoin d'argent. Voilà les sentiments qui les faisaient agir. Ils se sont jetés dans l'insurrection, ils se sont associés au plan et aux manœuvres des meneurs; c'est ce qui fait que ceux-ci ont maintenu dans le combat tant d'hommes qui n'auraient pas demandé mieux que de gagner autrement leurs trente sous. Les meneurs, sont une foule anonyme; vous n'en connaîtrez jamais les noms; ils sont nombreux et profondément ignorés.

Ce que je dis à ce sujet, n'est point simplement une impression de ma part; cela repose sur des faits qui n'ont peut-être pas beaucoup de précision, mais qui m'ont été affirmés. Ce sont là les sentiments que l'Internationale a exploités. C'est la haine de l'ouvrier contre le bourgeois, contre le patron, et les racines en sont profondes.

(M. Vacherot.)

La naissance de l'idée de fédération de la garde na-

tionale, dans le 10e arrondissement, peut être reportée au mois de décembre, après l'affaire de Champigny.

A ce moment, la population se persuada que si nous n'étions pas restés vainqueurs, c'était, non pas faute de capacité des généraux, mais faute de volonté, et par le parti pris d'amener une capitulation analogue à celle de Metz. Voilà quel était l'esprit de la population; cette idée avait même gagné des esprits sérieux. Beaucoup étaient résolus à aller se battre, et voulaient forcer le Gouvernement à les laisser se battre contre l'armée prussienne. Cette idée et celle qu'on ne trouverait pas dans le Gouvernement un appui suffisant, prenant de l'extension, donnèrent lieu à la fédération de la garde nationale; elle avait pour premier but la défense, but accepté avec un entraînement admirable que, pour mon compte, j'ai pu admirer toutes les fois que j'ai eu à conduire jusqu'aux fortifications les bataillons de marche de mon arrondissement, qui étaient bien équipés, composés d'anciens soldats pleins de résolution, habitués aux fatigues.

Cette pensée de la défense à outrance de la ville de Paris, la pensée qu'on pourrait sauver le pays, finit par aboutir à l'idée de fédération. Elle avait un élément tout fait, existant déjà dans la garde nationale, je veux parler des délégués et des conseils de famille. Ces conseils n'avaient pas été formés partout d'une façon régulière; ils n'étaient pas toujours le produit d'une élection, ni composés suivant les prescriptions de la loi de 1851 sur la garde nationale; ils avaient pour but de surveiller les corps d'officiers. Outre ces conseils de famille, il y avait des délégués qui s'étaient le plus souvent institués d'eux-mêmes, qui avaient pour mission la surveillance des officiers et le maniement des fonds de la solde.

Ces délégués sont peut-être le germe des comités de fédération; j'ai retrouvé le même mode d'action chez

les uns et chez les autres; ils arrivèrent à exercer un pouvoir occulte, mais réel.

Je me rappelle que lors de l'élection des maires, le 6 novembre 1870, les compagnies de mon arrondissement nommèrent des délégués qui devaient, dans une réunion, entendre les candidats. Je comparus devant eux.

Ces délégués continuèrent à agir; ils s'étaient même installés dans ma mairie sous le titre affiché de Comité de vigilance. Je les ai congédiés dès mon arrivée; je ne pouvais pas admettre qu'un élu du suffrage universel fût soumis à la surveillance d'un comité qui n'avait aucune autorité légale.

(M. DUBAIL.)

Cette nomination des délégués est antérieure à la nomination des maires; elle date des premiers jours de septembre.

(*Observation de* M. LE PRÉSIDENT.)

L'origine du Comité central est, comme exemple au moins, dans la nomination des délégués qui émanaient ou non des conseils de famille. C'était la partie gouvernante de la g rde nationale; ils ne faisaient pas e service actif. Il était, pour ces membres du conseil de famille, un abri contre les exigences du service militaire, et pour d'autres le moyen d'obtenir une influence politique; ce personnel se trouvait souvent en l tte avec les chefs de la garde nationale, qui s'en plaignaient beaucoup.

Dans mon arrondissement, j'avais une fraction de l'Internationale qui était très active; e le avait sa montagne dans les hauteurs du faubourg du Temple, et c'est de là qu'elle rayonnait dans le reste de l'arrondissement.

Pour arriver à un fait très précis, dans les premiers

jours de mars, un dimanche, j'étais à la mairie assez tard, quand je reçus la visite d'un ancien adjudant-major, dont le nom est, je crois, Brotteau; il avait été congédié à cause de l'excentricité de ses opinions, et peut-être pour quelque autre motif, du 203e bataillon, qui était le plus exalté de mon arrondissement et occupait le boulevard de la Villette, le haut du faubourg du Temple, la rue de la Chopinette. Cet homme vint me trouver, s'avançant comme délégué du Comité central, qui venait, je crois, de se constituer, dans une réunion au Wauxhall, rue de la Douane. Il voulut traiter d'égal à égal avec moi, et me demanda d'une façon impérative de lui donner une salle de la mairie afin d'y installer le Comité central fédératif.

Je refusai énergiquement. Je lui demandai quel était ce Comité; il me cita des noms inconnus : un nommé Arnold, qui a joué un rôle dans la Commune et qu habitait mon arrondissement.

Ne pouvant pas s'installer chez moi, il se rabattit sur la mairie du troisième et il y trouva un gîte pour le Comité. C'est là qu'il fonctionna jusqu'à ce qu'il eût trouvé une place à l'Hôtel-de-Ville. C'est de là qu'il envoyait ses ordres, et je me rappelle que le 20 ou le 21 mars, une réunion de maires ayant lieu à la mairie du troisième, nous fûmes scandalisés d'apprendre qu'une délégation du Comité central tenait séance à côté de nous, avec l'autorisation du maire qui à ce moment même nous présidait.

L'Internationale qui existait dans mon arrondissement a pu fournir quelques hommes; mais cette fraction était plutôt la partie raisonnante, réfléchie; elle était étrangère par principe, autant que j'ai pu en juger, aux violences qui se sont manifestées dans la Commune, une fois qu'elle a été installée à l'Hôtel-de-Ville.

Il y avait dans l'Internationale une fraction ancienne qui avait contribué à la fondation de la société, avec

l'autorisation ouverte ou tacite du gouvernement impérial, elle était restée économique; elle réglait les rapports des patrons et des ouvriers, exagérant les besoins des ouvriers, tâchant de les élever à la hauteur, sinon à la place des patrons.Cette section de l'Internationale avait, au moment des élections, présenté comme maire un de ses candidats les plus honorables, M. André Murat; cette candidature n'a réuni que 3,000 et quelques centaines de voix sur 30,000 électeurs. Il fut nommé adjoint par le concours de ses amis de l'Internationale et la partie conservatrice de l'arrondissement, qui consentit à donner cette satisfaction au parti avancé pendant notre administration. Je n'ai eu qu'à me louer de la fermeté et de l'intégrité de M. Murat. J'appuie sur ces mots, parce qu'on pourrait croire que sa qualité d'ouvrier et de membre de l'Internationale le rendaient accessible à des influences fâcheuses et impérieuses de la part de ses associés. — Chargé par moi des rapports avec la garde nationale, il se montra d'une fermeté presque héroïque à l'égard de ses anciens camarades venant lui demander l'autorisation nécessaire pour faire des dépenses ou inutiles ou excessives.

J'ajoute tout de suite, puisque je suis sur son compte, et qu'il est en prison pour avoir été membre de l'Internationale, que dans la lutte qui s'est établie entre les maires et le Comité central, il s'est montré très énergique, très courageux. Il y a une proclamation, signée de lui et de moi, dans laquelle il est fait appel à la garde nationale contre le Comité central, à la date du 21 mars.

Dans les deux réunions qui eurent lieu du 18 au 23 mars, Murat s'éleva le premier avec une énergie extrême contre l'intrusion de deux ou trois membres du Comité central qui s'étaient substitués aux maires des arrondissements, contre Goupil qui avait remplacé

M. Hérisson, contre Allix qui avait remplacé M. Carnot. Ces deux messieurs s'étant présentés comme maires furent expulsés à la demande très énergique de M. André Murat.

Ainsi, comme éléments du Comité central, je vois soit les délégués des conseils de famille, dont l action, quoique occulte, a toujours existé, soit d'autres délégués nommés dans des réunions tenues au Wauxhall, pour la formation d'une fédération dans un esprit de défense. Il faut ajouter aussi ce préjugé populaire, que l'Assemblée nationale avait un parti pris de restauration monarchique. Le jour où l'on fut persuadé que l'Assemblée avait une idée contraire à la République, cette idée fut exploitée par les partisans du désordre et ébranla même nombre d'esprits plus calmes.

Le bruit que le duc d'Aumale avait été proclamé lieutenant-général des forces de terre et de mer, n'a pas été tenu par M. Schœlcher, il n'a pas dit un mot devant moi qui fût relatif à cela. D'ailleurs, je crois que M. Schœlcher est resté à Paris le vendredi et le samedi, 24 et 25 mars; il n'a donc pu rapporter de Versailles ce prétendu fait, ni le répandre sous sa responsabilité. Ce bruit a été réfuté par moi devant les adjoints qui me le répétaient, par ce motif que le duc d'Aumale ne pouvait pas accepter une lieutenance contre les Prussiens ni contre Paris. C'eût été la plus mauvaise politique contre sa famille. Ce bruit, venu de Versailles évidemment, le samedi matin 25 mars, a été colporté sous diverses formes. Ce n'est pas là ce qui a entraîné les décisions de la majorité des maires.

J'ai entendu ce propos dans la bouche d'un adjoint de Paris qui m'a dit : Voilà ce qui se fait à Versailles. — De qui le savez-vous? — De députés. C'était évidemment une manœuvre dont peu de personnes ont été dupes.

(M. DUBAIL.)

Après la capitulation, la population, dans une très bonne intention, s'imagina que les Prussiens allaient s'emparer des canons, et, pour les soustraire, elle s'en empara elle-même. C'est la cause première de nos embarras. Les canons furent transportés sur certains points de Paris. Là on monta la garde, on sembla attendre des ordres. Je suis allé à Montmartre, et quand j'ai examiné ces canons, je causai avec les factionnaires qui les gardaient; c'étaient des hommes qui demandaient qu'on les débarrassât de ces canons qui les obligeaient à monter la garde.

La tentative faite pour les reprendre le 18 mars avorta. Il s'ensuivit que le Gouvernement fut obligé de céder la place, et que ce fut un comité de la garde nationale qui s'installa à l'Hôtel-de-Ville.

Cette situation trouva les maires de Paris très perplexes; le Gouvernement était parti sans leur laisser aucune instruction; tous les pouvoirs étaient abandonnés à ceux qui voulaient les prendre. Je me rappelle que, dans la journée du 18, il ne fut fait aucune communication, ni de l'Hôtel-de-Ville, ni du ministère de l'intérieur, ni du commandant de la garde nationale, nous fûmes abandonnés à nous-mêmes.

Le lendemain, nous reçûmes du ministre de l'intérieur ce document :

« Le ministre de l'intérieur, vu les circonstances dans » lesquelles se trouve la ville de Paris,

» Considérant que l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de » police, les mairies et ministères ont dû être évacués » par l'autorité régulière,

» Qu'il importe de sauvegarder l'intérêt des personnes et de maintenir l'ordre dans Paris,

» *Délègue l'administration provisoire de la ville de Paris* » *à la réunion des maires.*

» ERNEST PICARD. »

Plusieurs de mes collègues connurent cette communication avant moi, mais je crois qu'aucune notification n'en fut faite officiellement. Nous ne pûmes donc pas, et je crois que c'était un devoir pour nous, nous constituer en pouvoir municipal, en une sorte de gouvernement localisé dans Paris. Nous restâmes dans la situation où le 18 mars nous avait trouvé.

Le lendemain, 20 mars, le Comité central de l'Hôtel-de-Ville agissait, et faisait parvenir aux maires de Paris un avis constatant que ses délégués prenaient provisoirement en main la direction de la municipalité parisienne.

Qu'est-ce que c'était que cette délégation?

Il pouvait y avoir eu un conciliabule, un comité avait pu se former, une délégation avait pu s'instituer elle-même; mais enfin elle n'avait pas été officiellement commissionnée par les membres qui étaient en rapport avec le Comité central. — Le reconnaître!..... J'aurais cru forfaire à mon devoir et à l'honneur, si un seul instant j'avais reconnu le Comité central!

Toutefois, à partir de ce moment, des relations s'établirent entre les maires et le Comité central.

Dans la journée du 19 mars, j'avais reçu une invitation de l'Hôtel-de-Ville d'avoir à pourvoir à la subsistance des soldats qui, la veille, avaient levé la crosse en l'air et s'étaient débandés. On m'avait demandé d'accuser réception de cette notification. Je refusai, et je motivai mon refus en déclarant que mes pouvoirs réguliers, procédant du suffrage universel, je ne reconnaissais pas un pouvoir irrégulier qui était imposé par la force.

J'en donnai la preuve dans la journée du 19. Vers midi, le Comité central fit afficher sur les murs de la mairie du 10e arrondissement des placards par lesquels il faisait connaître son arrivée au pouvoir. Aussitôt que j'eus lu ces placards, je descendis avec deux garçons de

ureau, et, après avoir attendu quelques instants, afin ue le public vît que quelque chose allait se passer, je onnai l'ordre à ces deux garçons d'arracher les pla- ards qui avaient été affichés et de déchirer ceux qu'on enterait d'afficher de nouveau.

J'étais donc, dès ce moment, en rupture complète vec le Comité central. C'était un exemple que je onnais, et j'aurais voulu qu'il fût universellement suivi.

Auprès de nous, il y avait des hommes qui croyaient u'il fallait s'entendre avec le Comité central bien plu- ôt qu'avec le gouvernement de Versailles. Ces hom- nes disaient qu'il y avait plus à gagner pour la Répu- lique à marcher d'accord avec le Comité central u'à chercher à se rattacher au gouvernement de Ver- ailles.

Je n'ai jamais été de leur opinion. Toutefois, il faut econnaître que ce fut l'opinion première de la majo- ité des maires et adjoints, car il s'engagea des relations, e ne dirai pas intimes, mais très suivies entre l'Hôtel- e-Ville et la mairie du 2e arrondissement, où les mai- es se réunissaient, et où l'on avait, en quelque sorte, onstitué un centre de résistance à l'autorité qui cher- hait à se constituer à l'Hôtel-de-Ville. Les allées et ve- ues étaient fréquentes; on nous communiquait les ésultats, et nous restions toujours dans l'indécision.

La question qui nous divisait était celle des élections unicipales. Le Comité central prétendait qu'il ne 'était constitué que pour assurer à Paris des élections unicipales; qu'aussitôt qu'elles auraient lieu il se dis- oudrait et céderait la place au pouvoir régulièrement lu.

A ne prendre cette parole qu'à la lettre, il est évi- ent qu'il y avait là une chance d'arriver à la concilia- ion. Mais, pour les hommes qui ont une certaine xpérience des affaires politiques, il était bien évident ue ce mot d'élections municipales, que cette exigence

d'élections municipales, cachait un projet qui ne pouvait être que dangereux.

Cependant on ne refusa pas de se placer sur ce terrain. Des pourparlers s'engagèrent entre la réunion des maires du 2e arrondissement et le Gouvernement de Versailles. Le Gouvernement de Versailles se montra très disposé à soumettre cette question à l'Assemblée nationale. Je crois que, le 20 ou le 21 mars, celle-ci fut saisie d'un projet de loi relatif aux élections municipales de Paris.

Voici la communication qui nous fut faite par M. Picard à la date du 23 mars :

« Messieurs les maires,

« Je m'empresserai de porter à votre connaissance la loi relative aux élections municipales dès qu'elle aura été votée. Le Gouvernement a demandé que la loi fût mise à exécution avant le 10 avril.

» L'Assemblée y a consenti dans la séance d'hier. Les électeurs pourront être convoqués aussitôt après le vote, pour le 3 avril, et convaincu que, par le concours de tous les bons citoyens, l'ordre indispensable à la liberté du suffrage sera rétabli, je donnerai les instructions nécessaires pour que, par les soins et sous l'autorité régulière des maires, l'élection ait lieu à Paris.

» Recevez, etc. »

Cette communication nous faisait une situation excellente; seulement, il y avait une question de date. Le Comité central de l'Hôtel-de-Ville était pressé d'en finir. Nous, nous n'étions pas pressés de procéder aux élections municipales; nous nous rappelions que les nominations des maires n'avaient pas été toutes absolument bonnes, à cause de la précipitation qui y avait présidé; nous voulions que la population de Paris pût

s'entendre sur les choix à faire. Une élection ne s'improvise pas en quelques jours; on ne met pas en mouvement 400,000 électeurs sans une certaine préparation. Il faut s'occuper des listes pour les élections; pour chacune des sections choisir des présidents; faire publier les affiches; désigner les sections, le jour et l'heure de l'ouverture du scrutin; il y a une foule de petits détails matériels qui demandent du temps.

Nous avions donc vu avec plaisir qu'on nous remettait au 10 avril. Nous étions au 23 mars; entre le 23 mars et le 10 avril nous avions le temps nécessaire, et les électeurs de Paris l'avaient aussi.

Le Comité central ne l'entendit pas ainsi. Malgré toutes les démarches qui furent faites près de lui, il persista à vouloir des élections quasi-immédiates. Nous restions à la mairie du 2e arrondissement; mais la résistance allait toujours en faiblissant.

Dans la journée du vendredi 24 mars, l'après-midi, le Comité comprit qu'il fallait en finir. Il y avait eu ce jour-là une manifestation. Le Comité central fit partir de l'Hôtel-de-Ville un détachement de troupes avec mission d'aller attaquer la mairie du 1er arrondissement; ce détachement était accompagné d'artillerie et de mitrailleuses. On investit cette mairie; on signifia aux magistrats municipaux que s'il n'y avait pas arrangement, la mairie allait être bombardée. Alors, il y eut, non pas une capitulation mais un arrangement qui, je crois, devait aboutir à la fixation des élections pour le 30 mars,

A la suite de cet arrangement passé à la mairie du 1er arrondissement, nous reçûmes à la mairie du 2e arrondissement une députation considérable à la tête de laquelle se trouvait le général Cremer, se présentant à nous comme ayant pleins pouvoirs du Comité central pour entrer en négociations. A la suite d'explications qui durèrent une heure, il fut convenu que nous ferions

de notre côté, auprès du Gouvernement de Versailles, toutes les diligences nécessaires pour que les élections eussent lieu le 30 mars. L'arrangement fut signé dans ces termes, entre cinq et six heures du soir, le 24 mars.

Vers six heures du soir, les maires et adjoints, comme c'était leur habitude depuis cinq ou six jours, se retrouvèrent pour s'occuper de ce qui s'était passé et délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Nous venions à peine d'entrer dans la salle de nos délibérations, qu'on nous annonça la venue d'un délégué du Comité central, M. Ranvier. Le délégué fut introduit. La première chose qu'il déclara fut que les hommes en tête desquels se trouvait le général Cremer, qui s'étaient présentés à nous, n'avaient pas reçu du Comité central les pouvoirs nécessaires pour l'engager; que, par conséquent, tout engagement qui avait pu être pris par le général Cremer et les personnes l'accompagnant devait être considéré comme nul, — cela remettait tout en question, — et M. Ranvier nous signifia que la volonté du Comité central était que les élections eussent lieu sans aucun ajournement trente-six heures après, c'est-à-dire le dimanche 26 mars.

Nous discutâmes avec M. Ranvier; nous lui fîmes remarquer que nous avions traité loyalement; que nous avions cru que ceux vis-à-vis desquels nous nous étions trouvés s'engageaient comme nous-mêmes, et nous lui déclarâmes que nous ne consentirions à aucun prix à revenir sur la détermination que nous avions prise.

Nous eûmes occasion de demander à M. Ranvier pourquoi le Comité central tenait tant à précipiter les élections. — Il les voulait pour le 26 mars; nous demandions qu'elles n'eussent lieu que le 30, et nous disions : quatre jours de retard seulement c'est laisser les choses en l'état. — M. Ranvier eut je dirai l'ingénuité de nous faire connaître le fin mot, et ce mot aurait dû singulièrement nous éclairer; il nous déclara

ue le Comité central était à bout d'efforts; qu'il avait ssumé une tâche beaucoup plus lourde qu'il ne le upposait; que la victoire lui était restée à des condi- ions si complètes, qu'il se trouvait dans la nécessité le faire occuper tous les forts du Sud, de faire garder outes les portes de Paris, et de placer des hommes ans tous les postes à l'intérieur; que, pour ces diffé- entes occupations, il n'avait qu'un personnel insuffi- ant. M. Ranvier alla même jusqu'à dire que tout son onde était sur les dents et qu'il fallait en finir.

Je résume ici des explications qui ne durèrent pas oins de six heures; mais enfin voilà dans quels termes I. Ranvier nous posa la question : « Le Comité central est à bout; il veut en finir à tout prix; il veut préci- piter un dénouement. » — Je le répète, nous refu- âmes de revenir sur la décision qui avait été prise ans l'après-midi, et nous nous séparâmes à trois eures du matin, convaincus que tout accord était ompu entre nous et le Comité central; que, par con- équent, le lendemain, s'il devait y avoir une bataille, lle s'engagerait.

Je revins le lendemain à la mairie du 2e arrondisse- ent, dans l'après-midi, et je fus surpris lorsque j'ap- ris que la majorité des maires et des adjoints avait apitulé; que, contrairement à ce qui avait été décidé ans la nuit, on avait à midi signé une affiche par la- uelle on acceptait les élections pour le lendemain 6 mars.

Cela nous plaçait dans une situation très-délicate. Nous avions depuis trois ou quatre jours, convoqué la garde nationale, et nous avions la satisfaction de voir on nombre de gardes nationaux accourir au secours les magistrats municipaux qui tenaient tête à l'Hôtel- le-Ville. Il fallait, maintenant, annoncer à ces gardes ationaux qui s'étaient dévoués, compromis pour nous, u'ils allaient avoir à porter la peine de l'engagement

qu'ils avaient pris de rester fidèles à la cause de l'ordre et de la vraie République. Je fus très peiné lorsque je sus que nous avions commis, vis-à-vis de ces braves gens, une pareille déloyauté; car, enfin, il y a déloyauté à appeler des gens à son aide, et lorsqu'ils sont venus, lorsqu'ils se sont compromis pour vous, à les abandonner.

On a reproché à l'amiral Saisset, qui était venu se mettre à notre disposition, et qui, dans les explications qui avaient été échangées, nous a toujours paru aussi bien disposé que possible à combattre avec nous l'insurrection du 18 mars, on lui a reproché d'avoir lâché pied devant l'émeute. Ce reproche est injuste; l'amiral Saisset n'a pas lâché pied devant l'émeute; il s'est retiré par suite de la conduite de la majorité des maires et des adjoints de Paris; quand il vit que la majorité ne faisait plus son devoir, il se reconnut dans l'impossibilité de faire le sien, et c'est ainsi qu'il fut amené à congédier les gardes nationaux qui s'étaient groupés autour de lui. Il revint à Versailles, et il y fut mal accueilli, m'a-t-on dit. Je crois qu'il y a eu injustice, parce que, dans la mesure du possible, je l'affirme, l'amiral Saisset a fait son devoir autant qu'il lui était permis de le faire.

Nous touchions au terme de nos fonctions municipales. La mairie du 10e arrondissement fut une de celles qui résistèrent le plus longtemps à l'invasion. Dans la journée du lundi, 20 mars, des délégués du Comité central s'étaient présentés à la mairie pour demander une salle où ils pourraient s'installer et préparer les élections. Ils auraient voulu qu'on mît à leur disposition les têtes de lettres et les cachets de la mairie; tout cela leur fut refusé.

Le lendemain, mardi, je fus informé que nous serions attaqués l'après-midi; qu'on arriverait pour s'emparer de la mairie et nous en expulser. Je ne pris

aucune disposition pour nous soustraire à ce danger, parce qu'il n'y en avait pas à prendre. Il était bien évident que depuis plusieurs jours tout marchait à la débandade ; nous avions quasi-abandonné la garde nationale à elle-même ; nous ne nous étions pas constitué en pouvoir dirigeant ; tout le monde demandait ce qu'il y avait à faire ; on cherchait une main qui pût prendre la direction ; on ne la trouvait pas. — Le découragement était partout.

J'attendis passivement l'attaque dont on nous menaçait. J'avais fait fermer les portes du cabinet où nous avions habitude de travailler et de recevoir le public ; mon intention était d'obliger les gens qui nous attaqueraient à enfoncer ces portes de vive force. — Une demi-heure avant que les insurgés arrivassent, un de mes collègues, M. Murat, rentra. Je lui dis ce que j'avais l'intention de faire ; il en parut quelque peu surpris, et me déclara que, quant à lui, il recevrait les insurgés, qu'il leur parlerait, et même il lui semblait certain qu'il en aurait raison.

Quand les insurgés de l'Hôtel-de-Ville arrivèrent, la première chose qu'ils firent, ce fut de lancer contre M. Murat une bordée d'injures et de violences telles que, pour y parer, M. Murat dût revêtir son écharpe. — Pendant ce temps, je discutai avec plusieurs d'entre eux, et, pour vous donner une idée de leur idiotisme en matière politique, je vous dirai que le plus gros grief qu'ils articulaient contre celui qui vous parle, c'est qu'il avait pris part au coup d'Etat. Vous voyez comment ces gens connaissaient la politique. — Après leur avoir dit ce que je pensais du mal qu'ils faisaient à Paris et à la République, je compris que mon devoir était de me retirer. Je laissai M. Murat discuter avec eux, et je descendis.

Je rencontrai alors M. Duhail, maire du 10e arrondissement, mon collègue, qui voulait remonter dans

son cabinet. Il me fallut lui faire violence pour l'empêcher de suivre cette résolution. Si je n'avais pas réussi à empêcher M. Dubail d'entrer à la maison, il y aurait été victime des violences les plus criminelles. Il avait été proféré, avant son arrivée, de tels propos, de telles menaces, que je fus obligé de lui dire : « Vous n'entrerez pas, et, s'il le faut, je ferai appel à toutes les personnes qui sont ici pour vous empêcher d'aller dans votre cabinet. » — M. Dubail comprit que j'avais des raisons pour lui parler ainsi, et il consentit à se laisser entraîner. Nous nous rendîmes chez moi, et là, M. Dubail rédigea sa déclaration, qui fut affichée le lendemain sur les murs du 10e arrondissement.

Ce fut, je crois, la dernière protestation individuelle qui fut affichée sur les murs d'un arrondissement. Tout ce qui suivit fut affiché au nom des maires réunis collectivement à la mairie du 2e arrondissement.

Nous arrivions aux élections du 26 mars. — La veille, dans la soirée, je reçus chez moi la visite de plusieurs citoyens notables de l'arrondissement, qui vinrent me demander ce qu'il y avait à faire, et qui me dirent de poser ma candidature. Je leur répondis que je n'avais pas l'habitude de me prêter à des comédies; qu'on n'allait faire qu'une seule chose, non pas procéder à des élections municipales, mais constituer la *Commune de Paris*, et que, dans ces conditions, il ne me convenait pas de me prêter à une candidature.

J'ai continué à faire chez moi les fonctions de maire, depuis le 27 jusqu'au 31 mars. J'avais soustrait tout ce qu'il était possible de soustraire, la caisse et les cachets de la mairie. J'avais mis les hommes qui nous avaient remplacés dans l'impossibilité de faire promptement le mal qu'ils auraient à faire.

Nous avions décidé, le 15 mars, et nous avions fait afficher dans toutes nos cantines, qu'à la fin du mois ces établissements seraient fermés. En effet, le 31 mar

à dix heures du matin, on afficha dans toutes les cantines un avis par lequel on portait à la connaissance des personnes qui les fréquentaient, que c'était la dernière fois qu'elles recevaient les rations quotidiennes qu'elles venaient y chercher.

Grande rumeur... On courut au 10e arrondissement; on déclara, là, que je voulais affamer le peuple, que j'avais donné l'ordre de fermer les cantines, qu'en conséquence, je m'étais rendu coupable d'un crime qui exigeait un prompte punition.

A deux heures de l'après-midi, on se présenta chez moi. Deux gardes nationaux me remirent un ordre d'arrestation très laconique, et qui n'était motivé sur aucune considération légale; il n'indiquait pas même le fait pour lequel j'étais décrété d'arrestation. Je le déchirai, j'en jetai les morceaux à la tête de ceux qui étaient venus pour m'arrêter, et je leur dis : « Si vous voulez me mettre en arrestation, allez chercher du renfort. » On alla chercher du renfort; pendant ce temps, j'eus la chance de me soustraire à l'ordre d'arrestation qu'on avait tenté d'exécuter contre moi.

Lorsque le renfort arriva, j'étais hors de mon domicile; ma femme et mes filles y étaient restées. On procéda à une perquisition dans tout l'appartement; on se vengea sur mes meubles du désappointement qu'on éprouvait de ne plus me retrouver là où on m'avait laissé. On alla plus loin : on déclara à ma femme et à mes filles qu'on allait les emmener comme otages, et qu'on les garderait jusqu'à que je me fusse présenté!

En effet, à trois heures de l'après-midi, en plein jour, ma femme et mes filles, une honnête femme et d'honnêtes filles, eurent l'humiliation d'être enlevées de leur maison, d'être conduites à la mairie où j'avais siégé comme administrateur, et d'y être séquestrées pendant plusieurs heures!... Cela se fit avec le concours

de la garde nationale, qui emmena ma femme et mes enfants comme de véritables malfaiteurs!

Le soir même, car je n'avais pas quitté ma maison, pour réussir à en sortir, je fus obligé de simuler le débraillement et l'ivresse, et ce ne fut qu'à cette condition que je pus passer au milieu des hommes qui faisaient faction, se persuadant toujours que je sortirais et que je tomberais entre leurs mains...

Ma famille a été mise en liberté. Quand on vit qu'elle était un embarras plutôt qu'un secours, qu'on avait affaire à des femmes très énergiques, qui ne diraient rien, on ne les retint pas plus longtemps.

En résumé, je crois remplir un devoir en déclarant, que, si la majorité des maires et des adjoints de Paris, avait été du côté du Gouvernement, du côté de la vraie République, plutôt que du côté de l'Hôtel-de-Ville, nous avions en nous une force morale suffisante pour faire comprendre à la population de Paris, du moins à la majorité de cette population, que c'était de notre côté qu'il fallait se tourner. Nous avions une force matérielle qui, jusqu'au moment où nous avons éprouvé des défaillances, s'était constamment accrue, qui n'aurait fait que s'accroître encore, avec laquelle nous aurions pu avoir raison de ce gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, qui, par l'organe de M. Ranvier, nous avait déclaré qu'il était à bout de forces, qu'il voulait en finir, parce que tout son monde était sur les dents.

Dans mon opinion, la cause première de l'insurrection du 18 mars a été dans les défaillances d'un très-grand nombre de maires et d'adjoints. — Pour moi, ce sera un éternel honneur que de n'avoir pas partagé ces défaillances. Ce sera aussi un éternel honneur pour mon honorable ami, M. Vacherot, d'avoir été, avec moi et un très-petit nombre de ses collègues, du côté où il fallait marcher.

Du moment où nous avons commencé à réunir des

gardes nationaux à la place de la Bourse, leur nombre a toujours été en augmentant, jusqu'à ce que nous nous sommes abandonnés nous-mêmes. La garde nationale aurait donc soutenu les maires, s'ils avaient tous été d'accord.

Le nombre des maires qui ont décidé de lâcher pied formait une majorité quasi-imperceptible. Généralement, nous n'étions pas réunis plus de quarante, sur quatre-vingts maires et adjoints. Les uns venaient un jour, les autres un autre jour et à des heures différentes. Jamais nous n'avons eu de réunion complète. L'affiche a porté plus de quarante noms. Je ne dis pas qu'ils aient tous signé; mais on a signé pour eux, et ils n'ont pas renié les signatures.

(M. DEGOUVE-DENUNCQUES.)

Comment s'est constituée la réunion du Comité central ou fédéral de la garde nationale? De quelle façon les gardes nationaux sont-ils arrivés à l'accepter à la former?

(*Question de* M. LE PRÉSIDENT.)

Il y avait des réunions secrètes, politiques; c'étaient des espèces de clubs contre lesquels il était presque impossible de réagir. Il y avait des comités composés de dix, douze individus, qui se réunissaient dans certains endroits, et qui changeaient tous les jours leurs points de réunion. Ils discutaient entre eux les moyens de s'emparer de l'autorité, et, petit à petit, ils faisaient des proclamations qu'ils envoyaient secrètement. Ils convoquaient les officiers de la garde nationale; ceux-ci se rendaient à leurs réunions, c'est de cette façon que l'insurrection a été concertée.

Quant au Comité central ou fédéral, je ne sais pas comment il a été constitué. Tout cela a été fait avant mon arrivée; j'ai trouvé les choses en l'état; j'en ai été iuformé, et j'ai voulu faire cesser les réunions clandestines. Au début, c'était un petit nombre qui se réunissait. J'ai signalé le fait; M. Jules Favre trouvait la chose grave, il disait qu'il fallait agir. Le préfet de police répondait : « Il est impossible d'agir. »

Les hommes du Comité central étaient tous connus; ils étaient signalés à la police.

M. Valentin a succédé à M. Choppin. — Une certaine nuit, il y a eu une réunion, et il y a envoyé des agents de police qui se sont saisis d'un individu; une arrestation a été opérée, mais cela a été sans résultat.

Tout le mouvement révolutionnaire était, je le répète organisé avant mon arrivée; des réunions avaient eu lieu. Quand j'ai pris le commandement, j'ai demandé qu'on employât tous les moyens pour arrêter les chefs les plus ardents, les plus violents. Il y avait les nommés Duval, Bergeret, Assi, Henri, etc.

A ce moment d'ailleurs, le Gouvernement n'avait plus aucune force. L'autorité du général Trochu, par exemple, était tout à fait déconsidérée. Il a fait une proclamation dans laquelle il disait que les Prussiens n'avaient pas le droit d'entrer dans Paris. Cette proclamation a étonné beaucoup de monde; elle a été considérée comme inopportune; c'était aussi mon avis. — J'ai pensé que le général Trochu avait voulu se relever un peu dans l'opinion.

Quand on pensait à des moyens de conciliation; quand on cherchait à calmer l'effervescence produite par *l'idée seulement* de l'entrée des Prussiens dans Paris; le général Trochu a été très-imprudent de jeter cette brochure ou cette lettre dans la publicité.

(*Général* D'AURELLE DE PALADINES.)

Avant la fin du siége, on avait formé une division très-forte, dans laquelle on avait fait entrer les meilleures troupes de la garnison de Paris. — J'ai à ce sujet des renseignements personnels très-certains. — Cette division a été modifiée; on a changé la composition des régiments; les colonels les plus énergiques ont reçu plnsieurs fois, avant le 18 mars, jusqu'à 500 hommes qu'ils ne connaissaient pas, et alors, ils n'étaient plus sûrs de leurs troupes.

(M. *le marquis* DE LA ROCHETHULON, *membre de la Commission.*)

Il y avait à Paris beaucoup de troupes désarmées; le nombre en était considérable, c'était une soixantaine de mille hommes. Le contact de ces hommes désarmés, désœuvrés, qui couraient les rues de Paris du matin au soir avec la population, pouvait être dangereux. Quand on a voulu reprendre les canons, ils donnaient de l'inquiétude, et il a fallu les faire sortir de Paris. Je crois que c'est pour cela que le général Vinoy a donné ordre de les diriger, sur trois colonnes, de divers côtés, vers Orléans, vers Chartres, vers la Normandie, si je ne me trompe; mais je crois qu'on a voulu débarrasser Paris de ces gens désœuvrés; on pensait qu'ils pourraient venir en aide à l'insurrection, c'est pourquoi on a les a éloignés.

Quant aux changements dont M. de la Rochethulon vient de parler, je sais que le général Vinoy s'en est plaint très amèrement On avait à lui envoyer des troupes pour remplacer des hommes libérables qui devaient rentrer chez eux, et on lui envoyait des hommes à peu près dans des conditions identiques à celles que j'ai dites. Cela a beaucoup mécontenté le général Vinoy; il a été obligé de faire des changements; mais tout cela a eu lieu avant que l'insurrection éclatât. Je ne puis préciser d'où venaient ces hommes.

Il paraît qu'on a répandu le bruit que quarante-huit heures après la prise du commandement de la garde nationale, j'aurais donné ou on aurait donné en mon nom l'ordre que voici :

« Il est formellement interdit à la garde nationale » de prendre les armes sans que la générale ait été » battue dans les conditions suivantes :

» Dans chaque légion de la garde nationale la géné- » rale sera battue par *seize* tambours réunis, précédés » par un piquet et suivis par un officier de l'état-major » de la garde nationale à cheval. »

Jamais ordre semblable n'est émané de l'état-major de la garde nationale. *Jamais cet ordre n'est venu de moi, ni de mon état-major !*

(*Général* D'AURELLE DE PALADINES.)

Le Comité central n'existait pas avant le 8 février, et voici sur quoi je base mon opinion :

Après la capitulation, je fus porté candidat aux élections qui eurent lieu le 8 février. Un comité électoral s'organisa dans la garde nationale (deux délégués par bataillon). Je fus appelé devant ce comité purement électoral, et, par suite, parfaitement légitime; je m'y rendis. Plus tard, après les élections, j'appris que ce comité, dont le bureau s'était successivement transformé en prenant des teintes de plus en plus accentuées, continuait à se réunir, et je reçus avis de lui envoyer des délégués des bataillons.

Voulant connaître le but de ces réunions, qui dès lors prenaient un caractère illégal, je m'y rendis et je pus constater le mauvais esprit qui avait envahi ce comité et le dominait complétement en ce moment.

Il ne s'agissait toutefois encore, pourtant, que d'interdire aux Prussiens l'entrée de Paris. Je n'y retournai plus.

Voilà, selon moi, l'origine du Comité central de la garde nationale. Une autre preuve vint me confirmer dans cette opinion.

Le 26 février, jour où les Prussiens devaient entrer dans Paris, je fus éveillé au milieu de la nuit. Un homme m'apportait l'ordre suivant :

« Le président du Comité central,

» Les bataillons sont prévenus, etc.

» Signé : COURT. »

Un cachet portait ces mots : 88e bataillon de la garde nationale, mairie du Temple. Il y avait une marque : E. C.

Bien entendu, je déclinai ce commandement ; et, sans sortir de mon lit, je répondis au messager que si j'avais un conseil à donner aux bataillons, c'était de se disperser.

C'est, en effet, ce qu'ils firent sans difficulté.

Mais de l'examen attentif de l'ordre, des cachets qu'il portait, etc., résulte pour moi ce fait que le Comité n'avait encore ni cachet bien déterminé, ni président, en un mot : pas d'organisation réelle.

De plus, quoiqu'il fût parfaitement illégal à cette date, 26 février, on n'y agitait encore que la question de savoir si l'on devait, ou non, continuer la guerre.

Je crois pouvoir affirmer que toute l'origine du Comité central est dans le récit que je viens de faire.

Avant le 18 mars, je n'en ai reçu aucun ordre autre que l'ordre ci-dessus.

Non-seulement avant le 18 mars, mais même après, jusqu'au 30 mars, veille du jour où j'ai dû cesser toute résistance, je puis affirmer qu'aucune patrouille étrangère n'a circulé dans mon arrondissement en vertu d'ordres du Comité central; j'avais constamment au

moins deux compagnies de piquet sous les armes, et toute patrouille signalée eût été immédiatement cernée ou repoussée. Les fédérés avaient des raisons pour ne pas ainsi oser se hasarder chez nous.

(M. LAVIGNE,

colonel de la garde nationale du 16e arrondissement.)

Le Comité central était tout simplement une délégation. Je le sais, parce que j'ai interrogé beaucoup d'insurgés. J'ai été étonné de ne pas voir Damaret passer en jugement. Il était chef de légion; c'est lui qui a fait fusiller des réfractaires. Il m'avait été amené sous un faux nom; il m'avait échappé. J'ai été l'arrêter dans un cabaret borgne; je ne l'ai pas fait fusiller : c'est lui qui a dénoncé les incendiaires du faubourg Saint-Germain. Ce qui m'étonne, c'est que, dans ce moment-ci, un général fait ce qu'il peut pour le tirer d'affaire; il ne passe pas en jugement.

J'ai vu Jourde; je lui ai fait subir un interrogatoire. Il m'a dit : Je vais être fusillé. Je lui ai répondu : C'est probable, je ne veux pas vous le cacher, mais dites-moi ce que vous savez. Il m'a fait une confession complète; il m'a donné sur l'Internationale et sur le Comité central des renseignements détaillés.

Il prétend que l'Internationale est une association plus terrible qu'on ne croit; elle obéit à des mots d'ordre qui sont toujours exécutés; elle a une organisation très puissante et l'argent qu'elle veut. Il y a des cotisations et des collectes. Lorsqu'il y a un but à atteindre avec une certaine somme, on fait une collecte. Jourde me disait qu'à certains moments il n'y avait pas 40,000 francs en caisse, mais que, du jour au lendemain, on pouvait trouver deux millions. Je lui ai demandé s'il avait reçu de l'argent de l'Internationale. Il

m'a dit : Non; j'en aurais bien demandé, mais j'avais tout ce que je voulais. Il prétend n'en avoir pas touché de la Prusse, mais il a dû en toucher de l'Internationale. Il y a dans l'Internationale des chefs de sections, des sous-chefs de sections. Les plus petits grades n'ont que dix individus sous la main, et il est facile de faire parvenir un mot d'ordre dans toute la France.

Le procès-verbal des déclarations de Jourde est au conseil de guerre; je n'ai rien gardé; j'ai trouvé toute la correspondance des chefs : Cluseret, Bergeret, Rossel. Il y a de ces pièces qui sont extrêmement curieuses, je n'en ai pas eu communication; elles renferment l'organisation de l'insurrection. J'ai donné ces pièces à M. Demarquais. Depuis, le général Courson de Villemer a demandé communication de ces pièces: il y a des lettres de Rossel à Bergeret; il n'en a pas été fait mention au conseil de guerre. Je les ai trouvées chez Tribullet, un chef d'état-major de la garde nationale que j'ai fait fusiller; il y avait cinq grandes caisses pleines de toutes sortes de choses : des croix de la Légion d'honneur, des objets dérobés, des cantines de gendarmerie et des papiers.

Le Comité central a été pris dans l'Internationale; c'était une délégation de l'Internationale. L'Internationale a voulu profiter de nos désastres; elle n'est pas patriotique. Nous étions battus, elle a dit : C'est le moment d'agir. Ce n'était pas pour enlever les canons aux Prussiens qu'ils sont allés les prendre; mais ils étaient persuadés qu'ils pourraient faire quelque chose : ils voyaient l'armée désorganisée. Ils ont commencé par avoir cinq membres.

Quand le Comité central a vu que les cinq membres pouvaient convoquer impunément les chefs de bataillons, qu'ils fonctionnaient en parfaite liberté, il en a nommé douze autres; ces messieurs se sont partagés la besogne. Ce n'était pas une petite affaire d'entraîner

les deux cent vingt bataillons; le moyen était cependant facile : il y avait dans tous des membres de l'Internationale, à l'exception des trente-neuf bataillons qui n'ont pas fait 'adhésion à la Commune. Ces membres de l'Internationale se sont chargés d'entraîner les autres; il y avait des gens qui avaient besoin de vivre, ils ont été entraînés, et pendant quinze jours le Comité a fonctionné dans la rue des Rosiers, au su et vu de tout le monde. C'était le général d'Aurelle de Paladines qui commandait la garde nationale. Tous les bataillons venaient faire leur adhésion. On aurait pu prendre les chefs. Ils ont continué pendant quinze jours. Cela commençait à aller très-mal, parce qu'on voyait qu'on laissait les canons à leur disposition.

Vous ne savez peut-être pas la cause de la mort du général Clément Thomas. Les intéressés ne parleront pas. Le secrétaire du général a été seul témoin de la cause de sa mort.

C'était le 27 janvier : le général Clément Thomas avait reçu avis du ministère qu'on se préparait à capituler. Il a été abasourdi; mais enfin on lui avait donné mission de rassembler les chefs des mauvais bataillons de la garde nationale et de les préparer à cet événement, car on attendait une explosion de mécontentement. Il les convoqua le 27 janvier. Un hasard me faisait me trouver là; le général m'avait fait demander pour un renseignement; j'étais dans son cabinet quand on annonça les chefs de bataillons de Belleville et de Montmartre. Ils étaient soixante. On craignait qu'ils ne tirassent sur les Prussiens; ils se sont emportés, ils ont traité le général Clément Thomas de lâche, de vendu. — Le général a été admirable de patience pendant une demi-heure; mais ces gueux-là, voyant qu'il ne leur répondait pas, ont renchéri; il y en a même qui sont venus lui mettre le poing sur la figure. Alors il n'y a plus tenu et leur a dit : Voulez-vous que je vous

dise ? vous avez la réputation de vous être défendus, vous êtes des lâches. Vous, votre bataillon s'est caché tout entier. Vous venez parler de défendre Paris à outrance : un jour on vous a menés contre les Prussiens; à tel endroit, vous vous êtes sauvés ; vous êtes des lâches.

Ces gens étaient abasourdis. Ils sont partis presque sans rien dire. Mais à partir, de ce moment, j'étais persuadé que le général Clément Thomas serait assassiné. C'était l'homme le plus bienveillant qu'il soit possible de voir. — Un chef de bataillon l'a reconnu à Montmartre. Il a été tué. Il n'y a pas d'autre cause de sa mort que cela. Le général Clément Thomas a été la cause involontaire de la mort du général Lecomte. Après avoir assassiné l'un, on a assassiné l'autre. Il a dit leur fait aux chefs de bataillon. Cependant il y a quelques bataillons qui se sont bien battus.

(M. Ossude.)

Le bataillon de Montrouge s'est bien battu. — Du reste, on peut compter le nombre de morts, il y en avait cent quatre-vingt-un, on les a ramassés.

(M. de La Rochethulon, *membre de la commission.*)

. . . . . .

Il y a un bataillon de Montmartre qui s'est bien battu. M. Langlois, le député, a été très beau. Il y avait cent bataillons qui étaient sortis et on en trouvera peut-être vingt qui se sont bien battus. Mais je ne crois pas que le chiffre de cent quatre-vingt-un morts soit exact.

Dans le principe, dans le Comité central il y avait l'Internationale, qui est blanquiste. Jaclard était un fidèle de Blanqui, c'est lui qui a été la cheville ouvrière du Comité; il considérait l'Internationale française comme un moyen, et il la fit entrer dans le Comité; il n'y avait pas alors d'étrangers. Après le 18 mars, l'Internationale française ouvrit les portes à l'Internationale étrangère, et il y eut rupture entre le parti blanquiste et le Comité central, qui, méconnaissant son premier organisateur, avait versé du côté de l'Internationale étrangère. Il y a donc eu au Comité central une première organisation blanquiste se servant de l'Internationale française comme moyen. Cette Internation ouvre la porte à l'Internationale étrangère, qui prend la direction, et, de là, rupture entre les blanquistes et le Comité central. Je crois que c'étaient deux branches de l'Internationale.

(M. OSSUDE.)

Dans le Comité central il n'y a eu que l'Internationale française. Des étrangers sont entrés et ont pris part aux événements. M. Tolain nous a dit que la section française avait des idées différentes de celles de la section anglaise. Dans le Comité central de la garde nationale il n'y a eu que des membres de la section française; les sections étrangères sont venues ensuite, et Jaclard a rompu avec le Comité central.

(M. DE LA ROCHETHULON, *membre de la Commission.*)

Les noms changent après le 18 mars. On voit apparaître des noms étrangers, tandis qu'avant il n'y en avait pas.

Il ne faut pas oublier qu'il y a eu deux comités centraux : il y a eu le Comité central et la fédération de la garde nationale. Ils ont été continuellement en lutte : la fédération était représentée par le parti blanquiste, mais le Comité central était composé exclusivement de membres de l'Internationale. C'est l'Internationale qui guettait ce mouvement depuis longtemps et qui a trouvé le moment opportun. Blanqui a voulu contrebattre le Comité central avec la fédération de la garde nationale, et très-souvent les ordres d'une réunion étaient opposés à ceux de l'autre. Je crois que le point de départ est tout entier dans l'Internationale, qui a donné le mot d'ordre. Je ne crois pas qu'il soit possible d'organiser une société qui puisse faire autant de ravages et aussi rapidement que l'Internationale en a fait dans les bataillons. Il y avait de mauvais éléments dans chaque bataillon, mais le fond n'était pas absolument mauvais, il l'est devenu.

Le lendemain du 18 mars, le Comité domine : des élections se font; on nomme la Commune, qui laisse vivre le Comité. Le Comité veut reprendre l'autorité; une lutte s'organise entre la Commune et le Comité central. Mais la Commune n'était composée ni de la fédération de la garde nationale ni des blanquistes. C'était une lutte qui s'était organisée entre l'Internationale et la Commune.

Après les élections, il y avait trois pouvoirs à Paris : la Commune, qui faisait plus de bruit mais qui avait moins de pouvoir sur la garde nationale; le Comité central, qui a voulu faire un semblant de légalité en faisant des élections, mais qui n'a jamais entendu se dessaisir du commandement de la garde nationale; enfin, il y avait cette fédération républicaine de la garde nationale, qui était un troisième pouvoir. Je pourrais citer des bataillons qui obéissaient à des chefs particuliers, en dehors de ces pouvoirs; Cérisier

n'a jamais obéi à qui que ce soit; il avait pour but de faire le plus de mal possible; il n'a jamais obéi aux mots d'ordre du Comité central, ni de la fédération, ni de la Commune. Il y en avait d'autres qui obéissaient à des mots d'ordre différents.

Je ne crois pas que pendant la première période du siége il y ait eu des projets de Comité central ni de fédération. Le Comité central a pris naissance vers la fin de février. Le Comité central et l'Internationale, pour moi, c'est tout un. La fédération est venue de la réunion de différents chefs de bataillon qui ne voulaient pas obéir au Comité, parce que quelques-uns d'entre eux ne le croyaient pas capable de les diriger. Il y a eu à peu près trente chefs de bataillon qui ont dit : Nous n'adhérerons pas au Comité central; mais, comme nous voulons faire quelque chose, nous aurons notre fédération républicaine composée de trente ou quarante bataillons, principalement du faubourg Saint-Antoine et de Bercy. Il y avait deux mots d'ordre : cela a même causé une surprise je ne sais plus où. Cluseret a réformé tout cela; il a dit : Faites ce que vous voudrez, mais je ne veux qu'un mot d'ordre. C'était une fédération qui se gouvernait elle-même.

Il y avait même des bataillons qui obéissaient seulement à leur chef. Nous en avons trouvé qui n'avaient pas d'ordres. Ces gens n'ont paru qu'au 18 mars. La fédération a pu se former très-rapidement. Elle paraît s'être formée le 20 mars.

(M. OSSUDE.)

Une des causes, selon moi, et ce n'est pas la moins importante, qui a amené dans la garde nationale le changement qui s'est manifesté entre sa conduite pendant le siége et sa conduite après la capitulation de

Paris, c'est, outre la lassitude produite pendant de longs mois de siége, la démission d'une grande quantité d'officiers de la garde nationale de Paris, désespérés des tristes résultats de la campagne de 1870-1871.

Pour empêcher ces démissions de se produire, le général Clément-Thomas avait demandé que les permissions de quitter Paris fussent données par le commandant en chef des gardes nationales, de manière à en limiter le nombre; mais le Gouvernement a décidé que ces permissions de sortie seraient délivrées par le préfet de police, qui en a donné autant qu'on en a voulu; les bons gardes nationaux, pendant le siége, avaient fait le service de gardiens de la paix; ces bataillons, qui n'avaient pas eu un jour de repos sur trois, étaient très-fatigués. Il y avait en outre un grand découragement, un grand abattement; au moment de l'armistice, voyant tout perdu, on ne cherchait qu'une seule chose : se soustraire à la responsabilité du commandement, et le général en chef, M. d'Aurelle de Paladines, dans les derniers jours qui précédèrent le 18 mars, recevait tous les jours soixante ou soixante-dix lettres de démission d'officiers. Elles sont devenues si nombreuses, que je ne saurais en dire le nombre exactement; ces officiers étaient remplacés par le Comité central, qui faisait les nominations nouvelles fort irrégulièrement et à notre insu. C'est seulement après l'armistice que le Comité commença à se montrer. Jusque-là il avait agi dans l'ombre.

Quant à nous, tous ceux qui venaient nous demander des permissions étaient éconduits; le général les refusait en leur disant que tout n'était pas fini, et que pour eux le devoir commençait.

Le Comité central nous laissait commander les bataillons et n'empêchait pas l'exécution de nos ordres toutes les fois que nos ordres ne contrariaient pas ses vues, aussi ignorions-nous ses menées.

Quelle a été l'origine du Comité central, sa composition, sa constitution, son mode d'action?

Le Comité central de la garde nationale a fait plusieurs essais pour son organisation. Dès le 4 septembre, ou du moins dès les premiers jours de septembre, il a essayé de se former. La garde nationale de Paris comportait dans son sein, au milieu des compagnies, des membres des conseils de famille. Ces membres, qui autrefois avaient été créés pour gérer les caisses de secours formées par les compagnies, ont été le point de départ des essais du Comité central. Les hommes qui avaient intérêt à créer un mouvement, pour entraîner la garde nationale, ont cherché à attirer à eux les membres de ces conseils de famille. Je me suis aperçu de cette tendance. On a d'abord amené les conseils de famille à se réunir entre eux, à se faire représenter par des délégués dans un grand conseil, enfin on a cherché à créer, à côté des chefs régulièrement élus, un pouvoir nouveau.

J'avais avec moi parmi les capitaines faisant partie de l'état-major de la garde nationale, M. Lacaille, juge d'instruction au tribunal de Paris. Je priai M. Lacaille de vouloir bien étudier cette question et de m'en faire un rapport.

M. Lacaille a pris tous les renseignements possibles; il s'est procuré les instructions que commençaient à publier les délégués de la garde nationale. Il a fait un rapport très long, très circonstancié, je l'ai remis à un chef d'état-major. Ce dernier a compris la gravité d'un tel fait; je compris que l'autorité du chef de la garde nationale serait annulée par ce conseil secret, et il est entré dans la voie que je suivais; il a proposé la suppression des conseils de famille.

On alla chez le général Trochu, et là on discuta. Je demandai la suppression totale de la délégation. Le Gouvernement fut saisi de la question. D'après les

bruits qui ont couru, M. Jules Favre n'aurait pas été d'avis de supprimer complétement les conseils de famille; on s'entendit pour défendre la formation des comités des délégués établis dans les compagnies et à ne conserver que des conseils de famille modifiés; ce fut l'objet d'un décret du 10 décembre 1870.

Déjà, vingt fois, nous avions été aux prises avec ces délégués, qui venaient à l'état-major réclamer, les uns des armes, les autres des vêtements, d'autres enfin la solde. Nous leur avions refusé notamment des chassepots; quelques commandants de bataillons se faisaient accompagner de ces délégués de compagnies. Toutefois, nous avons eu occasion de leur par er très vertement, de dire au commandant qui les conduisait et qui venait réclamer, qu'un chef accompagné de sa troupe n'est pas digne d'être écouté.

Voici le décret du Gouvernement de la Défense nationale, portant dissolution des comités de délégués :

Décret du 10 *décembre* 1870 *portant dissolution des comités de délégués établis dans les compagnies et bataillons de la garde nationale, et réorganisant les conseils de famille des compagnies.*

Le Gouvernement de la Défense nationale,

Considérant que, dans diverses compagnies des bataillons de la garde nationale, se sont établis des comités dits de délégués, qui élèvent la prétention de contrôler le commandement et de diriger l'administration;

Considérant qu'aucune loi n'autorise la création de ces comités, et que l'action qu'ils croient pouvoir exercer est nuisible aux intérêts du service et de la défense;

Considérant toutefois qu'il peut y avoir utilité à maintenir et à régulariser une institution que l'usage seul avait fait naître dans les compagnies de la garde nationale de la Seine, sous le nom de conseil de famille;

Que ces conseils, exclusivement consacrés à la gestion des intérêts de la compagnie, entretiennent l'esprit de solidarité et de fraternité militaires essentiel à ceux qui remplissent les mêmes devoirs et courent les mêmes dangers;

Décrète :

Art. 1er. Les comités de délégués établis dans les compagnies et les bataillons de la garde nationale sont dissous.

Art. 2. Il pourra être formé dans chaque compagnie un conseil de famille chargé de gérer les intérêts de la compagnie, de venir en aide aux gardes nationaux nécessiteux ou malades et à leurs familles, et de régler amiablement les difficultés qui pourraient s'élever entre les membres de la même compagnie.

Le conseil de famille surveillera le service de l'indemnité allouée aux gardes sédentaires qui la réclament; il transmettra ses observations au chef de bataillon, le tout sans préjudice des dispositions du décret du 14 octobre 1870.

Art. 3. Le conseil de famille se composera des officiers élus de la compagnie, du sergent-major, auxquels seront adjoints deux gardes nationaux nommés par la compagnie à la majorité des suffrages des gardes réunis sur la convocation des capitaines.

Art. 4. Les gardes ainsi élus le seront pour un an et pourront être réélus.

Ils pourront être révoqués, comme les officiers eux-mêmes, sur le rapport du capitaine.

Art 5. Ils ne porteront aucun signe distinctif et n'exerceront aucune autorité.

Art. 6. Toute décision prise par le conseil de famille en dehors des attributions ci-dessus fixées, pourra être annulée par le commandant supérieur sur le rapport du chef de bataillon.

Fait à Paris, le 10 décembre 1870.

Ce décret n'a servi à rien. Pendant quelque temps, les comités de délégués établis dans les comités et les bataillons ont disparu, ou du moins ils sont restés tranquilles; mais, petit à petit, ils se sont reformés, ils ont repris leur influence, et le Comité central de la garde nationale s'est reconstitué, tant à l'aide de ces délégués qu'à l'aide de nouveaux membres qui sont venus se mêler aux anciens; nous n'avons pas bien su dans ce moment-là ce qui se faisait. Leur organisation était secrète; elle avait changé de nom.

Les gardes nationaux nommaient un délégué par compagnie; les délégués de compagnie, réunis entre eux, nommaient un délégué par bataillon; ces délégués de bataillons nommaient un certain nombre d'hommes pour former le Comité central, qui exerçait dans la garde nationale un commandement à côté du commandement supérieur.

Nous n'avons pas été très au courant de ce qui se faisait chez eux; sans quoi nous aurions tâché de l'empêcher.

Une fois reconstitués, leurs prétentions n'ont fait que croître : Tantôt c'était M. Duval, — on ne savait pas exactement leurs noms,—tantôt c'était M. Henry, que l'on nous signalait comme dangereux et influent. Tous

les jours, au rapport du général d'Aurelle de Paladines, je soumettais les noms des hommes qu'il serait bon de faire arrêter. Le général d'Aurelle a donné au préfet de police vingt-huit de ces noms; c'est moi qui les transmettais au colonel Durieu, chargé de diriger le service des conseils de guerre et de faire les ordres d'arrestation; mais les ordres n'étaient pas exécutés. Voyant qu'on ne pouvait obtenir une action énergique de la Préfecture de police, il fallut nous résigner. Ces faits n'ont eu lieu qu'après la capitulation. Nous avons toujours pu combattre l'influence de ces comités jusqu'au moment de la capitulation; pendant le siége, l'esprit de la garde nationale a toujours été bon; on était soutenu par un sentiment de patriotisme et par le désir d'éviter toutes les divisions dans Paris; nous ne saurions d'ailleurs trop louer l'esprit de la majorité des bataillons jusqu'à l'armistice; après l'armistice, ils ont été désorganisés, nous n'avions plus rien.

Quelques bataillons pouvaient bien s'être constitués avant l'armistice. Ils avaient alors pour chefs Flourens et autres, qui certainement leur donnaient des instructions en dehors de nous; mais, jusqu'au moment de l'armistice, ils ne se sont pas mis en hostilité ouverte et déclarée avec l'autorité légale. C'est au moment de la capitulation que nos bataillons de marche ont commencé à se plaindre du rôle de gardiens de la paix que nous leur imposions; ils n'avaient plus, comme compensation, le service aux tranchées au aux avants-postes, et ce service, la police de la ville, qui seul leur restait, apportait avec lui le sentiment toujours pénible du service de police; de là les défaillances et les départs ou démissions des chefs.

Les noms des membres de ce comité étaient complétement inconnus. Le 1er ou le 2 mars, un rapport m'a été fait par un officier d'état-major qui m'a donné la liste du Comité central provisoire.

Voici la liste des membres de ce Comité, que j'ai transmise par ordre du général en chef à M. le préfet de police, avec les ordres d'arrestation, le 11 mars 1871, et qui n'a été suivie d'aucun effet.

Paris, 11 mars 1871.

Comité central provisoire de la Fédération de la garde nationale.

Prudhomme, 30, rue des Halles.
Alavoine, 15, rue Pavie.
Froutier, 18, rue de la Grande-Chaumière.
G. Arnold, 25, boulevard Magenta.
Chauvière, 5, impasse de l'Enfant-Jésus (15e arrondissement).
Castioni, 196, rue des Fourneaux.
Renau, 72, rue des Fourneaux.
Webert, 30, rue de Lévis (18e arrondissement).
Bouit, 50, rue Vélin, passage Dubois (20e arrondissement).
Jules Bergeret, 11, rue de la Grande-Chaumière.
Viard, 3, rue des Vertus (3e arrondissement).
Fleury, 6, rue Lesage (20e arrondissement).
Maljornal, 3, impasse Célestin (20e arrondissement).
Henri Fontaine, 22, faubourg Saint-Denis.
Boursier, 36, rue du Temple.
Varlin, 27, rue Lacroix (18e arrondissement).
Jacques Durand, 307, rue Saint-Denis.
Gartaud, 10, rue Tiblette (20e arrondissement).
Dutil, 12, rue des Panoyaux.
Matte, 19, rue Robinet (20e arrondissement).
Matin, 64, rue Fontaine-au-Roi.
Lagarde, 11, rue Réquet.

Courty, 169, rue du Temple.

Lavalette, 6, rue Lesage (20e arrondissement).

Pindy, rue du Faubourg-du-Temple, 17 (ou à la Corderie).

Henri Verlet, 18, rue de Savoie.

Lacor, 34, rue de Buci.

Astyn, 35, rue Rébeval (19e arrondissement).

Chouteau, 8, rue Guénégaud.

Voyant qu'on n'arrêtait personne, nous avons essayé, à l'aide d'un bataillon, de faire ces arrestations ; nous n'avons pas réussi. Nous en avons pris quelques-uns, Henry et Duval, entre autres, je crois; mais nous avons été obligés de les relâcher, parce que tout le quartier réclamait leur mise en liberté; nous n'étions pas les plus forts, nous ne pouvions pas les garder sans une collision imminente.

La Fédération, elle, se composait des délégués qui, au nom des bataillons, voulaient bien accepter les ordres du Comité central. Voilà la seule explication que je puisse donner.

Le Comité s'est créé à l'aide des chefs de bataillon ou des officiers qu'il a pu recruter dans les rangs de la garde nationale; mais du moment où le Comité central a été sûr qu'un certain nombre de bataillons étaient à ses ordres, il a fait la fédération de la garde nationale, c'est-à-dire les bataillons fédérés.

Il y avait d'abord un Comité central formé par les membres de l'Internationale. Puis, d'un autre côté, les délégués de la garde nationale se sont réunis et ont formé une fédération ; puis les deux groupes se sont fusionnés, et c'est par cette fusion qu'est née la Fédération républicaine.

Voilà donc le Comité central et la Fédération qui s'étaient réunis et ne formaient qu'un seul corps.

Des ordres très-précis avaient été donnés au chef de notre service, qui, lui-même, les avait transmis au préfet de police pour faire arrêter les membres de cette fédération. Nous avions, entre autres, demandé l'arrestation d'un nommé Courty, un homme secondaire.

Ce Comité, n'était pas exactement connu alors, et à ce moment nous ne savions pas qu'il y avait des bataillons qui acceptaient définitivement son commandement, car ils acceptaient nos ordres; seulement ils les montraient au Comité, sans nous le dire, avant de les exécuter.

Il y avait ainsi une double espèce de commandement : le commandement par l'état-major de la garde nationale de Paris, et le commandement par le Comité.

Toutes les fois que le service était sans importance le Comité laissait faire. Le Comité n'a cherché à empêcher que les tentatives faites pour enlever les canons.

Nous ne connaissions pas exactement le nombre des bataillons de la garde nationale qui obéissaient à ce Comité. J'ai cependant un état des bataillons qui se sont soumis plus ou moins à la Fédération. Il a été pris au ministère de la guerre, et est, dit-on, de la main d'Assi.

Il y en avait 114, environ, qui lui obéissaient ouvertement; mais il s'en faut de beaucoup que nous les connaissions tous au 18 mars. Voici, du reste, la liste des bataillons qui, par une partie quelconque de leurs chefs, ont adhéré au Comité central :

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL

DES

GARDES NATIONALES.

Garde nationale de Paris (*Insurrection*)

Bataillons adhérents au Comité central au 18 mars.

Bataillons.	Arrondissements	Bataillons.	Arrondissements	Bataillons.	Arrondissements	Bataillons.	Arrondissements	Bataillons	Arrondissements
1	8e	76	20e	127	15e	174	20e	219	11e
2	8e	80	20e	130	11e	178	15e	220	18e
3	8e	81	15e	131	15e	179	19e	221	8e
4	8e	82	15e	132	22/17	180	20e	224	19e
15	7e	86	3e	135	20e	181	2e	226	4e
21	5e	87	3e	138	11e	182	4e	228	9e
27	20e	88	3e	140	11e	190	11e	229	9e
28	22e	89	3e	141	11e	192	11e	230	19e
30	20e	91	17e	143	10e	194	20e	232	20e
38	16e	92	2e	144	3e	195	20e	234	20e
55	3e	96	4e	145	3e	197	19e	235	22e
57	11e	100	2e	150	4e	200	12e	236	11e
58	11e	101	13e	151	5e	201	20e	237	11e
59	5e	102	13e	155	17e	206	20e	239	3e
60	5e	105	7e	156	15e	207	17e	240	20e
63	20e	109	10e	159	20e	208	20e	241	11e
64	18e	110	10e	160	5e	209	11e	244	17e
65	11e	114	19e	161	5e	210	12/21	248	5e
67	11e	117	9e	165	15e	211	11e	250	6e
69	8e	118	5e	167	10e	212	4e	257	17e
71	8e	119	5e	170	10e	213	11e	260	8e
72	16e	120	13e	172	20e	214	13e	261	18e
74	20e	121	21/12	173	20e	218	20e		

Voici maintenant un rapport d'un capitaine adjudant-major, qui fera bien connaître l'esprit et les tendances de ce Comité :

« Paris, le 5 mars 1871.

A monsieur le commandant Ragonneau, chef du 233e bataillon, 18, rue Clavel.

» Mon commandant,

» Conformément aux instructions données par M. le colonel Mortemart, je poursuis l'enquête sur les désordres qui se produisent dans notre bataillon.

» Il ne faut pas se le dissimuler, mon commandant, le contact de nos hommes avec certains Bellevillois n'est pas la seule cause de ces désordres, qui, à mes yeux, doivent être, en grande partie, attribués à l'absence de toute discipline depuis le 28 février dernier, époque de la suppression des prisons et du 2e secteur auquel nous appartenions.

» J'ai appris avec joie l'arrivée du général d'Aurelle de Paladines au commandement en chef de la garde nationale; le 32e de ligne, dont j'ai fait partie comme sous-officier en Crimée, a su l'apprécier au siége de Sébastopol; il est heureux que nous ayons un tel homme à notre tête.

» L'agitation ne semble pas s'apaiser; le Comité soi-disant républicain a très beau jeu avec nos hommes, qui ne croient plus relever d'aucune autre autorité. En un mot, nous sommes tellement méconnus, que les meneurs ont juré qu'avant peu nous paierions de nos têtes de les avoir forcés de réprimer les désordres qui s'étaient produits dans Belleville dans la journée des 20, 21 et 22 janvier dernier. Quant à la journée du 2 mars, que vous me dites de vous exposer par écrit, je

ne puis que vous reproduire ce que j'ai eu l'honneur de vous dire déjà :

» Je fus prévenu, à trois heures de l'après-dînée, que 200 hommes armés, réunis au casernement venaient de prononcer notre commune destitution, et qu'une commission était chargée de nous arrêter dès que nous nous présenterions au quartier.

» N'écoutant que le devoir, et malgré les instances qui me furent faites par l'adjudant Grimblot de ne pas me présenter au milieu de ce groupe, je courus au quartier, où je trouvai effectivement une grande agitation. Dès ma rentrée, je fus accueilli par des épithètes plus ou moins injurieuses.

» Arrivé au fond de la salle, le nommé Dupré, le *képi* sur la tête, m'appela par mon nom et me dit avec arrogance que ma destitution était prononcée. Je me bornai à dire quelques paroles pour leur conseiller le calme et les rappeler au devoir, en leur faisant connaître toute la gravité de pareils actes. Les délégués qui avaient placé des sentinelles à la porte pour m'empêcher de sortir n'ont osé exécuter ces ordres.

» Je vais maintenant vous faire connaître, mon commandant, les nouveaux renseignements que j'ai recueillis.

» Le capitaine Faurie, de la première compagnie, a grandement contribué à favoriser ces désordres, en conseillant à ses hommes et ses officiers de se faire inscrire dans ce comité. L'enquête que je viens de faire sur son compte le dénote comme un des plus coupables.

» Le capitaine Rousselet, de la deuxième compagnie, est allé se faire inscrire et a donné sa signature comme membre du comité.

» Le sieur Budor, sous-lieutenant et porte-drapeau au bataillon, est, sans aucun doute, quelque chose dans ce comité, on l'y a vu plusieurs fois. Dans tous les

cas, il saisit toutes les occasions pour faire de la propagande en faveur de la révolution. On m'a assuré qu'il occupait un grade élevé dans la franc-maçonnerie.

» L'adjudant Puthomme, dont la conduite au bataillon a toujours été douteuse, s'est refusé à plusieurs reprises à faire exécuter mes ordres, et ne cesse de fraterniser avec les délégués de ce soi-disant comité. Ce dernier et le sergent Gaillard sont deux misérables qui mériteraient d'être traduits devant un conseil de guerre.

» Je vous signale la bonne conduite de l'adjudant Grimblot, qui a failli se faire faire un mauvais parti en conseillant l'ordre et en ramenant ainsi plusieurs hommes au devoir.

» Je vous signale également comme meneur ce Brocard, ex-fourrier, cassé et expulsé du bataillon : il se présente souvent au casernement dans le but d'y faire la propagande du Comité.

» Veuillez recevoir, mon commandant, la nouvelle assurance de mon respectueux dévouement.

» *Le capitaine adjudant-major,*

» MARCAILLOU. »

« *P. S.*—Le sous-lieutenant Jacob vient de se présenter chez moi en protestant de son dévouement à l'ordre, et en affirmant qu'il a été induit en erreur en montant la garde à ce prétendu comité qu'il croyait, dit-il, *successeur légal* du 2e secteur. Je joins l'ordre de service qui lui a été adressé. »

Voici un autre rapport, du 6 mars 1871, adressé au général d'Aurelle, qui complète le précédent :

« Paris, 6 mars 1871.

» *A M. le général d'Aurelle de Paladines, commandant supérieur des gardes nationales de la Seine.*

» Mon Général,

» J'ai l'honneur de vous faire parvenir sous ce pli un nouveau rapport que m'adresse mon capitaine adjudant-major, M. Marcaillou.

» Comme vous pourrez vous en convaincre par ce nouveau document, le mal semble faire des progrès, et je serais heureux de voir qu'on prît une mesure énergique pour empêcher qu'il ne s'étendît davantage.

» Ce prétendu comité républicain ne doute de rien et déploie une grande activité pour grossir le nombre de ses adeptes, auxquels il promet toutes sortes de faveurs dans un avenir prochain. Des quantités de paquets de cartouches sont constamment délivrés, avec la recommandation de n'obéir à d'autres chefs qu'à ceux qui leur seront désignés par le Comité. Des menaces terribles sont sans cesse proférées contre les officiers qui soutiennent le Gouvernement, et j'ai appris hier que plusieurs hommes du bataillon, appartenant à ce comité, se sont dirigés vers le boulevard Magenta, où demeure mon capitaine adjudant-major, qui s'est toujours fait remarquer par son esprit de discipline et qu'on taxe aujourd'hui de trop grande sévérité. C'est pourtant, je dois l'avouer, à sa fermeté que le bataillon devait sa bonne tenue, fort remarquée du reste par le général commandant le 2e secteur.

» En conséquence, j'ai l'honneur d'ajouter à la liste que j'ai eu l'honneur de remettre à M. le colonel de Mortemart comme devant être sinon arrêtés du moins révoqués de leurs grades :

» Budor, sous-lieutenant porte-drapeau.

» Puthomme, adjudant sous-officier.

» Gaillard, sergent.

» Faurie, capitaine de la première compagnie.

» Je reconnais, avec mon capitaine adjudant-major, mon général, que l'adjudant Grimblot a toujours eu une conduite exemplaire, et qu'en cette circonstance il s'est montré digne des plus grands éloges.

» Veuillez agréer,

» Mon général,

» L'assurance de mon profond respect et de mon dévouement.

» Votre très obéissant subordonné,

» Le commandant du 233e bataillon,

» E. RAGONNEAU.

» 18, rue Clavel (Belleville). »

Nous avons reçu vingt rapports de ce genre.

A cette époque, les bataillons qui obéissaient au Comité central s'étaient livrés déjà à des actes blamables. On avait fouillé les poudrières, on avait enlevé des canons, on avait organisé la résistance, et enfin on avait entretenu l'agitation dans la population parisienne par des démonstrations sur la place de la Bastille et par l'assassinat d'un malheureux agent de l'autorité.

Nous avions autour des remparts un nombre considérable de cartouches. Nous avions également des quantités de poudre pour le service des bastions. Voici un état sur la situation générale de nos dépôts de munitions, tant dans les poudrières des secteurs qu'au Panthéon. Cet état était adressé au colonel Roger (du Nord), par un chef d'escadron d'état-major, M. H. Jesson; il est accompagné de la lettre suivante qui signale les pillages qui avaient eu lieu dans plusieurs secteurs :

GARDE NATIONA LA

DÉFEN PA

État de situation des munitions en magasins, à la date du 10 *dans*

NATURE DES RECETTES ET CONSOMMATIONS DEPUIS LA DERNIÈRE SITUATION.	CARTOUCHES POUR AR NT PAR			
	CHASSEPOTS.	CARABINES à tabatière.	FU à tal	
Poudrières des Secteurs.				
Il existait d' près la dernière situation : 1er secteur nous avise par lettre, en date du 8 mars, que ses poudrières sont entièrement évacuées.....	»	»		
Reçu du dépôt central du Prince-Eugène, 2e secteur nous fait connaître, par situation du 6 mars, qu'il n'a plus aucun dépôt de cartouches.....	»	»		
Reçu du dépôt central de l'Ecole d'état-major, 3e secteur....	38.361	13.533	5	
Reçu du e secteur, suivant ordre supérieur, 4e secteur. ..	»	»		
* Reversé en magasin par les bataillons en bon état, 5e secteur.	17.591	468 702	9	22.
* Reversé en magasin par les bataillons, avarié ou dépaqueté *b*, 6e secteur.....	215.712	180 774	9	14.
7e secteur.....	26 438	61.243	4	»
8e secteur.....	63.900	338.538	7	2.
9e secteur.....	6.552	6.000	1.4	60 »
Dépôt du Panthéon	354.3 2	1.535.200	6.1	40 508.
TOTAL GÉNÉRAL.....	722.916	2.603.993	11.3	00 548.

* Indiquer les numéros des bataillons.

a Le 3e secteur nous fait savoir que le chiffre indiqué de 2,125,728 cartouches, est de bea artouches. supérieur au chiffre réel des ex stences en magasins ; tous les jours de nouveaux pi 4e secteur, ont malheureusement lieu dans ces poudrières, pillages dont l'importance n'a pu être constatée.

b Les poudrières du 6e secteur, ayant dû être évacuées par ordre supérieur, ont été trans et sont encore au manége de l'École-Militaire.

c Depuis le départ du contre-amiral Méguet, commandant en chef le 8e secteur, le servi munitions a été complétement négligé dans ce secteur ; il y a lieu de procéder à un

LA SEINE.

PARIS,

dans les poudrières des secteurs et le dépôt du Panthéon.

POUR AR	NT PAR LA CULASSE.		CARTOUCHES POUR ARMES SE CHARGEANT PAR LA BOUCHE.					
FUS à tab	SNYDERS.	MANCEAU.	A BALLE conique pour carabine rayée de chasseurs.	A BALLE conique pour fusil d'infanterie de dragons et mousqueton rayés.	A BALLE sphérique pour fusil d'infanterie de dragons et mousqueton lisses.	BALLE Nessler spéciale pour armes lisses.	pour pistolets de gendarmerie.	TOTAUX.
	»	»	»	»	»	»	»	»
	»	»	»	«	»	»	»	»
58	»	»	53.156	854 140	640.652	»	»	*a* 2.185.728
	»	»	»	63.320	131.600	»	»	*d* 194.920
9	22.960	»	15.168	795.598	340.336	»	»	2 607 267
9	14.610	»	»	595.060	119 870	»	»	2.121.236
4	»	»	»	553.820	319.810	»	»	1.414.792
7	2.400	»	45.890	874.014	424.590	»	»	*c* 2 490.532
1.4 60	»	19.764	»	767.417	395.740	»	»	2.695.936
6.1 40	508.408	16.800	345.808	4.161.779	2 561.400	1.006.686	9.359	16.593.321
11.3 00	548.378	36.564	360.472	8.665.148	4.933.828	1.006.686	9.359	30.303.732

ment exact des poudrières du 8e secteur, avant de pouvoir affirmer son chiffre de 2,490,532 rtouches.

4e secteur, par sa situation du 6 mars, nous avise qu'il lui a été pillé 1,592,637 cartouches.

A l'État-Major général, le 10 mars 1871.

Le chef d'escadron d'état-major, directeur adjoint du service des munitions,

H. JESSON.

« Paris, le 10 mars 1871.

» Mon colonel,

» Je vous adresse, ci-jointe, une situation générale de nos dépôts de munitions, tant dans les poudrières des secteurs qu'au dépôt du Panthéon. Tous les chiffres que je vous indique, ne sont que la reproduction exacte des situations qui, d'après les ordres, sont adressées, tous les deux jours, par les différents dépôts, à l'état-major-général. C'est avec peine, mon colonel, qae je dois vous signaler les pillages ou livraisons par contrainte qui depuis quelque temps me sont indiqués par les 2e, 4e et 9e secteurs.

» Veuillez agréer, je vous prie,

» Mon colonel,

» L'expression de ma haute considération,

» *Le chef d'escadron d'état-major,*
» *Directeur-adjoint, du service des munitions,*

» H. JESSON. »

Les secteurs, pendant le siége, étaient abondamment pourvus de munitions, que nous avions, après l'armistice, l'ordre de faire rentrer au Panthéon. Nous avons longtemps cherché un endroit où nous pourrions les mettre en sûreté; pour un moment nous les avions fait transporter à la caserne du Prince-Eugène, parce que nous croyions que, si les Prussiens entraient dans Paris, nous aurions pu les repousser avec les gens de Belleville, dont il est possible de faire un peu tout; nous aurions pu, avec eux, nous défendre au dernier moment. Nous avions donc fait porter, à ce moment, nos

poudres à la caserne du Prince-Eugène. Lorsque nous avons vu les choses se gâter, et le Comité central se former, on a décidé que les poudres seraient déposées au Panthéon.

Il s'agissait d'y faire transporter non-seulement ce qui se trouvait dans la caserne, mais de faire rentrer tout ce que les secteurs renfermaient en munitions. Nous avons commencé ce travail à l'aide de toutes les voitures que nous avions pu réquisitionner, d'une part et de l'autre, de toutes celles que put nous fournir le général Vinoy, qui commandait Paris, et il ne nous en a pas procuré autant qu'il aurait voulu.

Il s'agissait de livrer aux Prussiens des canons, des fusils, tout ce qui faisait partie du matériel de guerre, et qui, selon les conditions de l'armistice, devait être livré de suite.

Néanmoins, au 10 mars, nous avions plus trente millions de cartouches rentrées.

Ces cartouches étaient en partie au Panthéon. A ce moment-là, c'était un service très important, très difficile, et qui néanmoins a été fait. On a laissé très peu de ces poudres dans les secteurs. On a pillé quelques voitures qui se dirigeaient des secteurs au Panthéon; mais la majorité des prises a été faite dans les secteurs.

Nous avons commencé à faire cette centralisation tout de suite après la conclusion de l'armistice; mais, le 10 mars, elle n'était pas complétement opérée ; sur un total de 30 millions de cartouches, il n'y en avait que 16 millions qui avaient été transportées au Panthéon.

Quant aux canons, nous avons voulu, au moment de l'armistice, sauver tous les canons de nouveau modèle. Ils avaient été faits avec l'argent de tout le monde, et la garde nationale avait fourni une partie de la souscription. On avait fait des souscriptions de

tous les côtés, dans tous les arrondissements, et l'argent a été recueilli un peu partout. Néanmoins, la plupart des bataillons de la garde nationale ont fait inscrire leurs chiffres sur les pièces de canon. Lorsque les Prussiens sont entrés dans les forts, il s'est agi de sauvegarder, autant que possible, le matériel nouveau. Nous avons donc rendu à la garde nationale cette artillerie. L'état-major de la garde nationale a fait établir sur la place Wagram un parc pour cette artillerie; c'était un lieu assez éloigné de l'endroit par où les Prussiens pouvaient venir; elle n'était pas à leur portée, et ils ne pouvaient pas la prendre. Pour éviter des difficultés, comme pour s'affranchir des réclamations qu'on pouvait faire au sujet de ces pièces, l'état-major de la garde nationale avait envoyé deux officiers, MM. Pinard et Jesson, prendre possession de ce parc. Il avait donné l'ordre de faire inscrire sur les pièces qui ne portaient pas de chiffres, les numéros de chaque bataillon de la garde nationale : ce qui n'indiquait pas du tout que ces pièces de canon, qu'elle a, plus tard tournées malheureusement contre nous, fussent la propriété de la garde nationale.

Il a été abandonné, au 6e secteur, un certain nombre de pièces anciennes qui servaient à la défense; ces pièces n'avaient pas une grande valeur, et on n'avait pu les enlever parce qu'on manquait d'attelages à ce moment-là.

Je dois rendre justice, en cette circonstance, au 72e et au 32e bataillons de la garde nationale; au 72e surtout, qui s'est toujours bien conduit. Ce 72e et ce 32e bataillon ont pris ces pièces pour les sauvegarder et les ont amenées en dehors du territoire occupé par les Prussiens dans le parc Monceau. Je dois également dire que, quelques jours après, le colonel Lavigne est allé chercher ces pièces et a aidé à les faire rentrer avec le 6e bataillon, que j'avais fait demander à cet effet. Mais

tous les autres bataillons, qui étaient envoyés par le Comité central républicain, par tous les autres comités et sous-comités, tous les autres bataillons, dis-je, sont venus, les uns après les autres, au parc de Wagram, pour prendre les pièces qui avaient été mises de côté et qui ne couraient aucun risque des Prussiens, et petit à petit, tout a été emmené.

Précédemment, nous avions laissé ces pièces à la garde des artilleurs de la garde nationale; les artilleurs les ont gardées autant qu'ils ont pu. Ils nous ont demandé du renfort : nous leur avons envoyé ce que nous avions sous la main. Mais, en présence de la quantité prodigieuse de gardes nationaux qui venaient réclamer leurs pièces, les artilleurs se virent entourés, cernés, les grilles du parc furent enlevées, et ils durent rendre les pièces les unes après les autres. Toutefois, nous devons rendre justice aux artilleurs de la garde nationale; tous les simples gardes, comme les officiers et les sous-officiers, se sont très bien conduits; ils n'ont rendu les pièces que forcés et contraints.

Quand les premiers bataillons eurent pris un certain nombre de pièces, les autres sont arrivés successivement, et, petit à petit, les pièces ont disparu.

Les pièces prises ainsi, place Wagram, ont été transportées un peu partout : à Belleville, sur la place des Vosges, à Montmartre.

Nous avons engagé des négociations autant que nous avons pu pour les reprendre.

Le général d'Aurelle, lui-même, avait voulu reprendre ces canons par la force, et on sait qu'il a une énergie peu commune; il aurait voulu les reprendre par tous les moyens possibles; mais, voyant que les ordres qu'il avait donnés aux premiers bataillons n'avaient pas réussi, il dut abandonner la pensée de reprendre ces canons par la force.

C'est alors que le général Vinoy ordonna, une pre-

mière fois, de reprendre les pièces de Montmartre. Ce jour-là, je reçus l'ordre du général d'Aurelle de me rendre, dès le matin, pour assister à cette reprise des canons de Montmartre. Je suis monté à cheval, j'accompagnais des officiers d'artillerie; nous avons laissé monter les attelages jusqu'à l'entrée des boulevards extérieurs, de manière à ne pas les faire prendre, et nous sommes allés auprès du maire, M. Clémenceau; bien qu'il eût promis au général d'Aurelle de livrer les pièces, il nous dit qu'il n'avait pas eu le temps de préparer l'esprit de la population, de la multitude; mais il répondait que dans quelques jours nous pourrions reprendre cette expédition et enlever les canons. Je pense qu'il était de bonne foi.

Quoi qu'il en soit, je crois qu'il était bien embarrassé.

Plusieurs jours après, les officiers de la garde nationale dont les bataillons étaient braves et loyaux me promirent de nous rendre ces canons. Il fut convenu avec le général d'Aurelle que nous en référerions au général Vinoy, ce qui eut lieu. Il fut décidé que l'on enverrait des attelages, un escadron ou deux de gendarmerie, et des gardes de Paris pour prêter main-forte. Il fut convenu que nous ferions rendre à la garde nationale le terrain sans nous expliquer sur les canons.

En effet, on est arrivé à la place des Vosges; on s'est rendu sur le terrain, on a pris possession de ce terrain; mais malheureusement les attelages se trouvèrent en retard; les gardes de Paris s'étaient trompés de route, et quand on été pour prendre les canons avec des attelages incomplets, les gardes nationaux du quartier ont fait sonner la générale et battre le rappel; ils ont fait les cent coups pour empêcher cet enlèvement; toute la population s'en est mêlée; nous avons été littéralement entourés, enveloppés et empêchés dans l'exécution des ordres qui nous avaient été donnés.

Des manifestations avaient lieu tous les jours, mais le plus souvent sans armes, sur la place de la Bastille.

Il ne s'est produit qu'un fait grave, c'est la noyade de l'agent de police. Les bataillons se mettaient en rang, désarmés, et allaient faire le tour de la place de la Bastille. Tout le monde s'y arrêtait. Il a été impossible de réprimer ce mouvement; ils étaient sans armes, car un ordre du jour du général en chef avait déclaré que tous les bataillons qui prendraient les armes sans ordre seraient licenciés immédiatement comme ceux du 31 octobre.

La veille du 18 mars, le général d'Aurelle avait été averti qu'on allait de nouveau essayer de reprendre les canons; il avait été également informé par le général Vinoy qu'on reprenait tous les officiers de l'armée qui avaient été attachés aux secteurs, car les secteurs avaient perdu déjà un grand nombre de leurs anciens officiers. Les amiraux étaient partis au moment des élections, et on avait donné le commandement des secteurs à des généraux de brigade et à des colonels de l'armée. Le général Vinoy avait besoin de ces officiers de l'armée, le 17 mars, pour faire partir les troupes désarmées qui se trouvaient à Paris, et qui commençaient déjà à se répandre dans les faubourgs au pouvoir de l'insurrection; cela détruisait un peu notre organisation militaire.

Je proposai au général d'Aurelle de nommer neuf de nos officiers d'état-major au commandement intérimaire de ces secteurs. Et voici un ordre du jour que le général fit à cette occasion, à la date du 15 mars :

ORDRE N° 1092.

15 mars 1871.

En présence du départ des officiers de l'armée

chargés du commandement des secteurs, le général commandant supérieur désigne pour prendre le commandement intérimaire dans chaque secteur les officiers de son état-major dont les noms suivent, et indique les endroits désignés comme devant servir de quartier-général à ces nouveaux secteurs.

1er *Secteur*. — Le lieutenant-colonel d'ORGEVAL, quartier-général, mairie du 4e arrondissement, rue de Rivoli.

2e *Secteur*. . . . . .

3e *Secteur*. — Le lieutenant-colonel DUFFIÉ, quartier-général, rue Lafayette, 130.

4e *Secteur*. — Le lieutenant-colonel GIROD, quartier-général, mairie du 9e arrondissement.

5e *Secteur*. — Le lieutenant-colonel DELCHET (Auguste), quartier-général, rue de Courcelles, 10.

6e *Secteur*. — Major DEMAZY, quartier-général, mairie de Passy.

7e *Secteur*. — Commandant de CHAMBRAY, quartier-général, mairie du 7e arrondissement, rue de Grenelle-Saint-Germain.

8e *Secteur*. — Commandant LUNEL, quartier-général, palais du Luxembourg.

9e *Secteur*. — Lieutenant-colonel, GALLE, quartier-général, mairie du Panthéon.

Ces officiers s'entendront avec MM. les chefs de bataillon de leur arrondissement pour, en exécution des ordres déjà donnés à leurs prédécesseurs, maintenir le calme et l'ordre dans leur secteur.

Ils devont être constamment en communication directe avec l'état-major général.

Le général commandant supérieur,

Signé : D'AURELLE.

Nous avons changé les endroits qui devaient servir de quartier-général aux secteurs, parce que nous avons jugé dangereux de laisser les officiers chargés de ces commandements loin de l'état-major général avec lequel ils devaient être constamment en rapport; nous avions intérêt, par conséquent, à les placer le plus près possible de la Seine. Tous ces commandants de secteurs étaient pris dans notre état-major, sauf le lieutenant-colonel Galle, demandé par la municipalité du 5e arrondissement; ils sont tous restés à leur poste jusqu'au 21 mars, et parmi eux plusieurs furent arrêtés par les insurgés.

On n'avait pas pu faire partir tous les soldats isolés. J'en ai vu beaucoup dans ce moment-là. Je me rappelle que le 18 mars, lorsque je montai à cheval pour aller visiter les lieux de réunion de nos bataillons commandés, je me dirigeai vers les boulevards Haussmann et Malesherbes, lorsque j'ai été empêché de passer par une multitude de ces soldats qui encombraient les rues d'Amsterdam et du Havre.

J'ignore le motif qui fait que le 18 mars ils n'étaient pas tous partis; mais je puis affirmer cela, parce que j'ai pu le voir de mes propres yeux; je le répète, arrivé à la hauteur de la rue d'Amsterdam, mon cheval n'a pu passer.

(M. BAUDOUIN DE MORTEMART.)

Quelles étaient les dispositions de la garde nationale à ce moment?

(*Question de* M. LE PRÉSIDENT.)

Le 17 mars, le général d'Aurelle m'avait fait venir et m'avait demandé quels étaient les bataillons sur lesquels nous pouvions compter. Je fis monter le major

de place, et nous dressâmes ensemble une liste de quarante bataillons sur lesquels nous croyions encore pouvoir compter.

Nous aurions pu augmenter cette liste, la faire plus longue, mais nous n'avons voulu prendre que les bataillons qui confinaient au centre de Paris. Le général d'Aurelle me donna l'ordre de réunir, à onze heures du soir, les commandants de ces quarante bataillons, de leur établir un plan, afin de diviser Paris en sept ou huit commandements qui seraient occupés par ces quarante bataillons.

Je fis ce plan; je désignai les emplacements où les troupes devaient aller passer la journée du 18 mars, et je commandai, par l'ordre du général d'Aurelle, les officiers supérieurs, chefs de ces bataillons ainsi que les officiers d'état-major nommés chefs de secteur, pour onze heures du soir. Tout le monde est venu. Le général a réuni tous les officiers autour de lui; je leur ai donné communication de ses commandements ainsi que de la liste des emplacements qu'ils devaient occuper. Le général d'Aurelle leur adressa ensuite quelques paroles.

Le colonel Langlois a demandé au général d'Aurelle si c'était pour prendre les canons qu'on réunissait la garde nationale, ou bien si l'on cherchait simplement à défendre Paris. Il déclara que si c'était pour prendre les canons, il pensait que les bataillons ne marcheraient pas; mais qu'ils marcheraient contre les habitants qui voulaient le désordre si ceux-ci venaient les attaquer.

Le général d'Aurelle répondit prudemment, en demandant aux officiers s'ils pouvaient répondre de leurs bataillons et s'ils marcheraient pour assurer la tranquillité et l'ordre dans Paris. Ces messieurs ont répondu qu'ils pouvaient répondre de leurs bataillons dans leurs quartiers respectifs; mais qu'ils ne pensaient pas que leurs hommes voudraient sortir et marcher d'

arrondissement dans un autre. C'est à ce moment que M. Langlois a fait sa demande. Le général a répondu qu'il n'était pas autorisé lui-même à dire s'il devait prendre les canons ou ne pas les prendre, mais qu'il était bon que chacun fut prêt à prendre part à la lutte, pour ou contre, si la lutte avait lieu; qu'il était évident qu'on ne pouvait pas rester dans cette position, d'avoir en face de soi des gens qui avaient des canons et qui ne voulaient pas les rendre; qu'il y avait en ce moment deux commandements dans Paris : le Comité central et le commandement de la garde nationale, et que d'un jour à l'autre la guerre éclaterait entre les deux pouvoirs ; qu'il était nécessaire, dans cette prévision, de savoir sur qui l'on pouvait compter.

Le colonel Langlois ne comprenait pas qu'on voulût prendre les canons, mais néanmoins il n'acceptait pas l'autorité du Comité central. M. Langlois a ajouté que, dans le cas où l'on voudrait prendre les canons, il pensait que cela jetterait la division dans les bataillons de la garde nationale et serait le signal d'une collision ; mais que, s'il s'agissait de défendre Paris contre les gens de Montmartre, il répondait que toute la garde nationale marcherait et que les gens de Montmartre ne pourraient rien faire.

Vers deux heures de la nuit, après que toutes les instructions eurent été données, on se sépara ; il avait été convenu que le matin on ferait battre le rappel afin de réunir les hommes des bataillons et de se tenir prêt en cas d'accident.

Nous avons fait battre le rappel à cinq heures du matin. Le général d'Aurelle m'avait ordonné de le prévenir au premier coup de canon que nous entendrions.

A quatre heures, les tambours se sont mis à battre la marche des bataillons dans leurs quartiers respectifs, mais les hommes ne sont pas descendus; il n'y avait pas, à six ou sept heures du matin, plus de quatre à

cinq gardes nationaux au coin de chaque rue, et cependant c'est dans les bons quartiers qu'on avait fait battre le rappel.

Les bataillons qui étaient de service la veille s'étaient très bien conduits le soir.

Nous avions envoyé, afin de contrebalancer l'attitude que pouvaient montrer les troupes en voyant que la garde nationale ne voulait pas agir, deux officiers de l'état-major de la garde nationale avec chacune des colonnes qui se rendaient à Montmartre; de plus, j'avais chargé deux de mes camarades de s'échelonner sur la route afin de faire parvenir au général d'Aurelle les nouvelles qui nous viendraient de l'action. Le matin, un officier que j'avais envoyé a vu prendre Montmartre; aussitôt il est venu nous apprendre que tout était pris, qu'on avait mené cette affaire rondement; en somme, qu'on n'avait éprouvé que très peu de difficultés.

Je me fis répéter une seconde fois cette nouvelle; je montai à cheval et courus chez le général Vinoy pour lui apprendre la prise de Montmartre par les troupes, sans coup férir. Je retournai à la place Vendôme, et là je trouvai un officier qui revenait des buttes, et qui m'annonça que tout était perdu; que les troupes avaient été envahies par la population, qu'elles avaient fraternisé avec les insurgés; qu'on avait tiré sur le général Sorbiel, et que c'était fini, que l'insurrection était maîtresse du terrain, qu'elle restait en possession des canons. Je retournai chez le général Vinoy pour lui annoncer cette triste nouvelle.

A la nouvelle de cet événement, le général Vinoy est monté à cheval pour se porter sur les lieux mêmes. En rentrant à la place Vendôme, nous avons trouvé la place envahie par les troupes qui redescendaient; nous leur avons fait rebrousser chemin. Nous avons trouvé des gendarmes qui rentraient avec leurs officiers. Au

milieu de cette débâcle générale, nous n'étions pas fâchés d'être sauvegardés par la gendarmerie. Je me rendis donc chez le général Soumain, qui commandait la place, et je lui demandai, puisque les troupes étaient sous ses ordres, de les laisser sur la place Vendôme jusqu'au soir. Il les y autorisa, et ces gendarmes sont restés jusqu'au dernier moment sur la place Vendôme, où étaient rassemblés deux ou trois portions des bataillons de la garde nationale.

Lorsque j'eus la certitude que les pièces de Montmartre avaient été reprises par les insurgés, et que c'était bien un fait accompli, j'ai sollicité du chef d'état-major le commandant Roger (du Nord) des ordres pour me rendre sur différents points de Paris où nous avions réuni des bataillons, afin de voir s'il n'y avait pas moyen de tenter un dernier effort pour garder la ligne des boulevards le soir, seul moyen que je croyais possible pour empêcher l'insurrection de se propager, et faire un nouvel appel aux commandants des bataillons sur lesquels on croyait encore pouvoir compter. Cet ordre reçu, je remontai à cheval et j'allai depuis le boulevard Malesherbes jusqu'à la mairie du 9e arrondissement et même jusqu'à Saint-Laurent, où nous avions un piquet, et de là jusqu'à la caserne du Prince-Eugène. Je dis aux gardes nationaux qu'ils savaient ce qui s'était passé à Montmartre, et j'essayai de leur faire comprendre combien il était nécessaire de s'opposer à un pareil mouvement; j'ajoutai qu'il ne s'agissait plus d'un changement de général, que le mouvement était plus grave, qu'il s'agissait en ce moment de savoir si les honnêtes gens seraient remplacés par les coquins, qu'en conséquence je les engageais à faire sortir tous les gardes nationaux de leurs quartiers respectifs afin de s'opposer au passage des bataillons de Montmartre, lorsque la nuit serait venue. Quelques-uns discutaient; une partie fut de mon avis et promit

de prendre des dispositions pour que la ligne des boulevards ne fût pas occupée par les insurgés.

Le général d'Aurelle rentra vers les quatre heures à la place Vendôme, fit appeler son chef d'état-major le commandant Roger (du Nord), le colonel marquis de Corteya et moi, et nous demanda notre avis sur ce qui se passait. Il savait que nous connaissions beaucoup Paris et son esprit, et c'est pour cette raison qu'il voulait nous consulter. Son intention était qu'il fallait rentrer dans son salon et y attendre l'émeute; nous fûmes d'un avis unanime pour lui dire que si nous restions ainsi, on ne nous tuerait peut-être pas, mais que nous serions traînés dans les ruisseaux par les gens de Belleville et de Montmartre; qu'à Paris les révolutions se faisaient en un quart d'heure, et que nous avions bien l'air de marcher vers une révolution. Il prit alors le parti de donner sa démission et la fit écrire séance tenante. Le général retourna alors au Gouvernement et me donna rendez-vous pour huit heures du soir au Cours-la-Reine chez le commandant Roger.

Avant d'aller retrouver le général, je voulais lui porter quelques nouvelles de la place Vendôme. Je me rendis donc à cette place; afin de mieux voir, je montai sur un siége. La place était complétement envahie; le bataillon peu nombreux qui la gardait depuis le matin avait déclaré que si on voulait occuper la place sans en avoir reçu l'ordre, il tirerait. Les gens de Belleville leur disaient : Ne tirez pas; nous ne voulons pas nous battre, et cherchaient à parlementer.

On laissa passer une députation qui vint à l'état-major général demander qu'on laissât les bataillons de Montmartre prendre possession de l'hôtel. Le major de place et les officiers d'état-major s'y opposèrent. On convint d'aller prendre les ordres du général d'Aurelle, et le capitaine de Villiers, son officier d'ordonnance, partit pour le Cours-la-Reine. Il revint avec une lettre

adressée au commandant Barie, du premier bataillon, qui l'engageait à rentrer, le général ayant reçu l'ordre de se replier sur Versailles avec les troupes du général Vinoy.

Nous avons fait évacuer la place Vendôme à tous les gendarmes; nous les avons fait partir par la rue de Rivoli, et les bataillons de l'émeute ont seulement alors pénétré sur la place Vendôme.

En quittant le général chez le commandant Roger (du Nord), on nous assigna un rendez-vous pour la nuit; mais les circonstances ne permirent pas au général et au chef d'état-major de nous répondre, et, après avoir attendu, nous partîmes pour Versailles nous mettre aux ordres du Gouvernement, où l'état-major a organisé les bataillons de volontaires et a eu l'honneur de rentrer à Paris dans l'état-major du maréchal de Mac-Mahon.

(M. Baudouin de Mortemart.)

J'ai été envoyé à Paris, la première fois fe 8 avril, par M. Barthélemy Saint-Hilaire; voici les pièces authentiques qui l'attestent. J'étais, à cette époque, en relations avec M. Bonhoure, l'un des secrétaires-rédacteurs du *Compte rendu analytique* des séances de l'Assemblée nationale. J'avais aussi des rapports avec MM. Lockroy, Floquet et autres membres de la *Ligue républicaine*, qui s'occupaient de chercher des moyens de conciliation. M. Bonhoure me remit une lettre pour M. Barthélemy Saint-Hilaire.

Je fus amené d'une façon toute fortuite à me lancer dans le mouvement de Paris. Pendant la guerre avec la Prusse, j'étais colonel de la deuxième légion *Alsace et Lorraine*. Au moment du décret portant que les Al-

saciens et les Lorrains n'auraient pas à servir dans la garde nationale, — cela à la requête des Prussiens, — plusieurs de mes amis, officiers dans l'armée, voulant s'enfuir, me demandèrent de constater, ce qui était vrai, qu'ils étaient bien Lorrains. J'avais emporté avec moi, sans y songer, une malle contenant mes imprimés d'Alsace et Lorraine et mon cachet. Je fis des certificats, et ces officiers purent sortir de Paris. Je citerai, par exemple, M. Hennequin, lieutenant au 77e, à qui Rossel avait refusé un certificat. Le mien lui suffit cependant et il put sortir de Paris.

J'ai causé avec beaucoup de personnes qui me répondirent : « Vous pourriez avoir de l'influence, si vouliez, et vous arriveriez à faire sortir bien des gens de Paris.

Je fus ainsi amené à voir la Commune de très près. Je ne l'ai jamais regardée comme redoutable pour quelqu'un d'audacieux. Ce que je dis là peut sembler un peu fort, mais je crois pouvoir le démontrer.

Je crois que, même au milieu de la Commune, on pouvait faire beaucoup de bien, sans participer le moins du monde aux intrigues et aux turpitudes des individus qui composaient ce prétendu pouvoir.

Je revins à Versailles. M. Barhélemy Saint-Hilaire et le maréchal Mac-Mahon voulurent bien m'envoyer à Paris avec un laisser-passer qui constatait ma qualité. C'était le 20 avril. Je n'étais donc pas envoyé comme espion. On savait que j'allais me mettre au service de la Commune pour tâcher de rendre des services compatibles avec ma dignité de colonel. Ce n'était pas tant le grade que le caractère que je tenais à avoir, puisque l'armée auxiliaire avait été congédiée. J'ai vu bien des gens qui avaient des caractères divers.

Voici différents documents qui donneront des éclaircissements sur le rôle et la mission que j'ai remplis.

Ces documents sont :

Une lettre que j'écrivais à M. Thiers.

Deux certificats.

Et deux lettres que j'ai adressées en juin à M. Bethmont, député.

« Monsieur le président du Conseil,

» Pour me décider à conserver le poste où je suis placé malgré moi, poste plein de périls et plus hérissé de difficultés encore, il n'a fallu rien moins que l'imminence des catastrophes que ma présence a jusqu'ici conjurées et de celles plus terribles encore qu'elle peut prévenir.

» Contraint tous les jours de voir, d'ordonner, parfois même d'accomplir des actes que je n'ose qualifier, j'endure un véritable martyre qu'aggravent encore les doutes dont à certains moments j'ai peine à me défendre sur l'appréciation de ma propre conduite.

» Répugnant invinciblement à toute trahison, je me sens incapable d'y consentir, même envers des criminels, à plus forte raison envers des hommes égarés dont l'erreur n'est pas sans quelques excuses.

» Ce que je puis faire et ce que je ferai (car je sais que c'est rendre à tous un service qu'un honnête homme ne peut refuser à personne), c'est d'empêcher la destruction de toute une partie de Paris et les sacrifices effroyables de ses habitants.

» Ceci, je le ferai, et s'il ne m'est pas donné d'y survivre, au moins l'aurais-je fait avec la certitude que j'emporterai avec moi mon honneur intact, et, j'en suis sûr, votre estime.

» Je ne puis rien de plus; entouré d'hommes dont la défiance est toujours en éveil, surveillé dans tous mes actes, commandant à des hommes dont je ne suis obéi qu'à la condition de flatter leur violence en la dépas-

sant, j'use toutes mes facultés à établir autour de moi un calme et un ordre relatifs, et c'est avec de grandes difficultés que j'ai pu conserver intact le précieux dépôt de toutes les archives accumulées dans mon arrondissement.

» Essayer au-delà eût été tout compromettre et m'enlever la faculté de rendre, au dernier moment, le service pour lequel, seul, je ne puis me résoudre à cette épouvantable situation.

» L'ami dévoué dont la sympathie et les conseils m'ont soutenu vous dira le reste. Il vous dira que, menacé tous les jours d'une désignation à un poste terrible, j'ai été pendant quelques heures contraint de l'occuper et que je n'ai pu, m'en débarrasser momentanément qu'au prix des plus dangereux efforts.

» Je m'en remets à lui pour vous faire connaître dans ses détails et la situation et ses desseins.

» Je m'en remets à votre sagesse et à votre cœur pour juger de la suite qu'il convient de donner à tout ceci; et, permettez-moi d'ajouter que ce à quoi je tiens surtout, c'est de pouvoir sortir de cette situation, qui parfois m'épouvante, le front haut et la conscience satisfaite avec l'assurance de votre estime.

» Veuillez agréer, monsieur le président du Conseil, l'assurance de mon entier dévouement,

» BARRAL DE MONTAUD.

» 18 mai 1871. »

« Paris, 28 mai 1871.

« Je certifie que M. de Montaud, colonel de la 2e légion, Alsace et Lorraine, ayant été arrêté chef d'état-major du 7e arrondissement, au service de la Commune, a été rendu à la liberté sur la demande du colonel d'Abzac, chef d'état-major du maréchal Mac-Mahon

(M. de Montaud était porteur d'un laisser-passer du maréchal de Mac-Mahon et d'un laisser-passer de M. Thiers.)

» *Le prévôt du* 5e *corps*,

» *Signé :* DE TRÉVELIN. »

« Vu par nous, maire du 9e arrondissement.

» Le 28 mai 1871.

» *Signé :* E. FERRY, *adjoint*.

« Vu par nous.

« Pour le lieutenant-colonel commandant le 9e arrondissement.

» *Le commandant d'état-major*.

» R. LURQUEZ.

» 29 mai 1871. »

« Versailles, 3 juin 1871.

» J'atteste que M. de Montaud, tout en étant resté à Paris dans la garde nationale, a servi le parti de l'ordre, d'accord avec les personnes qui de Versailles s'entendaient avec lui.

» *Signé :* BARTHÉLEMY SAINT-HILAIRE,
» *Représentant du peuple*. »

« Paris, le 13 juin 1871.

« Monsieur Bethmont,

» C'est dans un intérêt d'honneur que je viens vous prier de rétablir, telle qu'elle doit être l'appréciation de mes services et de ma conduite.

» Monsieur le président du Conseil a paru croire que

j'avais commencé par servir la Commune et que j'en avais été un partisan, un agent, pour en devenir après un transfuge.

» Cette erreur donnerait au rôle que j'ai joué un caractère à la fois coupable et vil que je ne puis accepter. Je consens parfaitement à ne recevoir aucune récompense ; mais il n'est pas acceptable qu'ayant bien mérité je sois puni et flétri.

» Dès le 19 mars, j'offrais mes services à M. le général Le Flô. D'accord avec quelques députés des Vosges qui me connaissent et m'estiment, j'offrais de former un corps de volontaires vosgiens pour la défense de l'Assemblée. La proposition fut d'abord acceptée, puis retardée, et, finalement, indéfiniment ajournée.

» Je demeurais à Paris, je n'ai pas quarante ans; la Commune voulut m'incorporer de force dans ses bataillons.

» Je m'esquivai et me rendis à Versailles. Là, je soumis le cas à M. Barthélemy Saint-Hilaire, je pensais que restant à Paris je pourrais grouper autour de moi quelques bataillons et dans un moment donné concourir à la défense de l'ordre.

» C'est d'accord avec M. Barthélemy Saint-Hilaire, et porteur du laisser-passer ci-joint, ainsi que d'un laisser-passer du maréchal Mac-Mahon, que je suis rentré à Paris et devenu lieutenant-colonel d'état-major chargé d'administrer le 7e arrondissement.

» Quand je pus juger la situation, j'écrivis à M. le président du Conseil, avec lequel j'étais en communication par l'intermédiaire de M. Bonhoure, la lettre qui précède, qui définit le rôle dont je croyais pouvoir me charger. Des instructions conformes me furent plusieurs fois transmises.

» Ce rôle, je l'ai rempli, non sans incidents pénibles et sans quelques dangers. Si les archives du ministère de la guerre, de la Chambre, du ministère de l'instruc-

tion publique existent encore, c'est que j'ai employé toutes mes forces à les préserver. Aucun pillage, aucun meurtre, aucune violence n'ont été commis dans mon arrondissement tant que j'y suis resté, et jamais dans aucun journal, dans aucun acte de la Commune mon nom n'a été prononcé.

» Le réseau électrique par lequel étaient commandées toutes les mines des égouts a été par moi détruit au milieu de mille difficultés.

» J'ai été livré à moi-même à partir du 22 au matin. Je n'ai pu communiquer, malgré mes efforts, avec l'armée. Si j'avais eu cent hommes, ou même cinquante le lundi matin, le conseil d'État, la Légion d'honneur et la rue du Bac n'auraient pas brûlé.

» J'étais seul, j'ai été six ou sept fois arrêté perquisitionné. Des papiers importants et qui pouvaient m'être fort utiles m'ont été enlevés; mes armes, même mes armes de luxe, mon portefeuille, quelques-unes de mes pièces justificatives m'ont été saisis.

» Et maintenant, j'ai la douleur d'être considéré comme un insurgé transfuge! Ceci je ne puis l'accepter.

» Ce que je désire avant tout, c'est que justice me soit rendue à cet égard.

» Je tiendrais qu'un témoignage honorable me fût donné; du reste, il m'était promis depuis longtemps, et c'est mon absence de Versailles et ma présence à Paris qui ont motivé cette mise à l'écart.

» J'avais espéré que je pourrais continuer dans la Légion étrangère les services que je puis rendre. Je me sentais en état de bien faire. S'il faut y renoncer, j'y renoncerai; mais qu'au moins l'honneur soit sauf et que, d'autre part, les hommes qui m'ont aidé, et dont je donnerai les noms, ne soient pas inquiétés.

» Ce n'est pas sans tristesse et sans regret que je vous soumets cette situation, si différente de celle que j'avais espérée.

» Je compte sur votre bienveillante équité pour faire connaître l'exacte vérité.

» Je crois que la vérité doit suffire à m'obtenir justice. Laissez-moi finir en me disant votre tout dévoué et très humble serviteur,

» BARRAL DE MONTAUD, *lieutenant-colonel.* »

« Paris, le 17 juin 1871.

» Monsieur Bethmont,

» J'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli la demande qu'hier vous m'avez conseillé de formuler; après avoir bien réfléchi, je me suis décidé à maintenir la demande de mon grade.

» S'il y avait des inconvénients par trop sérieux, je me croirais récompensé au-delà de mes espérances si M. le président du Conseil voulait bien me faire adresser une simple lettre de remercîments qui me fût un témoignage de ma conduite.

» Je rentre auprès de mes enfants, et vais prendre un peu de calme et un repos de quelques semaines dont j'ai grand besoin.

» Je voudrais toutefois, avant de partir, obtenir au moins, et ce n'est pas pour moi cette fois que je demande, que les personnes dont j'ai employé les services ne fussent point inquiétées.

» Il en est deux qui ont coopéré sciemment à mon entreprise et auxquelles l'argent ne saurait être offert les autres méritent, par le danger couru (et pour d'autres circonstances encore), de n'être point recherchée pour leur présence parmi les insurgés.

» Laissez-moi me dire, Monsieur, votre tout dévoué et reconnaissant serviteur,

» BARRAL DE MONTAUD, *colonel.* »

Colonel de la 2e légion Alsace et Lorraine, durant la guerre, j'avais suivi de Bordeaux à Versailles le Gouvernement, et j'avais, avec le ministre de la guerre (général Le Flô), de nombreux rapports au sujet de mes hommes, appuyé que j'étais par les députés de ces départements, tels que MM. Buffet, Claude, Georges, etc.

A part ces messieurs, j'étais très connu à la Chambre par MM. le marquis de Juigné (Sarthe), de Tarteron (Gard), vicomte de Rodez-Bénavent (Hérault), général de Chabaud-Latour, Paul Bethmont et bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer.

Logeant à Paris, je venais presque chaque jour à Versailles, tant que les communications ne furent pas interrompues; en relations suivies avec M. Bonhoure, secrétaire-rédacteur à la Chambre, j'étais, par lui, en rapport avec plusieurs membres de la Ligue de l'Union républicaine, Lockroy, Floquet, etc.

Ici un regard en arrière fera sentir de quelle manière j'appréciais le mouvement insurrectionnel. Le Comité central que Jaclard, disciple de Blanqui, avait fondé, gouvernait la garde nationale sous prétexte de fédération, mot qui signifiait en apparence solidarité, union, et en réalité obéissance passive aux ordres du Comité.

Il comptait dans son sein des hommes fort capables tels que Moreau, Géresme, Varlin, etc., et faisait marcher ses partisans en leur persuadant qu'*eux, les républicains, combattaient les royalistes de Versailles.*

Derrière le Comité, on devinait à peine l'Internationale et les jacobins.

Les bataillons fidèles étaient impuissants; mal commandés, ayant pour officiers des hommes en général inférieurs à leurs soldats. Il aurait fallu un autre chef que l'amiral Saisset; et les velléités de résistance à la gare Saint-Lazare et à l'Opéra ne servirent qu'à décourager ceux qui s'y trouvaient lorsqu'ils ne s'y virent pas soutenus.

Le Comité ne voulait pas de combats dans les rues, et pour occuper les gardes nationaux jouant depuis trop longtemps au soldat, il fit la fameuse sortie torrentielle devant laquelle avait reculé Trochu.

Le 4 septembre, l'opposition avait profité de la chute de l'empire pour usurper le pouvoir. Le peuple suivant cet exemple, préparé par l'empire et le suffrage universel, cherchait à en faire autant le 31 octobre, et réussissait le 18 mars.

Il oubliait que son manque d'instruction le mettait à la merci de tous les déclassés : des agents travaillant pour leur propre compte, des agents cherchant dans leur intérêt personnel à amener le retour de l'empire déchu, des agents prussiens voulant affaiblir la France pour écarter l'idée même d'une revanche, des jacobins cherchant à appliquer leurs théories et voulant le pouvoir, et finalement de l'Internationale rêvant une révolution sociale et universelle.

Revenons aux faits : le 7 avril, les communications étant interrompues, M. Bonhoure me charge de porter à M. Barthélemy Saint-Hilaire un rapport demandé sur Paris et sur l'Union républicaine. Par Saint-Ouen j'arrivai à pied jusqu'à Sèvres, où le général Verger me donna un cheval et quelques hussards pour m'accompagner à Versailles.

Introduit immédiatement, à minuit, auprès de M. Barthélemy Saint-Hilaire, je rends compte, et j'insiste surtout sur la possibilité d'une journée des prisons. Il me fut répondu :

« Les otages, les otages, mais nous n'y pouvons rien ! Qu'y faire ? Tant pis pour eux ! »

Le lendemain, je repartais, muni des pièces qui ouvraient passage au colonel de Montaud, et j'emportais la réponse suivante, toujours de M. Barthélemy Saint-Hilaire : « Il faut que force reste à la loi ; il faut que le canon brise ce que la conciliation ne saurait unir. »

Le Comité central était la seule autorité sérieuse; il n'avait eu l'air d'abdiquer que pour se cacher derrière la Commune, mannequin par trop complaisant.

Il commença par faire émigrer tous ceux dont il avait à redouter le nombre ou l'énergie; des réquisitions de gruyère ou de vin, le pillage des caisses publiques, alors qu'il respectait la Banque, des arrestations aussi arbitraires que de peu de durée, et par dessus tout celle trop sérieuse, hélas! des otages, tels furent ses moyens, puis il ferma les portes, et Cluseret obligea tout le monde à prendre les armes, n'exceptant, par ordre des Prussiens, que les Alsaciens et les Lorrains.

Ma qualité de colonel me fit délivrer quelques certificats de nationalité, qui furent acceptés sans contestation. C'est ce qui me donna l'idée de jouer un rôle au milieu de toutes ces turpitudes, et ne pouvant, par caractère et par opinion, marcher sur les traces des agents de la Commune, je songeais à les combattre jusque dans leur sein et à faciliter la fuite aux faibles et aux timides.

Pour m'entourer de toutes les garanties possibles, je me rendis à Saint-Denis, où le commandant de place prussien, lecture faite d'une lettre de Paris, me donna un passeport prussien, orné de l'aigle à deux têtes; je ne tardai pas à m'apercevoir de la puissance de cette recommandation.

Le 19 avril, j'étais à Versailles, et le 20, M. Barthélemy Saint-Hilaire et le maréchal Mac-Mahon m'envoyaient à Paris comme *colonel* et non comme un espion vulgaire, chargé d'une mission spéciale, et devant pour réussir occuper un des plus hauts grades que pût donner l'insurrection.

M. le marquis de Juigné avait vainement cherché à m'en détourner.

De retour à Paris, j'essayai de galvaniser les rares

bataillons non fédérés. Ma tâche était des plus ardues ; faute de pièces, il me fallut traîner, de Paris à Versailles, un délégué, le capitaine Pons, auquel M. Barthélemy Saint-Hilaire dit qu'il pouvait avoir toute confiance en moi. Peine perdue, les officiers fidèles étaient à Versailles, et les gardes, pressés par le besoin, se rangeaient tous les jours du côté de la Commune.

Obligé d'agir carrément, je me fis arrêter comme colonel d'état-major et conduire auprès de Delescluze ; j'eus à choisir entre servir la Commune ou être emprisonné comme otage. Le choix n'était pas douteux; Rossel, méfiant, m'envoya d'abord à Razoua, puis à Jaclard, 17e légion; deux jours après j'avais su esquiver la surveillance de ce dernier et me faire nommer par Meyer à la 7e légion (faubourg Saint-Germain).

Là, je trouvai comme municipalité quatre membres de la Commune.

Le docteur Parisel, bellâtre infatué, travaillant dans les ténèbres avec ses aides de camp; Lutz, ancien franc-tireur, et Benoît, marchand de vin. Parisel était de la commission scientifique, et les deux autres forment avec lui le trio des incendiaires (fuséens et pétroleuses);

Puis venait le général Brunel, toujours dehors, marié à une femme allemande, espion prussien comme elle;

Ensuite Urbain, maître d'école aussi violent que peu intelligent, gouverné par une mégère, la citoyenne Leroy;

Enfin, Sicard, sorte de mercier politique, mangeant bien et difficile à réveiller;

Dans la pénombre, de hideux séïdes, tels que Lutz et Benoît; des déclassés comme de Fayet de Chabannes, secrétaire général, et au milieu de ce fouillis, tout un monde de femmes grouillant au hasard, sous prétexte d'ambulances ou de travail.

C'est là que j'acceptai les fonctions de lieutenant-

colonel, chef d'état-major, n'allant jamais au feu, pas plus que mes employés, mais commandant militaire de l'arrondissement.

Voici la liste du personnel que je désignai, les nominations étant à notre choix :

Depeyre, ancien sous-officier de cavalerie ;
Martin, ancien sous-officier d'infanterie ;
Vizentini, ancien brigadier des gardes municipaux ;
Haussmann, ancien sergent-major de la garde ;
Bayla, ancien sergent-major de la garde ;
Launay, ancien maréchal-des-logis-chef de cavalerie;
Chenel, ancien adjudant d'infanterie de marine ;
D'Agneau, ancien employé de la mairie, encore en fonctions ;
Geoffroy, ancien maréchal-des-logis d'artillerie ;
Monneret, ancien maréchal-des-logis des guides.

La composition de mon personnel était la plus grande preuve de l'autorité que j'exerçais sur mon entourage.

Mon premier acte fut de rendre à l'ancien major de la garde nationale régulière sa comptabilité, et de lui confier en dépôt les sommes représentant la masse des tambours, que la Commuue chercha vainement à s'approprier.

Logé à l'ancienne ambassade autrichienne, j'ai toujours fait respecter mon habitation très convoitée cependant ; ma voiture a toujours porté mes armoiries, et les missives officielles étaient toujours adressées au citoyen vicomte colonel de Montaud.

Que n'eût-on pas fait avec un peu d'audace !

A ce moment Cluseret était fort suspecté ; travaillait-il pour son compte ? Travaillait-il pour les Prussiens, desquels il tenait un passeport semblable au mien ? Voulait-il se vendre ? Dans ce cas, il demandait

bien cher! D'une main il excitait le désordre, de l'autre, il nous faisait établir les fameuses situations, d'après lesquelles il y avait 220,000 hommes sous les armes. Son plan avoué était d'évacuer les forts, se tenir derrière les remparts, faire une seconde enceinte de barricades, et se servir des égouts pour faire sauter les divers quartiers au fur et à mesure de leur occupation par les troupes.

Cluseret tombé, Rossel lui succéda; plus sérieux, ce dernier ne voyait dans la Commune qu'un moyen pour arriver à renverser le Gouvernement de Versailles, et à fonder une république avancée qui poursuivit la guerre à outrance.

Il ne me perdait pas de vue, et ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés que j'ai pu échapper à sa surveillance.

Le rapport, auquel assistaient tous les chefs d'état-major chaque matin, consistait à indiquer les bataillons prêts à partir et à réclamer pour les autres ce qui leur manquait; inutile d'ajouter que je demandais toujours ce qui n'existait pas en magasin.

Mayer signait tous les bons de réquisition, et signait sans lire jusqu'au bon suivant :

« Bon pour une guillotine permanente devant fonctionner demain matin sur la personne du signataire de la présente. »

Des six bataillons que renfermait l'arrondissement, le 15e seul avait son effectif complet; non fédéré, ce bataillon ne faisait que le service de l'arrondissement, et je comptais beaucoup sur lui. La Commune me tracassant outre mesure, je fus obligé de me confier à son commandant, le nommé Dupuis, qui, après avoir reçu cette révélation, s'enfuit immédiatement à Versailles.

Le lendemain, la Commune me forçait à dissoudre ce bataillon, qui ne s'est pas reformé depuis.

Le 16e et le 17e n'ont jamais existé, bien que tels ou
eels officiers, prétendus héros des barricades lors de la
rentrée des troupes, offrissent de les reformer et d'en
prendre le commandement.

Le 105e comptait 400 hommes, dont 200 allaient au
feu; il était très zélé; son ancien commandant était
passé colonel de la légion.

Le 106e comptait 150 hommes, se repentant de l'ap-
pui prêté le 31 octobre au général Trochu.

Le 187e avait 200 hommes, ouvriers du Gros-Cail-
ou, fort excités par l'Internationale.

Les quatre membres de la Commune se bornaient
lans l'arrondissement à donner quelques audiences, à
faire quelques mariages; ils se faisaient suppléer par
ine commission municipale, qui, bien que nommée par
eux, les dominait, aidée en cela par le club socialiste
lu 7e arrondissement.

La commission militaire dont Lutz et Benoît fai-
aient partie, s'occupait de poursuivre les réfrac-
aires, de les désarmer et de les enrôler. Je fus assez
heureux pour la faire révoquer et arrêter ainsi le pil-
age qu'elle pratiquait sur une large échelle, sous pré-
exte de chercher les armes cachées. Sur ce point, elle
tait aidée des compagnies franches : vengeurs de la
République, vengeurs de Flourens, enfants perdus et
autres, qui, eux, pillaient les édifices publics et les
naisons inoccupées.

Une autre cause de pillage dans l'arrondissement, a
té la distribution des billets de logements aux habi-
ants des maisons effondrées lors de l'explosion de la
artoucherie Rapp. On choisissait à dessein les plus
ristocratiques hôtels, et je n'ai pu tout empêcher!

L'intendance, dirigée par les frères May, volait d'une
nanière scandaleuse; elle fut définitivement remplacée
ar Varlin.

La solde était de trente sous par homme, quinze

sous (que chacun touchait) par femme légitime ou non (d'après une circulaire du Comité central).

Les officiers au feu touchaient la même solde que l'armée, et seulement demi-solde dans leurs foyers.

Les membres de la Commune avaient 100 francs par semaine, et le mardi 23 mai on leur a donné 1,000 fr. à chacun pour favoriser leur fuite. La Commune, bien qu'ayant la Banque de France sous sa main, payait peu, *elle croyait durer*.

Le Comité central, mécontent de la Commune, s'adjoignit les chefs de légion, et dès lors ayant la force pour lui, il se rendit à la Commune et demanda au Comité du salut public le renvoi de Rossel et la remise entre ses propres mains du ministère de la guerre, sous la présidence d'un délégué civil et sous la surveillance de la commission militaire. Rossel essaya vainement de résister, voulut détruire les chefs de légion en formant des régiments commandés par ses créatures, et, sentant le pouvoir lui échapper, il se retira.

Le Comité central était arrivé à ses fins ; il fut assez puissant pour faire arrêter quelque temps après, Mas son délégué militaire à la guerre, qui n'était là qu pour le contrecarrer. Masson m'écrivit pour me prie de venir à la tête de plusieurs bataillons le délivrer mais le cas était prévu, et le titre d'ancien agen de police faussement attribué au prisonnier suffit pou retenir tout le monde.

J'avais déjà écrit à M. de Juigné le 8 mai, et, vers l 12, j'envoyai Vizentini (de mon état-major) lui porte une seconde missive.

La sortie était fort difficile. Un bureau de visa éta installé au chemin de fer, et il fallait, soit le timbre d ce bureau, soit le timbre prussien pour passer. Néan moins six cent dix-sept certificats d'Alsace et Lorrain furent délivrés par mon secrétaire et favorisèrent l sortie d'autant d'individus.

Cluseret parti, je croyais son plan oublié, le hasard seul me mit sur la voie; je pus constater que l'on se préparait à faire sauter l'un après l'autre les divers quartiers, et ce au moyen de fils télégraphiques reliés à deux claviers établis, l'un au télégraphe central, l'autre à l'Hôtel-de-Ville.

M. Thiers m'avait envoyé par M. Bonhoure 10,000 fr. contre un reçu; je gagnai à prix d'or deux individus qui écartèrent tout danger, d'abord du côté de Montrouge, avenue d'Orléans, puis au Point-du-Jour, et enfin à la Porte-Maillot.

Ce n'est que le dimanche 21 que fut interceptée toute communication avec les quartiers du centre, le clavier du télégraphe fut démonté et envoyé à l'Hôtel-de-Ville, où se trouvait le premier, déjà hors de service.

Bonhoure, qui allait et venait, grâce au passeport prussien que je lui avais prêté, porta à M. Thiers une longue lettre qui précisait on ne peut mieux, et le rôle que je jouais et de quelle manière j'entendais le jouer; d'un autre côté il écrivait à ma famille et ses lettres constatent une grande partie des faits que je viens d'énoncer.

Le dimanche soir, Bonhoure partit à sept heures de Versailles, par ordre de M. Thiers, pour me prévenir en toute hâte; je le vis à onze heures. A minuit, Parisel essayait vainement de réveiller le quartier en faisant sonner le tocsin et battre la générale; je m'esquivai et passai environ quatre heures à travailler avec les deux hommes cités plus haut.

De quatre à cinq heures du matin, mandé par Delescluze au ministère de la guerre, je pus le faire évacuer et le préserver d'une bande d'incendiaires.

Vainement, à sept heures, j'essayai de me joindre à l'armée; accueilli au Champ-de-Mars par une violente fusillade, je dus me retirer sous un prétexte quelconque, et attendre chez moi les instructions que l'on ne

pouvait pas manquer de me faire parvenir par l'intermédiaire de Bonhoure.

Si à ce moment on eût marché en avant, il n'y avait pas une barricade de construite, et très peu d'hommes étaient sous les armes.

Bonhoure vint me rejoindre, et ne recevant rien, nous allâmes le mercredi soir faire viser nos papiers chez le maréchal Mac-Mahon.

Je restai quelques jours à Paris, arrêté à chaque instant, jusqu'à ce que, le 3 juin, M. Barthélemy Saint-Hilaire m'eût donné une pièce constatant que j'avais servi la cause de l'ordre. Puis, au bout de quelques jours, voyant que j'étais sans cesse arrêté, je me décidai à rentrer dans le Midi, emportant comme unique récompense la satisfaction d'avoir fait loyalement mon devoir.

Je ne suis revenu que cité comme témoin par le conseil de guerre.

Bonhoure avait repris son service dès le 26 mai, après m'avoir communiqué la réponse de M. Thiers au sujet de l'argent qui me restait entre les mains.

J'avais ordre de le distribuer à mes hommes.

Je me hâtai de le faire.

En résumé, je crois avoir, pendant mon séjour à Paris, rendu les services suivants :

Favorisé par la délivrance de certificats l'évasion de six cent dix-sept personnes, parmi lesquelles des officiers de l'armée, des négociants, etc.

Empêché le pillage en détail de tous les hôtels d'un quartier aussi peu sympathique à la Commune que le faubourg Saint-Germain.

Conservé les archives de la Guerre, de l'Instruction publique et des divers ministères du quartier.

Défendu contre toutes les tentatives de vol le Garde-Meuble et l'hôtel de l'ancienne ambassade d'Autriche.

Enfin, prévenu toute explosion dans Paris et détruit

tout point de contact entre les fils télégraphiques, que chacun a pu dès lors se donner la facile gloire de couper maintes et maintes fois.

Pour parvenir à détruire le réseau de fils télégraphiques placés dans les égouts, j'ai eu deux individus qui passaient à peu près leurs nuits dans les égouts. Ceux-ci dépendaient de la délégation scientifique qui avait pour chefs Parisel, Benoît et autres appartenant presque tous au 7e arrondissement. Il y avait parmi ces fuséens et pétroleurs, tous membres de l'Internationale, plus ou moins Allemands, de l'école de P..., des gens qui ne reculaient devant rien, mais qu'avec un peu d'habileté on pouvait faire parler, car ils étaient très vaniteux, très fiers d'eux-mêmes. Ils avaient établi des cartouches de nitro-glycérine qui portaient à leur partie supérieure une capsule de fulminate de mercure à laquelle communiquait le fil télégraphique. Ces gens n'étaient pas connus; on ne les voyait guère à la lumière. Les deux individus que j'ai pu séduire, qui ont coûté fort cher, appartenaient eux-mêmes à la délégation scientifique; seulement ils étaient assez mal traités et ils se regardaient comme sacrifiés d'avance. S'il y avait quelque matière pouvant faire explosion on les en chargeait.

Parisel avait défendu tout travail de nuit aux boulangers. On avait séduit une vingtaine de garçons bougers qui avaient simulé une grève. C'était afin de pouvoir entrer et disposer son pétrole et ses autres matières que Parisel empêchait les boulangers de travailler pendant la nuit.

Il y avait des dépôts de différentes matières incendiaires ou explosibles dans les quartiers de Montrouge, du Point-du-Jour, de la porte Maillot, etc. Les fils venaient se relier, par les appareils de la rive gauche, à un clavier central, dont Parisel, L... et un autre, dont je ne sais pas bien le nom, avaient seuls la clef.

Un nommé Prot était directeur du télégraphe à ce moment.

Le clavier central dont je parlais était tout petit ; il avait des touches dont chacune portait la désignation d'un embranchement. On m'a expliqué que, pour arriver à faire sauter telle partie plutôt que telle autre, on avait disposé des électro-aimants qui devaient faire avancer ou faire reculer deux, trois, quatre, cinq fois, une espèce d'étoile qui établissait le contact d'une certaine façon ou qui l'interrompait. L'étincelle électrique devait suffire quand le contact était établi.

A cause de mes fonctions, je ne pouvais pas aller dans les égouts ; mais les renseignements que je viens d'indiquer sont bien exacts, je le crois.

L'insurrection de Paris était prévue.

Au fond de la population ouvrière, l'intérêt socialiste, surexcité par des connaissances imparfaites et des rudiments d'idées, toujours tenu en éveil par le contact et la vue des jouissances et du luxe, puis les instincts, les appétits, les vieilles rancunes, le souvenir de juin 1848, tout cela préparait parfaitement l'insurrection.

Ensuite la situation morale issue du siége, était celle-ci. Paris, exaspéré contre le Gouvernement du 4 septembre, avait cette idée qu'il était trahi. La bourgeoisie, par haine du gouvernement Trochu, Picard et autres, avait laissé faire le 31 octobre.

Les ferments ne manquèrent pas : l'Internationale livrée aux étrangers, à la section belge (École de Pape), à la section russe (Baboukine) et surtout à la section allemande (Karl Marx et Frankel), se préparait à une

entreprise décisive qu'elle avait déjà tentée sans succès à Genève.

Le parti jacobin (Blanqui, Delescluze), était plus agissant encore; il se montrait. Pyat rédigeait *le Combat;* l'Internationale, au contraire, se cachait, mettant en avant le Comité central, composé de nullités ou de grotesques.

Au jour de la capitulation, Paris était prêt. Au 31 octobre, on avait fait l'apprentissage de l'insurrection.

Tout conduisait à une émeute : l'action de l'Internationale, dissimulée, impuissante; l'action des Jacobins, la haine du Gouvernement de la Défense, la présomption de la garde nationale, qui se croyait supérieure à l'armée, l'armement exceptionnel que jamais une insurrection ne pouvait espérer, l'instinct et l'appétit des faubourgs vivant de solde sans travail et particulièrement heureux de n'être plus gênés par aucune police. Les agissements étrangers, indirects par l'Internationale, directs par les espions, l'impopularité de la paix si lourde et à laquelle la vantardise parisienne ne pouvait se résigner, enfin, même chez le bourgeois, d'ailleurs peu disposé à faire de l'héroïsme effectif contre l'émeute, la répugnance invincible contre la réstauration monarchique qu'on lui annonçait, telles furent les causes qui rendirent inévitable l'explosion d'un mouvement.

N'oublions pas de mentionner le militarisme du peuple, et l'envie qu'avait la garde nationale de descendre au moins une fois dans l'arène, conduite par des chefs qui la pousseraient en avant, au lieu de ne l'envoyer au feu qu'avec l'idée bien arrêtée de ne pas utiliser ses efforts.

Le 18 mars, les chefs seuls savaient où ils allaient; nuls autres ne s'en doutaient.

D'accord pour commencer l'émeute, l'Internationale et les Jacobins avaient tous deux l'idée de pousser à la

République ; ils ne voulaient, ils ne pouvaient se renfermer dans Paris.

Delescluze et les siens voulaient la République française, autrement dit le pouvoir. Frankel et Karl Marx voulaient la République universelle, c'est-à-dire une révolution sociale et le renversement de tout ce qui existait.

Il fallait donc trouver un terrain neutre où l'on fût d'accord, un prétexte juste comme le sont toujours les prétextes d'insurrection. Il n'y avait pas d'idée; on mit la Commune en avant dans le sens de municipalité, souvenir de 93, qui devait rallier les grandes villes. C'était là le seul point où l'on pût s'entendre, mais ni Delescluze, ni Frankel n'y ont jamais cru.

Prudemment cachés et ne mettant en avant que des fantômes, les chefs ne se montraient pas; il fallait attirer le public, et la présence de tels ou tels noms eût été par trop significative. Ce ne fut que plus tard lorsque chacun plus ou moins entraîné, plus ou moins compromis, ne pût s'arrêter sur la pente où il s'était laissé pousser, que l'on vit cesser le mystère.

Pas de programme, partant pas de contradiction pas de rivalité, comme au 31 octobre, où les fidèles de Delescluze refusèrent de seconder ceux de Blanqui.

Bien plus, il n'y avait pas de programme possible il n'y en a jamais eu ; chacun bâtit le sien. Jules Vallès a rêvé Paris libre, Paris tête sans corps; mais à part Jules Vallès, chacun avait son rêve.

Les maires s'y laissèrent prendre; avec eux, les députés de la Seine. Seuls, quelques esprits clairvoyants sentaient le vide du prétexte adroitement trouvé, et il fut dit lors des premières élections de la Commune, dans une nombreuse réunion d'hommes et de fonctionnaires politiques de Paris : voici les concessions municipales les plus larges; la nouvelle Commune s'en contentera-t-elle? Nul ne put répondre.

Dès le premier jour du vote, la Commune, qui voulait rester municipalité, fut obligée de se lancer dans le domaine de la politique. Elle devint assemblée, se disant Assemblée républicaine, par opposition à l'Assemblée royaliste, et, méprisant le grand principe de suffrage universel d'où elle émanait, elle osa dénier tous les droits à l'Assemblée de Versailles, la seule mandataire légale de ce suffrage universel.

La Commune ne fut qu'un prétexte; elle servit de manteau au Comité central, qui n'abdiqua jamais, tout en ayant l'air de lui céder le pouvoir; elle servit aux jacobins pour proclamer la République française; à l'Internationale pour préparer la République universelle, qui ne prit réellement naissance et ne montra de quoi elle était capable que le jour où Delescluze signala son avénement par la proclamation bien connue : Plus d'état-major galonné! que le peuple aux bras nus se lève!!...

L'organisation de l'Internationale dans Paris était extrêmement adroite; les membres de l'Internationale se sont très-peu montrés. Frankel, de la Commune, était censément leur chef; Marx était à Londres.

A Saint-Denis, le timbre prussien suffisait pour livrer passage. M. Bonhoure, secrétaire-rédacteur à l'Assemblée nationale, a passé maintes fois avec le passeport prussien qui m'avait été délivré sur la simple présentation de lettres de Paris. C'est par ce chemin que venaient les agents de l'Internationale. Comment agissaient-ils? Par le moyen du comité des femmes. Là se trouvait Mme Dimitrieff, la maîtresse d'Ourskine, président du comité de l'Internationale à Genève. Elle tenait sous sa main le comité des femmes; il y avait dans chaque mairie un bureau très-puissant, institué sous prétexte de soins à donner aux blessés. Ce bureau faisait choix des femmes les plus capables et les expédiait aux membres de la Commune. C'est comme cela

que Mme Leroy, envoyée par l'Internationale, a mené Urbain.

Ce comité n'était conduit que par Mme Dimitrieff et il n'existait que pour l'Internationale. Toutes les pièces de clubs que j'ai reçues portaient en tête : *République universelle*. Les différents clubs socialistes étaient des clubs internationaux; ils ont eu, à un moment, assez de force pour donner l'ordre de renvoyer des mairies tous les employés qui ne faisaient pas partie de ces clubs; il fallait nécessairement être républicain communeux et être patronné par un club. — L'action de l'Internationale à Paris se résume par le rôle détestable qu'elle a fait jouer au comité des femmes et aux différents clubs.

La constitution du groupe des pétroleuses est l'œuvre de Parisel, garçon de sang-froid, qui se promène en ce moment encore dans Paris, je l'affirme solennellement. Je l'ai vu, le 24 juillet dernier (1871), se promenant dans Paris avec un képi d'employé des finances. Il y a deux ou trois nuits, il est rentré chez sa mère. Mme Dupont, la sœur d'Urbain, l'a vu en sous-lieutenant de la ligne. Le menu fretin s'est laissé prendre. Les gros sont

Paris ou dans les environs. J'ai vu bien des personnes qui signalent de continuels mouvements parmi les ouvriers. Je n'aimerais pas être obligé de rester à Paris. Je parle au point de vue d'un bourgeois, d'un commerçant quelconque, on aurait à craindre quelque vengeance particulière. Parisel était l'ami de Grammont-Caderousse et du médecin de celui-ci, Déclat, qui faisait marcher sa pharmacie.

Quant à Urbain, c'est un petit homme qui a voulu passer de *sa classe* au gouvernement. Mme Leroy, envoyée par l'Internationale, est devenue la maîtresse d'Urbain. Cette femme est ce qu'il y a de plus bas; elle a des condamnations sur le dos. Sans elle, bien des choses ne se seraient pas faites.

Il a été question des incendies le 20 mai, dans une réunion que la Commune a tenu à dix heures du soir.

L'Internationale n'est pas étrangère à cette décision puisqu'elle agissait au moyen du comité des femmes. Si elle n'a pas donné l'ordre d'incendier, elle a fourni les moyens d'exécution, car, je le répète, c'est le comité des femmes, dépendance de l'Internationale, qui a tout fait. — Les pompes à pétrole, parties de Belleville, ont eu beaucoup de part dans les incendies de Paris.

Le Comité central de la garde nationale a été conçu par Blanqui, du fond de sa prison. Mais comme il ne pouvait venir à Paris, il envoya Jaclard, qui vit un certain M. Collin, lequel adressa des lettres à chaque bataillon pour l'inviter à se faire représenter; puis, il fut destitué parce quil avait des relations trop fréquentes avec M. Picard.

Il y a deux époques dans le Comité central. Au commencement, on y voit Assi, Billioray et presque tous les membres de l'Internationale faisant partie de la Commune. Ensuite, le Comité central s'est composé de gens beaucoup plus capables, plus vigoureux, qui ont su rester d'accord. Le nommé *Mar*... arrêté actuellement, est d'une capacité hors ligne; il n'y a pas d'officier de notre armée qui soit capable de faire des rapports comme il en faisait; ses rapports sont entre les mains de la justice militaire.

Je crois que les jacobins, les hommes de Blanqui, ont eu d'abord la plus grande influence; mais l'Internationale, qui voulait aller plus loin qu'eux, qui avait un but plus complet, les a dépassés.

L'internationale rêvait une révolution sociale universelle. Sous l'Empire, elle n'a presque pas réussi à constituer ce qu'elle appelait la branche française, et celle-ci a peu fait. Sans la branche allemande et sans la branche belge, nous n'aurions pas eu le débordement qui vient de se produire.

Les hommes qui faisaient partie de l'Internationale, pendant les années précédentes, sont encore aujourd'hui ceux qui la dirigent.

Après la défaite de Paris, l'Internationale a redoublé son action, au lieu de la ralentir. Le danger reste suspendu sur nos têtes.

Elle exerce beaucoup d'influence, dans les élections, sur l'ouvrier.

Fils d'un grand manufacturier du Midi, j'ai vu que, quand les ouvriers faisaient grève, il arrivait des individus que personne ne connaissait. Les commissaires de police le savaient. J'ai cru que ces hommes étaient envoyés par l'Internationale. Mais sur les campagnes, sur les cultivateurs, l'Internationale n'a aucune influence.

J'ai su que du fond de sa prison, Blanqui avait constitué le Comité central de la garde nationale, par Mme Jaclard, qui était chargée de me surveiller. Descluze, au lieu de me faire surveiller par l'un et par l'autre, envoya d'abord Razoua, puis, deux ou trois jours après, Mme Jaclard, en lui disant : « Voyez ce qu'il fait! »

Les délibérations de la Commune ont été sténographiées; il en a existé trois ou quatre exemplaires à un moment donné. J'ai su cela par Urbain.

Un passeport prussien m'avait été donné un jour à Saint-Denis, sur la présentation d'une lettre du commandant prussien.

J'avais donné ce passeport à M. Bonhoure, qui, ainsi pouvait aller et venir; il passait sans être fouillé. Un jour on l'a arrêté, mais il a été relâché avec tous les égards possibles. C'était un vendredi; il a entendu les mots suivants : « Il y en a pour trois ou quatre jours tout va flamber! Je ne vous dis que cela. » Voilà ce que les officiers prussiens disaient.

Les Prussiens sont trop adroits pour que l'on pût sa

voir rien de positif sur leurs rapports avec la Commune.

Le Comité central avait été fait par Jaclard dans un out jacobin. L'*Internationale* avait été mise dans le Comité, parce qu'elle n'était pas assez forte pour inspirer de l'ombrage.

A un moment donné, Urbain, Varlin sont passés dans a Commune; on les a remplacés par des gens inconnus, nais dangereux, qui étaient de l'Internationale belge, usse ou allemande. La section allemande était représentée par Franckel; dans la section russe, Mme ... enait les ateliers de femmes.

Les Allemands nous expédiaient à chaque instant des gens qui se disaient Alsaciens et prenaient ce prétexte our venir à Paris, mais ils n'étaient pas Alsaciens du out. Ils venaient dans les clubs faire du socialisme. es Prussiens faisaient agir par l'Internationale allenande. Karl Max, à un moment donné, a été secrétaire le M. de Bismarck.

C'est au moyen de l'Internationale allemande qu'ils ous ont envoyé beaucoup de monde. Le comité des emmes était un de leurs grands ressorts.

J'ai vu les membres de la Commune dans l'intérieur le leurs délibérations au Comité central, mais pas à la ommune.

Rossel a voulu arriver à former une dictature et faire ourner cette dictature au profit d'un régime avancé; il oulait faire croire qu'il voulait la guerre à outrance.

C'est à ce moment-là que nous avons pu voir ce qui e passait.

On n'a jamais connu au juste le nombre des membres u Comité central. L'Internationale passa à la Commune, l'Internationale étrangère s'y mêla; il était difficile de dire quel était leur nombre. Il y avait soixante membres du Comité, puis trente-quatre chefs de légion t les vingt-quatre chefs d'état-major. C'était une as-

semblée nombreuse; elle ne se réunissait que par commissions. Nous siégions au ministère de la guerre.

J'ai connu quelques hommes de la Commune.

Delescluze se livrait peu. Mais j'ai cru comprendre qu'une fois entré dans la Commune, il était allé plus loin qu'il ne voulait aller. Il avait le plus profond dégoût pour la généralité des autres membres de la Commune; il était froid comme Rossel. Il voulait fonder une république rouge, très-rouge; mais quant à l'idée de la Commune proprement dite, je ne crois pas qu'il l'eût.

Assi disait qu'il était mou comme une chiffe. Les communeux avaient de lui la même opinion.

Il paraît qu'il y a des preuves de sa mort. Mais d'une manière générale il y a eu des échanges de papiers. On prétend qu'une personne a été fusillée. Un certificat a été donné et cependant j'ai vu cette personne vivante.

Delescluze a beaucoup poussé au mouvement. Ce sont les jacobins qui ont commencé. L'Internationale n'a pu se glisser qu'à la suite de ce mouvement. Delescluze était jacobin; son patron était Robespierre. Il voulait une dictature complète, jusqu'à ce que la France fut jacobinisée.

A côté, Raoul Rigault, Blanqui, ont Marat pour patron. Ils voulaient la guillotine. Delescluze poussait à la dictature. Il voulait voir une main solide prendre le ministère de la guerre. Il a soutenu Rossel et il s'est mis à sa place ensuite.

Le samedi soir, à onze heures, il y a eu une séance à la Commune, dans laquelle on a décidé les incendies. Je sais quels sont les membres qui y assistaient. Que s'est il passé dans cette séance. C'est un secret qu'on a gardé.

(M. BARRAL DE MONTAUD.)

Il y avait dans le Comité central des gens exaltés, furieux; ainsi, Assi tout le monde l'a vu, en parlant, tourner un poignard autour de la figure de celui à qui il parlait; c'était un fou furieux.

Babic n'était pas méchant; il était tellement content qu'il pleurait comme un enfant quand nous avons été délivrer le général Chanzy; c'était un illuminé, un fou sans instruction. Il y a un homme très exalté dans ses opinions et qui, cependant, a été très favorable à la délivrance du général Chanzy, c'est La Valette, un grand brun, mince.

Il y en avait d'instruits. Un des plus mauvais était Varlin, ouvrier relieur; il était plus dangereux parce qu'il avait une instruction relative, il parlait assez bien, il avait de l'influence.

Il n'y avait pas de président régulier, c'était un jour l'un, un jour l'autre, jamais ils n'étaient tous réunis quand il y avait quelque chose à faire. C'était un spectacle navrant de voir ces salles de l'Hôtel-de-Ville pleines de gardes nationaux ivres. Quand on montait par le grand escalier, il y avait dans la grande salle tout ce que l'orgie peut avoir de plus ignoble, des hommes et des femmes ivres ; on traversait deux ou trois autres salles plus calmes et on arrivait à une autre qui donne à l'angle de la place de l'Hôtel-de-Ville et du quai, c'est là qu'ils tenaient leurs séances.

Nous avons passé une journée à aller dans les cabarets pour les trouver; et le soir nous avons dû refaire les mêmes courses pour les ramener et les faire délibérer sur l'élargissement du général Chanzy. — Ils se prenaient aux cheveux au bout des cinq premières minutes de délibération; il n'y a pas de cabaret qui puisse donner une idée des séances du Comité central. Tout ce qu'on a imaginé d'excentrique dans ses derniers temps pour les petits théâtres, les Bouffes parisiens, ne sont rien à côté ; si cela n'avait pas été si terrible, c'eût

été du plus grand comique. Un jour j'ai dit à mon père : cela touche à sa fin et cela mérite d'être vu; il l'a vu un jour et en sortant il disait : je suis un vieux républicain de 1848, mais encore une séance comme cela et je me fais enragé réactionnaire. Je n'aurais pas cru à ce moment qu'ils en arriveraient où ils en sont arrivés. Si on n'avait pas organisé la Commune, le Comité central n'aurait jamais pu organiser une défense comme celle qui a été organisée ; ils criaient, ne faisaient rien, tout le monde voulait commander, personne ne voulait obéir, c'était la cour du roi Pétaud.

Ils n'étaient jamais plus de six ou sept en délibération; les uns sortaient, les autres entraient; il y en avait qui étaient ivres; ceux-là étaient les plus assidus, parce qu'ils ne pouvaient plus s'en aller. Il y en avait un de moyenne taille, trapu, ayant les cheveux longs, grisonnants, la barbe mal tenue, qui avait toujours son chassepot sur l'épaule gauche. Quand il parlait, à cha que phrase il prenait son chassepot, vous tenait en joue, et quand la phrase était finie il remettait son chassepot sur l'épaule.

Il n'y aurait eu rien de fait s'il n'y avait eu que ces gens du Comité central; s'il n'était pas entré dans la Commune des gens plus intelligents, ayant plus d'esprit de suite, je suis convaincu qu'ils ne pouvaient rien faire, que le Comité devait tomber de lui-même au bout de quelque temps.

Ce qu'il y avait de plus terrible dans Paris, c'étaient les étrangers. Je suis convaincu que les gens qui se sont battus d'une façon si tenace étaient guidés par les étrangers. A ce moment, il arrivait à Paris des bandes de Polonais, de garibaldiens spécialement. J'ai vu un garibaldien disant qu'il avait 12,000 hommes; mais à part 2,000, qui étaient des soldats, qui marchaient par conviction, le reste était un ramassis de pifferari qui disparaissaient au premier coup de feu. Il y avait des

compagnies qui se formaient comme toutes les compagnies de corps francs; avec 100 hommes elles s'appelaient les vengeurs de n'importe quoi; elles avaient 40 officiers et 10 trompettes. 12,000 garibaldiens coûtaient autant que 100,000 hommes. Je me suis aperçu du trafic qui se faisait des entrées en campagne; quand un officier entrait en campagne, il touchait 400 francs, ou 500 francs selon le corps auquel il appartenait, comme indemnité des dépenses qu'il avait à faire. Tous les corps francs se composaient de petits corps ayant des noms plus ou moins baroques. On faisait passer un officier des vengeurs de la mort, dans le corps des vengeurs de la vie; il changeait deux fois de corps et il touchait deux fois l'entrée en campagne, et au bout de quelque temps, un sous-lieutenant avait touché les appointements d'un général de division; on touchait en outre deux fois la solde de voyage. J'en ai vu arriver à Paris en corps constitués; ils ne sont pas arrivés isolément.

(*Général* CREMER.)

Parmi les papiers que j'ai saisis, au moment même du 18 mars, j'ai trouvé chez un détenteur de bombes des lettres et des comptes-rendus de réunions publiques et privées. J'ai remarqué, notamment, ces passages, que je crois de Félix Pyat : « Il est question de nommer secrètement la Commune de Paris, qui sera appelée à prendre les rênes du pouvoir; pour cela il fallait constituer un comité dont les membres se rendraient dans toutes les réunions, etc. » Dans un autre passage on disait : « La République de 71 ne sera pas comme celle de 48 et de 93, où ont coulé seulement quelques gouttes du sang des riches; on vous tiendra compte, et grand compte, des infamies; il faut un exemple; que ce soit la terreur. Prolétaires, votre tour

est venu, levez-vous ! vous avez des armes, à vous la torche! Laisserez-vous debout les palais et les châteaux ? Une rue ne sera-t-elle pas trouée à travers les Tuileries et le Louvre? Le pétrole peut couler, au besoin, dans les rues de Paris... »

Autre fait significatif. J'ai été chargé, comme commissaire de police de la prévôté, de l'interrogatoire des détenus à Versailles. J'ai trouvé sur Pesunc, âgé de dix huit ans, et qui a assassiné le docteur Pasquier, une carte de la légion garibaldienne, à laquelle il appartenait ; c'est cette légion garibaldienne qui a voulu piller les hôtels de M. de La Rochethulon, du prince de Wagram et du prince Murat, dans le pâté de la rue Blanche. J'ai saisi sur Cypriani, un des aides-de-camp de Flourens, et qui a été blessé, le plan des hôtels; tout y était indiqué, jusqu'à la niche du chien. Evidemment ces hôtels devaient être pillés par la légion garibaldienne.

(M. Macé.)

vous la
es châ-
avers les
, au be-

ne com-
oire des
âgé de
ier, une
pparte-
lu piller
de Wa-
lanche.
e Flou-
y était
nt ces
enne.
)

CHAPITRE XIX

NÉGOCIATIONS ENTRE PARIS ET VERSAILLES. LA CAPITULATION DES MAIRES.

Je m'aperçus, dès mon arrivée à Paris, le 12 mars, que je jouissais d'une grande popularité dans la population de Paris. Je m'empressai d'écrire au général Vinoy pour me mettre à sa disposition; — plus tard, cette lettre a failli me faire fusiller, ainsi que les généraux Chanzy et Langourian.

Comme j'étais en petite tenue, je fus entouré, frappé, bousculé; ayant été reconnu, tout a changé, j'ai été porté en triomphe; je pus me jeter dans un café et ensuite descendre jusqu'au boulevard.

Arrivé sur le boulevard, des gamins qui m'avaient suivi crièrent : C'est Cremer! Je fus entouré et transporté par des hommes commandés par huit ou dix officiers ayant un uniforme inconnu, mais que je crois être des garibaldiens. Je fus entraîné à l'Hôtel-de-Ville, on me fit entrer dans la salle des délibérations, on vou-

lait me fusiller, la garde nationale cria : C'est Cremer ! et on cria : Vive Cremer !

J'appris à ce moment l'arrestation du général Chanzy. Pour le sauver, je me mis en relation avec M. Aronhson, que j'avais connu à Bordeaux ; je lui demandai de travailler pour délivrer le général Chanzy, et de me servir d'intermédiaire pour me mettre en rapport avec l'amiral Saisset et M. Tirard. On me fit à l'Hôtel-de-Ville une proposition à laquelle je répondis d'une manière évasive, parce que je voulais me mettre en relation avec Versailles.

M. Aronhson alla se mettre en relation avec M. Tirard, le maire du 2e arrondissement, qui manifesta le désir de me voir. Je m'y rendis en voiture fermée, il y avait à cette réunion quelques maires de Paris que je ne connais pas. Je priai M. Tirard, qui allait à Versailles, de prévenir M. Thiers des conditions dans lesquelles je me trouvais, dans quel but je restais à Paris, et je sollicitai l'autorisation d'y rester à cause de la popularité que j'avais.

J'ai appris que M. Tirard n'avait pas fait ma commission, on lui a demandé si mon affirmation était exacte, et il l'a reconnu.

En prenant les uns après les autres les membres du Comité, nous obtînmes, Aronhson et moi, l'ordre d'élargissement de Chanzy. Sur cet ordre, j'ai fait ajouter le nom du général Langourian.

Le général Chanzy et le général Langourian comparurent avec moi devant le Comité. Tout faillit être perdu par la publication, dans les journaux, de la lettre que j'avais écrite au général Vinoy ; on se demandait si on devait me faire fusiller, je promis de faire démentir la lettre le lendemain, mais la lettre est authentique. Si le Comité ne m'avait pas cru, au lieu de sauver les généraux Chanzy et Langourian, je rentrais en prison avec eux dans des conditions plus mauvaises.

Le général Chanzy est parti avec M. Aronhson et le général Langourian. Le lendemain, je partis à Versailles, j'eus une audience du général Le Flô et une de M. Thiers, je leur donnai des renseignements sur ce qui se passait.

M. Thiers voulait me renvoyer à Paris, je lui exposai que si la publication de la lettre du général Vinoy n'avait pas eu lieu, je serais retourné, parce que j'avais la conviction que je serais arrivé à prendre le Comité ; je me serais fait nommer chef de la garde nationale et je l'aurais pris. Il y avait à l'Hôtel-de-Ville un nommé Valigrane, un homme très-ardent, ayant une très-haute opinion de lui-même, nous lui avions dit que le Comité ne valait rien, qu'il valait mieux le mettre à sa place ; il a été arrêté par le Comité.

J'ai demandé depuis à marcher comme volontaire dans n'importe quel bataillon. M. Thiers m'a dit qu'il croyait meilleur que je ne parusse pas, que tout le monde n'était pas à même d'interpréter mes services et qu'il me priait de m'effacer quelque temps, en attendant qu'on eût fait une enquête régulière.

(*Général* CREMER.)

J'ai été nommé maire du 2e arrondissement le 5 septembre. Depuis lors, jusqu'à mon départ pour Bordeaux, il ne m'est pas arrivé dix fois de sortir de mon arrondissement, excepté pour aller à l'Hôtel-de-Ville et dans les ministères.

Mon arrondissement était un des plus faciles à administrer. Il est composé de négociants, d'hommes de loi, d'agents de change et, si j'en excepte le quartier Bonne-Nouvelle, où se trouvent un certain nombre d'ouvriers, c'est un des arrondissements les plus riches de Paris. La preuve, c'est que, quoiqu'il ait été le premier où aient fonctionné les cantines nationales, il est un de ceux qui ont le moins dépensé.

Pendant les deux premiers mois, nous n'avons pas demandé un sou à la Ville. Nous avons reçu à peu près 90,000 francs de dons particuliers. Ensuite la dépense pouvait varier de 600 à 1,200 francs par jour. M. Vavasseur, président de la commission des cantines, membre du Conseil d'État, et M. Maumy, vice-président, avaient fait des approvisionnements en temps utile, qui nous ont permis de nous soutenir fort longtemps sans avoir recours à des suppléments de solde.

Dès le début, vers le 6 ou le 7 septembre, je reçus la visite de quatre ou cinq individus qui m'étaient complétement inconnus. Parmi eux se trouvait un nommé Johannard, que j'ai su depuis être un courtier en articles de Paris. Ces messieurs vinrent me dire qu'ils formaient le Comité de vigilance du 2e arrondissement. Je leur demandai ce que c'était que ce Comité; ils me répondirent qu'il y avait vingt comités de même nature qui devaient s'installer dans chacune des mairies pour apporter leur concours à l'administration municipale. Je leur demandai de quelle nature de concours il s'agissait, et de qui ils tenaient leur mandat. Ils me répondirent qu'ils venaient de l'Hôtel-de-Ville, et je leur fis observer que je n'avais reçu aucune communication à cet égard. J'ai déjà un comité d'armement de la garde nationale, ajoutai-je; plus quelques commissions que j'ai organisées pour les cantines, pour les secours et différents services de la municipalité, je ne saurais donc à quoi vous employer; — ils insistèrent beaucoup. — J'eus l'occasion d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Je parlai de la visite que j'avais reçue. On me répondit d'une façon assez évasive (ce n'était pas M. Étienne Arago), on me dit : Ce sont des gens qui pourront rendre des services; les municipalités vont avoir à jouer un très-grand rôle, vous pouvez avoir besoin de quelques jeunes gens. — Enfin, qu'est-ce que vous voulez que j'en

fasse? Ma mairie est très-petite, je n'ai qu'un cabinet pour mes trois adjoints et pour moi; et la salle des mariages elle-même est occupée par des employés. Je n'ai donc pas de pièce disponible. — Les membres de ce comité étant revenus à plusieurs reprises, et voulant s'imposer, je finis par les mettre à la porte.

A la réunion des maires, j'ai parlé de cette affaire. J'ai demandé ce que c'était que le Comité de vigilance? J'ai dit que ceux qui le composaient dans mon arrondissement étaient très pressants. J'ai demandé ce que je devais en faire? On me répondit que ces comités n'avaient pas une existence légale, mais enfin qu'il y avait un certain intérêt à ne pas les brutaliser, parce qu'ils avaient derrière eux un personnel assez nombreux qui, à un moment donné, pouvait devenir un danger et qu'il valait mieux les avoir sous la main que contre soi.

Enfin, il s'était installé à la Bourse un atelier de confection. La ville de Paris avait acheté un certain nombre de pièces d'étoffes; elle les faisait couper et distribuer à des ouvriers par une association de tailleurs. Les membres du Comité revinrent et me dirent : Nous allons prendre la liste des ouvriers à qui on donne du travail, et nous avons besoin d'une pièce. Je n'avais aucun local dans la mairie. Je fis venir le chef d'état-major de la garde nationale du 2e arrondissement, et je lui dis : Avez-vous une pièce dont vous puissiez disposer? Voilà des gens qui me persécutent et qui paraissent avoir quelque chose de sérieux à faire. — Il me répondit : J'ai une pièce dans laquelle se réunissent les chefs de bataillon. Quand nous avons des conseils de discipline, c'est là qu'ils se tiennent.— Je donnai cette pièce à ces hommes. Je n'en entendis plus parler pendant trois semaines ou un mois. Quelque temps après, comme il y avait dans la cour de la mairie des dépôts d'armes et de munitions, le major vint me prévenir qu'il était indispensable de faire fermer la porte de la

sacristie de l'église des Petits-Pères, de façon à empêcher la circulation du public à travers cette cour. J'en fis donc interdire l'entrée. Il en résulta que les hommes du Comité de vigilance ne purent plus rentrer dans le local affecté à l'état-major. Alors ils vinrent me trouver, se montrèrent très violents, et m'écrivirent une lettre à moitié polie. Je leur répondis que j'avais fait ce que j'avais dû, que le major de la subdivision avait interdit au public l'entrée de la cour, et qu'ils eussent à me laisser tranquille.

Depuis ce temps, je n'en ai plus entendu parler. Ces faits se sont passés quelque temps avant le 31 octobre. Maintenant je dois dire qu'ils se réunissaient dans la Cour-des-Miracles, mais que ces réunions n'ont jamais été l'occasion d'aucun désordre. Je n'en ai pas été inquiété; mais je sais qu'il y a d'autres mairies où ils se sont implantés.

Pour la police de mon arrondissement, j'avais des gardiens de la paix que M. de Kératry m'avait envoyés. C'est l'arrondissement qui en a eu le premier et il les a gardés jusqu'à la fin.

Seulement, je dois dire qu'ils ne s'y trouvaient pas à l'aise. La population ne les aimait pas. Je leur donnai la mission de tâcher de mettre un peu d'ordre dans la rue du Croissant, où les marchands de journaux qui s'y réunissent entretenaient un tumulte perpétuel et empêchaient les habitants de dormir. Ils ne purent y réussir.

J'ai eu en outre un bataillon de vétérans de la garde nationale, qui a rendu de véritables services et qui était composé de gardes nationaux trop âgés pour aller aux remparts. Ils ont demandé en effet à être payés; mais, quoiqu'ils aient rendu de très bons services, j'ai résisté jusqu'au bout. Ils avaient fondé, je crois, entre eux une caisse de secours, mais la mairie n'est pas intervenue.

Mais en dehors du comité de vigilance, il y avait le comité d'armement, qui avait été institué à l'origine pour organiser la garde nationale. Le comité d'armement avait été composé de braves négociants que je connaissais pour la plupart. Il a très bien fonctionné pendant un certain temps. Au bout de trois ou quatre semaines, on commença à s'y quereller. Ce comité avait pour président un avoué, M. Benazet, un de mes adjoints. Son autorité fut méconnue. A chaque instant la discussion prenait une telle intensité de violence que j'étais obligé d'intervenir.

Au bout de quelques jours plusieurs des membres du Comité envoyèrent leur démission; j'en profitai pour le dissoudre. Ils sont allés à l'Hôtel-de-Ville se plaindre, dire que j'avais commis un abus d'autorité, et le maire de Paris eut beaucoup de peine à leur faire comprendre que, du moment que je n'étais plus d'accord avec eux, j'avais raison de les dissoudre. J'ai reconstitué un autre comité qui m'a rendu de très grands services.

Dans ma pensée, l'origine du Comité central pourrait très bien être dans les conseils de famille de chaque bataillon; mais, dans le 2e arrondissement, aucun indice ne me permet de l'affirmer. Je sais que les membres des comités d'armement se réunissaient, et je dois dire qu'ils ne le faisaient pas dans un mauvais but. Car, pour moi, une des causes les plus grandes du manque d'organisation qui a existé dans l'ensemble des municipalités a été précisément l'isolement et la divergence des administrations. Chaque arrondissement opérait à sa manière. Les uns distribuaient les vivres d'une façon et les autres d'une autre. Pour l'armement de la garde nationale tout était différent; ici, c'était le maire qui distribuait l'équipement; là, c'était l'Hôtel-de-Ville. Il y en avait qui fournissaient des objets de campement. Cela m'a donné des ennuis extrêmes, car j'ai toujours

résisté à faire directement et sous ma propre responsabilité des distributions de cette nature. C'est l'Hôtel-de-Ville qui m'a fait des fournitures, et je n'ai jamais fourni autre chose que ce que l'Hôtel-de-Ville m'a donné, sauf quelques chaussures.

Eh bien, les comités d'armement avaient eu l'idée de se réunir pour se mettre d'accord. Maintenant il est possible que ces réunions aient dégénéré, et qu'au lieu de s'en tenir aux questions d'administration, on soit arrivé à discuter les questions brûlantes du moment. Je n'en ai pas la preuve, mais il est possible que ce soit là qu'ait pris naissance le Comité central de la garde nationale.

La garde nationale était animée d'un excellent esprit; elle était très désireuse de se battre; elle était prise d'un sentiment d'orgueil patriotique. La garde nationale, pleine d'illusions jusqu'au jour de la capitulation, fut profondément affectée de cette douloureuse extrémité.

Il y eut alors une véritable explosion de rage et de douleur. Chaque fois que je revenais du comité des subsistances, dont je faisais partie, on m'attendait; je voyais qu'on cherchait à lire dans mes yeux mes impressions de façon à y puiser des espérances; enfin, il y eut un moment d'ébranlement moral excessif lorque nous arrivâmes au douloureux moment de la capitulation. Cependant il ne se produisit aucune espèce de mouvement. Pas un des bataillons n'a bougé pendant toute la durée du siége, excepté au 31 octobre, pour aller à l'Hôtel-de-Ville secourir le Gouvernement. De sorte que rien ne faisait prévoir les événements du 18 mars jusqu'au moment où je suis parti pour Bordeaux.

Peu de jours après mon arrivée à Bordeaux, M. Jules Simon, qui était alors ministre de l'intérieur par intérim, me fit part de dépêches que M. Ernest Picard ve-

nait de lui envoyer. Il lui parlait de ce Comité central, de l'affaire des canons, et manifestait les craintes que ces événements lui faisaient concevoir.

Quelques jours après, il me pria, ainsi que MM. Henri Martin, Arnauld (de l'Ariége) et Clémenceau, d'aller à Paris pour aviser aux mesures à prendre. Nous partîmes le 2 mars, en compagnie de l'amiral Pothuau. J'arrivai dans mon arrondissement; je le retrouvai à peu près comme je l'avais laissé; seulement, je dois le dire, très-courroucé contre l'Assemblée. Toutes les personnes que je vis, même les hommes qui avaient jusqu'alors manifesté le plus grand désir de rester attachés au Gouvernement de la défense nationale, les hommes les plus importants de l'arrondissement, les commerçants qui m'avaient donné le concours le plus actif pendant toute mon administration, me parurent extrêmement blessés du désir que manifestait l'Assemblée de ne pas revenir à Paris. Puis le traité de paix les avait cruellement affectés; ils se figuraient qu'on aurait pu obtenir des conditions meilleures. Enfin, je sentis qu'il y avait là un commencement de désaffection, et je fus étonné de le trouver même chez les personnes les plus intéressées au maintien de la tranquillité publique.

Cependant l'ordre n'était pas menacé, et je n'avais pas à m'occuper spécialement de ce qui m'avait amené à Paris, puisqu'il n'y avait point de canons dans mon arrondissement. Dans une réunion des maires, M. Henri Martin nous annonça que les canons avaient été rendus avec la plus grande facilité dans son arrondissement. Mais il n'en fut pas de même dans le 18e; M. Clémenceau fit des efforts très grands et ne put parvenir à se faire rendre les canons. Cependant il nous dit qu'avec un peu d'adresse et en n'y mettant pas trop de brutalité il espérait y parvenir.

Enfin, je revins à Bordeaux avec quelques dépêches que m'avait données M. Picard, et je n'entendis plus

parler que par les journaux de ce qui se passait àParis.

Je rentrai le 18 mars à Paris, à cinq heures du matin. A peine étais-je arrivé qu'on vint me chercher de la mairie. On m'annonçait qu'il y avait des troubles. Au même instant j'entendis des cris au bas de la maison que j'habite, et je vis le chef de bataillon du 92e qui était maltraité par ses hommes. Quelques hommes de ce bataillon voulaient aller à Montmartre où, disait-on, la garde nationale était menacée par la troupe.

Le chef de bataillon, le commandant Roux, opposa une résistance très énergique, mais fut maltraité et obligé de se sauver. Je me rendis de suite à la mairie, et là je reçus la visite de presque tous mes collègues. Nous cherchâmes par quels moyens nous pourrions rétablir l'ordre. Je fis venir tous les chefs de bataillon du 2e arrondissement, qui nous promirent leur concours le plus dévoué; et tous me dirent que, sauf quelques hommes, nous pouvions compter sur leurs bataillons.

Nous nous réunîmes dans l'après-midi; un certain nombre de députés de Paris, presque tous les maires et une grande partie des adjoints, à la mairie du 2e arrondissement, assistèrent à cette réunion, dans laquelle nous décidâmes que nous irions au ministère des affaires étrangères, où siégeait le Gouvernement.

Nous discutâmes alors les mesures les plus propres à calmer les esprits. On s'arrêta aux suivantes : nommer préfet de police M. Edmond Adam, et donner le commandement de la garde nationale à M. Langlois, hommes d'ordre tous les deux et républicains dévoués.

Nous arrivâmes le soir chez le ministre des affaires étrangères. M. Favre nous fit part de la tristesse que lui inspirait l'état de Paris. Il ne connaissait pas même encore l'assassinat de Clément Thomas et du général Lecomte. Lorsque nous le lui apprîmes, son désespoir fut excessif. Il nous dit qu'il n'était pas possible de céder à des gens qui se conduisaient ainsi, et qu'il fallait

une très grande fermeté. Il refusa, en conséquence, de donner son adhésion aux mesures que nous lui proposions de soumettre à ses collègues et à M. le président du Conseil. Pendant que nous étions en conférence avec M. Favre, arriva le frère de M. Jules Ferry, qui nous annonça que toutes les troupes avaient disparu, que l'Hôtel-de-Ville était abandonné, les casernes aussi, et que son frère courait les plus grands dangers.

M. Jules Favre fut très étonné de cette mesure prise par le Gouvernement, et qu'il ignorait complétement ; il nous engagea à rentrer à la mairie du 2e arrondissement et de tâcher de nous entendre pour remplacer, par la garde natiouale, la troupe qui faisait défaut.

Lorsque nous revînmes du ministère, je trouvai dans mon cabinet la lettre que voici :

« Messieurs les Maires,

» Le Pouvoir exécutif me retire toutes les forces qui défendaient l'Hôtel-de-Ville.

» Je ne puis le défendre à moi tout seul. — Mais, dans l'intérêt de la caisse, des archives municipales, vous devez intervenir pour régulariser ou atténuer ce qui va se passer.

» *Signé :* JULES FERRY,

» Neuf heures un quart. »

J'appris que l'Hôtel-de-Ville commençait à être occupé par les gardes nationaux fédérés. M. Ferry s'était réfugié à la mairie du 1er arrondissement, j'y allai avec quelques-uns de mes collègues; mais tout à coup on vint nous annoncer que la mairie était cernée et qu'on cherchait M. Ferry. Notre collègue, M. Méline, adjoint au maire du 1er arrondissement, alla trouver le curé de Saint-Germain-l'Auxerrois, dont le presbytère est contigu à la mairie. Ils ouvrirent une fenêtre par la-

quelle M. Ferry put s'échapper. On nous demanda qui nous étions; nous répondîmes énergiquement et on nous laissa retourner sans difficulté à la mairie du 2e arrondissement. Je fis connaître au colonel de Quevauvilliers que j'étais résolu à résister de la façon la plus énergique à l'invasion de la mairie du 2e arrondissement, et que je le priais de vouloir bien prendre ses mesures à cet égard. C'est ce qu'il fit, et dès le premier jour nous eûmes des troupes assez considérables. Seulement, j'étais très embarrassé, parce qu'il nous en arrivait de tous les arrondissements dont les mairies avaient été envahies, et comme nous n'avions pas de commandant en chef, je regrettais qu'on ne nous eût pas donné de suite M. Langlois, que la population aurait certainement accepté.

J'envoyai une dépêche à ce sujet au ministère de l'intérieur, et l'on me fit répondre que dans la nuit on nous enverrait la nomination d'un commandant. Dans la nuit, en effet, M. Labiche vint nous apporter un arrêté nommant Langlois commandant de la garde nationale. Nous l'envoyâmes chercher immédiatement. Il arriva vers deux heures du matin, et je l'engageai à prendre immédiatement le commandement. Malheureusement, au lieu de s'installer à l'état-major de la place Vendôme, il eut la pensée d'aller s'installer bravement à l'Hôtel-de-Ville. Arrivé là, il trouva des bataillons fédérés. Il s'annonça comme commandant de la garde nationale. On lui dit : Très bien; nous vous acceptons volontiers; nous allons vous nommer.— Mais je suis nommé.— Par qui? — Par le Gouvernement.— Qu'est-ce que c'est que le Gouvernement?—M. Thiers. — Ah! nous ne connaissons pas M. Thiers; nous vous acceptons très volontiers, mais à la condition que vous ne soyez pas nommé par Versailles.— Je n'accepte pas d'autre commandement que celui qui m'est confié par le gouvernement régulier, et je viens prendre le com-

mandement de l'Hôtel-de-Ville en son nom. Les membres du Comité se récrièrent. Langlois fut dans la nécessité de leur laisser la place.

A son retour, il me raconta son aventure; je lui exprimai mon regret qu'il fût allé à l'Hôtel-de-Ville au lieu d'avoir été immédiatement avec quelques hommes de son bataillon à l'état-major de la place Vendôme. Enfin, M. Langlois me dit : La situation est très grave; je vous avoue qu'il me répugne beaucoup de prendre le commandement dans un pareil moment. J'ai éprouvé un échec à l'Hôtel-de-Ville, qui me met dans la nécessité, si j'accepte, d'aller me mettre à la tête de quelques bataillons et d'aller en faire le siége. Franchement, je crois que cela ne réussirait pas, et j'éprouve d'ailleurs une très grande répugnance à engager la guerre civile. — Il partit et je restai sans commandant en chef. Le lendemain, j'écrivis à Versailles pour qu'on nous envoyât quelqu'un. J'avais des élèves de l'École polytechnique et des soldats isolés qui arrivaient à la mairie en grand nombre. Je les avais installés à la caserne des gendarmes. J'avais des munitions à leur donner, mais pas d'armes, et pas de commandant. Le dimanche 19, dans l'après-midi, on vint nous annoncer que les chefs de bataillon se réunissaient à la mairie du 3e arrondissement pour organiser le service régulier de la garde nationale.

Je me rendis à cette réunion avec quelques uns de mes collègues, et là nous nous trouvâmes en présence, non seulement des chefs de bataillon, mais d'une foule d'officiers de la garde nationale. Je fis observer que cette réunion ayant pour but d'organiser le service, il ne devait s'y trouver que les chefs de bataillon et les membres des municipalités. Sur cette observation, les assistants, qui n'étaient ni chefs de bataillon, ni membres des municipalités, furent priés de se retirer. Il y avait là un certain nombre de chefs de

bataillon qui me parurent indécis. Ils manifestaient une égale répugnance pour Versailles et le Comité central.

Nous leur fîmes observer que, quant à nous, nous ne voulions marcher qu'avec le gouvernement régulier, et que nous étions parfaitement décidés à rester sur le terrain de la la légalité.

A cette occasion, notre collègue, M. Brisson, fit un discours remarquable. Il fit entrevoir tous les périls de la situation : à supposer que vos revendications soient parfaitement légitimes, leur dit-il, à supposer même que l'insurrection soit victorieuse, les Prussiens, qui nous guettent et qui sont à nos portes, se rueront de nouveau sur nous, et la situation sera pire cent fois qu'au moment où a été voté le traité de paix.

Pendant que nous étions en train de discuter, on vint me prévenir que quelques membres du Comité central désiraient me parler. Je sortis et je trouvai deux individus dont j'ignore les noms, qui n'étaient pas du Comité central, mais qui venaient de sa part, et qui me dirent que le Comité était fort embarrassé de sa victoire, et qu'il ne demandait qu'à s'entendre avec les maires pour leur rendre l'Hôtel-de-Ville et les mairies. Je leur répondis : Rien n'est plus facile; nous sommes décidés à reprendre possession des mairies et à rentrer à l'Hôtel-de-Ville; vous n'avez qu'une chose à faire, c'est de vous en aller. — Mais vous comprenez que ces messieurs ne veulent pas s'en aller sans avoir conféré avec vous; ils veulent absolument que vous leur accordiez une entrevue. — Je rentrai en séance. Je rendis compte de la communication qui venait de m'être faite, et il fut décidé qu'un certain nombre des membres des municipalités iraient à l'Hôtel-de-Ville.

Nous nous séparâmes, et nous nous réunîmes de nouveau à la mairie du 2e arrondissement, à neuf heures du soir. Nos délégués, qui étaient partis entre qua-

tre et cinq heures, n'étaient pas encore revenus, et nous étions fort inquiets. Ils arrivèrent vers dix heures du soir; ils étaient accompagnés de quatre membres du Comité central, MM. Jourde, Varlin, Arnold et un quatrième, du nom de Moreau, qui n'a pris presque aucune part à la discussion. Ces messieurs nous dirent qu'ils étaient parfaitement disposés à abandonner les mairies et l'Hôtel-de-Ville, mais à la condition que les maires s'entendraient avec le Comité de la garde nationale pour convoquer les électeurs et faire les élections municipales le lendemain. Je leur déclarai immédiatement que les municipalités n'entraient en aucune façon en pourparlers réguliers avec le Comité de l'Hôtel-de-Ville, qu'il n'y avait de pouvoir régulier à Paris que celui des municipalités, en vertu d'une délégation qui nous avait été apportée en même temps que la nomination de Langlois, et qui était ainsi conçue :

« 9 h. 1/4 du soir.

» Le ministre de l'intérieur, vu les circonstances dans lesquelles se trouve la ville de Paris,

» Considérant que l'Hôtel-de-Ville, la Préfecture de police, les mairies et ministères ont dû être évacués par les autorités régulières.

» Considérant qu'il importe de sauvegarder l'intérêt des personnes et de maintenir l'ordre dans Paris;

» Délègue l'administration provisoire de la ville de Paris à la réunion des maires.

» *Signé :* ERNEST PICARD.

» Ce 19 mars 1871. »

J'étais allé moi-même au ministère de l'intérieur et j'avais dit à M. Calmon : « Paris n'a plus qu'une autorité négative; nos pouvoirs sont précaires, puisque le Gouvernement est parti sans nous prévenir.» Ah! je ne voudrais pas être amer, mais je l'ai dit à la tribune :

«Paris a été abandonné sans même que nous ayons été prévenus et sans que nous ayons été mis à même de prendre les mesures que comportait la situation.» C'est alors que, fort de cette délégation, je pus répondre aux membres du Comité : Il n'y a qu'un pouvoir régulier, c'est la réunion des maires en vertu de la délégation du Gouvernement. — Ils prétendirent avoir été nommés. — Nommés par qui, quand, où? — Nous avons été nommés par la garde nationale. — Jamais, leur dis-je, il n'y a eu d'élections, pour la garde nationale, autres que celles qui ont été faites dans les mairies. Toutes les élections ont été présidées par des délégués des mairies... Eh bien! je vous déclare, quant à moi, que jamais je n'ai été appelé à nommer des délégués pour former un Comité de la garde nationale. Vous n'êtes donc investis d'aucune autorité régulière. Vous voulez, dites-vous, éviter l'effusion du sang. Vous nous avez fait prévenir que vous étiez disposés à vous retirer. On vous a envoyé des délégués; maintenant vous venez nous imposer des conditions, nous n'avons pas à en recevoir. Tout ce que nous pouvons faire, c'est de vous dire de vous en aller, en vous ajoutant que vous ne serez pas inquiétés. Enfin, nous refusâmes formellement de nous associer, par une affiche commune, à la convocation des électeurs. — C'était là leur but. Ils voulaient que les députés de Paris, que les maires et le Comité central fissent une affiche commune pour convoquer les électeurs le 22.—Nous espérons, disions-nous, que cette semaine ou la semaine prochaine une loi municipale sera votée par l'Assemblée nationale, et alors régulièrement, légalement, les électeurs seront convoqués, les municipalités régulières seront installées, elles fonctionneront; mais, jusque-là, nous nous opposerons de la façon la plus formelle à la convocation des électeurs. Plusieurs de mes collègues reprirent la discussion et leur dirent : — Voyez-vous, dites que

vous êtes embarrassés de votre victoire, que vous ne demandez pas mieux que d'empêcher la guerre civile de prendre des proportions plus considérables. Eh bien! nous sommes dans des sentiments analogues et nous serons heureux de nous entendre avec vous, nous vous promettons que nous allons faire les efforts les plus grands auprès du Gouvernement pour obtenir que les élections se fassent dans le plus bref délai possible. Est-ce que cela ne vous suffit pas?

— Non, il nous faut des garanties.

La discussion se prolongea d'une façon à peu près inutile en récriminations de part et d'autre; enfin, il fut décidé qu'on ferait une affiche dans laquelle on annoncerait à la population que les députés de Paris et les membres des municipalités allaient déposer un projet de loi sur le bureau de la Chambre pour demander que les élections municipales fussent faites d'urgence. Ce fut, en effet, ce qui eut lieu, je crois, le lendemain.

Je dois indiquer ici que l'un des délégués de l'Hôtel-de-Ville, M. Arnold, dans le cours de la discussion nous dit : — Ne croyez pas que vous êtes en face d'une faiblesse ; vous êtes en face d'une force, et d'une force qui n'est pas circonscrite seulement à Paris, mais qui rayonne dans toute la France. C'est la guerre civile que vous allez déchaîner par votre résistance, et une guerre effroyable : c'est l'incendie, c'est le pillage, c'est la guerre civile que vous répandez dans toute la France. — Je ne vis là qu'une fanfaronnade. Je ne supposais pas que ces gens eussent des moyens d'action aussi étendus et aussi puissants; mais ces paroles me sont restées gravées dans la mémoire.

Lorsque le principe de cette affiche fut décidé, les délégués se retirèrent, et il fut convenu que M. André Murat, adjoint de M. Dubail, et M. Bonvalet, le maire du 3e arrondissement, se rendraient le lendemain à l'Hôtel-de-Ville pour en prendre possession. Le lendemain,

à onze heures, MM. Murat et Bonvalet revinrent en nous disant qu'on n'avait pas voulu leur céder l'Hôtel-de-Ville, le Comité ayant déclaré qu'Arnold et les autres n'avaient pas de mandat ; qu'étant maître de l'Hôtel-de-Ville, le Comité serait par trop naïf d'abandonner la partie sans avoir des garanties suffisantes. Je vis que notre devoir le plus impérieux était de nous mettre, non pas à l'état d'offensive, j'avoue que je n'avais pas grand espoir de pouvoir le faire, mais enfin de nous retrancher dans le 2e arrondissement et de maintenir nos communications avec la gare Saint-Lazare, de façon à être en relations constantes avec Versailles. Nous n'avions toujours pas de commandant; nous avions bien le colonel de Quevauvilliers, qui s'est très bien comporté, mais qui n'était que le commandant du 2e arrondissement. J'attribue le revirement d'attitude des membres du Comité de l'Hôtel-de-Ville vis-à-vis des maires à la facilité avec laquelle ils ont obtenu de l'argent à la Banque de France. Un manque d'argent était l'objet de leurs plus vives préoccupations.

Nous nous réunîmes de nouveau : nous étions presque en permanence, et nous agitâmes les noms des personnes dont la nomination serait de nature à donner satisfaction tout à la fois à la population et au Gouvernement. Nous nous arrêtâmes sur celui de l'amiral Saisset, que je ne connaissais pas du tout. Nous envoyâmes à Versailles une lettre dans laquelle je faisais connaître au Chef du Pouvoir exécutif que nous avions pensé que la nomination de l'amiral serait bien accueillie à Paris, et que, s'il n'y voyait pas d'inconvénient, nous lui demandions de confirmer cette nomination, ce qui fut fait. L'amiral nous envoya d'abord son aide de camp, qui vint nous annoncer son arrivée, et depuis ce temps, je ne me suis plus occupé de la garde nationale. L'amiral s'établit au Grand-Hôtel et réunit autour de nous les épaves des bataillons, qui se désor-

ganisaient beaucoup. Il y avait une grande désaffection pour le Gouvernement, et la crainte de se retrouver encore en pleine guerre civile faisait que beaucoup de nos meilleurs gardes nationaux s'en allaient. Cependant, nous avions encore une force assez respectable qui nous faisait espérer de pouvoir tenir, sinon dans les quartiers excentriques, du moins dans l'intérieur de Paris.

Nous nous étions efforcés de maintenir la communication entre Paris et Versailles. Pour cela, nous avions échelonné nos troupes le long de la rue du 4 Septembre, et nous avions un bataillon qui occupait la gare Saint-Lazare. Malheureusement nous n'avions pas la gare des Batignolles, et les fédérés arrêtaient chaque train pour les soumettre à des perquisitions vexatoires. Je fis dire à M. Thiers et au ministre de l'intérieur qu'il était absolument indispensable d'envoyer, s'il était possible, un ou deux bataillons de troupes aux Batignolles, de façon à assurer le passage des trains; l'on me fit répondre qu'on était en train de réorganiser l'armée, mais que, pour le moment, il était absolument impossible d'envoyer même une compagnie. Nous en étions donc réduits à nos propres forces.

Depuis l'arrivée de l'amiral Saisset, je n'eus plus à m'occuper de la garde nationale. Il arriva le 22 mars. Le soir de son arrivée il passa une partie de la nuit dans mon cabinet, où il eut une longue conférence avec un individu du Comité central, qui disait s'être sauvé de l'Hôtel-de-Ville et qui remit à l'amiral de l'argent qu'il avait reçu du Comité pour le service des subsistances.

Depuis l'installation de l'amiral au Grand-Hôtel je ne le revis qu'une ou deux fois.

Mais le Comité central ne se tenait pas pour battu. Il avait annoncé les élections pour le 22 mars; nous étions parfaitement décidés à ne pas les laisser faire.

En présence de notre résistance, il ne crut pas devoir passer outre, et il remit les élections. On sait les débats qui eurent lieu à la Chambre, à l'occasion de la loi municipale. La loi fut votée, et voici une lettre de M. Picard qui me faisait espérer les élections pour le 3 avril.

Cette lettre est datée du 23 mars.

« 23 mars 1871.

» Monsieur le maire,

» Je m'empresserai de porter à votre connaissance la loi relative aux élections municipales dès qu'elle aura été votée. Le Gouvernement a demandé que la loi fut mise à exécution avant le 10 avril.

» L'Assemblée y a consenti dans la séance d'hier. Les électeurs pourront donc être convoqués aussitôt après le vote, pour le 3 avril, et convaincu que, par le concours de tous les bons citoyens l'ordre indispensable à la liberté des suffrages sera rétabli, je donnerai les instructions nécessaires pour que, par les soins et sous l'autorité régulière des maires, l'élection ait lieu à Paris.

» Recevez, monsieur le maire, l'assurance de ma considération très distinguée.

» *Signé :* ERNEST PICARD. »

Toute ma préoccupation et celle de mes collègues a été de faire reculer les élections de façon à attendre cette date du 3 avril.

M. Desmarest et ses adjoints, MM. Ferry et André, M. François Favre, maire du 17e, et M. de Rothschild, je crois, vinrent à Versailles. Ils eurent une longue entrevue avec M. le Chef du Pouvoir exécutif ; c'est à la suite de cette entrevue que le Gouvernement se décida à exercer toute son influence sur l'Assemblée, pour

arriver à ce que les élections eussent lieu le plus tôt possible.

Lorsque ces messieurs revinrent, très enchantés de l'accueil qu'ils avaient reçu à Versailles, plusieurs adjoints et un ou deux maires voulurent y aller à leur tour; je m'efforçai de les détourner de ce dessein, qui me paraissait ne plus avoir d'utilité.

Ces messieurs ne tinrent pas compte de mes observations, ils partirent; vous savez qu'ils vinrent à l'Assemblée, qu'il y eut une séance de nuit, dans laquelle notre collègue, Arnauld (de l'Ariége), déposa sur la tribune une série de propositions dont l'urgence fut votée.

Les maires et les adjoints revinrent le vendredi matin; ils nous racontèrent ce qui s'était passé à la séance de jour, puis à la séance de nuit.

Mes collègues exercèrent dès lors une pression sur moi pour que je vinsse à Versailles; ils désiraient que je fusse entendu par la Commission; ils pensaient que mon influence serait décisive, et que certainement l'Assemblée accepterait les propositions qu'ils lui avaient soumises. Enfin, ils me forcèrent à partir le vendredi matin. J'ai toujours regretté ce départ, qui m'a empêché de prendre part aux pourparlers nouveaux qui s'engagèrent avec le Comité de l'Hôtel-de-Ville.

Je vins à Versailles en compagnie de M. Clémenceau que je rencontrai à la gare Saint-Lazare. Notre train ut arrêté aux Batignolles pendant plus d'une heure, où nous courûmes le risque d'être reconnus et arrêtés ar les fédérés qui nous recherchaient.

Arrivés à Versailles, nous fûmes reçus par la Commission à laquelle avaient été renvoyées les propositions déposées par M. Arnauld (de l'Ariége). Je vis lusieurs membres du Gouvernement, qui me parurent ès inquiets au sujet de l'affiche publiée par l'amiral aisset, affiche dans laquelle il promettait une loi des

échéances, une loi des loyers, les élections à bref délai du conseil municipal et de la garde nationale, proclamation autour de laquelle commençait à se faire un bruit énorme.

Les élections pour la garde nationale étaient demandées, en effet, par quelques membres des municipalités, et, dans une réunion, nous eûmes à combattre l'idée de la nomination du chef de la garde nationale par l'élection. Vous ne savez ce que vous allez faire, dit entre autres M. Schœlcher, vous allez nommer un pouvoir militaire auprès d'un pouvoir civil, et qui peut, dans un cas donné, devenir une dictature. C'est quelque chose d'absolument contraire à vos principes que vous voulez créer. L'idée fut abandonnée.

Cependant, l'Assemblée avait été très-émue de l'affiche de l'amiral Saisset. En arrivant le vendredi, je fus interpellé par bon nombre de nos collègues, et notamment par des membres de la majorité qui me demandèrent : Est-ce que l'affiche est authentique? — Oui, j'ai eu le texte en mains. C'est moi qui l'ai fait imprimer. Je vous en garantis l'authenticité, leur répondis-je.

Il y en a une autre qui n'a pas été publiée. L'amiral m'avait remis les deux en même temps, en me disant de faire afficher l'une ou l'autre. L'amiral Saisset me dit : Vous ferez afficher les deux ou l'une des deux. Je choisis celle qui me paraissait la plus utile.

Je tiens à faire connaître le fait suivant, parce qu'il a été pour beaucoup dans la détermination prise à Paris le lendemain samedi par mes collègues. C'est que le bruit courait, et c'est un ministre qui me l'a confirmé, au pied de la tribune, qu'une partie des membres de la majorité, très-froissée de la proclamation de l'amiral Saisset, était décidée à proposer à l'Assemblée de confier le commandement de l'armée au prince de Joinville.

On m'a dit le prince de Joinville et non pas le duc d'Aumale. C'est M. Jules Simon qui me l'a dit. Il m'a ajouté que c'était un bruit très-répandu.

Je suis personnellement intéressé à dire toute la vérité, car j'ai été indignement calomnié. Je n'ai jamais répondu aux calomnies. Je me suis dit et j'ai dit à mes amis : Le jour de la vérité viendra; les malheurs personnels ne sont rien à côté des malheurs de la patrie, sachons nous taire et attendons le moment où nous pourrons parler utilement.

Enfin, au moment où la séance de nuit allait commencer, M. Thiers était très-inquiet. Les quelques paroles qu'il prononça à la tribune un instant après, le prouvent surabondamment. Je lui dis : Si l'Assemblée veut accepter les propositions faites par les maires de Paris, je crois que nous pourrons prolonger la situation pendant quelques jours et atteindre la date du 3 avril, pour procéder à des élections régulières. Je pensais que la séance de nuit ne pouvait pas avoir une grande importance, puisque le rapport de la Commission dans laquelle j'avais été entendu dans la journée n'était pas prêt. M. Thiers désirait qu'elle se prononçât le plus tôt possible. J'allai m'entretenir un instant avec M. Grévy, qui me dit : Je vais lever la séance très-rapidement. En effet, elle n'a duré qu'une dizaine de minutes. Et c'est à ce moment que M. Jules Simon, qui était au pied de la tribune, me dit : Je suis excessivement inquiet, le bruit court que quelques membres de la majorité ont l'intention de proposer que le commandement de l'armée soit donné au prince de Joinville, croyez-vous que ce soit sérieux? — Je n'en sais rien, j'ai entendu parler du duc d'Aumale.

La séance fut levée. J'étais exténué de fatigue. Depuis le 18 mars je ne m'étais pas couché. Je me jetai dans un fauteuil dans la salle qui précède celle des séances, et le lendemain, au commencement de la séance, je

reçus une visite de mon secrétaire, qui arrivait de Paris avec M. Héligon, adjoint au maire du 14e arrondissement. Ces messieurs m'apportaient la convention qui avait été signée, dans la matinée du jour même, entre les membres de la municipalité et le Comité central. Ils me racontèrent qu'il y avait eu une première convention conclue la veille, peu de temps après mon départ de Paris. Deux bataillons de fédérés, armés de mitrailleuses, étaient venus pour s'emparer de la mairie du 1er arrondissement, et c'est alors que cette première convention fut conclue entre mes collègues du 1er arrondissement et le général Brunel. C'était une convention verbale d'après laquelle les élections ne devaient avoir lieu que le jeudi suivant. Tout le monde, dit-on, était enchanté, on s'embrassait, on criait : Vive la garde nationale! Vive l'armée! Tout allait pour le mieux. Mais cette convention eut le même sort que celle de la réunion des maires. C'est à dire que le lendemain, le Comité central de la garde nationale déclara que le général Brunel n'avait pas mandat de fixer les élections au jeudi, que lui, Comité central, les avait fixées au dimanche, qu'elles auraient lieu le dimanche, que les maires en avaient déjà fait changer deux fois la date, qu'il n'avait pas besoin d'eux, qu'il se moquait de l'amiral Saisset, et que, quant à Versailles, les fédérés ne tarderaient pas y aller.

Je dois dire que le but principal que nous avions toujours poursuivi par cette résistance était d'empêcher les fédérés de marcher sur Versailles.

Je suis persuadé, en effet, que si le 18 ou le 20 mars les bataillons fédérés fussent partis par la route de Châtillon, Versailles aurait couru les plus grands périls, et j'estime que notre résistance de quelques jours a permis au Gouvernement d'organiser la défense.

Le samedi matin, une réunion nouvelle eut lieu à la mairie du 2e arrondissement, et là il fut décidé que les

élections seraient faites. Je ne puis parler des pourparlers de cette réunion, puisque je n'y pris aucune part. Enfin intervint la convention : ce n'est pas celle qui a été publiée par le Comité de la garde nationale, celle-là était fausse; mais le texte primitif fut rétabli et affiché concurremment avec le placard du Comité central.

J'étais fort embarrassé sur ce que j'avais à faire. Je demandai à voir M. Thiers, et je le vis à l'Assemblée. Il connaissait déjà la convention. Il me dit : La situation est difficile, je ne sais pas ce que nous allons faire; c'est fort embarrassant; faire des élections demain, les électeurs n'auront pas le temps de s'entendre; le Comité fera nommer qui il voudra; ce sont des élections radicalement nulles. Je fis observer à M. le Président que la garde nationale ayant été renvoyée chez elle par ordre de l'amiral Saisset, et que lui-même ayant quitté Paris, il était impossible de résister plus longtemps. Vous avez raison, me dit M. le Président, il n'y a rien à faire pour le moment. Je suis en train de réorganiser l'armée. Le général Clinchant est dans le Nord avec le général Ducrot. J'espère qu'avant quinze jours ou trois semaines nous aurons une force suffisante pour délivrer Paris. Je fais faire des baraquements pour loger nos soldats un peu mieux qu'ils ne le sont sous ces tentes d'Esquimaux qui remplissent les avenues de Versailles. Le cœur me saigne, répétait-il, quand je les vois si mal logés. Mais enfin, pour le moment, je ne puis faire mieux, et je ne puis rien faire en ce moment pour délivrer Paris.

Que puis-je faire moi-même répondis-je? Dois-je laisser aller les choses? Je ne peux pas ne pas retourner à Paris, ce serait une lâcheté. Doir-je m'opposer à cette convention? M. le Président me répondit : Quand vous vous y opposeriez, vous n'empêcheriez rien. Qu'en pensez-vous? Enfin, que seront les élections?

Je n'en sais rien du tout. Si nous avions quatre ou cinq jours, les comités pourraient s'organiser, et on pourrait avoir l'espérance de faire élire des députés dévoués au rétablissement et au maintien de l'ordre. — Nous causâmes ainsi assez longtemps fort embarrassés. Il y avait plusieurs personnes, M. de Larcy et M. Arnauld (de l'Ariège), entre autres, qui assistaient à cette entrevue. Enfin, lui dis-je : Que dois-je faire? Dois-je m'opposer à cette élection par une affiche? Il est impossible que je ne dise pas quelque chose. M. Thiers me répondit : Vous n'avez qu'une chose à faire, c'est d'empêcher l'effusion du sang. Si vous pensez qu'en laissant aller les choses on parvienne à empêcher l'effusion du sang pendant quelques jours, votre devoir est de ne pas continuer une résistance inutile. Dans tous les cas, vous avez fait un acte de bon citoyen, et je vous en serai toujours reconnaissant.

Je rentrai à Paris, et je fis afficher une proclamation dans laquelle, après avoir remercié la garde nationale de son concours, qui nous avait permis de placer les légitimes revendications de Paris sur le terrain de la légalité, et voulant éviter tout conflit sanglant, j'invitais les électeurs à se rendre au scrutin. Le lendemain ces élections eurent lieu sans aucun désordre. Dans mon arrondissement, mes trois adjoints et moi avons été nommés. M. Desmarest, M. Méline, M. Adam et quelques autres membres de la municipalité le furent également. Mais la grande majorité des élus étaient des candidats proposés par l'Hôtel-de-Ville.

Je retournai à Versailles, où on vint m'annoncer qu'il y avait une réunion à la Commune pour le soir même. Je rentrai à Paris, et je trouvai en effet à la mairie une convocation m'invitant à me rendre le soir à l'Hôtel-de-Ville. J'avais préparé une lettre pour l'envoyer aux journaux, dans laquelle je déclarais que je n'acceptais pas le mandat qui m'était confié. Mes amis

me firent observer qu'il serait plus digne et plus courageux d'aller moi même à l'Hôtel-de-Ville porter ma démission, et de la motiver sur les faits qui ne manqueraient pas de se produire dans cette première réunion. Je m'y rendis donc le lundi soir.

La garde nationale fédérée occupait l'Hôtel-de-Ville. On mangeait dans les couloirs et dans la salle. Une odeur de tabac, de vin et de victuailles saisissait la gorge et l'odorat. Un tapage infernal brisait le tympan. — C'était un spectacle écœurant.

La réunion avait lieu dans la salle du conseil municipal. A peine y étais-je entré qu'un membre se leva pour demander ma mise en accusation, en disant que j'étais un traître, que j'avais empêché les élections d'avoir lieu. On le fit taire. Le président, c'était M. Beslay, lui dit qu'on avait autre chose à faire que de s'occuper de questions de personnes. Je m'assis, et j'entendis les propositions les plus étranges. Un membre proposa de déclarer que l'assemblée se constituait en conseil de guerre; un autre proposa de déclarer que la Commune de Paris avait un pouvoir illimité et qui s'étendait à toute la France; il demanda qu'on envoyât partout des délégués. Puis il y eut une vérification de pouvoirs; il y avait des élections dans lesquelles les élus n'avaient pas obtenu le huitième des voix, et quelqu'un proposa de valider ces élections quand même, en déclarant qu'il ne reconnaissait aucune loi, que la loi qu'on invoquait pour s'opposer à la la validation était une loi de 1849, et que la Commune ne devait reconnaître aucune des lois antérieures; aucune protestation n'accueillit ces paroles, et les élections furent validées.

Un moment après que ma mise en accusation eût été réclamée, un membre demanda l'invalidation de l'élection des députés de Paris, nommés membres de la Commune, par ce motif qu'il y avait incompatibilité

entre ces deux mandats. Delescluze protesta contre cette proposition.

Je demandai la parole. Je me levai, et je commençai par dire à ces messieurs qu'ils avaient trompé les électeurs, que, d'après leurs affiches et les publications faites dans leur journal officiel, ils n'avaient fait autre chose que d'appeler les électeurs à élire un conseil municipal, que jamais ils n'avaient déclaré que ce conseil aurait des attributions politiques, qu'ils avaient toujours déclaré que leurs pouvoirs seraient circonscrits à Paris, qu'ils usurpaient donc un mandat, et que, quant à moi, bien persuadé de n'avoir reçu qu'un mandat exclusivement municipal, je ne pouvais faire partie de leur assemblée. Je fus interpellé très vivement. Enfin, on me posa cette question : Êtes-vous avec Paris ou avec Versailles? Je répondis : Je suis investi d'un mandat parfaitement régulier à Versailles; celui-là, je ne l'abandonne pas. Quant au mandat dont les électeurs m'ont investi ici, d'abord c'est un mandat très irrégulier dans la forme, et ensuite vous le faussez de telle façon que je ne puis l'accepter. — J'allais me retirer lorsque Paschal Grousset se leva et me reprocha d'avoir dit à l'Assemablée de Versailles que lorsqu'on entrait à l'Hôtel-de-Ville, on risquait d'y être assassiné! J'avais dit tout simplement que quand on entrait dans l'Hôtel-de-Ville on n'était pas toujours sûr d'en sortir. Enfin on me laissa tranquille.

Lorsque l'émotion fut un peu calmée, je me levai et je partis. A peine étais-je sorti, m'a-t-on raconté depuis, qu'Assi a demandé ma mise en accusation. Le lendemain, à la première heure, je partis pour Versailles, et je ne suis retourné à Paris que le lundi 23 mai, c'est-à-dire au moment de la rentrée des troupes. — Cette fameuse séance avait lieu le lundi, le lendemain des élections.

(M. TIRARD.)

Il y a une contradiction entre la déposition de M. Tirard et celle de l'amiral Saisset. M. l'amiral Saisset affirme qu'il n'a pas donné de bon à tirer, et que sa proclamation a été publiée sans autorisation.

(*Observation de* M. LE PRÉSIDENT.)

J'affirme sur l'honneur que M. l'amiral Saisset m'a apporté deux affiches, toutes deux écrites et signées de sa main, et portant en plus le bon à tirer.

Je n'en ai fait imprimer qu'une.

M. l'amiral Saisset m'a montré une autre pièce contenant des instructions et des pouvoirs, mais dont je n'ai pas conservé le texte exact. Cette pièce était signée de M. Thiers.

(M. TIRARD.)

L'amiral a déclaré que M. Thiers ne lui avait donné que des instructions verbales, et que les instructions écrites de M. Thiers avaient été données à tous les maires des arrondissements de Paris.

(*Observation de* M. LE PRÉSIDENT.)

Voici la seule et unique pièce de M. Thiers que j'aie reçue. C'est MM. Desmarest, Ferry et François Favre qui me l'ont apportée en revenant de Versailles.

Cette lettre répondait à l'engagement que j'avais pris, sans y être autorisé, je dois le reconnaître, qu'il ne serait exercé aucune poursuite contre les membres du Comité central pour le cas où ils consentiraient à se dissoudre et à nous rendre les bâtiments publics occupés par eux.

« Versailles, 23 mars 1871.

» Messieurs les Maires,

» Vous n'êtes pas en désaccord avec le Gouvernement en supposant que, dans les circonstances actuelles, il ratifiera toutes les mesures de pardon et d'oubli que vous croirez devoir prendre pour ramener à la cause de l'ordre les hommes qui se sont laissé engager dans la sédition, et qui ne sont coupables que d'égarement.

» Recevez, messieurs les Maires, l'assurance de ma considération très distinguée.

» Le Président du Conseil chef du Pouvoir Exécutif,

» Signé : A. THIERS. »

Voilà, la seule pièce de M. Thiers que j'aie eue entre les mains pendant les huit jours que je suis resté à la mairie depuis le départ du Gouvernement.

J'ai reçu cette autre lettre de M. Jules Favre.

« Monsieur le Maire et cher collègue,

» Permettez-moi de m'adresser à vous à raison du noble rôle que vous jouez dans la honteuse épreuve que nous traversons; d'ailleurs, pressé par le temps, ne pouvant faire une circulaire à tous les maires de Paris, j'écris à celui qui me paraît le plus résolu.

» Les craintes qui m'assiègent depuis trois jours et que j'exprimais aujourd'hui à la tribune se réalisent. Déjà dans la soirée, je recevais de M. de Fabrice, qui représente M. de Bismarck, une dépêche plus pressante; en voici une troisième qui m'arrive à minuit et qui vous éclairera sur le danger que fait courir à Paris la sanglante saturnale de l'Hôtel-de-Ville. Je vous envoie en même temps ma réponse.

» Communiquez l'une et l'autre pièce à vos collègues

et à vos concitoyens. Je l'aurais fait publier et afficher dans Paris si j'en avais eu le pouvoir. Je m'en rapporte pour cela à ce que vous croirez possible, comme aussi pour la communication à en faire à ceux qui déchaînent sur leur pays des fléaux auxquels il peut succomber.

» Je souhaite que leurs yeux s'ouvrent enfin, je souhaite surtout qu'ils disparaissent au plus vite en vous laissant le pouvoir. Alors la paix sera bientôt faite, et nous aurons peut-être encore quelques chances de sauver notre malheureux pays.

» Recevez, monsieur le Maire et cher collègue, l'expression de mon bien sincère dévouement.

« Signé : JULES FAVRE.

« Versailles, le 22 mars 1871. »

« Reuen, le 21 mars, midi vingt.

» *Le général de Fabrice à Son Excellence M. Jules Favre.*

» J'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que, en présence des événements qui viennent de se passer à Paris et qui n'assurent presque plus l'exécution des conventions dans la suite, le commandant supérieur de l'armée devant Paris interdit l'approche de nos lignes devant les forts occupés par nous et réclame le rétablissement dans les vingt-quatre heures des télégraphes détruits à Pantin. Nous serions obligés d'agir militairement et de traiter en ennemie la ville de Paris, si Paris use encore de procédés en contradiction avec les pourparlers engagés et les préliminaires de paix, ce qui entraînerait l'ouverture du feu des forts occupés par nous.

» Signé : FABRICE. »

Le ministre des affaires étrangères à M. le général comte de Fabrice.

» Je reçois seulement ce soir fort tard le télégramme que Votre Excellence m'a fait l'honneur de m'adresser aujourd'hui même à midi vingt minutes.

» Le mouvement insurrectionnel qui a triomphé à Paris n'a été qu'une surprise devant laquelle le Gouvernement ne s'est momentanément retiré que pour éviter la guerre civile. Il est l'œuvre d'une poignée de factieux désavoués par la grande majorité de la population, combattus par les maires, qui résistent courageusement. Les départements sont unanimes à le condamner et à promettre leurs concours à l'Assemblée.

» Le Gouvernement le maîtrisera, et, s'il ne le fait pas demain même, c'est pour épargner l'effusion du sang.

» Votre Excellence peut donc être rassurée. Nos engagements seront tenus. Elle ne voudra pas, en présence de ces faits et de notre déclaration formelle, infliger à la ville de Paris, protégée par les préliminaires de paix, les calamités d'une exécution militaire. Ce serait faire expier à des innocents le crime de quelques hommes pervers, ennemis de leur patrie. Quant aux dommages causés au télégraphe de Pantin, le Gouvernement n'a malheureusement pas à présent le moyen de les réparer. Il en avise les maires, qui peut-être pourront y pourvoir. Mais j'ai l'honneur de répéter à Votre Excellence que, grâce au bon sens de la grande majorité de la population de Paris, grâce à la ferme attitude de l'Assemblée et à l'appui sans réserve des départements, la cause du droit prévaudra, et sous peu de jours il me sera possible de donner une entière satisfaction à Votre Excellence pour celles de ses réclamations que justifient nos engagements.

» *Signé :* JULES FAVRE. »

J'ai envoyé une copie de cette lettre à l'Hôtel-de-Ville. On me fit répondre : — Les Prussiens sont mieux avec nous qu'avec Versailles.

(M. Tirard.)

A partir du 18 mars, je n'ai pas été d'une manière constante à la mairie du 9e arrondissement, par la raison que je n'aurais pas été sûr de ne pas y être arrêté. Il n'y avait plus de sécurité pour l'autorité municipale qu'à la mairie du 2e arrondissement, qui a été le dernier refuge dans lequel il a été possible de lutter.

Je me rappelle que quand en sortant de chez moi, rue Scribe, passant devant le Grand-Hôtel qui était encore une des forces de la garde nationale régulière, prenant la rue du Quatre-Septembre, j'arrivais aux environs de la place de la Bourse; j'éprouvais ce sentiment de sécurité que devaient avoir au moyen-âge les habitants d'une commune lorsqu'ils rentraient sous la protection de leur beffroi : En parcourant les rues de mon arrondissement, je n'étais pas sûr de ne pas être arrêté, je n'avais de sûr que le revolver que j'avais dans ma poche.

A un de ces moments, je reçus un petit mot par lequel on me prévenait que je pouvais retourner à la mairie du 9e arrondissement, qu'elle était occupée par un bataillon sûr; je fis la sourde oreille.

A plusieurs reprises, je reçus des indications de cette nature.

Le lendemain, j'appris qu'un certain commandant avait occupé la mairie par suite d'un ordre de service, dont tous les jours étaient fixés à l'avance. Un effort fut fait par une partie des bataillons de la garde nationale. Un certain nombre de bataillons ont dit : Nous

ne serons pas avec le Comité central, nous ne serons pas avec la garde nationale ordinaire, mais si vous voulez nous autoriser à occuper nos mairies avec les bataillons de l'arrondissement, nous ferons notre service.

J'ai retrouvé au Grand-Hôtel, quand l'amiral Saisset y était, cette même influence fâcheuse.

Voici maintenant l'histoire des négociations qui ont eu lieu entre certains maires et les délégués du Comité central.

La démarche collective des maires de Paris à Versailles avait été précédée d'une première démarche dans laquelle un certain nombre seulement des maires de Paris sont venus à Versailles. Je faisais partie de la première députation. Nous étions cinq; nous sommes venus à Versailles de très-grand matin, au milieu de la nuit; nous avons été reçus par M. Thiers, que nous avons réveillé; nous sommes venus lui rendre compte de l'état de Paris. Ce jour-là était le premier où moi-même je quittais Paris depuis le commencement du siége; je me trouvais pour la première fois en contact avec le Gouvernement de Versailles. Très-occupé des événements, voyant les dangers qui le menaçaient, j'étais très-anxieux de savoir s'il y avait à Versailles une force suffisante pour protéger l'Assemblée et le Gouvernement, dans le cas où Paris serait perdu.

Je dois dire que j'emportai cette conviction, qu'à ce moment, il n'y avait à Versailles rien qui put le défendre. Je retournai à Paris, le 21 mars, avec cette conviction. Il me parut, dans notre conversation avec M. Thiers, qu'il penchait lui-même vers cette idée qu'il fallait gagner du temps pour amener une conciliation qui pût empêcher les derniers désastres d'une lutte. Il nous remit une déclaration qui portait sur trois points : sur la promesse d'élections prochaines, sur des élec-

tions dans la garde nationale et sur l'oubli pour les gardes nationaux qui rentreraient dans l'obéissance au Gouvernement.

Je revins à Paris, et, au moment où je rentrais dans la salle où étaient réunis les maires, je trouvai mes collègues disposés à partir pour Versailles, j'en revenais et je me refusai à y retourner. Nous étions en permanence jour et nuit; nous recevions des délégations qui venaient de l'Hôtel-de-Ville. Ces députations se succédaient et elles n'étaient pas composées des mêmes membres, de telle sorte que quand un point était arrêté avec une députation, la députation suivante qui venait quelques jours après n'admettait plus ce qui avait été convenu. La mauvaise foi la plus complète semblait présider à tout ce mécanisme.

Parmi les hommes qui sont venus successivement, je ferai certaines distinctions. Nous avons reçu notamment une députation composée de Ranvier et autres. La lecture des documents m'a appris que Ranvier avait attaché son nom à des choses bien sinistres, mais à ce moment son action paraissait conciliante; j'ai même cru un instant que nous allions aboutir et qu'il était disposé à faire des concessions qui auraient amené une conciliation. Notre conversation s'est prolongée pendant deux heures sur tous les points; il ne paraissait plus retenu que par la crainte que les promesses d'amnistie ne fussent pas réalisées. Le lendemain il revint, mais il avait avec lui un autre membre du Comité central, Arnold, dont l'attitude était essentiellement différente.

Lors de ces dernières réunions, je ne sais pas pourquoi, j'étais l'orateur dans ces conflits avec eux; je crois avoir montré quelque énergie. Mais je vis qu'il y avait un parti pris absolu et que nous n'arriverions à rien.

Il y avait eu avant une sorte de démonstration militaire par les partisans de la Commune, je n'assistai pas

à cette réunion, je n'y suis arrivé qu'à la fin; je ne puis pas rendre compte de ce qui s'y est passé.

Il y a un point sur lequel on pourrait s'éclairer. — C'est très délicat ce que je vais dire, mais il n'est pas possible de ne pas le dire. Le Conseil municipal se composait de trois éléments : un certain nombre de membres, peu considérable, était absolument avec la Commune , d'autres absolument contre la Commune, j'étais avec M. Vacherot de cette seconde catégorie; puis il y avait un parti intermédiaire, très-nombreux, qui était près de la Commune en lui servant d'auxiliaire. Telle est la vérité. Voilà contre qui nous avons eu à lutter.

Le nombre des maires foncièrement attachés à l'idée gouvernementale régulière était très peu nombreux. Dix peut-être, en comptant les adjoints, sur quatre-vingts maires ou adjoints.

Les autres étaient dans des idées politiques qui les rapprochaient de la Commune ou d'un rôle auxiliaire de la Commune.

Je n'ai pas assisté à la manifestation armée; elle n'a eu aucune influence sur la transaction qui a été signée par les maires.

J'ai entendu se servir du mot capitulation; je le repousse, quant à moi; je suis convaincu que je n'ai pas fait un acte de faiblesse, je ne l'aurais pas fait.

Nous étions arrivés à la limite dernière; nous avions prolongé la situation aussi longtemps qu'il était possible de la prolonger; que quelques personnes n'aient pas mis leur signature sur l'acte, c'était très-facile. Il y avait des maires et des adjoints qui étaient toujours à Versailles.

Certains de nos collègues étaient retenus par leurs fonctions de députés; tout a été supporté par ceux qui étaient à Paris: à Versailles, ils étaient dans une sécurité relative; elle augmentait tous les jours; mais nous,

nous étions dans la gueule de l'insurrection victorieuse, nous luttions toujours, nous avions conduit la négociation jusqu'au point extrême.

Il n'y avait plus pour la cause de l'ordre à Paris que trois points militaires : le Grand-Hôtel, la mairie du deuxième arrondissement et le chemin de fer de Saint-Lazare. Le point le meilleur, celui où j'aurais préféré me battre, était la mairie du deuxième arrondissement; cela tient à la topographie des arrondissements et à ce que les gardes nationaux de ce quartier étaient les mieux disposés de tout Paris; je connais très bien ces bataillons-là : ils étaient les meilleurs pour la cause de l'ordre.

Le Grand-Hôtel était moins bien, militairement et topographiquement parlant, puisque l'insurrection était derrière, dans l'Opéra, et aussi à la place Vendôme. Le Grand-Hôtel, avec sa cour, vous fait prisonnier plutôt que soldat.

Si un combat s'était engagé, je crois qu'il y aurait eu une résistance énergique de la part des gardes nationaux, mais je suis convaincu que nous n'étions pas de force à lutter contre l'insurrection avec tout ce qu'elle avait de matériel et de combattants; il eût été extraordinaire que nous puissions gagner une bataille dont le Gouvernement avait désespéré. La grande anxiété pour nous était de savoir si nous devions livrer cette bataille, si en faisant tuer un certain nombre d'hommes sans possibilité de succès, il y aurait un avantage quelconque pour la cause générale.

Il faut vous dire que l'insurrection qui nous entourait, nous envoyait perpétuellement de prétendus alliés, qui, sous prétexte de venir combattre avec nous, nous auraient enveloppés et auraient créé au sein de cette bataille une diversion au sein de laquelle il aurait été difficile de reconnaître ses amis de ses ennemis.

Il y a eu des moments pendant lesquels nous étions

absolument enlevoppés, et les points sur lesquels nous aurions pu livrer bataille étaient occupés par des gens qui nous étaient absolument hostiles. Pour engager le combat d'une façon utile, il aurait fallu avoir un point d'appui avec l'armée de Versailles.

Le Gouvernement avait nommé l'amiral Saisset pour commander les gardes nationaux; j'étais en rapport avec lui; je l'ai trouvé personnellement très calme; mais, militairement, absolument convaincu de l'inutilité complète d'aucune espèce de résistance. A dix reprises différentes, il m'a donné cette assurance-là; j'ai essayé de combattre son opinion, je l'ai toujours trouvé ferme dans sa conviction.

Le même inconvénient que je signalais dans l'intérieur des mairies, je l'ai retrouvé dans la direction générale au Grand-Hôtel : il y avait un chef d'état-major, M. Langlois; il était à Versailles, retenu par ses fonctions de député, ainsi que M. Schœlcher. Il en résulte que ces fonctions étaient remplies par d'autres personnes, et quand on demandait des ordres positifs, on ne pouvait pas en obtenir. J'ai dû lutter contre l'amiral Saisset, en l'avertissant qu'il avait près de lui un chef de bataillon de la garde nationale qui était l'auteur de ce projet intermédiaire de transaction entre l'état-major insurrectionnel et l'état-major régulier; que je le considérais comme trahissant, tellement que si j'étais à la place de l'amiral, je le ferais arrêter. Je n'ai jamais pu convaincre l'amiral.

Il y avait donc absence de direction au moment où a été signée cette transaction qui a évité un combat, ou mieux une défaite, et qui eût placé le Gouvernement de Versailles dans une fâcheuse situation.

Voilà les considérations qui, quant à moi et avec autant de sang-froid que j'en ai en ce moment, m'ont déterminé à signer. Il y avait en ce moment dans la salle l'aide-de-camp de l'amiral Saisset. Je lui ai dit :

Qu'est-ce que vous en pensez? Il me répondit : Il n'y a pas à hésiter.

Je fais remarquer d'ailleurs que cette transaction n'ébréchait la légalité qu'en un seul petit point : la date des élections.

C'est dans ces conditions qu'en pleine sécurité de conscience pour ma part, et ne croyant faire aucun acte de faiblesse, j'ai signé la transaction. Individuellement, c'était bien facile à éviter : il n'y avait qu'à s'en aller, les chemins étaient libres, on pouvait encore s'éloigner; mais je suis resté sur la brèche encore plusieurs jours.

Quant à la question de savoir comment cette réunion a été convoquée, je dirai que nous ne quittions pas la mairie.

Les délégués de l'Hôtel-de-Ville allaient et venaient, J'ai passé trois jours de suite sans quitter le poste.

Au point de vue individuel, c'était facile, je le répète, de ne rien signer et de se retirer, de dire au Comité : Vous nous avez trompés plusieurs fois, nous ne sommes pas les plus forts, vous êtes maîtres de Paris, vous avez la force en main, nous nous retirons, mais nous ne signerons rien ; mais ce n'était pas possible au point de vue collectif. Nous n'étions ni si faibles, ni si forts qu'on le croyait, nous étions encore une certaine puissance; nous n'étions pas un individu qui prend une résolution, mais une collection d'individus dans laquelle il y avait des nuances nombreuses d'opinions.

La transformation qui s'est opérée entre le moment où on s'est séparé dans la réunion de la nuit et le moment où on a signé tient à la puissance croissante de l'insurrection, au temps qui s'écoulait, à l'abandon où nous étions laissés et au sentiment de la nécessité.

Je tiens à bien montrer que refuser de signer était facile à condition de s'en aller; et, quant à moi, je ne consentais pas à déserter Paris; je croyais nécessaire de

rester exposé au péril pour donner du temps au gouvernement de Versailles. Je suis resté trois ou quatre jours à Paris maire sous la Commune.

Nous écrivons une page d'histoire et il est important que les idées soient nettes. Nous avions charge d'âmes, nous avions des gens qui s'étaient compromis avec nous.

Les maires étaient hésitants, n'étaient pas décidés à signer, lorsqu'un maire de Paris, M. Clémenceau, et M. Floquet déclarèrent qu'à Versailles l'Assemblée avait renversé la République et nommé le duc d'Aumale lieutenant général des armées. Cette déclaration est vraie et a eu de l'influence sur les esprits. Ces messieurs ont, toutefois, parlé des dispositions de l'Assemblée à nommer le duc d'Aumale, mais non d'un fait accompli.

(M. DESMAREST.)

Avant le 18 mars, le peuple de Paris, la population qui ne réfléchissait pas, était exaspérée de la capitulation; elle avait besoin, en quelque sorte, d'une revanche. Quand l'armée allemande s'est présentée, on s'est persuadé qu'elle allait mettre la main sur les canons fournis par les souscriptions particulières, et qui s'élevaient à 300. Le 10e arrondissement en avait fourni 18 et plusieurs mitrailleuses. Il y avait ce ressentiment d'un peuple qui s'est cru propre à défendre son pays et qui n'a pas été en mesure de le faire. Peut-être le gouverneur de Páris n'a-t-il pas compris le parti qu'il y avait à tirer de cette population, surtout de la partie éclairée et vraiment laborieuse; après la première émotion devant l'ennemi, elle eût fait bravement son devoir et eût pu amener, sinon le salut, du moins un succès qui l'eût rendue plus résignée aux nécessités de la paix. On ne l'a pas fait; nous avons eu des compagnies de guerre qui sont restées l'arme au bras à Champigny et ailleurs, ou qu'on a engagées dans de mauvaises con-

ditions en les mettant en avant de l'armée, en les exposant au feu sans l'appui de l'artillerie, sans les moyens indispensables pour assurer le succès.

Politiquement, il était nécessaire d'engager la garde nationale, pour lui faire dépenser un peu de cette fièvre d'action qui l'a tourmentée pendant le siége. Il est probable que la garde nationale, après avoir dépensé avec son sang un peu de son ardeur patriotique, se fût trouvée plus calme et n'eût pas tourné à l'agitation révolutionnaire.

A ce sentiment général s'ajouta la crainte de perdre la République.

Les chefs de bataillon ont été réunis par le général d'Aurelle de Paladines, on lui a demandé : Pouvez-vous assurer le maintien de la République ? Il a juré qu'il ne la trahirait pas ; et il a paru même rallier les sympathies des bataillons de Belleville, j'en ai été témoin, le général ayant réclamé dans ces entrevues le concours des maires.

Au moment de l'entrée des Prussiens, une autre cause d'émotion populaire se produisit ; soit qu'on ait eu des craintes sérieuses pour les canons qui étaient à la place Wagram, soit qu'on ait profité de cette occasion pour agiter la population, on s'est porté de tous les côtés à ce parc d'artillerie et dans les usines où il y avait des canons, afin de ne pas les laisser à l'étranger. Ce mélange de craintes, moité politiques, moitié patriotiques, avait déjà, grâce à une perfide exploitation, amené les 22 et 29 janvier, deux tentatives révolutionnaires; elles ont eu pour chef, entr'autres, Brunel, que nous avions appelé le Brûleur, parce que, dès octobre, il avait incendié une propriété privée qui masquait son poste de rempart. Depuis, sous la Commune, il a malheureusement trop justifié ce titre, puisqu'on prétend qu'il est l'un des auteurs de l'incendie de la rue Royale et du faubourg Saint-Martin.

De ces deux tentatives, qui ne paraissaient pas être

d'abord dirigées contre le Gouvernement, l'une annonçait pour but d'aller enlever d'avance aux Prussiens les forts que ceux-ci allaient occuper au nord de Paris. On avait battu le rappel sans ordre de la place, réuni quelques détachements de la garde nationale sur la place de La Fayette et près de l'église Saint-Laurent; on a essayé d'y sonner le tocsin. La garde nationale empêcha de le sonner à Saint-Vincent-de-Paul; elle ne put empêcher de le sonner à Saint-Laurent, mais un ordre de ma mairie fit cesser de sonner; les gardes nationaux partirent et arrivèrent à un fort; ils voulurent parlementer avec le commandant, et furent forcés de revenir. Brunel fut arrêté et délivré quelque temps après, vers le 18 mars. Il n'y a pas 1,200 hommes qui aient pris part à cette action.

Précédemment, le 22 janvier, avait eu lieu, sous prétexte d'empêcher toute capitulation, l'attaque sur l'Hôtel-de-Ville, qui fut repoussée par des coups de fusils. J'arrivai moi-même à l'Hôtel-de-Ville peu après l'attaque, je pus recueillir les faits des personnes présentes; j'appris qu'après avoir parlementé, les gardes nationaux de Montmartre avaient tiré à l'improviste sur les mobiles bretons. Ceux-ci avaient répondu par un feu qui avait dispersé immédiatement les assaillants. Les résultats de ces deux échauffourées furent nuls. Mais dans ces circonstances-là, les hommes se comptent, ils se voient, se connaissent et s'entendent pour se retrouver.

La troupe, démoralisée, était d'ailleurs incapable de résister aux entraînements de la fraction exaltée de la population; elle ne pouvait plus distinguer dans la garde nationale le parti de l'ordre et celui du désordre, et, dans son incertitude, elle restait passive. La rentrée des forts à Paris fut signalée par tous les excès de la débauche, qui s'étalaient même sur la voie publique sans la moindre vergogne.

Au 18 mars, on eut le spectacle le plus déplorable à la caserne du Château-d'Eau, qui était occupée par un régiment de ligne, lequel, sans être attaqué ni sérieusement menacé, se précipita au-devant de la foule et livra ses armes de la manière la plus écœurante pour les témoins de ce fait à une multitude de gamins déguenillés.

Le 18 mars, au sortir de l'Hôtel-de-Ville, vers quatre heures, j'allai au ministère de l'Intérieur, où j'appris l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas. Le soir eut lieu une réunion des maires aux mairies du 1er et du 2e arrondissements; je n'y assistai pas, la convocation ne m'étant pas parvenue. Le lendemain, je me rendis à celle du 2e arrondissement.

Tout d'abord, le sentiment qui domina dans cette réunion fut celui de l'attachement le plus ferme aux institutions existantes, à l'Assemblée nationale et au suffrage universel, dont l'Assemblée était l'expression; nous fûmes tous d'accord sur ce point et il n'y eut pas de récriminations à cet égard.

Ce qui le constate, c'est cette première proclamation qui a été l'œuvre de M. Louis Blanc. Elle est conforme aux principes que j'appellerai constitutionnels.

M. le Chef du Pouvoir exécutif nous donnait le pouvoir de faire le nécessaire, afin de calmer et de satisfaire la population dans des limites déterminées.

Nous eûmes, le premier jour, une visite des membres du Comité central, au milieu de la nuit, afin qu'on pût s'accorder sur ce qui était possible. Ces membres paraissaient disposés à céder; mais ils étaient retenus par la crainte de poursuites judiciaires. On les rassura, excepté en ce qui concernait les assassins de la veille. Enfin, on arriva à un arrangement suivant lequel le Comité central offrait de rendre aux maires, dès le lendemain, l'Hôtel-de-Ville et la possession des municipalités; le Comité croyait avoir rempli son rôle en obtenant

la promesse de l'élection du Conseil municipal de Paris.

Plusieurs d'entre nous ne croyaient pas à la sincérité de ces messieurs; d'autres y ajoutaient foi. Quelques-uns de ceux qui avaient cette confiance, se rendirent à l'Hôtel-de-Ville le lendemain matin; ils furent éconduits de la façon la moins polie, et ne purent prendre possession ni de l'Hôtel-de-Ville ni des bureaux.

Dès ce moment-là, peut-être, se produisit dans la réunion des maires deux courants; les uns étaient décidés à résister jusqu'au bout, pour le maintien de l'ordre et des lois, les autres étaient enclins à la conciliation, quelques-uns avec une complaisance fâcheuse qui énervait la fermeté de la réunion et allait jusqu'à entraver l'exécution des mesures de défense. Plusieurs pouvaient avoir pour but, par des concessions, de gagner du temps et de mettre par là le Gouvernement en mesure de se fortifier contre l'insurrection; mais ce motif ne fut guère allégué, du moins à ma connaissance, et celui contre lequel j'eus le plus à lutter, moi qui étais partisan de la résistance, ce fut le fantôme toujours évoqué de la réaction, qui, une fois les fédérés dissous, refuserait à Paris des libertés et un Conseil municipal élu : à quoi nous répondions que si les municipalités triomphaient par elles-mêmes de l'émeute, elles seraient bien plus autorisées à réclamer cette satisfaction et l'obtiendraient assurément, comme nous en avions la promesse du Gouvernement.

Plusieurs membres ne croyaient donc pas à la sincérité des membres du Comité et voulaient qu'on se préparât à la résistance, espérant que la résistance aboutirait à de bons résultats; et, pour mon compte, je suis encore à connaître les raisons contraires. D'autres pensaient que si on était forcé de céder matériellement, ou devait résister moralement et ne donner aucune signature qui sanctionnât l'insurrection. Ce fut et c'est encore mon opinion.

Après plusieurs entrevues amiables avec les délégués du Comité central, en survint une autre qui avait un caractère bien différent. Presque tous nos collègues étaient absents. J'étais, le vendredi 24 mars, vers deux heures, à la mairie du 2e arrondissement, dans le cabinet du maire, avec M. Schœlcher, lorsqu'on vint nous prévenir que la mairie du 1er, place du Louvre, quoique munie de défenseurs, était assiégée par les forces fédérées. Nous signâmes immédiatement l'ordre à nos bataillons de se porter à l'aide de nos collègues. Mais avant qu'il pût être exécuté, MM. Méline et Adam nous firent dire qu'ils ne pouvaient plus tenir et demander l'autorisation de traiter avec les chefs fédérés; M. Schœlcher et moi, après une courte délibération, signâmes une lettre portant avis que l'on pouvait promettre les élections municipales pour le 3 avril par les soins des maires, conformément à l'autorisation rapportée par une députation de maires à Versailles, le matin même, si je ne me trompe. La lettre fut portée à MM. Adam et Méline, qui, jugeant le délai trop long, prirent sur eux de rapprocher le jour au 30 mars.

Une heure après, la mairie du 2e arrondissement vit arriver ces officiers fédérés, au nombre d'une quarantaine, en compagnie des adjoints du 1er arrondissement et de quelques autres collègues, venant réclamer la ratification de l'engagement pris avec eux par les premiers. Une scène vive eut lieu avec la garde nationale de service; on trouva imprudent qu'on eût introduit parmi nous les chefs militaires du Comité central. M. Adam, comme affolé d'exaltation, demanda impérieusement qu'on évitât à tout prix l'effusion du sang, et, malgré mes objections, l'assemblée, d'ailleurs peu nombreuse des maires et adjoints, ratifia les élections pour le 30 mars. Ils signèrent même cet engagement, ce que pour moi je refusai de faire, exigeant que les délégués justifiassent de leurs pouvoirs et pussent nous

garantir l'exécution des engagements qu'ils prendraient au nom du Comité central. Ils promirent de les rapporter le soir.

On se sépara avec l'espoir en apparence fondé d'une conciliation sur ces bases, et sur la promesse de réintégration des municipalités à l'Hôtel-de-Ville et dans les mairies. Ce bruit répandu dans Paris y fut accueilli avec une satisfaction générale. Ebranlé un moment dans ma défiance, je me rendis à ma mairie pour en reprendre possession; mais je reconnus vite qu'elle était toujours en des mains ennemies et je dus m'abstenir d'y entrer pour ne pas être arrêté. J'engageai, en revenant à la Bourse les gardes nationaux fidèles à ne pas se disperser; je parcourus les postes et rentrai à la mairie, rue de la Banque. Les délégués du Comité central n'y reparurent qu'assez tard dans la nuit ayant à leur tête M. Ranvier, et ils demandèrent que les élections eussent lieu le surlendemain, ou plutôt le lendemain dimanche : on repoussa d'une voix unanime cette exigence, en maintenant la concession précédemment faite et justifiant l'ajournement indiqué. Ces délégués, après s'être consultés, répondirent que décidément ils ne pouvaient pas accepter un ajournement, qu'il fallait que les choses se terminassent le lendemain, parce qu'ils étaient débordés. La rupture éclata, et on se sépara, sans espoir apparent de retour. C'est M. Desmarest qui présidait cette séance.

Je fus chargé de rédiger une proclamation nouvelle dont les termes étaient ceux-ci : « Le Comité central manque pour la deuxième fois à la parole donnée en son nom par ses délégués : il veut faire demain des élections sans sincérité, sans régularité, sans contrôle. C'est la guerre civile qu'il appelle dans Paris, que la honte et le sang en retombent sur lui seul ! »

« Quant aux maires, ils engagent la garde nationale

à se rallier à eux pour défendre la République et l'ordre. »

Cette proclamation fut livrée de très bonne heure le samedi matin à M. Dubuisson, rue d'Aboukir; elle fut composée; j'en corrigeais l'épreuve quand eut lieu ce que je ne puis m'empêcher d'appeler la capitulation des maires et députés, et la proclamation fut remplacée par une autre que falsifia le Comité, abusant de la bonne foi des signataires avec qui il avait traité, supprimant la partie qui sauvegardait leurs droits, prenant le premier rôle et annonçant les élections pour le lendemain.

Je ne me bornai pas à refuser catégoriquement ma signature à la convention; je crus devoir protester par l'envoi de ma démission motivée, qui parut dans un journal, le *National,* je crois, le dimanche matin 26 mars, jour de ces frauduleuses élections. J'avais déjà averti, dès le 22 mars, la population de mon arrondissement, par affiches, que tout ce qui se ferait en dehors des maires serait nul, et que tous les services municipaux seraient suspendus, et je confirmai cet avis à tous ceux qui me consultèrent pour les élections. Ce second arrangement s'était passé à la mairie du 2e arrondissement, hors ma présence. Il y avait des députés, les signatures ont été publiées. Plusieurs personnes réclamèrent contre l'insertion de leur nom; elles n'étaient pas présentes. Un de nos adjoints, M. André Murat, a protesté contre la mauvaise foi des gens du Comité par lettre du 27 mars.

J'étais en permanence à la mairie du 2e arrondissement; comme M. Tirard était souvent à Versailles, en sa qualité de député, c'était sur M. Héligon, dont je ne saurais trop louer la loyauté et la résolution pendant toute cette crise, et sur moi, que reposait l'exécution des mesures prises ou même l'obligation d'en prendre d'urgence; c'est ainsi que nous avons transmis

des ordres à la garde nationale fidèle des divers arrondissements pour la concentrer près de la mairie du 2e arrondissement, comme cela eut lieu, de manière que nous eûmes une force d'environ dix mille hommes bien armés et d'élite sous la main pour nous défendre, et nous étions certes en état de repousser une attaque de forces mal organisées et sans munitions d'artillerie appropriées dont disposait le Comité Central. Nous fîmes venir aussi des mitrailleuses, non sans opposition de la part de quelques collègues, qui craignaient de fournir un prétexte aux récriminations du Comité central, lequel, avait pourtant des canons et des mitrailleuses. Enfin, nous cherchions à accumuler les engins de résistance à l'intérieur, persuadés que c'était le moyen de rallier les hommes d'ordre et de liberté légale une fois qu'ils seraient revenus de la stupeur produite sur eux par la rapidité du triomphe de l'insurrection. Nous cherchâmes par une autre voie à désorganiser celle-ci, en instituant le service du paiement de la solde de la garde nationale au palais de la Bourse, ce qui fut considéré par le Comité central comme un échec à son autorité. Cette mesure fut affichée dans Paris sous notre signature, et elle me valut de la part du Comité central un ordre d'arrestation motivé sur ce que j'aurais par là fomenté la guerre civile, tant était grande la perversion des idées morales! De plus, nous fîmes saisir et désarmer à nos avant-postes les individus armés qui s'y introduisaient, et nous eûmes ainsi à la mairie plus de cent prisonniers, dont un capitaine fédéré du 13e arrondissement accusé d'avoir commandé le feu de la place Vendôme. Mais ils furent, contre mon avis, relâchés successivement dans la crainte d'indisposer le Comité central.

M. Tirard était à Versailles et n'assistait pas à la réunion municipale du 25 mars. Le samedi, la veille des

élections, — vers onze heures du matin — j'étais dans le cabinet du maire, situé sur la cour et séparé de la salle des réunions par deux pièces, dont une formant antichambre et empêchant les bruits du dehors d'arriver jusqu'au cabinet, et je me rappelle très bien que j'apportais, corrigée, l'épreuve que le prote de Dubuisson attendait pour la tirer et la placarder dans Paris, lorsqu'on me dit : Tout le monde est d'accord, on s'embrasse, on fait les élections demain. J'avoue que ce dernier mot me fit tomber de mon haut, en apprenant ce changement subit et inexplicable pour moi.

L'affiche de ma proclamation a été déchirée; mais il doit encore y en avoir un placard, dit d'atelier, qu'on est venu m'offrir il y a quelque temps de l'imprimerie Dubuisson. Elle a été rédigée par moi avec l'assistance de M. François Favre, maire du 17e arrondissement, qui s'est montré très énergique; M. Dubuisson pourra fournir cette pièce. Je ne sais pas si j'aurais pu changer la détermination de mes collègues, n'ayant pas été mis à même de l'essayer; je sais qu'ils ont beaucoup hésité à signer, mais que les premières signatures ont entraîné les autres, sans que d'ailleurs on ait longtemps discuté la question.

La réunion avait lieu dans la grande salle de la mairie donnant sur la rue de la Banque. Je n'y ai pas vu l'amiral Saisset et je crois pouvoir affirmer qu'il n'y est pas venu, non plus qu'aux réunions des deux jours précédents. Il y avait paru quelques jours auparavant, le jour de sa nomination définitive.

Il était venu en bourgeois, parce qu'il y avait des inconvénients sérieux à ce qu'il circulât en uniforme dans les rues de Paris.

Dans la dernière conférence des maires, qui eut lieu à la mairie du 2e arrondissement sans que beaucoup de mes collègues et moi en fussent prévenus ou s'y

attendissent, je ne sais pas un mot de ce qui s'est dit ou fait.

On me répéta seulement comme un bruit venu de Versailles, que le duc d'Aumale avait été proclamé lieutenant-général par l'Assemblée, et que beaucoup de membres pensant qu'il s'agissait de sauver la République, avaient signé cette convention. Je la pris, la lus, et je crus devoir ne pas la signer; j'ajouterai que M. Schœlcher ne la signa pas immédiatement, qu'il ne le fit qu'une heure après, et par ce motif qu'il me donna dès-lors, et qui est bien dans sa nature dévouée, qu'il craignait en refusant, qu'on imputât ce refus à l'amiral Saisset dont il était, pour ainsi dire, le garant vis-à-vis du Comité central, et dont la sûreté se trouverait compromise, puisqu'il était encore à Paris et fort empêché d'en sortir. Pour moi, je persistai dans mon refus.

Tous les journaux ont publié cette convention; M. Degouve-Denuncques, a eu, il y a quelque temps, une polémique, dans laquelle il cite un article de journal de l'époque, donnant la Convention, telle que l'a rédigée, en la falsifiant, le Comité central, avec la signature des maires adhérents.

Maintenant il y a un détail caractéristique, que je dois indiquer. Dans cette même nuit du vendredi 24 au samedi 25, après le départ de M. Ranvier et de ses collègues du Comité central, nous restâmes assez nombreux pendant quelque temps encore. Il y avait là plusieurs de mes collègues, qu'à tort ou à raison, je soupçonnais d'être plutôt du parti ennemi que du nôtre, et de ne venir au milieu de nous que pour nous épier et nous trahir au dernier moment. Dans un moment de discussion vive, je dis à ces messieurs : Si vous êtes ici pour résister avec nous, c'est bien, mais, sinon, il faut partir. Je leur dis cela en termes soldatesques. Voilà où nous en étions, et c'est cette division

déplorable qui explique la faiblesse du pouvoir si respecté, de l'ensemble des maires devant une insurrection sans autorité ni chefs connus, et la défaillance finale.

Je puis me tromper, et je le souhaite, sur les intentions de mes collègues, mais ils ont fait, selon moi, le plus grand mal à leur insu, sans doute, par leur continuelle entremise entre les maires et le Comité central, leur complaisance pour celui-ci, leur pression, parfois menaçante, sur les maires, et quelques-uns par une sorte de connivence avec les insurgés, dont ils soutenaient toutes les exigences. Ils se sont d'ailleurs plus ou moins démasqués depuis. Mais, enfin, le dernier jour, je considérais la présence de ces messieurs comme un danger au moment de la lutte qui allait éclater. Car les ordres étaient donnés; cette nuit là, la garde nationale de l'ordre avait déjà occupé, comme la nuit précédente, l'entresol et le premier étage des maisons autour de la Bourse et de la Banque. On était très décidé à la résistance, les hommes étaient très animés et très résolus. J'avoue donc que la présence de ces messieurs nous indisposait et indisposait surtout la garde nationale qui voulait résister.

J'ai beaucoup regretté l'absence de M. Tirard, retenu à Versailles, dans les réunions postérieures au jeudi 23 mars, parce que la mauvaise foi du Comité central l'eût déterminé, je pense, à se décider résolûment pour la résistance, décision qui aurait eu la plus salutaire influence, d'autant plus que tout le 2e arrondissement la voulait. L'état-major, même, de la garde nationale, qui connaissait nos discussions intérieures, annonçait l'intention, dès le premier coups de fusil tiré sur la mairie, d'arrêter ceux de ces officiers municipaux, douteux, qui essayeraient à s'interposer encore, au préjudice de la défense.

Je dois dire encore qu'à la suite de cette réunion, il y en eut une autre vers deux heures de l'après-midi,

chez M. André (Alfred), aujourd'hui député; qu'il s'y trouvait des maires qui avaient signé et d'autres qui ne l'avaient pas fait, et que là tous ceux qui avaient signé déclarèrent qu'ils ne l'avaient fait que pour éviter l'effusion du sang; et c'est effectivement le motif sérieux qui avait frappé beaucoup de maires, certainement ennemis du Comité central et de la Commune. Dans tous les cas, tous déclarèrent qu'aussitôt les élections faites, ils donneraient leur démission. Je fis cette objection qu'il vaudrait mieux la donner avant qu'après, et c'est ce que je fis pour mon compte, le jeudi même, ne voulant ni participer aux élections ni paraître les autoriser, ce qui me paraissait gros de périls pour l'avenir, en légitimant aux yeux de la population l'élection de la Commune et, plus tard, son pouvoir.

Dans cette réunion, il y eut un fait assez caractéristique, qui montre à quels sentiments divers a été en proie, comme beaucoup d'autres, un de nos collègues, un adjoint. Il essaya d'abord de justifier la signature qu'il avait donnée; mais, s'interrompant tout à coup, il s'écria : Ah! je ne me le pardonnerai jamais! Echappé à l'étreinte des influences déplorables qui nous assiégeaient dans les réunions antérieures, il comprenait la portée de la décision prise.

Cette décision aidait à tromper toute la population parisienne, et à lui faire croire que les élections de la Commune étaient légales, parce que les maires, autorisés par le Gouvernement, les autorisaient eux-mêmes. Par conséquent, le pouvoir de la Commune se trouvait investi à l'avance d'une certaine sanction; on regarda même comme valables les actes d'état-civil faits par les agents de la Commune. Ainsi une famille respectable et même renommée de mon arrondissement a laissé marier sa fille par un délégué communeux, et évidemment le mariage sera nul si l'Assemblée ne donne pas les moyens de le valider.

J'admets cependant que de bons esprits pussent ne pas vouloir l'effusion du sang, bien qu'après tout les maires ne fissent que défendre les lois, et que le sang eût été déjà odieusement versé par la Comité central. J'admets qu'on pût craindre aussi que la lutte ne se terminât à notre désavantage, quoique nous eussions toutes les chances d'un premier succès. Mais il y a une considération qui devait tout dominer, et que je regrette de n'avoir pu faire prévaloir. C'est que la signature donnée par les maires engageait presque la population à soutenir et défendre l'œuvre à laquelle ils prêtaient les mains, c'est-à-dire la Commune. Il y a eu 150 à 200,000 votants, y compris les votes multiples d'un même individu; mais si les masses avaient refusé de se prêter aux élections, le Comité central n'aurait pas osé les faire, et probablement, il aurait vu son pouvoir s'effondrer et s'évanouir complétement. La prolongation de la défense de Paris me paraît être résultée en grande partie de cette erreur de la population.

Dans le sein du Comité de défense, le général Cremer, en présence de M. Tirard et de moi, était venu nous proposer de mettre dans sa poche, c'est son expression, le Comité central tout entier, dont les membres étaient chaque soir, disait-on, en proie à l'ivresse. Je crois que c'était une illusion de sa part. Mais une autre proposition qu'il nous fit, fut de travailler à la délivrance du général Chanzy et de M. Turquet. Nous renvoyâmes le général Cremer à l'amiral Saisset, et je crois que la conséquence de l'intervention du général Cremer fut effectivement d'obtenir la délivrance du général Chanzy.

Quelles étaient les instructions données par le Gouvernement aux maires de Paris et en vertu desquelles il leur permettait de faire certaines concessions?

Il y avait d'abord eu des pouvoirs signés du ministre de l'Intérieur qui investissaient en l'absence de toute autorité légale autre que la leur, les maires de Paris de tous les pouvoirs municipaux. Cette autorisation était du 19 mars. Je l'ai eue entre les mains, c'est à moi qu'elle fut remise par le secrétaire du maire de Paris, et elle doit être en la possession de M. Tirard.

Puis, à la suited'une visite faite à Versailles, sur l'initiative de M. Vautrain, par une députation de presque tous mes collègues, à laquelle je ne m'associai pas, m'estimant plus utile à Paris, ils rapportèrent cette promesse que des élections municipales pouvaient être annoncées par nous dans un délai fort rapproché, et ce délai n'allait pas au delà du 10 avril, on nous disait même qu'il était possible qu'elles eussent lieu le 3 avril. C'est à cette date que nous voulions les faire, et je dois dire que jusqu'à la signature finale, jusqu'à cette capitulation des maires, qui a été enlevée je ne sais comment, tous les maires qui participaient à ces réunions étaient ou se montraient parfaitement décidés à ne permettre les élections que dans les termes fixés par le Gouvernement, c'est-à-dire dans les derniers jours du mois de mars ou dans les trois premiers jours du mois d'avril. Cela nous donnait dix jours à peu près pour refaire les listes électorales et reprendre possession de nos mairies; car je dois dire qu'on avait fait un programme par lequel il était convenu que le Comité nous rendrait nos mairies, et que nous préparerions les élections nous-mêmes et les présiderions.

Voilà à peu près les conditions du programme qui pouvait servir de bases de négociation avec le Comité central; et par le fait ces bases avaient prévalu.

La première pensée, celle qui a existé les premiers

jours, a été de rester parfaitement unis au Gouvernement et à l'Assemblée nationale, et si on a signé cette capitulation, c'est qu'on a cédé à une espèce de contrainte morale produite, d'une part, par la menace de l'effusion du sang, et, d'autre part, moitié par la pensée qu'auraient eue quelques-uns, à ce qu'on a dit depuis, de gagner du temps, moitié, il faut le reconnaître aussi, par l'espoir qu'un grand nombre de maires ou d'adjoints conçurent dès lors, en se faisant élire eux-mêmes à la Commune, de la maîtriser et d'en prévenir les tendances révolutionnaires possibles. Tout cela me paraissait une illusion, et, quant au dernier expédient, il ne pouvait certes réussir, puisque le Comité central avait déjà expulsé de leurs mairies un grand nombre de nous.

Mais Paris fut immédiatement stupéfait de cette décision, la garde nationale dispersée et tout perdu, selon moi, quand par la ferme union des maires tout pouvait être sauvé (1).

(M. Dubail.)

Les événements du 18 mars sont la suite du siége; les esprits se trouvaient malades par suite des souffrances; on avait mal vécu, beaucoup bu. Une tentative eut lieu le 28 janvier, c'est alors que s'est constitué le Comité central de la garde nationale.

A la suite du 31 octobre, il y avait beaucoup d'officiers qui avaient été révoqués; ils étaient rentrés dans les rangs; on n'avait pas sévi contre eux, presque tous se promenaient avec leurs galons, et, se ralliant aux mécontents des bataillons, ils avaient une certaine influence.

(1) La Commission parlementaire d'enquête par l'organe de son président, a rendu hommage à la conduite de M. Dubail, qui a été celle d'un bon citoyen.

Ces officiers révoqués se sont alliés avec tous les orateurs des clubs et du Comité républicain qui siégeait à la place de la Corderie, et là, ils ont eu l'idée de faire nommer des délégués. Les compagnies nommèrent un délégué, elles ne savaient pas pourquoi; les délégués croyaient nommer un membre du conseil de famille. Quelques bataillons, les cinquante-deux premiers se disaient : Pourquoi nommer des délégués? Tous les autres en nommèrent. Ces délégués ont nommé des délégués de bataillons, qui ont nommé des délégués d'arrondissement, et le Comité central s'est trouvé constitué. Il est donc le résultat d'une élection à quatre degrés.

Le Comité central, une fois constitué, a délégué des chefs de légion qui ont fonctionné longtemps d'une manière occulte et qui envoyaient des ordres anonymes. On envoyait d'abord aux chefs de bataillons un mot : « Le citoyen un tel, commandant de tel bataillon est-il disposé à obéir aveuglément aux ordres du Comité central? » Quelques-uns ont répondu. On disait : « Nous voulons établir la République et fonder la fédération de la garde nationale. On veut nous donner un général qui nous déplaît, nous voulons un Comité pour commander la garde nationale. » Certains chefs de bataillons ont adhéré.

Le Comité a ainsi délégué des chefs de légion; dans certains quartiers on n'a pas voulu les recevoir. On a fait des simulacres d'élections dans les réunions où les femmes allaient ainsi que les enfants, on faisait nommer le commandant de la légion, et le 11 mars j'ai eu un commandant nommé par le club de la rue Maison-Dieu; il a pris le titre de général et s'est installé dans une boutique qu'il a réquisitionnée; il a planté là son pavillon et on a dit : Nous avons un général dans notre arrondissement.

J'en fus prévenu, et nous nous sommes transportés

avec le commissaire pour voir ce qu'il voulait. Le général voulut être insolent; je lui imposai silence et je dis aux gardes nationaux : Que voulez-vous faire? Vous vous faites commander par qui? Vous ne vous souvenez donc pas des élections? Il y avait là C...; il n'avait pas voulu travailler sous prétexte qu'il avait la révolution à faire. J'ai réussi à en faire partir une dizaine.

Avant d'employer la force, je voulais employer tous les moyens pour les faire partir; on ne voulait pas m'entendre. Je parlai au nom de la loi. Ils me disaient : Je suis le peuple, je leur ai répondu : Le peuple du 14e arrondissement, c'est moi. Alors ils me dirent : Si vous êtes la loi, nous sommes la force, et ils avaient raison ils étaient la force. A ce moment on n'a pas osé les attaquer. C'étaient des gens que je n'avais jamais vu pendant le siége. J'ai demandé 20 hommes par bataillon pour les chasser, mais les chefs de bataillon m'ont dit : Nous ne répondons pas de nos hommes.

Les bourgeois étaient mécontents de ce qu'on avait rendu Paris sans les faire se battre; ils s'étaient aperçus que l'affaire de Buzenval était une comédie, que le dernier caporal n'aurait pas agi ainsi et chacun se disait : Que le Gouvernement se tire d'affaire comme il voudra, je mets mon fusil dans un coin et je vais à la campagne. Je n'ai pu trouver personne pour mettre ces gens-là à la raison.

Le soir, j'ai été à la préfecture de police, j'ai trouvé M. de Boilille, employé à la sûreté générale; j'ai vu le préfet, je lui ai dit : Telle chose se passe, tels hommes se sont installés dans une maison de la Chaussée-du-Maine; numéro 91; ils ont des barils de poudre, je n'ai personne pour me débarrasser d'eux, je viens vous demander une force quelconque pour nous en débarrasser; si vous les laissez huit jours dans mon arrondissement, je n'en réponds plus.

M. de Boilille me dit qu'on comptait sur mon énergie. — Oui, mais il faudrait une compagnie de gendarmes. — Mais on assomme les agents; il faut attendre. — J'ai attendu huit jours. Le samedi on battait la générale dans mon quartier.

A la suite des affaires de la butte Montmartre tout s'est révolté, des gendarmes ont été désarmés. Le 14, je restai seul. Le 18 mars, je ne recevais plus de dépêches du Gouvernement, on les interceptait. Les gens de mon arrondissement habitués à obéir, s'étaient donnés de nouveaux chefs à qui ils obéissaient. Un nommé Henri, un petit cabotin de barrière, les commandait; tout le monde le méprisait.

A deux heures, je reçus une dépêche par l'intermédiaire de notre collègue Tirard : il m'invitait à me trouver à trois heures à la mairie du 3e arrondissement.

Je fus à l'Hôtel-de-Ville. L'Hôtel-de-Ville était bien gardé; si on s'était défendu, les fédérés auraient mis plusieurs jours à s'en emparer; il y avait des barricades avec des matelas dans les escaliers. Je trouvai M. Ferry avec plusieurs collègues, je lui demandai des hommes. Il me dit : On n'a pas pu prendre les canons, nous nous attendons à être attaqués.

A la mairie du 3e arrondissement, nos collègues étaient partis, on était convoqué pour le soir.

Le soir, nous nous trouvons réunis; on apprend les événements de Montmartre, l'assassinat des généraux; on nomme une commission pour aller chez le ministre des affaires étrangères, on ne savait plus où était le Gouvernement. On savait que le Comité central avait demandé l'élection des officiers à tous les degrés, le changement du maire de Paris et le remplacement du général Vinoy. Nous sommes partis essayant encore de faire de la conciliation. Nous avons été trouver M. Jules Favre, qui nous répondit que le Gouvernement

ne pouvait faire aucune concession, qu'on allait se retirer à Versailles et qu'on appellerait la province ensuite. Quant à moi, dit-il, je suis décidé à rester avec les bataillons fidèles de la garde nationale, nous tâcherons de dégager l'Hôtel-de-Ville et de nous défendre dans Paris.

Nous apprîmes alors que le général Vinoy avait donné l'ordre d'abandonner l'Hôtel-de-Ville, que M. Ferry y restait seul, attendant un bataillon fidèle.

Le général Vinoy avait donné l'ordre d'abandonner toute la rive gauche et de concentrer toutes les forces de Paris à l'École-Militaire.

Dans la nuit, nous reçûmes une réponse du Gouvernement et nous apprîmes que M. Langlois était nommé commandant provisoire de la garde nationale, et qu'on ferait une loi pour les élections.

M. Langlois, muni de sa nomination, dit : « Avant d'accepter cette nomination, avant de rendre la chose officielle, il faudrait savoir si on veut m'accepter. » Il a été à l'Hôtel-de-Ville et là on lui a répondu : « C'est trop tard, il nous faut autre chose. »

La soirée du dimanche s'est passée en pourparlers. La réunion des maires se composait d'un groupe d'hommes qui voulaient bien se défendre et d'un certain nombre de membres qui étaient du Comité central. D'autres nageaient entre deux eaux.

Le lundi j'allai à la mairie du 3e arrondissement, je trouvai le directeur de la prison de Mazas qui venait demander au maire de Paris de lui donner du secours pour garder la prison dans laquelle se trouvaient des voleurs, dont l'évasion serait un danger pour la ville. M. Bonvalet répondit : J'ai quelqu'un dans la mairie avec qui nous allons nous entendre. J'aperçus deux gardes nationaux que je connaissais, Lamy et Lena, ouvriers typographes, conducteurs de machines chez M. Dubuisson. M. Bonvalet me dit : Vous les connaissez,

ce sont des membres délégués du Comité central! — Ah! vous avez des membres du Comité central! — Oh! ce sont de charmants garçons.

Le soir j'étais retourné chez M. Bonvalet pour venir à la Banque. En passant dans la rue Turbigo, nous vîmes des cavaliers et des gardes nationaux de marche tout prêts à se battre. Nous arrivâmes pour voir ce que c'était; c'étaient les gardes nationaux du Comité central qui étaient envoyés par Lullier pour chercher les canons. — Les sédentaires ne voulaient pas les lâcher. M. Bonvalet fit dire au Comité central que les gardes gardaient les canons, et qu'ils les garderaient bien encore cette nuit. Le lendemain on est venu les chercher.

C'est seulement sur les sept heures et demie du soir que la défense a commencé à s'accentuer. Dans la réunion des maires, un très-grand nombre avaient l'air disposés à la défense. J'ai demandé la parole et je leur ai expliqué ce que je pensais des gens qui étaient à la tête du mouvement; j'ai terminé ainsi : « En définitive, il n'y a qu'une chose à faire, prendre son fusil et marcher. Votre Comité central est un paravent dont on se sert pour cacher les véritables meneurs. On a mis les imbéciles devant, mais derrière il y a un groupe d'individus, j'en suis persuadé, qui font jouer les marionnettes. Eh bien! ces gens là sont un reste des révolutionnaires de Londres, ce sont les blanquistes, quelques vieux individus de 1848 qui se sont réunis aux montagnards de la Révolution, au boulevard de Strasbourg. Ils ont toujours été, sous l'Empire, les ennemis des idées socialistes des ouvriers, qu'ils ont toujours insultés. Aujourd'hui, ils s'en servent comme d'un moyen.

» Si le Comité central avait réussi (et il était prêt à réussir), une fois la situation déblayée, ces gens-là auraient renversé le Comité central et se seraient posés,

le lendemain, en libérateurs, en sauveurs de la société, après avoir fait faire la vilaine besogne par le Comité central, composé d'ouvriers. »

Voilà le langage que je tenais à la réunion des maires. On s'est récrié et je n'ai eu aucune espèce de crédit : les uns disaient que j'avais été mis en arrestation le matin, et que c'était la colère qui me faisait parler ; les autres, disposés en faveur du Comité central, disaient que j'étais un réactionnaire. On ne m'a pas cru ; je me suis adressé à M. André, mais personne n'a voulu me croire.

Je tenais à voir l'amiral Saisset, qui venait d'être nommé général commandant la garde nationale. Je couchai chez M. André, et le lendemain matin, à huit heures, je causai avec l'amiral dans un petit appartement, et je lui expliquai ainsi la situation : « Nous avons à combattre des gens qui vous promettront tout, mais qui n'accepteront jamais rien ; tous les moyens leur seront bons. Vous allez vous trouver entourés d'espions qui, peut-être, viendront faire du zèle autour de vous. Il faudra vous en méfier ; ce sont, en quelque sorte, les Jésuites de la démocratie. »

L'amiral me dit que je connaissais bien ce monde-là. J'ajoutai : Quant à la réunion des maires, il ne faut pas y compter. Parmi eux se trouvent beaucoup de gens qui voudraient s'en aller chez eux ; d'autres se faufileront auprès de vous pour tâcher de vous empêcher de faire quelque chose ; d'autres, enfin, seront carrément nos adversaires et les soutiens du Comité central.

L'amiral Saisset eut confiance dans ce que je lui disais, et vit que je connaissais bien la situation, et qu'il pouvait compter sur moi.

On avait donné le mot d'ordre aux gardes nationaux le mardi ou le mercredi. On essaya donc de prendre en main la situation. Le lundi soir, nous reçumes la visite de quatre individus du Comité central qui venaient

nous faire des propositions. C'était Varlin, Jourde, Antoine Arnold et un nommé Moreau. Ils venaient demander aux maires de faire cause commune avec le Comité central, et de prendre avec lui la direction du mouvement de Paris. Nous n'avons pas voulu accéder à ces conditions, mais nous leur avons dit : nous pouvons entrer en arrangement avec vous, à la condition que vous allez nous livrer l'Hôtel-de-Ville, tous les ministères, la place Vendôme, et que les gardes nationaux vont rentrer tranquillement chez eux. Nous aurons après à traiter avec le Gouvernement. Alors Jourde s'est emporté : « Si nous vous rendons l'Hôtel-de-Ville, les ministères, vous allez bourrer cela de gendarmes. Nos têtes sont en jeu, nous sommes les maîtres ; nous tenons les plis d'une vaste conspiration, et à l'heure où je vous parle, toutes les villes de France ont proclamé la Commune ou vont la proclamer. »

C'est moi-même qui lui répondis :

« Enfin, quand même vous seriez les vainqueurs, quand même vous auriez toutes les villes de France pour vous, admettez un instant que l'Assemblée soit renversée. Après?... Les Prussiens, qu'en ferez-vous? — Les Prussiens ne bougeront pas! — Mais enfin vous admettez bien que s'ils veulent entrer dans Paris, ils y entreront? — Eh bien! si nous sommes vaincus nous brûlerons Paris et nous ferons de la France une seconde Pologne. »

Voilà les paroles de Jourde le 20 mars.

Je voyais la direction qu'allait prendre l'insurrection. Je ne me suis occupé que de la défense et des mesures nécessaires pour empêcher la Banque d'être envahie.

Jusqu'au mercredi soir, on a été en pourparlers avec eux, parce qu'on voulait sauver des prisonniers qui avaient été arrêtés. Je fus envoyé par les maires à la barrière de Fontainebleau faire une tentative pour délivrer le général Chanzy et M. Turquet.

Je trouvai à la barrière de Fontainebleau l'adjoint, M. Combes, qui administrait son arrondissement le mieux qu'il pouvait au milieu de tous ces gens-là. Dans son cabinet, il y avait un colonel d'artillerie et un chef d'escadron, retenus prisonniers, et lui-même était prisonnier dans sa mairie. Je lui demandai de me prêter son concours pour faire sortir le général Chanzy. Nous fûmes trouver le général qui commandait le 13e arrondissement. Je me fis connaître, il renvoya tout le monde, et je lui expliquai ma mission. Je viens vous demander, lui dis-je, au nom des maires de Paris, la liberté du général Chanzy et de M. Turquet. Nous sommes en train de chercher à traiter avec l'Assemblée nationale, et, pour faciliter les négociations, il faut que vous mettiez ces deux messieurs en liberté. Laissez-les partir. Ce général me répondit : Je vous donnerai bien M. Turquet, mais quant au général Chanzy, il me faut un ordre du Comité central. Je vais vous donner M. Turquet, mais je ne puis rien faire de plus. — Vous avez les troupes, c'est vous qui les commandez.—Non! Je commande quand je fais ce qu'ils veulent. Mais laissez-moi faire. Ce soir, avant la nuit, je ferai évader M. Turquet comme je pourrai. — On connaît les détails de l'évasion de M. Turquet; il les a racontés lui-même à la Chambre; c'est Léo Meillet qui l'a fait évader.

La journée du jeudi se passa sans événements. C'est le vendredi 24 que les événements ont commencé à approcher de leur dénouement. Il y a eu encore quelques pourparlers, mais qui n'ont jamais abouti à rien; les délégués du Comité central acceptaient ce que nous leur proposions; mais ensuite le Comité central refusa. Ainsi les délégués de Varlin avaient accepté de nous rendre la mairie, et quand on est arrivé au Comité central, le Comité central a refusé.

Le vendredi, vers quatre heures, nous apprîmes que

les gardes nationaux se dirigeaient pour prendre la mairie du 1er arrondissement. Immédiatement on fit prendre les mesures nécessaires pour résister, et, au besoin, se porter au secours du 1er arrondissement. Tout était bien préparé, et ce jour-là, je crois que si nous avions eu un général dans Paris, on prenait l'Hôtel-de-Ville et on sauvait la situation. Il y avait à la Bourse 10,000 hommes. J'avais près de 3 ou 400 officiers d'infanterie, venant de captivité, à qui j'avais fait distribuer des chassepots; il y avait parmi eux un colonel. Tous étaient prêts à marcher. Seulement, il manquait l'homme qui avait le droit de dire : Je veux. J'avais bien un commandement, mais il était illusoire, puisque j'étais délégué uniquement par les maires, et que l'amiral Saisset était au Grand-Hôtel, où je croyais qu'il allait prendre des mesures pour activer les choses. Mais rien n'a été fait, et quand les délégués du Comité sont arrivés à la mairie du 1er arrondissement aucune résistance n'était possible.

Les pourparlers se sont engagés. Je vis arriver par la rue Neuve-des-Petits-Champs un bataillon de gardes nationaux avec un détachement qui se composait d'une foule d'officiers plus ou moins malpropres, au milieu des maires et des adjoints, se tenant bras-dessus bras-dessous et ceints de leurs écharpes. Il n'y avait pas moyen d'opposer de résistance. Les maires et adjoints nous ont dit : Nous venons de signer la paix, tout est arrangé ! On avait accepté les élections pour le 30 mars.

Les gardes nationaux qui étaient à la Bourse n'étaient pas du tout disposés à accepter cet arrangement. Au contraire, ils étaient disposés à se défendre, car on ne croyait pas au traité de paix. Voyant ces dispositions, j'ai écrit à l'amiral Saisset une lettre, dans laquelle je lui disais : Monsieur l'Amiral, je vous annonce que 7 ou 8,000 employés du chemin de fer sont

à votre disposition, tous armés et parfaitement équipés. J'ai quarante pièces de canons à Passy, j'ai des attelages dans la mairie. Je vous prie de vouloir bien prendre des mesures en conséquence pour faire venir ces pièces de canon. Maintenant, d'un autre côté, je prends des dispositions pour faire venir des mitrailleuses. Nous sommes disposés à nous défendre. Je ne crois pas un seul mot du traité de paix qu'on dit se signer en ce moment.

Pendant ce temps, l'insurrection doublait ses postes, et, dans la nuit, le Comité central ne voulait plus du traité que les maires avaient signé. Ils voulaient la Commune et les élections pour le dimanche. On a parlementé, mais en vain. Je déclare que certains des maires qui ont signé voulaient s'en aller chez eux. Voici ce qui a décidé une quantité de mes collègues à signer. Dans la réunion du samedi est arrivé de Versailles un maire-député, M. Clémenceau, avec M. Floquet. Ils nous ont dit qu'ils arrivaient de Versailles, et que dans les couloirs il n'était question que de proclamer le duc d'Aumale lieutenant-général du royaume. C'est dans la réunion des maires que j'ai entendu cette nouvelle.

Alors les maires se sont jetés sur les plumes et ont signé le traité. M. Dubail, qui était là, avec M. Tirard et moi, pour diriger la résistance, M. Dubail a pris son chapeau et s'en est allé. Quant à moi, j'ai dit : Je ne signe pas cette pièce. Je n'ai pas reçu de mandat pour signer des traités; je me retire à Versailles, et je donne ma démission. Voilà comment les faits se sont passés.

(M. Héligon.)

J'avais été nommé maire du 9e arrondissement au mois d'avril 1848. Lors du coup d'État, je donnai ma démission; je refusai les positions qui m'étaient offertes alors et les honneurs qu'on voulait me conférer. Je

suis rentré dans l'exercice de ma profession, et je ne me suis point occupé de politique, si ce n'est dans mes relations d'amitié; et, malheureusement, je prédisais déjà tout ce qui allait nous arriver, et l'invasion étrangère et la guerre civile.

Le lendemain du 4 septembre, on m'appelait à être maire du 4e arrondissement. Je voyais par le *Journal officiel* qu'on me faisait également préfet. On me demandait aussi de prendre des fonctions judiciaires.

Je blâmais le 4 septembre; je trouvais qu'on avait eu tort ce jour-là de proclamer la République sans le consentement du pays entier, et j'ai dit à Gambetta quels étaient mes motifs pour penser ainsi.

Je ne me bornai pas à le dire devant mes amis, je l'écrivis et je le publiai. Je trouvais assez de résistance à ce moment-là; cependant il y a un article du *Temps* qui rappelle que M. Vautrain vient d'écrire au ministre pour lui faire connaître qu'il n'accepte pas les fonctions de préfet: « M. Vautrain a fait connaître au ministre de l'intérieur les motifs qui l'empêchent d'accepter ces fonctions. »

Je restai donc sans vouloir prendre aucune part à l'administration jusqu'au moment où les élections municipales sont intervenues aux premiers jours de novembre. La veille de l'élection, à quatre heures du soir, quatre-vingt personnes sont venues chez moi me dire : « Nous avons à la mairie une réunion générale de douze cents personnes. On vous demande pour maire. Vos souvenirs de 1848, la fermeté de votre caractère, vos idées vous font choisir pour ce poste. »

Vous êtes républicain, me dit-on, vous êtes resté pendant vingt ans dans ces idées. C'est le moment de servir, et vous vous devez tout entier à vos concitoyens. J'allai à la réunion, et le lendemain on me donnait 9,811 voix. J'avais passé par les tribulations des mairies, en temps de guerre civile, et cela au mois de juin 1848; je savais

les conséquences d'une pareille situation. Néanmoins j'acceptai le mandat des électeurs qui se souvenaient encore de moi à vingt ans de distance. Je ne vous souhaite pas d'avoir de pareilles douleurs!

Quand je suis entré à la mairie du 4e arrondissement, il y avait tous les jours à la porte des boucheries des queues immenses : on attendait depuis quatre heures du matin jusqu'à onze heures, quelques fois même pour n'être pas servi. Cela avait une portée plus grave qu'on ne soupçonnait, parce que la population qui attend s'aigrit. J'avais indiqué le moyen le plus simple pour éviter cet inconvénient : il suffisait de diviser les boucheries et d'indiquer à chaque personne un jour et une heure.

Le lendemain de mon entrée à la mairie, il n'y avait plus une seule queue à la porte des boucheries. La population m'en eut de la reconnaissance, et dès ce moment j'ai eu la population en main.

Je n'ai pas tardé à m'apercevoir de la dissolution qui existait. La garde nationale envoyait sans cesse me demander de l'argent, des vêtements, des chaussures; je n'en pouvais donner. J'avais peine à maintenir dans mes relations avec les chefs de compagnie le principe d'obéissance. Cependant, on a formé des bataillons de marche; ils se sont battus à Montretout avec courage, et puis est arrivée la capitulation. Tout le temps qui s'est écoulé entre l'investissement de Paris et la capitulation a été un temps de dissolution pour la garde nationale. On aurait pu former la garde nationale de façon à ne pas avoir dans son sein des gens dangereux. Au mois de septembre, j'en ai communiqué la pensée aux hommes du Gouvernement. Au lieu de donner des fusils à tout le monde, il n'y avait qu'à dire à la population de Paris : Nous avons 150,000 fusils; nous sommes obligés de faire un choix d'hommes valides, et, par ce motif vrai et saisissant, je n'aurais pris en

réalité que des hommes valides et ensuite que des hommes sûrs. Il y avait 80,000 gardes nationaux d'anciens bataillons; assurément tous conservateurs; il n'y avait qu'à dire à chacun de ces hommes : Vous allez nous donner un homme sûr comme vous, et on aurait eu ainsi 160 à 180,000 hommes sûrs. Quand la guerre aurait été finie, on aurait dit à ces hommes : « Rendez vos armes, » et ils les auraient rendues. Pour moi, cela me paraît aussi évident que la lumière qui nous éclaire en ce moment-ci. On ne l'a pas fait; on a donné des armes à beaucoup de gens qui devaient en faire un mauvais usage.

Il y a eu toujours une défiance très grande de la garde nationale. On n'a formé des bataillons de marche qu'à la dernière heure, et ce pauvre Clément Thomas me disait : « Je ne puis pas me fier aux bataillons de marche. » Il se trompait. Les maires de Paris ont demandé à accompagner les bataillons de marche; j'ai eu à Montretout des bataillons de marche engagés ; j'ai eu à recevoir 212 de mes hommes tués ou blessés, sans compter ceux qui avaient disparu. Ils s'étaient bien battus. On n'a pas assez compté sur eux ; cela a été un tort. Et quand la capitulation est venue, il y a eu dans certaines classes une explosion du sentiment, qui était un sentiment patriotique chez un certain nombre. L'Internationale et les conspirateurs ont puisé une grande force dans ce mécontentement.

Dans la nuit du 26 janvier, on annonce la capitulation, et je vois encore crier à la porte de ma mairie des gardes nationaux, qui n'avaient pas été convoqués du tout, et qui parlaient d'enlever la mairie. J'étais seul avec mes adjoints, je demande à ces gardes nationaux qui les avait commandés. Un chef de bataillon me montre un morceau de papier sur lequel est écrit : « Comité central de la garde nationale. » Je lui dis : Et vous obéissez à des ordres pareils ?—Mais oui ! monsieur

mon collègue, le second chef de bataillon, a obéi à un pareil ordre. — Messieurs, je n'ai qu'un ordre à vous donner, c'est de quitter la mairie ; si vous résistez, vous passerez certainement devant un conseil de guerre. — Dans la nuit même, ce chef de bataillon avait eu l'audace de venir me dire : « Mais il y a des personnes fort inoffensives, des membres du Comité central qui demandent à entrer dans votre mairie. — S'ils entrent, je donne l'ordre de les arrêter. — Le lendemain arrivaient à ma mairie deux membres de ce Comité central. Je crois qu'ils sont à cette heure-ci fusillés. Ils s'adressent à mon adjoint, M. le docteur Loiseau, et en mon absence causent avec lui : « Monsieur, nous voudrions nous entendre avec vous? Nous savons que vous êtes républicain et que vous désirez éviter un conflit. Hier nous avions vingt bataillons à nos ordres, et nous pouvions vous expulser de la mairie; nous ne l'avons pas voulu. Eh bien! accordez-nous une salle pour nos délibérations et restons en bon accord. » Mon adjoint, qui soupçonnait que j'étais très-peu disposé à une pareille tentation, les congédia. Quand j'appris cela, je lui dis : Vous avez bien fait de refuser, et si j'avais été là, je les aurais mis à la porte. L'un de ces deux messieurs, qui était secrétaire du comité central, s'appelait Moreau. Il a été fusillé. C'était le nœud de la conspiration qui commençait dans mon arrondissement : le Comité central se formait. Ce Comité central a usé de son influence pour faire prendre les canons et les faire conduire à la place Royale. C'est ce M. Moreau qui les a fait prendre.

Je tiens à dire toute ma pensée; quand on a rendu Paris, nous avons eu un général commandant en chef qui ressemblait, selon moi, beaucoup, à un caissier qui, déménageant sa maison, oublierait d'emporter l'argent qui se trouve dans sa caisse : On n'a pas songé aux canons. Dès ce moment, se produisit la désorganisation

de l'armée de l'ordre. Elle est due au mécontentement, habilement exploité, des gardes nationaux, et au non usage de leur bonne volonté, pour ceux qui en avaient, car tous ne ressemblaient pas aux gardes nationaux de Belleville. On prend les canons, les canons sont à la merci de la population. On n'a pas songé à les garder ; on s'en empare ; et c'est un M. Boudin, chef de bataillon, qui avait avec lui ce M. Moreau, secrétaire du Comité central, qui est entraîné, sottement plutôt que méchamment, à prendre les canons pour les sauver des Prussiens. On les amène à la place Royale. Ils y restent assez longtemps. Puis, il se forme un Comité central, qui se développe de plus en plus, qui a des réunions. En voici un exemple, c'est une convocation adressée à un chef de bataillon : « Citoyen commandant, vous êtes prié d'assister aujourd'hui, 27 février 1871, à deux heures précises à la mairie du troisième arrondissement, salle du Comité central, pour prendre part au conseil de guerre tenu par la garde nationale. » Cette convocation était adressée au chef de bataillon du 212e, et comme le chef de ce bataillon n'était pas présent à Paris, c'était l'adjudant-major qui l'avait reçue et me l'avait communiquée. Sans cela je ne l'aurais pas connue.

Je vais aussitôt trouver M. Jules Favre, puis M. Picard, ministre de l'intérieur, et je dis à ces messieurs : « Vous ne pouvez pas tolérer des choses pareilles. Si vous tolérez qu'il y ait dans les mairies des conseils de guerre, nous sommes perdus. » Ils me répondirent : « Nous savons cela ; nous avons des hommes égarés, mais ce n'est pas si grave que vous vous le persuadez. » J'insiste, je retourne, on me répond toujours : « Ce n'est pas si grave que vous vous le persuadez ; les rapports de police nous donnent des informations positives. »

Pendant ce temps, le Comité central se développe toujours. Voici une pièce, datée du 2 mars, qui m'a été

communiquée par le capitaine adjudant-major et dont j'ai pris copie : « Urgence. 170. Le commandant Hubert, commandant le 95e bataillon, est invité à se rendre au bastion 4 pour prêter main forte aux trois compagnies du 208e, prêtes à cette place, ainsi qu'une compagnie du 235e, pour éviter tout conflit, et s'emparer des pièces et munitions.

» *Le délégué de la Commission :* V. FRONTIER. »

(Cachet du Comité central, cachet noir portant ces mots : Comité central de la garde nationale. République française. *Liberté, Égalité, Fraternité.*)

Ainsi, c'est le Comité central qui donne des ordres à un chef de bataillon.

Je vins trouver M. Jules Favre. J'espérais trouver M. Thiers, et je regrette beaucoup qu'il ait été si longtemps retenu à Bordeaux; car, assurément, si j'avais rencontré M. Thiers, et qu'il eût connu l'état exact des faits, avec l'autorité qui s'attachait à son caractère de Chef du Pouvoir exécutif, je suis convaincu qu'un parti décisif eût été arrêté en conseil, et que le Comité central eût été dissous. Je communiquai à M. Jules Favre cette pièce en lui disant : Si on n'arrête point le Comité central, nous sommes perdus. Je dis la même chose à M. Picard et au préfet de police.

Le 5 ou le 7 mars une réunion a lieu chez M. Picard. Les maires y sont convoqués pour s'entretenir de la situation générale, pour y délibérer sur la question des loyers, sur celle des échéances qui préoccupaient beaucoup la population parisienne. Enfin, la discussion arrive sur les canons. Nous étions allés, M. Arnauld (de l'Ariége) et moi, visiter, quelques jours avant, les canons à Montmartre, et nous avions trouvé, l'un et l'autre, que c'était très menaçant. M. Picard engagea les maires à user de leur influence auprès des gardes nationaux qui étaient préposés à la garde de ces canons : « Tâchez de leur démontrer l'inutilité de cette garde et

la nécessité de restituer les canons à l'artillerie. » — Cette opinion était admise. Seul, à la fin de la séance, je me levai pour dire à M. Picard : « Sommes-nous ici dans une réunion d'enfants ou dans une réunion d'hommes ? Nous avons en face de nous le danger le plus épouvantable qu'on puisse imaginer : l'artillerie est aux mains de fous furieux et le Comité central se développe toujours. Nous n'avons qu'une chose à faire : prendre les canons et arrêter le Comité central. Quant à moi, je me charge du 4e arrondissement.

Je fus pris pour un insensé. Mes collègues se levèrent et me demandèrent si je voulais la guerre civile : « Oui, je veux une action immédiate pour éviter les malheurs les plus grands. » A ce moment-là, je voulais la dissolution immédiate du Comité central ; j'ai pu constater, d'après les documents qui sont à ma mairie, que le Comité central n'a été formé définitivement dans mon arrondissement que le 15 mars. La séance dont je parle est du 5. Je voulais arrêter notamment M. Moreau, qui a été fusillé depuis, et plusieurs autres membres du Comité central, enfin, enlever les chefs et n'avoir plus à lutter que contre les gens honnêtes qui cesseraient d'être conduits par des coquins ou des fous.

Je ne fais pas un reproche au ministre de n'avoir point agi, notez-le bien, je ne juge pas. Il n'avait pas sans doute, les forces nécessaires. Mais voilà ce que j'ai demandé : je suis le seul qui, dans cette séance, ait indiqué si vivement le danger, car j'ai l'habitude de dire tout ce que je pense.

Je renouvelai ma déclaration à la réunion des maires du 13. J'avais été prévenu par un officier d'état-major, qui se trouvait depuis deux jours dans ma mairie, qu'on allait reprendre les canons. Voulez-vous savoir comment cela s'est passé ? Je n'ai qu'à lire le rapport qui m'a été fait. Je n'avais qu'un mot à dire, je n'avais qu'à lever la main pour que ceux qui gardaient les

canons les rendissent à la troupe. Car c'étaient mes administrés, mes amis; c'était M. Fauvel, mon ami, qui, à ce moment-là, gardait les canons. Eh bien! voici comment les choses se sont passées, au rapport de M. Lesault, capitaine : « Le 15 mars, je me rendis à mon poste, place des Vosges. Vers quatre heures du soir, je reçus la visite de deux envoyés de l'état-major, qui me demandèrent quelles seraient mes instructions si l'état-major faisait reprendre les canons dans la soirée; j'ai répondu que je ne ferais aucune résistance, qu'au contraire je les aiderais dans ce qu'il me serait possible. Ces messieurs me quittèrent en me promettant un ordre écrit pour sept heures du soir. Malheureusement, cela n'a pas réussi par suite d'une indiscrétion d'un garde de ma compagnie en faction, et devant lequel les envoyés de l'état-major s'étaient entretenus de cette affaire avant de m'avoir vu. Cet homme, en rentrant au poste, raconta tout ce qu'il avait entendu; le Comité central, prévenu, envoya ses bataillons sur les lieux. »

Ainsi, on va parler de reprendre les canons devant des personnes dont on ne connaît pas les opinions, et aussitôt ces personnes vont à Belleville prévenir le Comité central; et quand on se présente à huit heures du soir pour prendre les canons, on trouve devant soi trois bataillons envoyés de Belleville par le Comité central. On a écrit que c'étaient les maires de Paris qui avaient désorganisé la résistance! Voilà la vérité vraie. La désorganisation existait bien avant le 25 mars.

Les canons sont donc aux mains des insurgés quand arrive le 18 mars. Nous demandons, le matin, à M. Picard, si les ministres vont quitter Paris. Il répond qu'il ne le croit pas, et cependant, le lendemain, le Gouvernement est obligé de partir. Le soir, l'Hôtel-de-Ville était évacué et quelques insurgés seulement y sont entrés, étonnés de leur succès. Toutes les troupes qui

étaient à Paris partent, et Paris, cette ville de deux millions d'âmes, se trouve, dans la nuit, sans aucune garnison.

Voilà une ville de deux millions d'âmes, qui a des insurgés dans son sein en nombre immense, pourvus de fusils, de canons, de cartouches, de munitions, autant qu'ils en veulent. La capitale est évacuée. Le frère de M. Ferry demande qu'on lui donne quelques troupes pour attaquer l'Hôtel-de-Ville. On les lui refuse. Je ne blâme pas ici le général ; je constate. Nous aurions pris l'Hôtel-de-Ville pour sûr, mais l'aurions-nous gardé ? C'est douteux. Je comprends donc très-bien la résolution du général en présence de l'état de dissolution de l'armée.

Nous voilà seuls dans Paris, et toutes les autorités étant parties, il nous faut tenir tête à l'émeute. Il y avait, pour les maires, deux partis à prendre : donner leur démission et s'en aller, ou rester et défendre le terrain pied à pied. Il y avait inévitablement des compromissions au bout de cette lutte. Eh bien ! je crois que si nous avions tous donné notre démission, — je ne blâme personne, — l'Assemblée ne serait plus à Versailles aujourd'hui. C'est palpable. Nous nous sommes réunis. Eh bien ! laissez-moi vous le dire : il y a eu de grandes divergences parmi les maires. Il y a eu des conspirateurs, c'est évident, puisqu'ils sont entrés tout droit à la Commune. Mais, néanmoins, la grande masse des maires n'était pas pour l'insurrection. Rappelez-vous notre première affiche ; nous pouvions à peine parler de l'Assemblée nationale ; nous en avons parlé avec une très-grande discrétion. Dans notre seconde affiche, rédigée par M. Henri Martin et Arnauld (de l'Ariége), nous disions aux Parisiens : « Vous n'avez de salut que dans l'Assemblée nationale, la seule souveraine. » Et l'affiche était signée par tous les maires. Soyez bien convaincu que l'immense majorité des

maires présents, quoique vous en ayez vu de très-avancés, était pour l'Assemblée nationale contre l'insurrection.

Cependant, nous étions seuls; la garde nationale essayait bien de se grouper, mais elle n'avait pas de chef; il en fallait un. On nous annonce que le Gouvernement de Versailles est disposé à nommer pour ce poste l'amiral Saisset. Les maires présents me chargent alors d'aller à Versailles avec MM. Fabre et Desmarest pour y trouver le Chef du Pouvoir exécutif. Nous exposons à M. Thiers, qui réunit le conseil des ministres, la situation de Paris. Nous lui disons qu'elle est effrayante, que je suis depuis six semaines la conspiration du Comité central, que je n'ai jamais varié sur la puissance dangereuse de ce Comité, et que je le vois s'épanouissant dans ce moment-ci avec des forces capables de tout, enfin qu'il faut prendre des mesures les plus sérieuses.

Quand j'arrivai à Versailles, c'était le 22 ou le 23, dans la nuit, mon premier soin fut d'interroger les soldats. Je ne savais pas bien où habitait M. le président du conseil et je causais avec le gendarme qui m'accompagnait, je lui dis : Puis-je compter sur vous? — Oh! oui, Monsieur! — Combien êtes-vous? — Douze mille, et nous avons l'artillerie. C'est bon l'artillerie! — Et la ligne, lui demandai-je. — Ah! Monsieur, cela ne vaut rien du tout et vous êtes sûr qu'ils mettront la crosse en l'air.

J'arrive chez le président du conseil. M. Barthélemy Saint-Hilaire prévient M. Thiers de notre arrivée. On va le réveiller; il veut bien nous recevoir. Je lui explique la situation de Paris dans toute la gravité que j'entrevoyais. Je lui dis qu'il faut absolument trouver un moyen de calmer cette population. On parle du Conseil municipal. Nous insistons pour qu'on veuille bien présenter à l'Assemblée une loi d'organisation

municipale. Nous ne sommes pas sûrs que cela puisse arrêter le mouvement, mais essayons toujours de ce moyen. Surtout, disais-je, organisez-vous à Versailles.

Je quittai M. Thiers à quatre heures du matin et je causai de nouveau avec les soldats. (On savait que j'étais maire de Paris.) Et c'est ainsi que je connus l'état de l'armée de Versailles : la ligne me répéta-t-on, était toute disposée à mettre la crosse en l'air.

Dans le conseil des ministres, où nous avons exposé les faits, le conseil nous apprit qu'il y avait une loi municipale présentée à l'Assemblée, et qu'il espérait que cette loi serait votée très-promptement et que les élections pourraient avoir lieu dans les premiers jours d'avril, aussitôt après le vote de la loi. On nous confirma la nomination de l'amiral Saisset, comme commandaut de la garde nationale.

Nous rentrâmes dans Paris avec l'avis de la nomination de l'amiral Saisset, avec l'assurance qu'une loi sur les élections municipales était soumise à l'Assemblée nationale, et enfin, en troisième lieu, la déclaration qu'il serait fait grâce à tous ceux qui n'auraient pas trempé dans l'assassinat des généraux Lecomte et Clément Thomas, dans le crime de la place Vendôme, à tous ceux qui ne seraient pas les chefs de l'insurrection.

L'amiral Saisset arrive à Paris, établit son quartier-général au Grand-Hôtel et cherche à se mettre en communication avec la garde nationale.

Nous avons eu de très braves gens autour de nous, qui se sont réunis en plusieurs bataillons à la place de la Bourse. Nous avons eu constamment de 3 à 4,000 hommes admirables de sang-froid et d'énergie, qui se succédaient et se remplaçaient. Je compte beaucoup de mes amis parmi eux : ils m'en ont longtemps voulu de ne pas les avoir fait se battre le 25. Tous les maires de Paris ont fait appel à leurs bataillons de gardes na-

tionaux : il en est très peu venu, chacun voulant garder son quartier. Le jour où j'étais à Versailles, ou plutôt la nuit, j'avais donné l'ordre qu'on réunît mes chefs de bataillon pour tenter un dernier effort. Je ne pus pas rentrer assez matin pour me rendre à la réunion. L'insurrection commandait dans ma mairie; c'était là que se trouvaient presque tous les chefs de l'Internationale. Je convoquai donc les chefs de bataillon de mon arrondissement, non à ma mairie, mais à celle du Louvre, et, en mon absence, ce sont les adjoints qui se rendirent à la réunion. Ils dirent aux chefs de bataillon: Il faut que vous marchiez avec nous! Eh bien la réponse fut qu'on « *qu'on consulterait le* COMITÉ CENTRAL! » Voilà quelle était notre situation.

A mon retour de Versailles, a eu lieu cette démarche des maires de Paris se rendant à l'Assemblée à laquelle je ne me suis pas associé. Cette démarche était sans objet, puisque, dans la nuit, on m'avait accordé ce que nous demandions. Je pressais l'amiral de prendre des mesures. Je ne suis pas militaire. On a fait de grands reproches à Gambetta, et, je crois, avec raison, d'avoir voulu être militaire. Il ne m'appartenait donc pas de donner des ordres militaires. Cependant je ne pouvais m'empêcher de dire à l'aide-de-camp de l'amiral : « Il me semble que je ne vois rien; l'insurrection approche, et nous ne prenons pas de mesures. » Mais l'amiral Saisset, me répondit-il, a reçu du Pouvoir exécutif l'ordre de ne pas faire de résistance. — Enfin, disais-je, faisons toujours des barricades; nous avons des paniers, nous les mettrons rue de la Banque, rue Croix-des-Petits-Champs, et, quand on viendra nous attaquer, ce sera un moyen de défense. Voilà des maisons qui commandent la rue Vivienne : pourquoi ne pas les occuper? — Mais l'amiral ne peut pas donner des ordres qui pourraient être considérés comme agressifs; cependant, si vous me donnez l'ordre de le faire, je vais les occuper.

Cet officier s'appelle Feytaud. C'est un officier de marine, qui n'était pas précisément l'aide-de-camp de l'amiral, mais qui ne le quittait jamais.

Je fis occuper ces maisons par M. Feytaud, lorsqu'arriva l'attaque de la mairie du 1er arrondissement par les insurgés. La situation devint alors des plus critiques. On annonce au 2e arrondissement, où étaient réunis en partie les maires, que le 1er arrondissement était attaqué et que le feu allait commencer. Deux de nos collègues, que nous avions délégués pour l'exécution de nos mesures, recevant cette nouvelle, voulant éviter l'effusion du sang, donnent l'avis aux deux adjoints du 1er arrondissement qu'ils peuvent traiter, en acceptant les élections pour la date du 2 ou du 3 avril. On s'en rapportait à cette promesse que l'Assemblée voterait la loi municipale avant cette époque, et qu'on serait en mesure de procéder aux élections. C'était un peu se presser. On donne l'avis qu'on peut traiter sur la base d'une promesse d'élections pour le 2 ou le 3 avril. Aussitôt le combat contre la mairie du Louvre cesse, et nous voyons arriver chez nous un prétendu général, accompagné de sa garde nationale, de mitrailleuses et de canons, qui vient nous demander si nous voulons traiter; déclarant qu'il sera obligé de commencer la lutte, si nous nous y refusons.

C'était une situation bien difficile et bien affreuse pour des hommes qui n'avaient pas de caractère politique, que celle de se trouver abandonnés dans une ville de deux millions d'âmes, possédée par une insurrection puissante. Nous n'avions aucun représentant : l'Assemblée, composée de 750 personnes, ne nous a pas envoyé une délégation de cinquante membres!... Nous n'avons pas eu le secours puissant de ces cinquante membres! Je dois vous le dire : Nous avons été laissés seuls dans cette fournaise! C'eût été une influence morale considérable que nous aurions eue, avec une impulsion dé-

cisive émanant de vous, exempte des irrésolutions qui peuvent peser sur un général d'un certain âge, qui voyait les démissions lui arriver en foule. Nous nous serions réunis au Trocadéro, qui aurait été notre Mont-Aventin, nous aurions fait un appel au nom de l'Assemblée nationale, et, grâce à sa voix puissante, vous auriez eu à Paris un grand nombre de personnes qui n'auraient pas hésité; nous aurions conservé les portes qui étaient encore en notre pouvoir, et on n'aurait pas eu à faire le second siége de Paris.

Dans une réunion des maires, on a dit, c'est vrai, que la Chambre avait donné la lieutenance-générale de la France au duc d'Aumale. Mais je ne crois pas que ce soit M. Floquet qui l'ait dit. La réalité, c'est que la rumeur est arrivée parmi nous. Chacun a jugé suivant sa nature d'esprit et ses tendances antérieures, et c'est là ce qui nous a fait regretter de n'avoir pas une députation de l'Assemblée nationale avec nous, qui aurait pu rectifier tous ces bruits.

On a dit en effet : Nous sortons de Versailles; il se passe quelque chose de mystérieux; le bruit circule d'une lieutenance générale qui serait déférée à un prince d'Orléans. — Cela a été repoussé par le plus grand nombre; mais néanmoins cela a été dit.

Suivant la nature de chaque esprit, cela a pu avoir une influence. Mais je dois dire cependant que cela a été considéré comme un bruit sans fondement, et, quand j'en ai entendu parler, j'ai dit : C'est une légèreté extrême que de rapporter des bruits pareils. Mais, je le répète, je ne crois pas, sans que je le sache cependant, que ce soit M. Floquet qui ait fait circuler ce bruit.

Il y avait, dans ce moment, une responsabilité énorme pour nous : d'une part, usurper sur les pouvoirs de la Chambre, et c'était un des côtés les plus affreux de notre situation; d'autre part, nous compromettre, et

laisser peut-être attaquer Versailles une heure après. Voilà notre situation. Mettez-vous dans cette perplexe situation; d'un côté quelques personnes qui ne demandent pas mieux que de traiter, grossissant le danger aux yeux des incertains. D'une part, de braves gens, mais irrésolus, et, d'autre part, des hommes qui ne demandent pas mieux que de se battre, et qui se feront tuer plutôt que de se rendre, mais sans aucun succès, entendez-le bien, car le Comité central était sur pied à ce moment là, et décidé à marcher avec 85,000 hommes de la nature de ceux qui ont tiré place Vendôme. Voilà notre situation au moment où arrivait le délégué du Comité central, avec son appareil menaçant de canons et de mitrailleuses aux portes de la réunion. M. Schœlcher, qui présidait, eut le tort de laisser entrer tout le monde dans la salle des délibérations, au lieu d'y laisser entrer seulement les deux personnes qui représentaient l'Hôtel-de-Ville. La délibération devint tumultueuse. Enfin, on affirme que tout danger de lutte va cesser, si l'on admet la convocation d'un Comité d'élection. Les élections sont admises pour le 30.

Il y eut alors un fait très curieux dans Paris. Sur le bruit de cet accord, le soir même, sur les boulevards, des démonstrations d'une joie folle eurent lieu. Les bataillons fédérés défilaient la crosse en l'air, et criaient : Plus de guerre civile! Vive le travail! Vive la paix! Telle a été, pendant trois heures, l'attitude des boulevards.

Le Comité central sentit cependant que le terrain glissait sous ses pas et que la population lui échappait. En effet, la population, qui tournait à ce moment là du côté des municipalités, se disait : Puisque l'Assemblée nationale nous accorde le Conseil municipal, plus de Comité central, plus de guerre civile. Vive la paix! Le Comité central sentit le danger; le soir même il délibéra. Il revint le lendemain dire : « Ah! non, nous ne

pouvons plus accepter le délai jusqu'au 30. Nous n'avons pas confiance dans l'Assemblée, et nous ne pouvons pas accorder jusqu'au 30; il faut tout de suite un accord, ou le combat s'engage aujourd'hui. » La situation renaissait donc avec toutes ses difficultés.

On sait quelle était la situation de Versailles. Je la connaissais, et je l'avais gardée comme un secret d'État. On délibère, et on refuse d'accorder ce que réclamait le Comité central. Les deux délégués du Comité central se trouvaient à l'une des extrémités de la table, et moi à l'autre extrémité. En présence de ces gens-là, je n'ai plus écouté que mon cœur, et je les ai traités de misérables et de fourbes, parlant de liberté et n'entendant agir que par l'oppression. Quand ils sont partis, j'ai dû écouter ma raison, et consentir à un accord contre mes désirs. Il fallait voir les conséquences de l'engagement qui allait subvenir. Eh bien! j'ai consenti en connaissance de cause. A ce moment là, personne n'était là pour me contraindre. J'ai consenti et j'ai signé, car j'ai l'habitude, quand je fais une chose, de l'avouer.

Je n'étais point dans l'avant-dernière réunion des maires qui a eu lieu avec les membres du Comité central. J'étais allé trouver l'amiral Saisset vers une heure du matin et je causais avec lui des chances de résistance que nous avions. Je suis resté jusqu'à deux heures du matin au Grand-Hôtel, et, au sortir de là, je suis rentré chez un de mes amis, car je ne pouvais plus rentrer chez moi sachant que j'y devais être arrêté. Je ne sais donc pas ce qui s'est passé dans cette nuit. Quant à ce que vous a dit M. Dubail qu'il n'aurait pas été convoqué à la dernière réunion, c'est une erreur de sa mémoire, parce que nous étions en permanence à ce moment-là.

La dernière réunion a eu lieu, à midi, je crois, le 25 mars. On était très anxieux de n'avoir pas de réponse des gens du Comité central, parce qu'on avait

eu avec eux cette conférence, à laquelle je n'avais pas assisté. On parla même d'envoyer une députation à l'Hôtel-de-Ville; je m'y opposai. Quelques instants après on nous annonça qu'un M. Rouvier et un M. Arnold se présentaient au nom du Comité central et demandaient à être introduits. Ils furent introduits. M. Dubail se tenait dans la salle voisine et nous, nous étions dans la salle des délibérations. On a dit : Mais nous ne sommes pas en nombre, il faut envoyer chercher tous ces messieurs, qui sont dans les salles de la mairie. M. Dubail a été appelé pour entendre les explications du Conseil et je regrette bien qu'il n'ait pas pris la parole avec moi, quand, n'écoutant que mon cœur, je traitai les deux délégués du Comité central de misérables, de gens indignes. Quand ils se sont retirés, les maires qui étaient présents sont restés, ont pesé les chances de résistance, la responsabilité qu'il y avait à engager la guerre civile et à commander l'effusion du sang. On a pesé le pour et le contre, et ceux qui n'ont pas signé n'ont pas dit grand'chose. Voilà ce que je puis affirmer.

Il est très facile de dire, après coup, je n'ai pas signé! Quand j'ai dit : Vous êtes des misérables, vous perpétuez la tradition du 2 décembre, vous mettez le pays en péril, ce ne sont pas des élections, je n'y consentirai jamais, c'est alors qu'il fallait prendre la parole avec moi et avec la même véhémence. Eh bien! on ne doit pas rester silencieux dans ces moments-là. Il est facile de dire ensuite, je n'ai pas signé! J'ai signé, moi! Et quand j'ai signé, personne ne m'y contraignait. J'ai signé par considération politique, et je ferais encore de même, et en le faisant, je crois que j'ai sauvé l'Assemblée nationale! C'est bien facile de dire : Les maires de Paris ont capitulé, nous ont abandonnés. La vérité est qu'il fallait un bouc émissaire. La garde nationale, disait-on, allait se grouper, nous

aurions été invincbiles. Nous aurions fait sacrifier quelques milliers de braves gens sans succès. Non, M. Dubail est un homme que j'estime beaucoup; comme moi, il a donné sa démission après le coup-d'Etat de décembre et l'a motivée très courageusement, mais je crois que M. Dubail se trompe. Chacun peut apprécier les choses à sa façon. Je ne blâme personne. Quant à moi, j'accepte la responsabilité de ma conduite. J'ai comme juge naturel, dans cette situation, cet arrondissement que j'habite depuis vingt-cinq ans. Eh bien! on a voté pour nommer un conseil municipal. Je ne m'en suis pas occupé. Il y a eu 1,528 votans dans ma section et j'ai obtenu 1,523 voix. Et parmi les gens qui étaient les premiers à m'attaquer, il y en avait qui me reprochaient très amèrement d'avoir signé.

La vérité, la voilà, c'est qu'après n'avoir écouté que mon cœur j'ai écouté ma raison. J'ai vu le feu pendant trois jours au mois de juin 1848; je sais ce que c'est que la guerre civile. Au 18 mars, j'ai vu des hommes tués à côté de moi à la porte de la mairie : je sais ce que c'est que la mort. Quand j'ai consenti à cette convention, cela m'a pesé, mais je l'ai acceptée comme absolument nécessaire au salut du pays. Je suis rentré à ma mairie. Je savais que je devais être arrêté et j'étais prévenu. Le Comité central qui connaissait par les journaux, car cela avait été dit, que j'avais demandé, dans une réunion tenue chez M. Picard, son arrestation, m'en voulait plus qu'à tout autre. Je savais que je serais probablement fusillé. Néanmoins je suis rentré à trois heures de l'après-midi à ma mairie et j'en ai repris possession. J'ai fait sommation aux agents qui s'y trouvaient d'avoir à se retirer. Un soi-disant colonel est venu pour m'arrêter; il y avait deux heures qu'on avait fusillé un homme dans la caserne d'en face. Eh bien! il y a des moments où l'on est difficilement modéré. Je

prévoyais déjà, en donnant ma signature, toutes les ingratudes dont je serais l'objet. J'avais conscience de ce qui se passait. Je suis rentré dans ma mairie, décidé à mourir et quand on m'a arrêté, j'ai revêtu mon écharpe, pour bien établir que j'étais arrêté dans l'exercice de mes fonctions, et pour mourir dans l'accomplissement de mes devoirs. Mes trois dignes adjoints ont fait de même, déclarant qu'ils m'accompagneraient et suivraient mon sort. Comme je protestais contre la violation qui m'était faite, les gardes nationaux, qui se trouvaient dans le vestibule voisin et qui reconnaissaient ma voix, sont entrés en disant : « Non, monsieur, nous ne vous arrêterons pas. » Et je n'ai quitté la mairie qu'une heure ensuite, et après avoir dressé un procès-verbal que j'ai fait signer par les personnes présentes et le prétendu colonel qui venait pour m'arrêter. Lui-même, avant mon départ, a été fait prisonnier pour n'avoir pas exécuté le mandat d'arrestation qu'il avait contre moi. Je ne me suis pas borné à cela. Mes adjoints et moi avons fait afficher une adresse à nos concitoyens pour protester publiquement contre la constitution d'une Commune et contre mon arrestation ; et voici ce que le Comité qui s'était établi dans la mairie répondait une demi-heure après. Tenez, un fait à constater : j'ai fait une proclamation par laquelle je me démettais de mes fonctions, protestant contre mon arrestation. Savez-vous ce que ces gens m'ont répondu? « Quant à l'arrestation... dont a été menacée la municipalité, il est certain qu'en présence des menées réactionnaires contre la Révolution régénératrice qui vient de s'accomplir, nous étions disposés à prendre des mesures à l'endroit des agitateurs de des menées. » Et cela en grosses lettres; j'ai leur affiche. Ils ne s'y trompaient pas; ils savaient bien quels étaient ceux qui voulaient le plus résister à leur action.

Il y avait peut-être, lors de notre dernière réunion, deux ou trois hommes dans les municipalités qui étaient enchantés de tout ce qui s'est passé, mais la masse était bonne. Voici ce qu'écrivait M. André, aujourd'hui député, le lendemain de cet accord. C'est dans *le Temps* du mercredi 29 mars :

« Appelé, comme adjoint à la mairie du 9e arrondissement, à prendre part aux négociations qui se sont poursuivies entre les municipalités et le Comité central de l'Hôtel-de-Ville, *j'ai associé mes efforts à ceux qui ont été faits dans un but de conciliation, pour arriver à arrêter l'effusion du sang,* et si chacun avait consenti à appuyer cette *transaction de sa signature, je ne me serais pas séparé de mes collègues*. Mais en présence de l'hésitation d'un grand nombre et de l'absence de plusieurs autres, j'ai dû refuser de signer l'affiche par laquelle ces faits se sont révélés au public, et c'est à tort que mon nom s'y trouve apposé. »

M. André approuve l'œuvre de conciliation, et si chacun avait donné sa signature, il aurait signé. Cette déclaration montre bien quel était l'état des esprits, le désir d'éviter une lutte dont les conséquences pouvaient être sur l'heure si redoutables. Eh bien! moi, j'ai fait plus, j'ai signé; cela a été l'objet d'une très vive agression portée contre moi par le *Journal de Paris* et par la *Ligue de l'Union parisienne*. Je m'y attendais; quand on est en présence de situations pareilles, quand on est en présence de responsabilités aussi lourdes, on en doit supporter les conséquences. Je ne me plains donc pas de ces attaques; mais j'ai attendu, pour me justifier, que les événements montrassent quelle avait été la portée de la décision qui avait été prise par mes collègues et par moi. Si les élections pour la nomination du Conseil municipal, ou, comme on l'a dit à tort, de la Commune, avaient été adoptées d'un commun accord, Paris aurait donné la majorité aux maires, puisqu'on

avait douze heures pour préparer les candidatures, et qu'à ce moment-là l'insurrection était moralement paralysée. Partout où la bourgeoisie a voté, les maires ont été nommés.

Dans l'arrondissement de M. André, à Passy, dans d'autres arrondissements encore, partout où la bourgeoisie a voté, les maires ont été nommés. Les journalistes, dans la meilleure pensée, je le reconnais, ont dit : Mais non, il ne faut pas voter ; c'est usurper sur les attributions de l'Assemblée nationale ; tout homme bien pensant ne doit pas voter. Depuis, certains journalistes ont reconnu qu'ils s'étaient trompés, mais enfin c'était leur opinion à ce moment-là. On détournait du vote ; et partout où on a détourné les électeurs du vote, les maires n'ont point eu la majorité. Il y avait une chance dans cet accord, c'est que la majorité des électeurs fût acquise aux maires. Les maires, dans leur ensemble, étaient conservateurs : vous auriez paralysé moralement l'insurrection. Il y avait un autre but, qui était certain : vous faisiez gagner huit jours de plus à Versailles. Vous savez ce fait que le commandant du fort Mont-Valérien, M. le colonel Lockner, est resté pendant vingt-quatre heures avec quelques hommes seulement pour garder son fort. Je savais, quand j'ai signé, la situation dans laquelle il se trouvait ; j'ai appris depuis que les poternes avaient été brisées, et qu'une partie de la garnison qui était dans le fort était prête à faire cause commune avec l'insurrection. Ceci est historique ; c'est un fait connu. Et vous n'aviez pas de moyen à Versailles de résister à une attaque ; l'amiral Saisset me l'a répété quand je suis venu à Versailles ; si l'insurrection, au lieu d'être retenue à Paris par ses élections était venue à Versailles, dites-moi ce que fût devenue la France ! Oh ! j'en appelle ici à vos consciences, je vous prends comme jury, j'ai besoin de votre avis, il faut que vous connaissiez les intentions et que vous

sondiez les consciences. Supposez l'insurrection arrivant à Versailles; rappelez-vous l'attitude des grandes villes en France; je ne regardais pas seulement Paris, mais Toulon, mais Marseille, mais Lyon. Vous les regardiez aussi. Eh bien! supposez l'insurrection arrivant à Versailles avant que l'Assemblée fût absolument réunie, et dites-moi ce que nous serions devenus? Dites-le moi : est-ce que c'est une hypothèse gratuite que celle de l'attaque sur Versailles ?

Voici comment le conseil général de l'Internationale de Londres juge la situation, et cet article est reproduit par le *Journal des Débats* du 21 juin :

« Malgré tout, le Comité ne voulant pas la guerre civile a commis la faute de ne pas marcher *sur Versailles, alors complètement sans ressources*, et de faire procéder aux élections, se montrant à tort conciliant avec des gens qui se promettaient de le faire disparaître. »

Eh bien! j'ai la confiance que les huit jours que vous ont fait obtenir les élections ont été le salut de la France. Il est de principe incontestable à Paris que les jours de vote il n'y a jamais de troubles. C'est sans exception. Toutes les fois qu'on vote, chacun espère que la boîte de Pandore s'ouvrira pour satisfaire ses désirs. Il y a eu trois jours de perdus pour ces gens-là, grâce aux élections; il y a eu trois autres jours de perdus pour la constitution de leur conseil, et l'attaque du Mont-Valérien n'a eu lieu que le 2 avril. Nous avons donc fait gagner, mes collègues et moi, huit jours de plus. Nous étions bien aussi en mauvaise compagnie en présence de certains noms. Mais quand on a un devoir à remplir il faut passer sur toutes ces considérations. Je l'ai fait et j'ai la conscience qu'en le faisant nous avons gagné le temps qui s'est écoulé jusqu'au 2 avril, jour de l'attaque du Mont-Valérien.

Au 2 avril, les choses étaient changées : le colonel qui commandait le fort du Mont-Valérien avait remplacé

sa garnison, des renforts étaient arrivés à Versailles, et vous savez ce qui est arrivé.

On a dit que la capitulation des maires, comme on l'a nommée, avait été la cause de la désorganisation de la défense. J'ai tenu à bien constater que la défense était paralysée depuis longtemps, car elle a été paralysée le jour où on a laissé prendre les canons, elle a été paralysée le jour où on n'a pas su les reprendre, et la preuve que ce ne sont pas les maires de Paris qui ont paralysé la défense, c'est que les portes d'Auteuil et de Passy sont restées au pouvoir du Gouvernement pendant trois jours, occupées par la garde nationale de ces quartiers, que M. Thiers a été prévenu quatre fois d'occuper ces positions afin de n'avoir pas un second siége à faire, et que l'impuissance militaire était si grande qu'on n'a pas envoyé un soldat pour garder ces portes. Ce ne sont donc pas les maires qui ont paralysé la résistance et rendu le second siége nécessaire. Voilà la vérité ; je la dis de la part des municipalités.

(M. VAUTRAIN, *maire du 4e arrondissement.*)

L'Assemblée s'est réunie à Versailles le 20 mars. J'étais en Suisse, à Genève, ce jour-là, lorsque j'appris par le *Journal de Genève* l'insurrection de Paris. La dépêche était ainsi conçue : « Une formidable insurrection vient d'éclater à Paris. Les généraux Clément Thomas et Lecomte ont été fusillés. »

Le général Clément Thomas était un vieil ami de la famille de ma femme. Cette funèbre nouvelle, jointe à des considérations patriotiques plus élevées, n'était pas faite pour gagner mes sympathies à l'insurrection.

Je suis arrivé à Paris le 21 mars, à cinq heures du soir. Pendant ce cruel voyage, je ne voulais pas croire à cette insurrection ; ceprendant, à mesure que nous approchions, les nouvelles devenaient plus précises. On

nous disait même que les fonctionnaires et les militaires devaient s'arrêter à Melun et être dirigés sur Versailles au lieu d'aller à Paris. Cependant, deux collègues qui se trouvaient dans le train pensèrent, comme moi, que nous pouvions et devions aller jusqu'à Paris. En effet, les fédérés qui visitaient les wagons ne firent aucune opposition à notre entrée dans Paris.

A peine arrivé chez moi, je voulus me rendre à Versailles. Je pris le premier train partant de la gare Montparnasse, mais j'arrivai à l'Assemblée trop tard : la séance était levée depuis une heure.

Je n'avais pas encore vu Paris, j'y suis rentré; on me dit que les maires et les représentants se réunissaient à la mairie du 2e arrondissement. Je m'y suis rendu immédiatement, sans passer chez moi, et j'ai assisté à ce qui se passait, à la rédaction des affiches qui furent faites pour protester contre l'insurrection.

Le lendemain, je vins à l'Assemblée; je crois que c'est le jour où eut lieu le comité secret. J'ai fait alors ma proposition d'apaisement, alors comme au 31 octobre. Je demandai que l'Assemblée consentît à des élections à bref délai, qui seraient fixées au dimanche suivant; le Comité central les avait fixées au mercredi. L'Assemblée ne consentit pas à mes propositions. Le lendemain, nous nous sommes rendus, comme d'habitude, à Paris; il y avait une grande réunion à la mairie du 2e arrondissement; MM. Dubail, Vautrain, Desmarest, Henri Martin, presque tous les maires de Paris et plusieurs représentants s'y étaient rendus.

Les événements se précipitaient; nous délibérâmes sur ce qu'il fallait faire pour éviter le conflit sanglant qui menaçait. Je dis à ces messieurs : « Il n'y a qu'une chose à faire; il faut que nous mettions nos écharpes, que nous nous fassions entourer par un bataillon de la garde nationale, et que nous allions à l'Hôtel-de-Ville y prendre le Gouvernement. Si on s'oppose à notre ar-

rivée, nous le verrons bien; si nous pouvons prendre le Gouvernement, la transaction sera extrêmement facile et la situation pourra se dénouer pacifiquement. » Cette proposition fut combattue très vivement et repoussée. On dit que c'était établir un troisième gouvernement et compliquer la situation plutôt que d'en préparer le dénouement.

C'est alors qu'il fut décidé que les maires de Paris allaient se rendre à Versailles et qu'ils demanderaient à être entendus ou à soumettre leurs demandes par la voix d'un des maires représentants. Ces demandes avaient été formulées; mais en tête figuraient naturellement les élections municipales à bref délai.

Vous savez que cette démarche eut lieu; vous savez aussi qu'à la séance de nuit, où devaient être discutées les propositions des maires, M. Thiers monta à la tribune et déclara que la situation était telle, qu'une parole imprudente pouvait faire couler des torrents de sang, — je me rappelle ses propres expressions, — qu'il fallait lever la séance et ne rien discuter.

Ceci se passait dans la nuit du 24 mars. Nous fûmes très émus; nous devions retourner à Paris porter la décision de l'Assemblée, afin de tâcher d'obtenir une solution du conflit, avant que le Comité central ne fût maître de toutes les forces : nous avions encore, alors, certains bataillons peu nombreux autour de la mairie du 2e arrondissement. C'était chose extrêmement grave que de retourner à Paris sans rapporter une parole de transaction à cette ville très émue et à ses défenseurs, qui se dispersaient chaque jour.

Nous avions demandé un train spécial pour l'issue de la séance de nuit, espérant que nous aurions de bonnes nouvelles à porter à Paris; le train était prêt, nous étions à la gare, et nous ne savions si nous devions retourner à Paris immédiatement, puisque nous n'avions rien obtenu de l'Assemblée. Nous attendîmes, parce

qu'on nous dit qu'un autre train spécial allait arriver de Paris. Ce train arriva; il en sortit un monsieur qui allait chez M. Thiers pour déclarer que les affaires étaient arrangées, qu'il y avait eu à Paris une transaction entre les maires et le Comité central; que de part et d'autre on avait consenti aux élections pour le 30 mars.

Nous sommes alors restés à Versailles, et nous ne sommes retournés à Paris que le lendemain matin, 25. Nous nous sommes rendus à la mairie du 2e arrondissement, où avait lieu une nouvelle réunion, sous la présidence de M. Desmarest. Il y avait eu, à ce qu'il paraît, pendant la nuit, toutes sortes de pourparlers; la première transaction, consentie par le général Brunel, avait été rompue par le Comité central.

J'arrivai pendant qu'on délibérait sur la question de savoir s'il fallait accepter les élections pour le 26. Le Comité central avait fait apposer une dernière affiche, où il disait qu'il ne reviendrait plus sur le jour des élections qui restait fixé au 26, et qu'il allait s'emparer des dernières mairies qui restaient, la 1re et la 2e.

On décida, à l'unanimité, qu'il fallait accepter les élections pour le 26. Deux délégués du Comité central vinrent à la mairie du 2e arrondissement. On rédigea alors un appel aux électeurs, que le Comité central dénatura complétement dans la publication. Nous disions : « Les Maires de Paris et les représentants font appel aux électeurs, etc. » Le Comité central fit une affiche où il disait : « Le Comité central, auquel adhèrent les représentants et les Maires de Paris, fait appel aux électeurs, etc. » Nous leur avions laissé de bonne foi le soin de faire cette affiche, puisqu'ils avaient l'Imprimerie nationale. Nous fûmes obligés de faire apposer, dans la soirée, une seconde affiche qui rectifiait celle du Comité central et portait cet intitulé : « *Seul texte authentique de la convention conclue*, etc. »

Je donne le démenti le plus formel aux personnes qui ont dit que j'ai annoncé dans la réunion des maires et au Grand-Hôtel que l'Assemblée nationale avait nommé M. le duc d'Aumale lieutenant-général, et que c'est sur cette nouvelle que la décision a été prise de signer le traité avec le Comité.

Le soir même où eut lieu ce fameux comité secret qui a été brusquement terminé avant d'avoir commencé, sur les supplications de M. Thiers, plusieurs membres de l'Assemblée me dirent avant d'entrer en séance : « Vous ne savez pas ce qui va se passer; au début de la séance on va demander des explications à M. Thiers sur l'affiche de l'amiral Saisset qui a paru dans la journée. » — L'amiral avait annoncé que l'Assemblée avait décidé telle et telle concession, et il s'en trouvait une ou deux que l'Assemblée n'avait pas décidées. — « On va demander des explications à M. Thiers, et s'il est établi que M. Thiers a autorisé l'amiral Saisset à publier cette affiche, M. Thiers sera renversé, et on est décidé à nommer le duc d'Aumale lieutenant-général de la République ou du royaume. » On ajouta : « Vous pouvez être sûr de cela; cela va se passer tout à l'heure. »

D'un autre côté, j'ai demandé à un ministre pourquoi M. Thiers avait suspendu la séance, et il me répondit : « C'est un secret du président du conseil. »

J'ai dû croire, au moment où la séance a commencé, que l'intention de l'Assemblée était de prendre la résolution dont j'ai parlé; mais je n'ai pas pu croire qu'elle ait été prise, et par conséquent je n'ai pas pu dire à Paris que cela avait eu lieu, puisque j'avais assisté à la séance, que j'en avais vu la clôture, et que rien de pareil ne s'était passé. Ce que j'ai fait, c'est ceci : Lorsqu'à la mairie du 2e arrondissement, quelques personnes et même les délégués du Comité central ont dit qu'on avait appris à minuit, à l'Hôtel-de-Ville,

que l'Assemblée venait de proclamer la lieutenance générale du royaume; alors seulemeut j'ai répondu : « Le fait n'est pas exact, » et j'ai raconté ce qui m'avait été dit, en ajoutant : « Les bruits qui m'avaient été communiqués ne se sont pas réalisés, et l'Assemblée n'a pas proclamé la lieutenance générale. » Voilà ce que j'ai dit à la mairie du 2e arrondissement, devant M. Desmarest, qui peut se le rappeler, et devant tous les maires; je l'ai ensuite rappelé au Grand-Hôtel, et voici à quelle occasion. Lorsque, dans la journée, l'accord des maires et du Comité central pour les élections transpira dans le public, les gardes nationaux, fort peu nombreux, qui se trouvaient au Grand-Hôtel s'émurent; il y eut, à ce qu'il paraît, des discussions dans la cour. On vint à la mairie du 2e arrondissement nous demander de nous rendre au Grand-Hôtel, parce que certaines personnes prétendaient que la monarchie avait été proclamée à Versailles. Je m'y suis rendu avec une écharpe qu'on me prêta à la mairie du 2e arrondissement; M. Schœlcher était avec moi : il parla du haut de l'escalier; je parlai après lui, et je répétai ceci : « Les bruits qui circulent dans Paris, —ils circulaient depuis minuit, c'est-à-dire bien avant que je fusse à Paris, puisque je n'y suis arrivé qu'à neuf heures et que les membres du Comité central ont déclaré les avoir entendus à l'Hôtel-de-Ville à minuit; — ce qui a donné naissance à ces bruits, dis-je, c'est probablement le récit qui a pu être fait de ces projets qu'on prêtait à l'Assemblée; mais je dois dire toute la vérité, ces projets ne se sont pas réalisés, il n'est pas vrai que l'Assemblée ait proclamé la monarchie. Maintenant, c'est à vous à nommer, pour les élections qui vont avoir lieu, des hommes énergiques, qui sauvegardent la *République légale*. » C'est le mot même que j'ai employé.

Quant à la question du duc d'Aumale, voilà, exclusivement, dans quels termes je l'ai renfermée, expli-

quant les bruits qui avaient couru dans Paris, l'annonce qui avait été faite à l'Hôtel-de-Ville par d'autres que par moi, — si elle avait été faite, — du rétablissement de la monarchie, répondant aux questions qu'on m'adressait, que les bruits qui s'étaient réellement répandus dans les couloirs de l'Assemblée ne s'étaient pas réalisés.

J'ai donc fait le contraire de ce qu'on a dit; je voudrais être en rapport avec les personnes qui prétendent m'avoir entendu dire que l'Assemblée avait proclamé la monarchie. J'ai l'habitude de rester strictement dans la vérité; j'y suis resté absolument, et je n'ai pris aucune initiative; j'ai parlé des bruits qui couraient, parce que, en effet, on en parlait avant même que je fusse rentré dans Paris.

Mais j'ai dû dire, parce que c'était ma pensée, que la raison du silence recommandé par M. Thiers était le bruit qui avait couru de la nomination du duc d'Aumale, comme lieutenant-général.

(M. FLOQUET.)

A Bordeaux, au café de Bordeaux, vous auriez, *en compagnie d'autres personnes*, lorsqu'on discutait la question de savoir si l'Assemblée rentrerait à Paris, tenu le propos que voici : « Si l'Assemblée ne revient pas à Paris, je vous réponds qu'il y aura une insurrection formidable, et j'y serai. »

(*Question de* M. LE PRÉSIDENT.)

J'ai dit dans ce moment-là beaucoup de choses très vives, parce que j'étais fort ému des projets de l'Assemblée, mais je n'ai pas pu me servir de ces termes. Voici ce qui s'est passé exactement : Je rencontrai dans le café où j'allais dîner M. Saubot d'Amborgès,

aujourd'hui préfet de l'Ariége; c'est un jeune homme de mon pays, que je connais depuis son enfance et qui était alors, je crois, secrétaire de M. Thiers. Je sortais des bureaux, et j'étais très animé; je lui dis : « Le refus de l'Assemblée d'aller à Paris, la *décapitalisation* de Paris, serait le signal de la guerre civile, et notre devoir, à nous, députés de Paris, serait de prendre parti dans cette guerre civile. Vous pouvez le dire à M. Thiers. »

Voilà ce que j'ai pu dire. On l'a peut-être entendu autour de nous, mais je l'ai dit en parlant exclusivement à la personne de M. Saubot, qui me répondit amicalement : « Ne dites pas cela, vous ne dites pas votre pensée. » La question de la guerre civile a été agitée dans les bureaux à propos de la translation de l'Assemblée; M. Baze aurait dit lui-même : « Si vous n'allez pas à Paris, c'est la guerre civile que vous décrétez; » et c'est ma conviction, qui s'est malheureusement réalisée.

Ce que j'ai dit, était une conversation particulière dans un café; je n'ai pas fait de déclaration au public du café.

Après la capitulation des maires, je suis revenu à Versailles. Le jour où M. Thiers était monté à la tribune et avait déclaré qu'il demandait que la séance du comité secret n'eût pas lieu, au moment où on allait discuter les propositions des maires, la séance a été levée subitement. Nous n'avons pas voulu intervenir; nous avons obéi à cette prière de M. Thiers; ne sachant pas au juste de quel péril nous étions menacés, nous ne pouvions pas accepter la responsabilité terrible de ces torrents de sang qu'on allait faire verser. Nous nous sommes donc tus.

Aussitôt que M. Grévy eût suspendu la séance, je suis arrivé à la tribune, et, avant que les représentants fussent partis, j'ai dit : Vous nous refusez tout moyen d'aller à Paris pour arriver à arrêter légalement le

conflit; nous prendrons, sous notre responsabilité, les mesures quelles qu'elles soient qui pourront éviter l'effusion du sang, et nous ne reviendrons ici que quand la situation se sera dénouée pacifiquement, que les élections seront terminées; nous reviendrons alors nous faire juger par vous.

Plusieurs représentants ont dit : « Faites cela ! vous faites bien ! »

Nous sommes partis et nous avons conclu la transaction du 25. Je suis resté à Paris le 26 ; le 27 on a fait le recensement des votes, et dès que le résultat a été connu, je suis arrivé à Versailles. Je suis venu à la séance ; je me suis laissé aller à prononcer une parole peut-être vive, mais mon désir était d'être appelé à la tribune. Je voulais répondre à ceux des représentants qui s'étaient succédé à la tribune, apportant des papiers dans lesquels il y avait des provocations à l'assassinat, etc., et paraissant nous en rendre responsables, notamment à M. de La Rochethulon, qui nous disait : « Eh bien ! messieurs, rapportez à vos collègues du Comité central que nous serons constamment armés contre eux. » Rappelé à l'ordre, je montai à la tribune ; je le désirais, parce que je tenais à rappeler ce que j'avais dit en partant pour Paris : « Vous nous jugerez. »

J'ai dit alors à peu près ceci : Vous venez ici avec de petits morceaux de papier nous dire des choses fort injurieuses, nous accuser indirectement ; ce n'est pas là un moyen sérieux de nous attaquer. Ce que vous voulez nous reprocher au fond c'est l'acte que nous avons accompli en signant la transaction des maires ; eh bien ! reprochez-nous le. Je vous ai dit, en partant d'ici, que nous viendrions nous faire juger ; expliquons-nous, jugez-nous sur ce fait ; mais ne venez pas, par des moyens détournés, nous rendre solidaires d'actes qui ne sont pas les nôtres. Mais nos adversaires n'ont pas jugé à propos de poser la question sur ce terrain.

Un peu plus tard, l'Assemblée a écarté la proposition qui tendait à déclarer que les maires avaient bien mérité de la patrie, mais elle a écarté aussi celle qui tendait à déclarer illégales les élections consenties par nous. L'Assemblée jugea par là que ceux qui avaient assumé la responsabilité que nous avions prise, n'avaient pas commis un acte qui méritât une condamnation quelconque, même morale. Je n'entre pas dans les détails de la certitude où nous étions qu'en agissant ainsi, nous étions approuvés par les personnes qui avaient, en définitive, le plus grand intérêt à faire échouer les combinaisons de l'insurrection.

Je suis resté à l'Assemblée pendant quelques jours encore. jusqu'au samedi 31 mars. Mon collègue Clémenceau avait déjà donné sa démission. Il pensait qu'il ne pouvait plus rien dans l'Assemblée; qu'il avait fait tous ses efforts, comme nous, pour arriver à des concessions telles qu'une conciliation fût possible; il s'est retiré en disant qu'il ne pouvait plus rien pour le pays dans le sein de l'Assemblée. Pour moi, j'ai dit: Restons encore, attendons; peut-être que cette Commune va s'établir de telle façon qu'une reprise de négociations sera possible, qu'on aboutira à éviter l'épouvantable conflit qui est arrivé et les résultats affreux qui en ont été la suite.

Je suis resté, mais j'étais décidé à m'en aller dès que la bataille commencerait; c'est pourquoi, le samedi soir, 1er avril, quand on lut une lettre de M. le général Ducrot et d'un autre général, demandant un congé, et que M. Grévy leva la séance en disant: « A lundi, » comme ordinairement il y avait séance le dimanche, je me persuadai que la bataille allait commencer dès le lendemain, et, à partir de ce moment-là, ma résolution fut prise; je me dis: Je donnerai ma démission. J'étais sous l'empire de deux sentiments: le premier, c'est que, représentant élu de Paris, je ne pouvais pas être hors

de Paris pendant que la ville, les innocents comme ceux qui étaient dans l'insurrection, seraient, en définitive, en présence d'une situation matérielle terrible, exposés à de grands dangers ; que je devais être avec eux, et que, par conséquent, je devais rentrer au milieu de mes électeurs.

C'est ce que je dis dans ma lettre : Je subirai les périls et les souffrances que mes concitoyens auront à supporter. Je parle pour la plus grande partie de la population, même pour celle qui n'a pas pris part à l'insurrection. C'était un sentiment vrai ou faux, je l'ai cru vrai, j'y ai obéi. D'autres collègues ne l'ont pas partagé, et quand j'ai vu des collègues comme ceux qui sont restés dans l'Assemblée juger qu'ils ne devaient pas agir comme je l'ai fait, j'ai hésité très sérieusement sur la question de savoir si j'obéissais à un scrupule excessif, à un entraînement irréfléchi; mais, en définitive, mon premier sentiment l'a emporté.

L'autre sentiment qui m'a déterminé était le désir bien naturel de servir le plus utilement au dénouement de cette crise terrible. Or, dans l'Assemblée, je ne pouvais plus rien, la bataille commencée, que me taire ; à Paris, si je continuais à rester représentant, à être solidaire de l'Assemblée qui y était fort mal vue, je n'avais aucune autorité morale.

Il y avait des hommes que nous voulions empêcher d'aller à ce mouvement, où que nous voulions en retirer ; toutes les fois que je leur exposais que quelle que fût l'Assemblée, il y avait une question de légalité républicaine qui interdisait l'insurrection ; qu'il fallait sauver la République ; que le principe était de s'incliner devant la souveraineté nationale, et, surtout, que cette guerre civile, en face du Prussien, était la ruine de la France, on me répondait : « C'est très bien, vous défendez votre siége législatif. »

Alors, peut-être à tort, j'ai cru qu'en donnant une

preuve certaine de mon désintéressement, en abandonnant ce siége de représentant qu'on savait être l'objet de ma légitime ambition, j'aurais une action plus sérieuse sur tous ceux que je voulais convaincre de l'illégitimité et des dangers nationaux de cette guerre civile.

C'est, en effet, ce qui est arrivé. J'ai écrit une lettre le dimanche 2 avril, quand la bataille commençait ; j'y ai exprimé ces deux pensées : que je voulais rester au milieu de mes concitoyens pendant le nouveau siége, et que je voulais servir la République comme simple citoyen et par les moyens qui paraîtraient les meilleurs à ma conscience. Voilà tout ce qu'il y a dans cette lettre. Le lundi matin, la bataille avait commencé ; la lettre avait été rédigée par moi, et Lockroy, la trouvant bonne, y apposa sa signature ; nous nous sommes rendus à la gare Montparnasse pour venir à Versailles déposer notre lettre ; nous avons rencontré M. Schœlcher, qui était de notre avis sur la nécessité de rester à Paris et de tenter la conciliation, mais qui jugeait qu'il valait mieux garder son mandat dans l'intérêt même de cette conciliation.

Les trains étant supprimés, nous avons pris une voiture et nous avons essayé d'arriver à Versailles par la route de Châtillon. Mais à Châtillon nous avons été arrêtés par les lignes des fédérés qui n'ont plus voulu nous laisser passer. Ce jour-là même nous avons envoyé notre lettre aux journaux, et remarquez bien que, dès ce moment, nous avions fixé l'esprit de notre démission et la limite dans laquelle nous entendions maintenir notre action. Le *Siècle* et d'autres journaux inséraient en même temps que cette lettre une note que nous leur avions remise, et qui était à peu près conçue en ces termes : Les représentants démissionnaires et les maires de Paris doivent former un comité de conciliation pour arrêter la guerre civile.

Par cette note qui se trouvait ainsi au bas de notre lettre, nous donnions au public la signification exacte de notre démission, et, en même temps, nous tracions la ligne dans laquelle nous entendions nous maintenir, et que, quant à moi, j'ai invariablement suivie.

(M. FLOQUET.)

Nous n'avons pas à juger cette lettre ; si j'avais à me prononcer, je ne la jugerais pas avec indulgence ; entre la Commune et l'Assemblée vous vous êtes prononcé pour la Commune ; vous avez donné votre démission parce qu'il vous a convenu de la donner ; vous l'avez fait dans les termes que nous connaissons ; vous avez expliqué vos motifs, nous n'avons rien de plus à en dire.

(*Observation de* M. LE PRÉSIDENT.)

Nous avons commencé immédiatement avec Clémenceau, Lockroy, Edmond Adam et d'autres personnes, à fonder ce qu'on a appelé la *Ligue de l'Union républicaine*.

Cette ligue n'existait pas auparavant. Elle a été établie pour la conciliation ; on a même discuté sur le point de savoir si on l'appellerait simplement *Ligue de conciliation*, mais on s'est décidé pour le titre qu'elle a gardé : *Ligue de l'Union républicaine des droits de Paris*.

Nous avons fondé cette ligue : je passe sur son action, dont le récit sera fait par une publication, mais le jour où les actes et les procès-vervaux de cette ligue paraîtront, il sera établi que j'ai toujours parlé et agi dans cette ligue pour la maintenir exactement dans la voie que nous nous étions tracée, et qui tendait à obtenir des deux côtés la cessation de la guerre civile.

En dehors de la ligue, mon attitude n'a pas non plus

varié. Ainsi, au Châtelet, à la grande réunion des francs-maçons, devant deux mille personnes qui votaient une proposition de prendre les armes si les étendards maçonniques, qu'on se proposait de porter aux remparts, étaient atteints par les balles, je me suis levé seul contre cette proposition; j'ai parlé pendant plus d'une heure, j'ai développé cette pensée que la continuation de la guerre civile était un crime, qu'elle ne pouvait amener que la réaction et la chute de la République si le Gouvernement régulier triomphait; une guerre civile effroyable si la Commune l'emportait momentanément, parce que l'Assemblée, bien entendu, n'accepterait pas sa défaite et se retirerait plus loin; que ce serait pour la France, pendant des mois, une lutte intestine qui l'épuiserait et la livrerait définitivement aux mains des Prussiens.

Voilà à peu près textuellement ce que j'ai dit, devant une assemblée qui demandait l'appel aux armes, et où se trouvaient plusieurs membres de la Commune. Après avoir été hué pendant la première demi-heure, j'ai fini par obtenir la majorité; et au lieu d'une motion belliqueuse, on a adopté celle que je recommandais et qui disait que le transport des bannières sur les remparts ne serait fait qu'en signe de protection pour la ville et de conciliation entre les partis. Les personnes qui m'ont entendu dans cette réunion peuvent savoir si je n'y ai pas montré quelque courage.

Voilà donc ce que j'ai fait à Paris. Jamais je n'ai adhéré à la Commune, et j'ai toujours procédé dans le sens d'une conciliation sur laquelle je demande à m'expliquer en un mot. On a répété contre nous qu'il n'y avait pas possibilité d'une conciliation entre l'insurrection et l'Assemblée; aussi, n'avons-nous jamais cherché de conciliation entre l'insurrection et l'Assemblée nationale; nous avons toujours essayé de faire pénétrer dans la population de Paris, — je ne veux rien dire

contre l'Assemblée, mais enfin l'Assemblée peut être discutée, comme tous les pouvoirs. Or, l'Assemblée était discutée à Paris, et n'était pas sympathique à une grande partie de la population, — il ne faut pas le contester, — notre but était, dis-je, de faire pénétrer dans cette population qui était réfractaire à l'Assemblée nationale et hostile à la Commune, dans cette population qui laissait passer les choses, parce qu'en rétablissant la situation légale elle aurait rétabli l'autorité d'une Assemblée qu'elle n'aimait pas, nous voulions faire pénétrer dans cette population l'idée qu'en définitive l'Assemblée représentait la légalité républicaine, et que, quoique le personnel de cette assemblée ne nous convînt, ni aux députés, ni même à la majorité de Paris, on n'avait pas le droit de la renverser par la force.

Ce sentiment, nous voulions le faire pénétrer comme on fait pénétrer une idée dans les masses, non pas par des argumentations, mais par des faits ; nous voulions arriver devant cette population avec des concessions républicaines, en lui disant : Voici ce qu'elle fait, cette Assemblée, voici la loi qu'elle vous donne, les élections qu'elle permet. C'est ainsi que nous avons compris la conciliation entre le pouvoir légal et la population qui n'était pas insurgée, mais irritée contre ce pouvoir légal.

Dans une autre réunion des *défenseurs de la République,* association qui s'était fondée à la fin du siége, on a proposé aussi un jour l'adhésion à la Commune ; je l'ai combattue de la façon la plus formelle.

Je l'ai combattue à l'Ecole de médecine, le jour où on m'a proposé la candidature pour le 6e arrondissement ; aux élections partielles de la Commune, j'ai déclaré et écrit que je ne pouvais pas accepter ; que j'avais renoncé à l'honneur de représenter le peuple dans une Assemblée nationale qui semblait refuser à Paris l'inté-

grité de son droit communal; qu'il m'était impossible de siéger dans une assemblée communale qui, en usurpant la puissance législative, portait atteinte à l'unité et à l'indivisibilité de la République. J'ai écrit cela, je l'ai dit devant une assemblée composée entièrement de partisans de la Commune.

Il est bien clair, et je ne m'en cache pas, que si l'Assemblée avait été composée d'une majorité républicaine comme l'était la Constituante de 1848, je ne l'aurais jamais quittée.

(M. Floquet.)

Faites-nous grâce de vos observations; vous vous êtes retiré, parce que vous avez jugé à propos de le faire. Vous êtes jeune, vous avez des opinions vives, vous vous repentirez peut-être d'avoir fait un coup de tête.

(*Observation de* M. le Président.)

Ce que j'ai fait était parfaitement réfléchi.

Voilà quels étaient les moyens de conciliation qui s'offraient à notre esprit, à notre conscience, à notre cœur, parce que nous savions tous les malheurs qui nous menaçaient. Nous savions que cette lutte ne se terminerait que par des catastrophes, et il nous avait paru possible, dans une situation semblable, de faire appel, d'un côté, à l'esprit de l'égalité républicaine, de l'autre, au sentiment de patriotisme de tout homme qui doit reculer devant des catastrophes horribles. Nous avons cru qu'il était possible d'arriver à éviter la guerre civile, et c'est dans ce sens que j'ai toujours agi. Jamais je n'ai mis les pieds dans un ministère, ni à l'Hôtel-de-Ville, ni dans aucun bureau de la Commune, sauf une fois, le 2 avril, que je me suis rendu à la Préfecture de police, avec M. Schœlcher, afin d'obtenir un passeport pour passer à Châtillon et venir à l'Assem-

blée. J'ai été arrêté une première fois par les fédérés à la gare Montparnasse, au moment où je me rendais à Versailles, étant encore représentant. Une seconde fois, quatre agents de la sûreté sont venus chez moi, et ont voulu m'emmener à la Préfecture ; je leur ai demandé s'ils avaient un mandat régulier; ils n'en avaient pas ; j'ai refusé de me laisser arrêter ; ils ont dit qu'ils allaient chercher le poste voisin et ils ne sont pas revenus. Une troisième fois, quand j'ai quitté Paris, le 12 mai, j'ai été arrêté à la première station par le poste des fédérés, et obligé de rentrer à Paris. Le lendemain, je suis parvenu à sortir. J'allais à Bordeaux avec M. Corbon, comme délégué de la Ligue d'union républicaine auprès de la réunion projetée des conseils municipaux. Mon attitude à Paris dont vous connaissez maintenant le caractère, m'a valu d'être enfin arrêté par le Gouvernement de Versailles, et de passer trente jours en prison comme complice de l'insurrection. Mon nom, accompagné de ma carte photographique, a été envoyé à tous les préfets, sous-préfets, commandants de gendarmerie, commandants de corps prussiens de l'armée d'occupation, sur une liste de trente noms parmi lesquels figuraient Delescluze, Raoult Rigault, Cluseret, ce qui fait, que même après l'ordonnance de non-lieu qui m'a déchargé d'une accusation qui ne pouvait m'atteindre, j'ai été arrêté et gardé à vue quand j'ai voulu me rendre dans ma famille en Alsace.

Cependant, je n'ai pas voulu occuper le public de moi dans des circonstances où les questions personnelles ne sont rien auprès des malheurs publics. Je n'ai répondu ni aux accusations officielles, ni à aucune des attaques et des calomnies odieuses et ridicules que certains journaux ont accumulées contre moi. Mais aujourd'hui, je suis heureux de pouvoir déclarer que dans toutes mes actions, dans toute ma vie, je n'ai eu qu'une seule pensée, servir la République ; que je n'ai pris au-

cune part à l'insurrection de Paris, ni de près, ni de loin, ni physiquement, ni moralement; que je ne l'ai approuvée ni dans ses commencements, ni dans son cours, ni dans sa fin.

Par conséquent, j'ai été dans cette crise fatale, ce que j'ai toujours été, un républicain qui n'a jamais conspiré. Non, je n'ai jamais conspiré, même sous l'Empire; je ne conspirerai pas sous la République; seulement je la défendrai toujours.

(M. Floquet.)

En revenant le 17 mars de Bordeaux, j'appris que les canons étaient sur les buttes Montmartre. Je pensai qu'ils étaient fort mal; je m'en suis inquiété, et j'ai voulu aller voir ce qu'il en était. J'allai trouver Clémenceau, que j'avais connu auparavant, et je lui fis part de mon désir de me rendre aux buttes. Nous y allâmes ensemble. Nous arrivâmes à un endroit où se trouvait un officier. Il nous dit : Vous ne pouvez passer, il faut un ordre du Comité central. Clémenceau répondit : Je suis le maire; le citoyen Schœlcher, que voici, est représentant. Songez que si vous ne nous laissez pas entrer, vous encourez une certaine responsabilité. Il s'y refusa absolument. Nous allâmes à un autre point, dans la rue des Rosiers, et là j'ai retrouvé ce même homme qui, de l'autre côté, nous avait interdit l'entrée et qui nous avait devancé en prenant une autre voie. Mais, en même temps, nous trouvâmes un chef de bataillon à qui nous nous adressâmes, et qui ne fit pas d'objection à ce que nous puissions voir les canons. Nous fûmes accompagnés par un homme que je ne savais pas membre du Comité central; c'était un homme fort intelligent. Arrivé sur les buttes, je dis à ceux qui gardaient les canons : Vous faites une chose irrégulière; vous constituez un État dans l'État; vous avez

un mot d'ordre; tout cela est en dehors de toute possibilité de gouvernement. Vous devriez nous rendre tous ces canons. Je viens vous les demander comme colonel d'artillerie de la garde nationale. J'étais démissionnaire depuis la capitulation; mais c'est cependant à ce titre que je réclamai les canons, car ils n'appartenaient pas à l'État, mais à la garde nationale. Ils nous avaient été donnés par la souscription du *Siècle* d'abord, par l'*Association des Tailleurs* ensuite, et aussi par Dorian, qui m'avait dit : Nous n'avons que ce moyen de les sauver des Prussiens, c'est de vous les donner, ils seront considérés comme la propriété de la garde nationale, et, par conséquent, comme n'appartenant pas au matériel de guerre de la France. Je leur représentai tout cela, et je leur dis : d'ailleurs, que voulez-vous en faire?

L'un d'eux me répondit : Ce que nous voulons en faire? nous le savons bien. Si nous livrons nos canons, on nous prendra nos fusils. — Mais, dans le cas où on vous prendrait vos fusils, lui dis-je, avez-vous l'intention de les défendre?—Oh! mon Dieu, non!— Je crois que vous ferez beaucoup mieux de me rendre ces pièces. Voici ce que je vous propose : Je vous écrirai une lettre avec plusieurs des représentants de Paris; je me mettrai à leur tête comme ex-colonel de la garde nationale, et je vous inviterai à nous rendre les canons, comme appartenant à la garde nationale, et je vous en donnerai un reçu.

L'homme dont je parle a dit : C'est peut-être le meilleur moyen d'arranger les choses, d'autant plus que si on venait pour nous les prendre, nous sommes Français, nous serions obligés de les défendre, tandis qu'ainsi c'est vous qui serez responsable; ce qui voulait dire : Si on les tourne contre nous, c'est à vous que nous nous en prendrons. Je me suis retiré au milieu de ces pourparlers. Je devais le soir me trouver dans une

réunion politique qui pouvait durer assez tard. J'écrivis à mon ami Legouvé, le membre de l'Institut, et je lui dis : Voilà ce que j'ai fait; il faut que j'écrive une lettre; veuillez la rédiger pour moi, parce que j'ai peur de ne pas en avoir le temps. Apportez-la moi demain entre huit et neuf heures, et nous verrons. Il était cinq heures. Legouvé eut l'occasion de voir l'amiral Saisset le soir même. Il lui raconta ce que j'avais fait et lui dit : Je crois que nous allons sortir de la situation irrégulière dans laquelle nous nous trouvons.

Par malheur, ou plutôt par une de ces fatalités qui souvent déconcertent toutes les prévisions humaines, l'amiral Saisset n'eut pas occasion de voir un ministre dans cette soirée, et vous savez que le lendemain, à huit heures du matin, on fit cette expédition qui amena la révolution.

Je crois que le Comité central n'avait pas l'intention de faire une révolution; je crois qu'il l'a faite, pour ainsi dire, poussé par les circonstances, par la fatalité qui, amenant les troupes à fraterniser avec l'armée, a fait tomber dans ses mains le pouvoir que le Gouvernement abandonnait en quittant Paris. Voilà ce qui s'est passé à ma connaissance pour les canons.

Je suis allé alors à la mairie du 2e arrondissement, et, dans la nuit du 19 au 20, il y eut là une réunion des maires, à laquelle j'ai assisté en compagnie de plusieurs représentants de Paris et de l'amiral Saisset.

Nous avions convoqué le Comité central à cette réunion. Nous lui avons représenté qu'il était un pouvoir irrégulier, qu'il ne pouvait pas réellement représenter la ville de Paris; qu'il serait nécessaire qu'il rendît les mairies aux maires, et qu'il se retirât; que, d'ailleurs, aucun de ceux qui le composait n'avait les connaissances pour administrer. Je me rappelle à ce propos qu'un maire leur dit : Mais, enfin, il me faut tous les jours quinze mille francs, et vous êtes hors d'état de me les

donner; il y a les pompes funèbres, etc., une foule de dépenses nécessaires auxquelles il est impossible de faire face. Il fut donc convenu que les mairies seraient remises le lendemain entre les mains des maires, et que le pouvoir municipal leur serait rendu. Cette séance dura longtemps. Les membres du Comité central qui y assistèrent furent un nommé Varlin, un nommé Jourde, un nommé Moreau et un quatrième qui, je crois, s'appelait Dereure, je n'en suis pas bien sûr.

La convention fut faite. Je me rappelle encore qu'il y eut un des membres de la réunion qui dit quelque chose de désagréable à l'amiral Saisset. J'en fus un peu blessé, et je dis à l'amiral : Il vaut mieux que vous vous en alliez d'ici; et, en effet, nous sortîmes ensemble. Je crois qu'il était deux ou trois heures du matin. Ce traité là n'a pas été tenu.

Quand les maires sont allés le lendemain pour reprendre les mairies, ils y ont trouvé les maires du Comité central qui n'ont pas voulu les leur remettre.

Deux ou trois jours après, nous étions à la mairie du 2e arrondissement, lorsque le général Brunel est arrivé, venant du 1er arrondissement, où M. Méline, membre de la municipalité que j'avais vu dans la matinée, m'avait prié de faire un discours aux gardes nationaux qui se rassemblaient à cette mairie, en même temps que d'autres bataillons se réunissaient à la mairie du 2e arrondissement, à la gare du chemin de fer de Versailles et à Saint-Sulpice. Je parlai aux gardes nationaux qui étaient là; et ils étaient dans de très bonnes dispositions lorsque, quelques instants après, arriva le général Brunel avec trois bataillons et trois pièces de canon, demandant que les élections municipales se fissent dans le plus bref délai.

L'amiral Saisset nous avait toujours dit que le Gouvernement lui avait fait la recommandation expresse d'éviter l'effusion du sang à tout prix.

M. Méline pensa que c'était en effet ce qu'il y avait de mieux à faire. Il ne se trouva pas assez fort pour engager la lutte. Nos forces, en effet, ne commençaient à s'organiser que depuis trois jours. Nous avions fait entrer douze mitrailleuses dans la cour de la mairie, mais nous n'avions pas encore les munitions. M. Méline fit un compromis avec le général Brunel, qui se déclarait délégué du Comité et qui dit que les élections pouvaient avoir lieu, je crois, le 30. Enfin, un jour fut fixé. Alors il vint avec le général Brunel au 2e arrondissement, où nous étions réunis avec une grande partie des maires. Le général Brunel entra avec tous les officiers de ses trois bataillons. Il y eut une très longue conversation à laquelle je présidai, et l'on discuta très longtemps. Nous demandions que les élections n'eussent lieu que le 3 avril. Nous ne pûmes l'obtenir. Elles restèrent fixées au jeudi 30 mars. Le traité fut signé par le général Brunel, par les officiers, par les maires et les représentants qui étaient présents.

Ils se retirèrent à peu près à trois heures et demie ou quatre heures, après une longue conférence, et je me rappelle que l'amiral Saisset, qui, probablement, avait entendu parler de ce qui venait de se passer, envoya son aide-de-camp, et, qu'en apprenant cet arrangement, il dit : « C'est ce qu'il y a de mieux à faire. » Il n'y a pas de doute que l'amiral Saisset ratifierait ce que je dis ici. Je me rappelle que son aide-de-camp était appuyé sur le dos de mon fauteuil, et qu'il avait par conséquent assisté à cet entretien. Mais le soir sont arrivés de l'Hôtel-de-Ville deux délégués du Comité central (il n'y avait pas encore de Commune), qui ont dit que les bataillons qui étaient venus le matin, et les chefs qui avaient parlé n'avaient aucune autorité pour traiter; que le Comité ne pouvait ratifier ce qui avait été convenu, et qu'il demandait que les élections eussent lieu le dimanche 26 mars. Il s'agissait d'une diffé-

rence de quelques jours. L'Assemblée avait, je crois, autant que je puis me rappeler, fixé les élections au 3 avril. Nous n'avons pas cru, c'a été du moins ma pensée et celle de la réunion, qu'il fallait livrer bataille sur ce point-là, et nous avons cédé. Voilà tout ce que je sais relativement à ce qui s'est passé dans les mairies avec le Comité central.

Trois fois nous avons eu à traiter avec le Comité central, et trois fois il nous a manqué de parole; il nous a trompé.

J'étais de ceux qui ont signé l'affiche qui a paru sur les murs de Paris, et qui annonçait les élections, avec Lockroy, Floquet, Tolain, Clémenceau et Greppo. Nous savions tous que nous faisions un acte illégal, parce que nous y étions forcés, pour éviter l'effusion du sang. Il ne s'agit pas ici de la proclamation attribuée à l'amiral Saisset, mais de la nôtre. Celle-là, tous ceux qui assistaient à la séance l'ont signée.

L'attitude de chacun est indiquée par le fait lui-même. Quant à moi, si cet arrangement était à refaire, je déclare que je le ferais encore et en accepterais toute la responsabilité. Maintenant, a-t-on discuté ou n'a-t-on pas discuté l'illégalité du fait. C'est ce que je ne saurais dire. Je suis très disposé à croire que plusieurs des personnes présentes ont déclaré que ce qui se faisait était illégal, mais qu'elles cédaient à la force. Mais je ne crois pas qu'il se soit engagé à cet égard une discussion en règle.

Après cette séance, je rencontrai M. Dubail, qui avait assisté à la discussion, qui n'avait pas protesté contre le fait et qui m'a dit n'avoir pas signé. Je vous dirai que, moi-même, j'avais d'abord refusé de signer, et l'on pourrait constater que, parmi les signatures qui ont été envoyées à l'imprimerie Dubuisson, la mienne ne figure pas. Après, j'ai réfléchi; je me suis dit que, bien que l'acte ne fût pas régulier, comme j'avais as-

sisté à la discussion et que j'en acceptais la responsabilité, je devais signer, et c'est alors seulement que j'ai été porter ma signature.

M. Dubail assistait à la discussion, mais je ne saurais dire s'il a discuté l'illégalité de l'acte.

M. Louis Blanc n'assistait pas à cette réunion.

Elle avait lieu, je crois, dans la journée du 15, la veille des élections.

Voici les signataires de l'affiche :

1er arrondissement : MM. Adolphe Adam, maire, et Méline, adjoint.

2e arrondissement : MM. Emile Brelay, et Loiseau-Pinson, adjoint.

M. Tirard était en ce moment à Versailles, à l'Assemblée. Mais M. Tirard, dans une affiche, qui a été apposée le lendemain, a déclaré qu'il adhérait à la convention.

Dans le 3e arrondissement : MM. Bonvalet, maire, et Ch. Murat, adjoint.

Dans le 4e arrondissement : MM. Vautrain, maire, de Châtillon et Loiseau, adjoints.

Dans le 5e arrondissement : MM. Jourdan et Collin, adjoints.

Dans le 6e arrondissement : M. A. Leroy, adjoint.

Il y avait encore, autant que je puis me rappeler, un M. Ernest André, banquier, maintenant maire du 5e arrondissement, qui était présent à la réunion et qui n'a pas signé.

9e arrondissement : MM. Desmarest, maire, E. Ferry, André, Nast, adjoints.

10e arrondissement : M. Murat, adjoint.

11e arrondissement : MM. J. Mottu, maire, Blanchon, Poirier, Tolain, adjoints.

12e arrondissement : MM. Grevot, maire, Denizot, Dumas, Turillon, adjoints.

13e arrondissement : MM. Combes, Léo Meillet, adjoints.

15e arrondissement : MM. Jobbé-Duval, Sextus-Michel, adjoints

16e arrondissement : MM. Chaudey, Sevestre, adjoints.

17e arrondissement : MM. François Faure, maire, Malon, Villeneuve, Cacheux, adjoints.

18e arrondissement : MM. Clémenceau, maire, J.-B. Lafont, Jaclard, adjoints.

19e arrondissement : MM. Devaux, Satory, adjoints.

Puis les représentants de la Seine présents à Paris :

MM. Lockroy, Floquet, Tolain, Clémenceau, V. Schœlcher, Greppo, et enfin les délégués du Comité central de la garde nationale : G. Arnold et Ranvier.

On a agi, dans ce cas-là, je ne dirai pas légalement, mais comme autorisé par le Gouvernement à faire cette tentative.

Si l'amiral Saisset s'est retiré, c'est qu'il n'avait pas de forces suffisantes pour combattre.

Un M. Georges Petit a écrit que ce sont mes paroles au Grand-Hôtel qui auraient amené la dissolution de l'armée de l'ordre. Je lui ai donné un démenti formel dans le *Siècle* et dans l'*Avenir national*. Je lui ai répondu qu'il était absolument faux que j'eusse prononcé les paroles qu'il prétendait avoir entendues de ma bouche, et je déclare ici de nouveau que c'est absolument faux.

Ce jour-là, 25 mars, je suis allé le matin au Grand-Hôtel, où j'ai vu l'amiral Saisset, qui n'avait pas encore pris de résolution. J'étais retourné à la mairie du deuxième arrondissement, quand, vers quatre heures, un officier vint me dire : « Les gardes nationaux réunis au Grand-Hôtel sont fort agités; nous serions très-heu-

reux si vous vouliez bien venir leur parler et les calmer. »

M. Floquet, qui était là, s'offrit à m'accompagner; je lui dis que je ne demandais pas mieux, et il vint avec moi. Il était alors peut-être quatre heures ou quatre heures et demie. Je montai sur le perron qui est situé dans la cour du Grand-Hôtel, et c'est de là que je prononçai quelques paroles. Mais je n'ai pas dit un mot de la prétendue lieutenance générale du duc d'Aumale, qui aurait été proclamée à Versailles, car je n'ai eu connaissance de ce bruit-là qu'à l'hôtel même.

La personne que j'ai nommée tout à l'heure dit, dans la lettre qu'elle a publiée, que je suis arrivé au Grand-Hôtel, que j'ai prévenu plusieurs artilleurs que j'avais une communication à leur faire, que je les ai menés dans un petit réduit du Grand-Hôtel, et que c'est là que je leur ai fait la confidence concernant le duc d'Aumale. A partir de ce moment, ce bruit se serait répandu dans le Grand-Hôtel. Je vous fais juge de ce subterfuge. Du reste, j'ai donné un démenti formel à ce récit.

Je sais bien qu'on a attribué aussi le fait à M. Floquet. Mais l'administrateur du Grand-Hôtel m'a dit que la première personne qui avait prononcé ces paroles était un colonel de la mobile qui se trouvait alors dans l'hôtel. Je ne crois pas devoir dire son nom, bien qu'il me l'ait donné; il jugera lui-même s'il lui convient de le faire connaître. C'est à ce propos-là qu'il me disait : « Le bruit avait été répandu dans l'hôtel plusieurs heures avant que vous n'y vinssiez. »

En ce qui me concerne, le journal le *Soir* persistant, malgré mon démenti, dans ses affirmations, voici des pièces qui ne laisseront aucun doute sur la fausseté de ses allégations.

A Monsieur Schœlcher.

Paris, 23 juin.

Mon cher Monsieur,

J'ai lu dans *le Soir* un article qui me surprend et sur lequel j'attire votre attention. Il vous concerne.

J'étais au Grand-Hôtel du 22 au 25 mars dernier. Je ne vous ai jamais entendu prononcer les paroles que vous prête ce journal.

Ne trouvez-vous pas qu'il y a là une intention de vous calomnier et de jeter un blâme sur notre parti et qu'il faudrait donner un démenti au *Soir*. Si mon témoignage peut vous être utile en cette occasion, je me tiens à votre entière disposition.

Mes amitiés,

THÉOD. ROBIN,
de l'artillerie auxiliaire.

A Monsieur le colonel Schœlcher, membre de l'Assemblée nationale, et ancien commandant de l'artillerie de la garde nationale de Paris.

Versailles, 30 juin 1871.

Mon cher colonel,

Vous me communiquez une lettre, signée F. Petit, insérée au journal le *Soir*, et dans laquelle il vous est attribué d'avoir « dissous l'armée de l'ordre, » en annonçant que l'on avait proclamé à Versailles la lieutenance générale du duc d'Aumale.

Jamais je n'ai entendu dire que vous ayez tenu un pareil langage, mais pour rendre hommage complet à la vérité, je dois déclarer et affirmer : que dès le

25 mars, vers six heures du matin, ce bruit était répandu au Grand-Hôtel; et ce n'est que vers une heure de l'après-midi, que vous y êtes venu ce jour-là, prendre mes ordres, comme d'habitude.

Laissez-moi vous engager, mon cher colonel, à laisser désormais sans réponse tous ces propos rapportés par des personnes mal informées.

Veuillez agréer, mon cher colonel, la nouvelle assurance de ma vieille et sincère amitié. .

Vice-amiral SAISSET,
membre de l'Assemblée nationale.

Monsieur Schœlcher, député de la Seine, à Versailles.

Paris, 1er juillet 1871.

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, pour invoquer mes souvenirs, en ma qualité de major de place au Grand-Hôtel, dans la journée du 25 mars dernier, au sujet de l'article publié par le journal le *Soir*, à la date du 29 juin.

Je me rappelle parfaitement que, dans un exposé de la situation, il nous a été dit, par un officier supérieur, que l'on faisait courir le bruit que le duc d'Aumale venait d'être acclamé lieutenant-général à Versailles; mais je certifie que cette communication officieuse n'a pas été faite par vous, Monsieur le député, je crois même me rappeler que vous n'étiez pas à l'hôtel à ce moment et vous n'êtes rentré que plusieurs heures après cet incident.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma haute considération.

M. MEYNIER, 47, rue Taitbout.

Les soussignés, présents au Grand-Hôtel le 25 mars dernier comme gardes nationaux et artilleurs de l'armée et volontaires, déclarons n'avoir pas entendu M. Schœlcher dire que le duc d'Aumale avait été nommé lieutenant-général du royaume par l'Assemblée, ainsi que le prétend M. G. Petit dans sa lettre adressée au journal le *Soir*.

Nous pouvons certifier que ces paroles ont été prononcées, non par M. Schœlcher, mais bien par un citoyen faisant partie de la garde nationale, et qui a parlé avant M. Schœlcher. Celui-ci nous a simplement tenu au courant des démarches faites auprès du comité central pour la reprise des élections.

Paris, 30 juin 1871.

THÉOD. ROBIN, 8, rue Blanche; O LESAGE, impasse Saint-Louis, 12; J. LESAGE, 12, impasse Saint-Louis, 17e arrondissement.

Voici une lettre adressée par M. Ernest Duvergier de Hauranne, député du Cher, à un de ses amis, au sujet de l'attitude de M. Victor Schœlcher, au Grand-Hôtel, dans la journée du 25 mars :

Harry, le 6 juillet 1871.

Mon cher ami,

J'étais en effet au Grand-Hôtel, le 25 mars, dans l'état-major improvisé de la garde nationale, auquel j'étais venu me joindre la veille au soir, en prévision d'une action prochaine, et je puis attester que M. Schœlcher n'a pas joué le rôle qu'on lui attribue.

Il n'est pas vrai qu'il nous ait poussés à nous insurger contre l'Assemblée nationale; il n'est pas vrai qu'il nous ait annoncé « la nomination du duc d'Aumale à la lieutenance générale du royaume. » Le bruit en était répandu depuis plusieurs heures, au grand désespoir de tous les amis de l'ordre. Nous craignions de nous trouver pris entre deux révolutions, quand M. Schœlcher est venu nous détromper, et réduire à leurs proportions véritables nos sujets de découragement et de tristesse.

En nous avertissant que notre cause était perdue, il ne songeait qu'à éviter une effusion de sang malheureusement inévitable, mais complétement inutile en ce moment-là, puisque l'armée de Versailles ne pouvait pas encore venir à notre aide. Ceux qui l'accusent aujourd'hui d'avoir trahi et calomnié l'Assemblée sont eux-mêmes des calomniateurs.

Tous les assistants se rappellent avec quel air d'accablement et de tristesse profonde il gravit les marches du Grand-Hôtel, pendant que la foule assemblée dans la cour se découvrait respectueusement devant lui; de quel accent de voix douloureux il nous annonça que les maires de Paris ayant été forcés de consentir, le couteau sur la gorge, à ce que les élections eussent lieu le lendemain même, nous ne devions plus songer à nous faire tuer les armes à la main, mais nous rendre au scrutin en assez grand nombre pour faire avorter les projets du Comité central.

Ce conseil était sage, et Paris doit regretter encore de ne l'avoir pas suivi. Nous devions voter, puisque nous ne pouvions plus combattre, puisque le vote était notre seule ressource; nous devions voter tout en faisant nos réserves légales, et si, dès ce jour-là, les défenseurs de l'ordre avaient pu s'entendre, les élections de la Commune auraient été la ruine de la Commune elle-même.

Je n'ai entendu faire à M. Schœlcher aucune con-

cession de principes. Il se contenta de nous éclairer sur les tristes événements qui venaient de s'accomplir.

D'ailleurs, il ne faut pas l'oublier, M. Schœlcher n'était pas pour nous un simple député de Paris. Il était un de nos chefs, un de nos officiers supérieurs délégué au commandement de la garde nationale par les membres élus de la municipalité parisienne, avec l'aveu du gouvernement de Versailles. Il était même le seul qui fût présent à cette heure déplorable, et qui pût nous donner des instructions vainement attendues depuis la veille. Il ne faisait que son devoir en nous transmettant les décisions prises par les maires en présence de l'émeute. L'amiral Saisset fit la même chose quelques heures plus tard, quand il nous donna l'ordre de rentrer dans nos foyers.

A présent que cette affreuse guerre civile est terminée et que les coupables sont entre les mains de la justice, les honnêtes gens de tous les partis, qui sont restés fidèles à la cause nationale, devraient apprendre à se respecter les uns les autres au lieu de se livrer à des récriminations injustes. Pour ma part, je suis heureux d'avoir pu fournir ce témoignage à un homme dont je respecte profondément le caractère, et dont la conduite a été sans reproche, si non sans erreur et sans illusion.

Signé : ERNEST DUVERGIER DE HAURANNE,
Député du Cher.

Nous soussignés, artilleurs de l'artillerie de la garde nationale, présents au Grand-Hôtel pendant la journée du 25 mars, nous affirmons, contrairement au dire de M. Georges Petit (voir sa lettre au *Soir* du 29 juin), qu'il n'est pas vrai que, dans la petite cour où nous étions réunis, M. Schœlcher, notre colonel, nous ait adressé ces paroles : « *On dit que l'Assemblée de Ver-*

sailles vient de proclamer le duc d'Aumale, lieutenant-général du royaume. »

Le colonel n'a dit cela ni rien de pareil à aucun d'entre nous; ce bruit courait à notre parfaite connaissance dans l'hôtel depuis le matin, et lorsque notre colonel n'était pas encore arrivé.

Nous affirmons, contrairement à M. Georges Petit, que MM. Schœlcher et Floquet, ne sont venus ensemble au Grand-Hôtel *qu'une seule fois* vers quatre heures du soir, qu'alors M. Floquet a parlé du haut du perron à la foule des gardes nationaux rassemblés dans la grande cour, seulement après le colonel Schœlcher, et que celui-ci, dans son discours, n'a pas dit un mot de la prétendue lieutenance-générale du duc d'Aumale.

M. Georges Petit dit encore : « les délégués étaient nommés quand MM. Floquet et Lockroy *se présentèrent de nouveau dans l'hôtel.* » Nous affirmons que M. Lockroy n'a paru au Grand-Hôtel à aucun moment de la journée.

Signé, J. DEMANT,
Capitaine commandant la 8e batterie d'artillerie,
15, *rue de la Harpe*.

E. JOUVE,
Capitaine,
8, *place de la Bourse*.

E. MAINT,
Adjudant sous-officier,
20, *rue Caumartin*.

L'adjudant-major d'artillerie de semaine et de service au Grand-Hôtel, du 22 au 26 mars,

PLANAN.

Y avait-il possibilité, au moment où l'amiral Saisset

s'est retiré, de garder des positions importantes comme Passy, La Muette, l'Ecole-Militaire, le quartier de la Banque, le Grand-Hôtel?

Nos approvisionnements augmentaient tous les jours, ainsi que le nombre des gardes nationaux qui venaient se ranger autour de nous, animés d'un très bon esprit et décidés à se battre quand le moment viendrait. Nous avions déjà douze mitrailleuses, et il me semble que, dans ces conditions, si nous avions pu tenir encore quelques jours, nous aurions eu chance de réussir.

Le lendemain du jour où eut lieu la fusillade de la place Vendôme, plusieurs gardes nationaux sont venus à Versailles me prier de les introduire auprès du général Le Flô, dans le but d'obtenir de lui des canons avec lesquels, disaient-ils, il semblait très facile de prendre la place Vendôme. Je me rappelle que M. Le Flô dit à cette occasion : « Mais c'est très-difficile de confier des canons à la garde nationale, car nous n'en n'en avons pas beaucoup, » et il finit par ne pas les donner.

Le lendemain ou le surlendemain, nous sommes encore venus trouver M. Thiers. Je me le rappelle parfaitement; je crois même que M. Tirard et quelques maires se trouvaient avec nous, nous lui avons dit : « La garde nationale est disposée à se battre; elle est très résolue, mais elle est un peu embarrassée (c'était avant que l'amiral Saisset ne fût nommé général en chef de la garde nationale), elle est inexpérimentée et si vous lui adjoigniez seulement 5,000 hommes de troupes régulières, cela lui donnerait de l'assurance. » Les paroles que M. Thiers nous répondit sont encore présentes à ma mémoire : « Ni 5,000, ni 500, ni 5, j'ai besoin du peu de troupes que j'ai à ma disposition et dont je ne suis pas encore complétement sûr, pour défendre le Gouvernement et l'Assemblée nationale. Si

je vous donne 5,000 hommes et qu'ils soient battus, il faudra en envoyer 5,000 autres pour les remplacer ou les soutenir. » — Et il refusa très catégoriquement.

Quant aux dispositions de la garde nationale, elles étaient excellentes. Plusieurs des membres de cette assemblée peuvent se rappeler qu'au moment même où l'amiral Saisset fut nommé général en chef de la garde nationale, je proposai à la tribune qu'il passât une revue de la garde nationale aux Champs-Élysées, affirmant qu'il réunirait immédiatement autour de lui 200,000 gardes nationaux.

J'ai exposé mon opinion personnelle. Mais il est évident que je me soumets à l'opinion de M. l'amiral Saisset, qui est un homme dont les lumières et le courage m'inspirent une parfaite confiance. Sans quoi je ne me serais pas mis sous ses ordres.

Les munitions ne manquaient pas absolument. Mais elles n'étaient pas suffisantes. Comme je l'ai dit, nous avions à la mairie du 2e arrondissement douze mitrailleuses. Je ne sais pas même si l'amiral l'a su, parce que c'était la veille du jour où il est parti.

Je me rappelle à ce sujet que les hommes qui ont conféré avec nous, nous ont dit : « Mais vous avez déjà douze mitrailleuses; » ce qui prouve qu'ils savaient par leurs espions tout ce qui se passait; et cependant ces mitrailleuses étaient arrivées pendant la nuit.

Pendant que nous étions au Grand-Hôtel, les hommes du Comité central étaient concentrés à la place Vendôme et même il était question que l'amiral transportât le lendemain son état-major à la Bourse. Nous comprenions bien que le Grand-Hôtel était entouré et que nous y aurions été pris comme dans un filet, tandis qu'à la Bourse, nous pouvions nous défendre de tous les côtés, établir des vedettes et des postes avancés, en un mot, nous tenir sur nos gardes d'une manière plus solide.

Le boulevard était parfaitement libre et j'abordais toujours le Grand-Hôtel par le boulevard et, par conséquent, je traversais le boulevard devant la place Vendôme. Une certaine partie de la rue de la Paix devait être libre aussi. Je crois me rappeler que les émeutiers se bornaient à occuper la place Vendôme, mais qu'ils n'avaient pas de poste avancé jusque sur le boulevard. Mais je ne sais pas si c'est à ce moment-là ou plus tard qu'ils ont eu connaissance de l'existence de magasins dans le Grand-Opéra et qu'ils y ont pris des quantités considérables de vivres et de munitions. Je sais seulement que le boulevard a encore été libre quelque temps après.

Je crois qu'on aurait pu résister si on avait eu le temps d'organiser les forces nécessaires. Quant à ma conduite, elle a précisément consisté à tenter des transactions en attendant qu'on fût en état de résister. J'ai travaillé pour ma part à organiser la résistance, sous les ordres de l'amiral, bien entendu, et si j'ai donné ma voix à la transaction qui a eu lieu, c'était pour gagner du temps.

Au moment où la transaction a eu lieu, je savais que l'effusion du sang était imminente et, si dans les conditions mêmes où nous nous trouvions on en était venu aux mains, je ne sais pas si nous n'aurions pas été vainqueurs, tant la garde nationale était bien disposée. Il faut dire cependant que les gardes nationaux, qui étaient réunis au nombre de deux mille à peu près au 1er arrondissement, avaient fraternisé avec les trois bataillons fédérés qui étaient venus là. Ils avaient cru, eux aussi, que peut-être il était mieux d'attendre encore que nous fussions plus fortement organisés. La transaction qui est intervenue d'ailleurs était faite en vue d'un Conseil municipal et non pas en vue d'une Commune. Nous comptions que les maires qui seraient nommés rentreraient dans leurs mairies, qu'ils rede-

viendraient les maires de l'administration de Paris. *Il avait été convenu aussi que le Comité central céderait l'Hôtel-de-Ville et les mairies. Or il n'a rien cédé du tout,* et quand les maires sont venus dans leurs mairies pour procéder aux opérations électorales, les membres du Comité central qui s'y trouvaient n'ont pas voulu se retirer.

Nos forces se préparaient; mais, au moment où la transaction a eu lieu, je ne crois pas qu'elles fussent assez fortes pour nous autoriser à entrer en lutte.

Je crois qu'il eût été possible d'éviter la guerre civile et que si nous avions pu avoir encore huit ou dix jours pour nous organiser, nous aurions opposé un tel front au Comité central, ou bien à la Commune qui lui a succédé, qu'elle n'aurait pas accepté la lutte, ou que, si elle l'avait acceptée, nous aurions été très rapidement vainqueurs.

Deux jours après, le 18 mars, toutes les casernes furent abandonnées pleines de munitions; les insurgés les vidèrent. On peut dire qu'ils n'ont pas pris le pouvoir et qu'ils l'ont ramassé par terre.

Dans ces deux jours, ils ont pu déjà s'emparer de beaucoup de pièces de canon, faire des barricades et se fortifier, pensant bien qu'ils seraient attaqués.

Je crois, néanmoins, que si nous avions eu le temps de nous mettre en état de faire face à l'orage, en admettant qu'on n'eût pu éviter la guerre civile, elle eût été beaucoup moins longue qu'elle ne l'a été. Nous étions au cœur de Paris, et là avec 30 ou 40,000 gardes résolus comme ils l'étaient, on serait venu à bout du mouvement. Telles sont du moins mes impressions personnelles.

(M. SCHŒLCHER.)

Il y avait eu en ma faveur une espèce d'ovation à Paris, sur le boulevard de la Paix, près de l'Opéra,

ovation à la suite de laquelle M. Thiers m'appela pour me demander de tenter un effort à la tête des gens de l'ordre de la garde nationale de Paris ; il me nomma commandant supérieur des gardes nationales de la Seine le 20 mars 1871.

Au moment de mon départ je n'avais pas d'instructions écrites ; les instructions verbales de M. Thiers étaient : « Je ne vous donne pas l'ordre d'aller à Paris, je suis heureux de votre détermination, *je vous recommande de faire tout ce qu'il faudra pour arriver à l'élargissement du général Chanzy*. Faites tout ce que vous pourrez au moyen de votre popularité — popularité plus ou moins passagère — *pour tâcher de conjurer les horreurs de la guerre civile. Je n'ai pas d'instructions à vous donner ; les maires de Paris ont mes pleins pouvoirs.* »

Je partis pour Paris le 21 mars.

Au bout de très peu d'heures, je fus convaincu que j'avais dans les maires un concours complétement affectueux — à peu d'exceptions près.

D'autre part, au sein de la garde nationale, je rencontrai dans les commandants Valette, Quevauvilliers, Charpentier, Leger, Durouchoux et le colonel Requedat, un concours aussi dévoué que possible.

Autour d'eux étaient groupés environ 11,500 gardes nationaux sur quatre points différents : à la gare Saint-Lazare, à la Bourse, à Saint-Sulpice, au Grand-Hôtel, bien disposés.

Il y avait aussi deux bataillons, commandés par MM. Lavigne et Bouteiller, à Passy.

M. Thiers m'avait dit : « Laissez les maires faire ce qu'ils croiront utile ; vous leur devez vos avis, votre assistance militaire, rien de plus. »

J'avais deux points sur lesquels je pensais m'appuyer pour me replier s'il y avait lieu : la Seine par la Muette et Passy, et la gare Saint-Lazare.

D'autre part, j'avais à me préoccuper de la question

des armes et munitions, des vivres et des mouvements que je pouvais faire. Je constatai tout d'abord que j'avais dans les divers groupes *des espèces d'armes différentes.* Je fus très bien secondé par M. Tresca et M. Segond. Avec l'aide de ces messieurs et de mes aides-de-camp, je parvins à constater que j'avais cinq espèces d'armes, des chassepots, des remingtons, des tabatières, des fusils à piston et en moyenne deux paquets de cartouches par homme. Pas de vivres, *peu d'officiers.* Plusieurs m'écrivaient: « Je ne veux à aucun degré obéir aux membres du Comité central, je donne ma démission.» J'ai brûlé bien des lettres écrites dans ce sens, j'en ai envoyé un certain nombre à M. Barthelémy Saint-Hilaire. J'aurais mieux aimé qu'ils me disent: « Je me mets à votre disposition.» Au lieu de cela, ils me disaient: « Je donne ma démission. » Des groupes d'officiers ne s'occupaient que de la loi sur les échéances, de la loi sur les concordats amiables, des loyers, des élections ou « *de la manière infâme dont l'Assemblée nationale les avait abandonnés,* » disaient-ils, j'en trouvai peu me disant: « nous sommes dans une situation telle qu'il faut se battre; allons attaquer les fédérés. »

Le 21 ou le 22 il y eut une manifestation à la place Vendôme. La jugeant dangereuse et inopportune, je m'y suis transporté, mais pour protester contre ces démonstrations nuisibles; je ne pouvais pas admettre qu'il y eût une démonstration sans armes. J'ai toujours pensé qu'il y avait par derrière des gens qui y poussaient pour amener une tuerie.

Effectivement, quand nous nous sommes présentés dans la rue de la Paix, Bergeret a ordonné le feu sans sommation. Il y a un individu, M. Dreyfus, qui s'est présenté comme étant mon porte-drapeau; je n'ai jamais donné cette qualité à M. Dreyfus, j'étais opposé à la démonstration, et le seul porte-drapeau que

je reconnaisse était M. Reinhardt, associé de M. Siraudin, qui est venu à côté de moi, à mon insu, qui a failli être tué et qui a fait ce qu'il a pu pour me couvrir de sa personne au milieu des balles. Pour moi, une telle démonstration était une faute. Il y a eu beaucoup de versions là-dessus ; *on a appelé cette démonstration la démonstration Saisset.* Ceci est complétement inexact, *j'y suis étranger et j'ai voulu l'empêcher.*

J'avais donné l'ordre verbal et par écrit aux bataillons de Passy, de faire prendre les armes à deux heures du matin et de se rendre au palais de l'Industrie où j'irais me mettre à leur tête pour enlever l'Elysée et le ministère de l'intérieur, les hommes ayant le plus grand nombre possible de cartouches et de vivres.

Il me fut répondu : « Les gardes nationaux que nous avons consultés déclarent qu'ils sont prêts à défendre leurs localités, mais qu'ils ne peuvent pas les quitter. » Ces deux bataillons de Passy ont donc refusé d'agir avec moi dans Paris.

Conformément à une conversation que j'avais eue avec le général Le Flô et une autre personne, j'avais pensé que la voie ferrée de Saint-Lazare était la meilleure voie pour nous appuyer, en cas de retraite.

J'avais chargé un individu de me procurer de la dynamite pour faire sauter les portes et tacher de prendre à revers les barricades de la rue de la Paix, mais il fallait, pour tenter ce mouvement en avant, être bien assuré que les gardes nationaux qui seraient dans le Grand-Hôtel feraient le nécessaire pour assurer notre retraite en cas de besoin.

Une nuit, je sortis de mon logement et descendis dans la cour de la rue Scribe, je criai : « Aux armes ! aux armes ! nous sommes surpris. » Qu'est-ce que je trouvai ? des gardes nationaux jouant et buvant. Il y avait là des figures inconnues. Personne ne bougea. Je dis au factionnaire : Vous ne voyez pas cette colonne qui

s'avance? appelez votre officier. Il me regarda d'abord sans répondre, puis il appela l'officier. Celui-ci me dit : Je ne vous connais pas; qui êtes-vous ? Je me fis connaître. Alors il chercha à former un peloton pour sortir et aller reconnaître, au coin de la rue Scribe, cette colonne que je signalais et qui heureusement n'existait pas; il ne put réussir à faire sortir un seul homme.

D'autre part, le commandant du bataillon de service m'avait fait dire qu'il y avait beaucoup de bonnes dispositions parmi ses hommes, mais qu'il ne pensait pas que s'il y avait une action sérieuse, elle fût fermement soutenue par eux.

Enfin, je le répète, je me trouvais avec cinq espèces d'armes, pas de munitions, pas de vivres, peu de bonnes dispositions pour se battre à fond, et devant moi des barricades, des canons, des mitrailleuses et l'intention bien marquée d'engager la lutte,

Le 22, j'allai à onze heures du soir, accompagné de M. Schœlcher à la mairie du deuxième arrondissement; j'y trouvai M. Tirard, il me prévint que des délégués de la Commune se proposaient de venir cette nuit même pour se concerter avec les maires de Paris, et que la situation se terminerait peut-être à l'amiable si je voulais m'y prêter et m'y présenter de ma personne.

J'attendais dans le cabinet de M. Tirard, quand tout-à-coup la porte s'ouvrit; un individu se présenta et jeta sur la table une liasse de billets de banque en disant : « Je n'en veux plus, qu'on me laisse tranquille, ce ne sont que des assassins. »

Je lui dis : qui êtes-vous ? Je suis Lebreton, intendant général de la Commune.

Pour la première fois, j'entendais l'expression « Commune » jusque-là; je n'avais entendu parler que de franchises municipales, de Comité central, de fédérés. Ce fut M. Lebreton qui le premier prononça ce mot devant moi.

Il continua : C'est affreux ; j'étais hier à dîner avec Assi, on se fusille là dedans, on en a fusillé douze devant moi ; je ne veux plus voir ces horreurs. Assi m'avait invité à dîner, et vous savez, dans cet Hôtel-de-Ville, il y a la table des 40, la table des 24, la table des 12. Assi me dit : Tu vas dîner avec moi, j'ai à te parler. Je dînai avec lui, c'était un dîner excellent. A la fin du dîner, il me dit : Tu sais, un intendant a toujours de l'argent. Je répondis : Mais non, je n'en ai pas. Tu es intendant général, tu dois avoir plus d'argent encore qu'un intendant ordinaire. Il faut que tu me donnes 300,000 francs parce que le moment est venu, il faut que je file en Belgique. Si tu ne me les donnes pas, je te tue. Je lui dis : tu plaisantes, je ne les ai pas, ce sera comme tu voudras.

La porte s'ouvrit et un individu tenant un verre de champagne à la main arriva titubant et chantant. C'était M. Lullier. Assi lui dit : Qu'est-ce que tu viens faire ici ? Il lui envoya son pied dans le derrière et le chassa.

Assy me répéta : « Tu vas me donner 300,000 francs ; il faut que je parte cette nuit. Si tu ne me les donnes pas ton affaire sera faite. »

Assy donna en même temps l'ordre d'arrêter Lullier.

Un instant après, je vois arriver six garibaldiens armés de chassepots qui se mettent en ligne derrière moi. L'un d'eux, dont la femme était malade, et à laquelle j'avais envoyé de l'argent, me dit : « Nous avons ordre de vous exécuter si vous ne donnez pas de l'argent à Assi. »

Lebreton dit qu'il allait en chercher ; il réussit à s'échapper de l'Hôtel-de-Ville et arriva chez M. Tirard où il me fit tout le récit. Il nous donna mille francs en billets de banque. M. Tirard me conseilla de le faire partir pour la Belgique. Je lui fis un reçu de mille

francs. Il avait dans son porte-monnaie 450 francs en or que je lui laissai pour se sauver.

Il allait se retirer quand il nous dit : « J'ai une femme et des enfants, il faut que vous les sauviez aussi. » Je priai M. Tirard de faire le nécessaire pour qu'elle ne fût pas arrêtée.

Dans ce moment, on vint m'annoncer que tout le monde était réuni dans la salle voisine. J'y vis un certain nombre de maires de Paris revêtus de leur écharpe tricolore, d'autres individus ayant des écharpes rouges, que je ne connaissais pas. Il y avait parmi eux Ranvier.

M. Tirard me dit : « Puisque vous êtes entré, je me retire ; je ne veux pas aller là, tâchez de rendre service et d'être utile à la cause de l'ordre. » Il avait l'air d'être fort effrayé de ce qui se passait.

Je m'avançai et je dis. « Je suis l'amiral Saisset, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, je viens au milieu de vous pour tâcher d'arriver à une conciliation et régler les malentendus. » C'était le mot dont tout le monde se servait.

Un petit homme que j'ai su depuis être *M. Léo Meillet*, se leva avec son écharpe tricolore et me dit : « Vous n'êtes pas républicain, et la preuve, c'est que l'autre jour, à la Chambre, quand Jules Favre a prononcé son discours contre Paris, vous lui avez serré la main. Vous êtes *un traître*. » Une scène effroyable commença. « La preuve, me dit-il, la voici : le *Rappel* vous cite nominalement parmi les traîtres. » Je lui dis : « Est-ce que vous croyez au *Rappel* ? » Schœlcher se leva alors et me dit : « Amiral, allons-nous en. Votre place n'est plus ici. »

Nous descendîmes dans la rue, nous y trouvâmes une forêt de baïonnettes, on se bousculait, on criait. Grâce à Schœlcher, nous réussîmes à nous dégager et à gagner une voiture au coin de la Banque. Il me reconduisit au Grand-Hôtel et me dit : « Je vais retourner à

la mairie, il faut que je me sacrifie, il faut faire finir tout cela. A ma rentrée, des francs-tireurs vinrent me trouver et me dirent : « Vous avez été si bon pour nous, que nous sommes obligés de vous prévenir que vous êtes jugé comme adversaire de la défense à outrance, comme n'étant pas un vrai républicain, mettez-vous sur vos gardes, vous recevrez un mauvais coup. »

Je restai à mon poste, voulant essayer d'organiser la résistance.

J'avais convoqué les officiers de la garde nationale pour le lendemain matin à neuf heures, ils devaient venir prendre mes ordres.

Quelques-uns vinrent, et parmi eux se trouvait un chef de bataillon ; — il s'appelle Meyer ou Mayer. Je crois qu'il a été depuis major de la Commune.

M. de Turenne, mon aide-de-camp de service, vint me dire : Il se passe des choses étranges ; voici des ordres qui viennent de la place Vendôme ; ils sont contraires à ceux que vous avez donnés ce matin. En effet, ils avaient été changés. Sur les indications qui m'avaient été données, j'avais placé les bataillons amis de l'ordre à la place Vendôme et à la mairie de la rue Drouot, me proposant de tenter avec eux un mouvement dans la journée.

La place avait désigné d'autres bataillons pour occuper ces postes. Leur mot d'ordre différait du nôtre.

Alors le commandant Meyer s'adressant à moi me dit : « Amiral, ce sont les ordres du Comité central, on ne peut pas les changer. »

Je répondis : « Qui donne ces ordres ? — Ce sont, dit-il, les ordres du Comité de la place Vendôme. — Je répliquai : « Le commandant en chef, c'est moi. » — Eh bien, amiral si c'est comme cela, la guerre civile tout de suite ! et il sortit. Je donnai l'ordre de le faire arrêter, mais il était déjà parti.

Je descendis peu après cet incident, j'allai dans la cour avec M. Delpit, jeune officier attaché à mon état-major. Je sortis avec lui par la rue Scribe. Deux soldats de ligne se présentèrent devant moi et m'insultèrent en me disant : « Ah ! ah ! nous allons avoir notre tour ! »

J'appelai un sous-officier de la garde nationale et je lui dis : « Arrêtez-moi ces deux hommes. » On les empoigna, mais on les fit sortir par une autre porte.

Vous savez que nous avions laissé dans Paris environ 7,000 hommes armés, blessés ou malades.

J'avais pris sur moi de leur faire dire par divers avis : Rendez-vous au Grand-Hôtel, on vous donnera deux jours de vivres et deux jours de solde pour que vous puissiez rejoindre Versailles.

La première mesure que j'ai prise n'était pas encore une mesure de retraite, mais une mesure d'expectative et de prudence parfaitement justifiée. J'avais la conviction, le 22, que si j'avais engagé l'action nous aurions été complétement écrasés, et l'insurrection victorieuse ne rencontrant aucun obstacle, serait venue jusqu'à Versailles.

Dès le 22, nos adversaires étaient parfaitement organisés et approvisionnés de canons et de munitions; les bataillons de marche de Flourens, pouvaient, dès le 22, venir nous tourmenter à Versailles, j'en suis convaincu; et comme à ce moment nous n'étions pas sûrs de l'armée, je ne sais pas s'ils n'auraient pas eu le dessus. C'était donc un acte de prudence que de ne pas engager l'action le 22.

Plus tard, je vis qu'autour de moi on se désagrégeait, la fatigue s'emparait de tous.

Enfin, le 25, eut lieu ce que j'ose appeler *la capitulation des maires*. Cette composition avec la Commune et le Comité central me décidèrent à me retirer, convaincu que j'étais que quelles que fussent les concessions, nous n'aurions pas pu empêcher la lutte, et que

plus les maires eussent cédé, plus on leur aurait demandé.

Aussi, le 25 mars, je me décidai à donner aux gardes nationaux l'ordre de rentrer chez eux et d'attendre un moment plus favorable pour agir; cet ordre donné, mes aides-de-camp et moi revînmes isolément à Versailles.

Cette résolution a été jugée plus ou moins sévèrement; mais je crois, et la suite des événements m'a donné raison, que cela a été un acte utile, nécessaire. J'ai pensé qu'il valait mieux ne pas sacrifier inutilement quelques milliers de braves gens qui se dévouaient pour l'ordre.

Le colonel Durouchoux a payé de sa vie son dévouement; il payait de sa poche quarante-cinq gardes nationaux auxquels il donnait une solde de 5 francs par jour, quelques-uns ont été tués, les autres ne l'ont pas suivi. Il y avait une telle démoralisation, que vous n'auriez absolument pu rien faire. Si j'avais dit : Allons enlever la place Vendôme, *au premier coup de mitrailleuse, je n'aurais pas eu dix hommes avec moi, nous aurions eu une effroyable déroute.*

Au milieu des difficultés que j'ai eues, il y avait ce qu'on a appelé les *quatre points :* ils comprenaient les *franchises municipales,* la loi sur les *échéances,* le *général en chef à l'élection,* puis les *loyers.*

J'ai retrouvé divers papiers que je vais reproduire.

« *Les quatre points* qui sont, le seul moyen d'éviter non-seulement l'effusion du sang et les horreurs de la guerre civile, que les fédéraux, les communeux et surtout les sectaires, sont décidés à commencer; ces quatre points qui peuvent ramener, en même temps, la partie saine de la population de Paris et une fraction considérable de cette bourgeoisie de Paris qui est très irritée d'avoir été abandonnée par l'Assemblée nationale, le Gouvernement et l'armée, sont demandés

ainsi qu'il suit, d'après tout ce que j'ai recueilli, et expliquent tout de suite la raison de mon impuissance.

1° *Franchises municipales.*

« Tous les partis, les bons comme les mauvais, *exigent :* QUE LES FRANCHISES MUNICIPALES LEUR SOIENT RENDUES. Ces expressions sont un peu plus que le droit commun; cela s'étend à tous les droits *administratifs, municipaux, électoraux. Dans les droits administratifs,* tous voudraient comprendre : les octrois, impôts, recettes, dépenses, c'est-à-dire le maniement complet par le Conseil municipal élu des 250 millions de la ville, sans l'intervention de l'État. *Dans les droits municipaux,* certains voudraient comprendre : les pompiers, gardes à pied et à cheval, gardiens de la paix ou sergents de ville, comme placés en dehors de l'État, pour éviter les surprises et les coups d'État. *Dans les droits électoraux,* tous les partis voudraient l'élection *libre* des maires, adjoints, conseillers municipaux avec président élu, officiers de garde nationale.

2° *Général en chef.*

» Y compris le général en chef, n'obéissant qu'au Conseil municipal, mais cependant confirmé dans ses fonctions par l'État avec droit de veto.

» A côté de cela, ce qui a bien compliqué ma situation, c'est la :

3° *Loi sur les échéances.*

» La loi votée a mécontenté beaucoup de monde, les petits commerçants surtout; elle a été considérée comme trop favorable aux banquiers ou riches commerçants, et cela à leurs dépens, de là mécontentement.

Cela m'a créé une première grande difficulté pour rallier autour de moi bien des gens.

4° Présentation du projet de loi sur les loyers.

» Depuis neuf mois il n'y a plus d'affaires; chacun a forcément dépensé ses économies, les loyers des 15 octobre 1870, 15 janvier 1871, sont restés généralement impayés; et aujourd'hui, en attendant le terme du 15 avril, nous touchons au terme du 8 avril, qui est, pour une foule de petits commerçants, d'ouvriers en chambre, une grande difficulté, une impossibilité de changer de logement en payant ce terme. De là, bien des amis de l'ordre qui m'ont fait défaut et qui se seraient cependant battus volontiers.

» Ce n'est qu'en pressant le Gouvernement d'obtenir de l'Assemblée nationale le désidératum; ce n'est qu'en annonçant heureusement à tous les partis les pas faits dans cette voie; ce n'est enfin qu'en se tenant prêts à faire paraître à la dernière heure le programme des quatre points, s'il était obtenu, que MM. les Maires de Paris, qui, dans les jours où la société française était en péril sérieux, ont déployé un grand courage et un grand patriotisme, ont réussi à conjurer momentanément les dangers de la situation. Ils avaient seuls les pouvoirs du Gouvernement. Paris le savait. Je les ai aidés de mon mieux dans la seule limite de mes devoirs.

» L'Assemblée nationale peut en croire mon désintéressement. Après étude honnête et intelligente de la situation, je dois lui déclarer qu'à divers degrés, nul n'est satisfait de sa lenteur et de ses dispositions non progressives. Je la supplie d'être aussi sage que prudente, en lui affirmant que sa confiance doit être entière dans le grand citoyen qui à cette heure a les destinées de la patrie entre ses mains. »

Du reste, j'avais été prévenu par un homme dévoué que, si j'engageais la lutte, je recevrais des coups de fusil dans le dos, ou que je serais retenu comme otage. Je ne pouvais rien, je ne pouvais devenir qu'un embarras comme ce pauvre Mgr Darboy, et probablement partager son sort.

Postérieurement, je voulus faire connaître ces faits aux personnes qui m'ont élu à Paris; et quand je suis revenu à Versailles, mon intention était de monter à la tribune et de les révéler; mais j'en fus détourné par M. le Chef du Pouvoir exécutif. Il me dit que ce n'était pas le moment, et qu'il valait mieux garder le silence, en raison des terribles circonstances où nous nous trouvions. On me rendra cette justice que j'ai, pendant deux mois, renfermé ma douleur, et que j'ai su me taire quoi qu'il m'en coûtât.

Enfin, il y a l'affaire des affiches. Vous savez qu'au milieu de toutes ces péripéties, il y a eu des affiches faites. M. de Turenne a réussi à sauver quelques débris des originaux de ces affiches, qui montrent bien par quelles phases successives nous avons passé.

ORDRE DU JOUR.

Le vice-amiral Saisset, nommé commandant en chef des gardes nationales de la Seine, est arrivé à son poste.

En prenant le commandement, le vice-amiral est heureux de pouvoir annoncer que les franchises municipales nous sont rendues, et que les questions des loyers et des échéances sont en bonne voie.

Ces résolutions de l'Assemblée nous donnent une complète satisfaction.

Gardes nationaux, qu'un sentiment de défiance à l'égard de l'Assemblée avait un instant jetés dans l'illégalité, le malentendu qui nous divisait a cessé. Rentrez

dans le droit; joignez-vous à ceux qui n'ont pas douté du patriotisme des députés pour défendre avec eux les institutions républicaines. Vous avez à les défendre contre les partis hostiles à la République; ce sont eux qui poussent au désordre, dans l'espoir d'y ressaisir le pouvoir que vous leur avez arraché. Gardez-vous de leurs proclamations et de leurs promesses: elles sont mensongères. Ces hommes de désordre vous trompent, ils ne songent qu'à vous mettre sous le joug pour vous exploiter de nouveau.

Les gardes nationaux recevront par jour 1 fr. 50 c. et les vivres; 0 fr. 75 c. par jour sont alloués aux femmes des gardes nationaux sous les armes.

Pour venir en aide à la population parisienne, éprouvée par le siége, et lui donner le moyen d'attendre sans trop de souffrance la reprise du travail la République continuera à solder les gardes nationaux qui voudront concourir à défendre l'ordre et le travail, source de tous nos biens.

Signé: Vice-Amiral SAISSET.

Paris, 20 mars 1871.»

Le vice-amiral Saisset, commandant en chef des gardes nationales de la Seine, à ses concitoyens.

« Investi du commandement en chef des gardes nationales de la Seine par le Président du Conseil, chef du Pouvoir exécutif, et d'accord avec MM. les Maires de Paris, élus par le suffrage universel, j'entre en fonctions à partir de ce jour.

» Je n'ai d'autre titre à l'honneur de vous commander, mes chers concitoyens, que celui d'avoir défendu de mon mieux contre l'ennemi, jusqu'à la dernière heure,

les forts et les positions placés sous mon commandement, joint à un irréparable malheur : mon fils unique, lieutenant de vaisseau, âgé de vingt-quatre ans, tué à l'ennemi le 16 janvier, en défendant un des bastions du fort de Montrouge.

» Fermement résolu à donner ma vie pour la défense de l'ordre, le respect des personnes et de la propriété, m'appuyant sur les chefs élus de nos franchises municipales, j'espère arriver, par la persuasion et de sages avis, à opérer la conciliation de tous sur le terrain neutre de la République. Groupez-vous autour de moi; accordez-moi votre confiance, et la République sera sauvée.

» Ma devise reste celle des marins : *Honneur et Patrie!*

» Le vice-amiral, membre de l'Assemblée nationale, commandant en chef les gardes nationales de la Seine,

» *Signé :* SAISSET.

» Paris, 20 mars 1871.

« Approuvé : les maires de Paris. »

DÉCLARATION.

Les députés et maires de Paris, ayant accepté les conditions électorales imposées par le Comité central, ont reconnu *de fait* ce pouvoir.

Je déclare qu'il est du devoir de tous les fonctionnaires qui entendent comme moi ne reconnaître que l'Assemblée nationale *siégeant à Versailles,* de se retirer devant les fonctionnaires du Comité central.

Dans un but de conciliation, pour éviter l'effusion du

sang et toutes les horreurs de la guerre civile, l'inégalité d'une lutte sanglante m'en imposant d'ailleurs le devoir; *je me retire, ainsi que tous les officiers de mon état-major particulier*, pour remplir pleinement les instructions du Gouvernement et sauver notre dignité.

Le vice-amiral, commandant en chef les gardes nationales de la Seine,

Signé : SAISSET.

25 mars 1871, 2 heures après midi.

Ce projet d'affiche fut remis à MM. les Maires, il donna lieu, paraît-il, à une discussion à la suite de laquelle il fut modifié.

Le *bon à tirer* n'a pas été donné par moi sur l'affiche définitive.

Le temps marchait, les coups de fusil allaient partir; nous rédigions des projets de proclamations, tantôt d'une façon, tantôt d'une autre, pour calmer l'effervescence; j'y disais : « Nous réussirons à obtenir, ou nous obtiendrons, ou nous avons obtenu, » tout cela était écrit à l'avance, et destiné à parer aux diverses éventualités. Comme je n'étais maître de rien, un beau jour, sans que j'aie donné le bon à tirer, on a imprimé un de ces placards avec une rédaction de laquelle il résulte que « nous nous étions entendus avec l'Assemblée. » De sorte qu'on donnait comme un fait accompli des choses qui ne l'étaient nullement.

M. de Turenne a réussi à se procurer cette pièce sur laquelle se trouve la mention : « Bon à tirer à 25 mille exemplaires; » elle porte une signature que je ne connais pas, et qui n'est pas la mienne.

D'accord avec MM. les Maires, il avait été convenu qu'une affiche serait apposée pour informer la population :

Qu'ils pensaient obtenir du Gouvernement :

1° La reconnaissance complète des franchises municipales;

2° L'élection des officiers de la garde nationale quel que soit leur grade;

3° Des modifications à la loi des échéances;

4° La présentation d'un projet de loi sur les loyers.

L'affiche, composée d'accord avec MM. les Maires, a subi de leur part, sans mon aveu ni approbation les modifications suivantes :

1° Au lieu de : « Nous réussirons à obtenir ou nous obtiendrons, » l'affiche portait : « Nous avons obtenu. »

2° Au lieu de : « Quel que soit leur grade, » l'affiche portait : « Y compris le général en chef. »

Une copie porte : « Si l'élection est décrétée par l'Assemblée nationale. »

3° Au lieu de : « Présentation d'un projet de loi, » l'affiche portait : « Un projet de loi. »

4° Au lieu de : « Les lois de conciliation que nous réussirons à obtenir, » l'affiche portait : « Les lois que nous avons réussi à obtenir. »

5° Au lieu de : « Le vice-amiral, commandant en chef les gardes nationales de la Seine, » l'affiche portait : «. Le vice-amiral, commandant en chef provisoire. »

Ainsi, tout ce qui était dubitatif devenait affirmatif.

On ajoutait au § II la nomination du commandant supérieur des gardes nationales.

L'espérance de la présentation d'un projet de loi sur les loyers devenait un fait accompli.

Enfin, on ajoutait à la signature de l'amiral le mot : commandant provisoire.

Ces modifications, qui ont profondément altéré le

sens de la proclamation n'ont été portées à ma connaissance qu'à l'état de *fait accompli,* et quand il n'était plus possible d'en décliner la responsabilité sans se séparer des maires, avec lesquels il m'était prescrit de marcher d'accord, eux seuls ayant les *pouvoirs* nécessaires pour *agir*. Je reconnais cependant que, plein de confiance dans MM. les Maires, j'avais tenu la plume pour la rédaction d'un premier projet, qui ne devait être affiché qu'après avoir reçu mon approbation.

Mais je n'ai autorisé personne à faire imprimer cette affiche. Elle a été imprimée malgré moi et sans mon consentement. D'abord, je n'avais aucune action sur l'imprimeur. D'ailleurs, toutes les fois que quelqu'un veut faire imprimer, c'est lui-même qui donne le bon à tirer sur l'épreuve définitive, et c'est sur le reçu de sa signature qu'on imprime.

Voici l'épreuve définitive qu'on a réussi à retrouver, et vous voyez que je n'ai pas donné le bon à tirer.

C'est une affiche qui formulait des conditions comme si l'Assemblée nationale les avait acceptées; elle engageait l'Assemblée, tout cela sans ma participation.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Chers Concitoyens,

Je m'empresse de porter à votre connaissance que, d'accord avec les députés de la Seine et les maires de Paris, nous avons obtenu du Gouvernement et de l'Assemblée nationale :

1° La reconnaissance complète de *vos franchises municipales;*

2° L'élection de *tous les officiers* de la garde nationale, *y compris le général en chef;*

3° Des modifications à la loi sur les échéances;

4° Un projet de loi sur les loyers, favorable aux locataires, jusques et y compris les loyers de 1,200 fr.

En attendant que vous confirmiez ma nomination ou que vous m'ayez remplacé, je resterai à mon poste d'honneur, pour veiller à l'exécution des lois de conciliation que nous avons réussi à obtenir et contribuer ainsi à l'affranchissement de la *République!*

Le vice-amiral, commandant en chef provisoire,

SAISSET.

Paris, le 23 mars 1871.

Cette affiche, ainsi modifiée, fut remise à l'imprimeur Dupont, sans que j'aie donné le *bon à tirer* de l'amiral, et je n'en ai eu connaissance que lorsqu'elle était déjà affichée.

On comprend que MM. les Maires, dans un but de conciliation, et alors qu'ils faisaient de généreux efforts pour éviter l'effusion du sang, aient cru devoir pousser les concessions à leurs extrêmes limites.

Désavouer l'affiche, c'était amener un conflit et faire les affaires du Comité; la faire enlever était naturellement impossible.

Il ne me restait d'autre parti que de laisser passer, n'ayant pas les presses de l'*Officiel* à ma disposition.

Il y eut toujours quatre points principaux : « *La franchise municipale, les loyers, les échéances, les élections de la garde nationale,* » qui séparaient les dissidents, comme on les appelait alors, des maires de Paris, représentant le Pouvoir exécutif.

C'était la réunion des maires, d'accord avec moi, qui déterminait les points que l'Assemblée aurait plus tard

à accepter ou à ratifier. Seulement, je n'avais là-dessus ni instructions écrites, ni instructions verbales; je n'avais pas autre chose que la parole de M. Thiers. Il m'avait dit que les maires avaient ses pleins pouvoirs pour consentir les sacrifices nécessaires à la dernière heure. Je ne devais que mon avis et mon assistance militaire.

M. Thiers n'a certainement fait que ce qu'il devait faire; qui pourrait en douter? Mais il faut bien savoir dans quelle mesure les maires étaient autorisés à traiter, et quelle portée, quelle limite avait leur procuration? C'est là, je l'ai avoué alors, et je l'avoue encore aujourd'hui que, personnellement, j'ai été trompé par ceux qui voulaient aller beaucoup plus loin que nous. Non pas par M. Vautrain et la plupart des maires, mais, par exemple, par Mottu, par Bonvalet et d'autres. Ce sont eux qui ont saisi l'occasion.

J'avoue que j'ai fait tout ce que j'ai pu pour aider les maires, et que plusieurs fois j'ai pris la plume, fait des démarches, écouté ceux-ci, ceux-là, et que j'ai signé, non pas deux ou trois, mais cinq ou six fois les points formulés de diverses façons.

J'ai signé tous les projets, mais je n'en ai pas autorisé l'impression. Je préparais les quatre points dans le sens que nous espérions obtenir. Le lendemain la situation était plus tendue; on nous disait : Mais il faut enfin que l'Assemblée se décide, si elle veut éviter l'effusion du sang. Nous envoyions à Versailles, et on restait vingt-quatre heures sans nous répondre. Alors je préparais les quatre points d'une autre façon, Je disais : Nous avons obtenu.

Non seulement je n'ai pas donné le bon à tirer, mais je n'ai jamais eu connaissance de la première épreuve. La seule que nous ayons, l'épreuve définitive n'est pas signée de moi. Tout cela s'est fait en dehors de moi.

Maintenant, quel est le vrai coupable? Tous les maires, et je suis convaincu que c'est la vérité, vous diront qu'ils sont aussi innocents que moi. Hélas! les imprimeurs, comme tout le reste, étaient aux mains de l'insurrection.

Tout le monde, plus ou moins, était fou. On ne peut se figurer à quel degré d'aberration on était arrivé. Et ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'ensuite on a dit que c'était moi qui étais fou.

J'affirme sur l'honneur que je ne sais pas le premier mot des instructions données par M. Thiers, mais je suis *convaincu que M. Thiers n'a rien précisé ; il a tenu des conversations, il a causé, il a fait des recommandations*, voilà tout.

Les amis de l'ordre eux-mêmes voulaient des concessions impossibles. Quant aux hommes de désordre, je crois que ceux-là étaient parfaitement déterminés, quelque concession qu'on pût leur faire, à engager la lutte.

Voici les lettres et documents que j'ai envoyés à M. le Chef du Pouvoir exécutif, à la fin de ma mission :

Versailles, 26 mars 1871.

Monsieur le Président, Chef du Pouvoir exécutif,

J'ai l'honneur de vous remettre mes lettres de commandement des gardes nationales de la Seine, reconnaissant toute mon impuissance à conjurer la situation.

En acceptant *le décret concernant les élections de Paris*, MM. les maires élus de Paris me plaçaient dans l'alternative, ou de pactiser avec l'émeute en l'acceptant aussi, ou d'engager une lutte sanglante, qu'ils jugeaient comme moi trop inégale.

Après avoir invité MM. les gardes nationaux à se dissoudre et à rentrer chez eux, j'ai dû rentrer à Versailles, pour éviter de devenir un embarras pour le

Gouvernement si je venais à être retenu *comme otage* par le Comité central, vous rendre compte de ma conduite, et vous remettre ma démission.

Je suis, avec un profond respect,

Monsieur le Président,
votre très-obéissant et bien dévoué serviteur,

Vice-amiral SAISSET.

Paris, 24 mars 1871.

Monsieur le Président, Chef du Pouvoir exécutif,

J'ai l'honneur de vous rendre compte des événements de Paris.

Avant d'en faire le récit, il y a lieu de rappeler quelles étaient vos instructions, lorsque, dans l'espérance de conjurer les dangers de la situation de la capitale, à l'aide de la confiance qu'un grand nombre de citoyens voulaient bien m'accorder, et sur leur demande, je me suis mis à votre disposition pour me rendre *de Versailles à Paris,* avec le titre de commandant en chef des gardes nationales de la Seine.

En voici le résumé :

« Je ne vous donne pas *l'ordre d'aller à Paris,* mais je suis heureux de votre détermination de vous y rendre, comptant sur la fermeté de votre caractère pour tenter de contenir les envahissements du pouvoir insurrectionnel qui est venu se placer *à Paris,* à côté du pouvoir légal de l'Assemblée nationale, siégeant *à Versailles.*

» Résistez *avec l'assistance de MM. les maires de Paris,* auxquels je donne mes pleins pouvoirs pour consentir les sacrifices jugés nécessaires; à la dernière heure, résistez aux violences de la faction qui opprime notre grande cité, en cherchant tous les moyens d'éviter l'effusion du sang et les horreurs de la guerre civile. »

Arrivé le 21 mars à Paris, j'examinai, d'accord avec MM. les maires et les officiers de marine qui étaient venus se grouper autour de moi, toutes les faces de la situation.

L'Assemblée nationale, son gouvernement, notre armée, étaient *à Versailles*. Les fractions de la garde nationale qui venaient successivement se placer sous mon autorité, du 21 mars, dans l'après-midi, au 24 au soir, étaient armées généralement de fusils à piston ou à tabatière, de quelques rares chassepots, remingtons et sniders, c'est-à-dire de cinq espèces d'armes; les munitions étaient insuffisantes, avec le principal dépôt placé *à Passy;* aucune organisation pour leur répartition, leur transport; pas d'artillerie; pas de vivres; tous mes renseignements établissaient que le 21 au soir, la totalité des forces obéissant à l'Assemblée nationale s'élevait au plus pour tout Paris, *à vingt mille* gardes nationaux.

Mes communications avec l'armée française campée à Versailles, ne pouvaient s'établir que par *Passy* et *Asnières,* c'est-à-dire par le cours de la Seine ou le chemin de Versailles, rive droite. Pour les assurer, l'établissement d'un vaste camp retranché sur les hauteurs du Trocadéro, armé d'artillerie, contenant les vivres et munitions, des approvisionnements et les transports, et l'occupation de la voie ferrée de la gare Saint-Lazare à Versailles, étaient des mesures d'urgence et de sécurité indispensables à prendre.

Je pris position, avec mes forces disponibles, *à la gare de Saint-Lazare, au Grand-Hôtel* (boulevard des Capucines), à *la Banque* et à *la Bourse*, *à Saint-Sulpice*, *à Passy*. Ces divers centres se reliaient par quelques postes volants, sans force ni nombre qui, de plus, étaient séparés par des positions fortement occupées par l'insurrection.

MM. les maires de Paris se placèrent en permanence à la mairie du 2e arrondissement, au centre du quartier de la Banque et de la Bourse.

Le Comité central était à l'Hôtel-de-Ville, transformé en forteresse armée d'une puissante artillerie; le sous-comité était établi place Vendôme, sous la protection de redoutes armées d'artillerie.

La totalité des forces qui lui obéissait, s'élevait, au 21 mars, *à cent mille hommes*, gardes nationaux, troupes régulières, garibaldiens, presque tous armés de chassepots, avec environ cent pièces d'artillerie ou mitrailleuses. L'organisation militaire, préparée de longue main, était complète.

Maîtres de toute l'enceinte continue; arrêtant les trains de la rive droite à Asnières; coupant mes communications avec Passy, devenues impraticables pour des transports militaires; maîtres des hauteurs de Belleville et Montmartre garnies d'artillerie, les forces insurrectionnelles enveloppaient mes divers groupes, dont la retraite se trouvait compromise, faute de point d'appui en arrière, tels que l'Elysée et le palais de l'Industrie, etc. MM. les maires, luttant avec énergie et patriotisme contre les demandes successives du Comité central, ne cédant que pied à pied les concessions arrachées par la violence, voyaient avec désespoir *que je n'avais ni la force ni le nombre*, et que si j'ordonnais la lutte, toute retraite était impossible en cas d'insuccès.

Les journées des 21, 22, 23, 24 s'écoulèrent au milieu de ces difficultés, réduit que j'étais à prescrire aux gardes nationaux qui avaient répondu à mon appel *de se borner à la défensive dans leurs positions*.

MM. les maires, le 25 au matin, avaient reconnu qu'il leur était impossible de ne pas céder aux violences du Comité central, à moins d'engager une lutte à main armée par trop inégale. La défection de trois de leurs collègues, indiquait d'ailleurs qu'ils avaient bien jugé la situation au point de vue de la résistance à main armée.

Après la déclaration de plusieurs d'entre eux qu'ils

n'avaient plus qu'à se retirer ou à accepter les termes du décret relatif aux élections, inséré dans le *Journal officiel* du 25 mars, me laissant toute la responsabilité de l'effusion du sang, si j'engageais la lutte, je réunis en conseil de guerre les officiers de mon état-major particulier qui, à l'unanimité, furent de mon avis : « *qu'après la capitulation de MM. les maires, il ne nous restait plus qu'à dissoudre les éléments insuffisants de résistance que j'avais pu organiser depuis le* 20 *mars.* »

J'adressai l'ordre écrit suivant aux chefs des divers groupes des points que j'occupais :

Le vice-amiral commandant en chef les gardes nationales de la Seine, invite MM. les gardes nationaux à rentrer chez eux.

SAISSET.

Tout motif pour commencer la guerre civile dans des conditions que mes devoirs d'honneur militaire ne me permettaient pas d'envisager comme praticables, se trouvait enlevé, et il ne nous restait plus, ce douloureux devoir accompli, qu'à me retirer avec mes six officiers. J'en donnai l'ordre à deux heures et demie de l'après-midi; et je partis moi-même pour Versailles afin de rendre compte de ma conduite au Gouvernement, dans les circonstances si difficiles où MM. les maires élus de Paris s'étaient trouvés placés.

Par mes ordres, toutes les archives et rapports furent brûlés avant mon départ, pour sauvegarder l'existence des généreux citoyens qui avaient cherché à m'aider dans ma mission.

Je n'ai plus qu'à ajouter des détails à l'ensemble de ce rapport.

Je suis, avec un profond respect,

Monsieur le Président,

Votre très-obéissant et bien dévoué serviteur,

SAISSET.

La pensée de l'organisation du Comité central s'est produite dès qu'on a connu l'armistice. — Mais auparavant il y avait eu des efforts tentés par des chefs de bataillon, sous l'impulsion de Flourens et d'autres, pour tâcher de constituer une force publique ayant pour but de défendre tout à la fois Paris et la République. Ces efforts n'ont pas abouti. Le Comité central s'est constitué vers le 12 février, et je crois même que c'est dans mon arrondissement qu'est née la pensée de faire une fédération de la garde nationale et de prendre les délégués en dehors des hommes ayant un grade.

Le caractère de la fédération a été la résistance aux tentatives de rétablissement de la monarchie et de désarmement de la garde nationale. Elle n'avait pas d'autre but.

Que la fédération ait eu un but secret, je n'en sais rien et je n'y crois pas. J'ai vu un certain nombre d'hommes qui ont constitué le Comité central, et je ne leur ai pas connu d'autre pensée que celle que je viens d'indiquer. Qu'il y ait eu parmi eux des ambitieux, que certains hommes aient aspiré à se mettre en relief à la faveur des événements, je ne le conteste pas; mais ce ne sont pas ces ambitions particulières qui ont pu déterminer le but secret qu'on a prêté au Comité central.

Après l'armistice, il y a eu un tel désordre dans Paris, que les premiers venus pouvaient faire ce qu'ils voulaient. Cet effrayant désordre est une des causes qui m'ont fait donner ma démission de maire.

Aux termes de la capitulation, les troupes de ligne et la mobile devaient être désarmées, sauf deux divisions. Les gardes nationaux n'ayant plus à aller sur les remparts et ne faisant plus l'exercice, flânaient dans les rues et sur les places publiques, pêle-mêle avec des soldats de ligne et des mobiles désarmés.

Alors, un fait des plus scandaleux s'est produit; toute

cette foule inoccupée s'est laissée entraîner par la passion du jeu.

Soldats de ligne, mobiles, gardes nationaux, formaient sur toutes les places et promenades des quartiers excentriques, de grands cercles épais de trois ou quatre rangées d'hommes, et pratiquaient toutes sortes de jeux de hasard. C'était presque partout quelque zouave qui était l'entraîneur ou le banquier, ou le compère de l'entraîneur. J'ai vu rouler sur la terre des pièces en or; car on jouait gros jeu.

J'ai fait d'énergiques efforts pour faire cesser ce scandale; j'allais au milieu des groupes qui se formaient dans mon arrondissement, et je les dispersais quelquefois, mais je finis par perdre toute autorité et par être injurié. Les commissaires de police que j'envoyais à ma place n'étaient pas écoutés. J'écrivis au préfet de police une lettre très pressante, il ne me répondit pas. Les commissaires de police ne voulant plus agir, s'ils n'étaient appuyés d'une force armée suffisante, je fis demander au général qui commandait le secteur, duquel dépendait mon arrondissement, de m'aider à faire cesser ce honteux état de choses; il me fit répondre de ne pas trop prendre à cœur cette manière des troupes de tuer le temps. C'est alors que, écœuré de tout ce que je voyais et ne pouvais empêcher, je donnai ma démission.

Ce scandale a duré jusqu'au surlendemain du 18 mars. Ce jour-là, le Comité central donna l'ordre, remarquablement motivé, de le faire cesser, et immédiatement il cessa.

Je ferai remarquer que les soldats des deux divisions qui étaient restés armés, peu occupés eux-mêmes, se mêlaient à la masse de leurs camarades, et se livraient aux mêmes jeux et se démoralisaient de la même manière.

Eh bien! croire après cela qu'on pouvait se servir

des troupes de ligne, constamment mêlées de la manière que je viens de vous dire à la garde nationale, pour tenir celle-ci en respect, et notamment pour lui reprendre les canons qu'elle détenait à Montmartre et à Ménilmontant, c'était évidemment une pensée folle !

Et cependant, après avoir conçu l'idée de cette reprise des canons et décidé de l'exécuter, si on avait eu les attelages prêts pour les emmener, l'opération réussissait, tant il est vrai qu'ils étaient mollement gardés !

Si les canons avaient été enlevés à quatre heures du matin, la population de Montmartre, en ne montant qu'à sept ou huit heures du matin sur les buttes, comme elle a fait, eût trouvé la place nette, et tant irritée qu'elle eût pu se montrer, la journée du 18 mars n'aurait certainement pas eu les suites qu'elle a eues.

Les plus étonnés des effets de cette journée ont été ceux qui en ont profité, ceux aux mains desquels est tombé le pouvoir tout entier.

Je ne crois pas qu'on eût pu éviter après l'enlèvement des canons une grande émotion dans les faubourgs. Mais enfin il y avait des canons à Ménilmontant, on a voulu les enlever; l'opération n'a pas été heureuse, cependant une partie des troupes a pu se retirer du côté de Belleville et garder les canons qu'elle emmenait; une autre partie dût les remettre à la population, parce que s'étant engagée dans les rues qui descendaient vers Paris, cette partie des troupes a été cernée. Toutefois, après avoir parlementé pendant un quart d'heure, on l'a laissée passer.

Pendant trois ou quatre jours l'insurrection s'est tenue sur la défensive. Il m'arriva alors de dire à des hommes qui plaçaient des canons à l'entrée du faubourg : « Vous voulez donc la guerre civile ? » Non, me répondait-on, mais on va peut-être nous attaquer, et nous

nous mettons en état de défense. Ces jours-là, je l'affirme, l'insurrection a eu un caractère purement défensif, et ses premiers manifestes laissent voir même qu'elle reconnaissait encore le Gouvernement. J'ajoute ce fait : l'autorité militaire qui, dès le premier jour, avait fait retirer les troupes de Paris sur Versailles, avait oublié un régiment qui campait dans le jardin du Luxembourg. Il n'a reçu l'ordre de partir, et n'est parti, que le quatrième ou cinquième jour. Sa retraite s'est opérée au vu de la population, sans rencontrer la moindre résistance, ce qui prouve que l'insurrection était encore fort peu sûre d'elle-même.

Le gouvernement de la Commune a ensuite abandonné la défense, pour prendre l'offensive. Cela se conçoit. Les hommes qui le composaient étaient des gens qui avaient toujours rêvé de constituer un gouvernement révolutionnaire. Ce ne sont pas eux qui ont produit les événements, ce sont les événements qui les ont produits, ou du moins qui leur ont donné les moyens de s'emparer du pouvoir. Quand ils l'ont eu dans les mains, ils se sont dit : « Constituons un gouvernement modèle, celui que nous voudrions qui fût appliqué à toute la France. » Mais comme il y avait dans ce gouvernement improvisé au moins deux éléments contraires, d'un côté les jacobins qui sont des unitaires quand même, et de l'autre des socialistes fédéralistes, ceux-ci voulant constituer la Commune pure et simple, et les autres voulant renouveler la Commune de 93, celle qui veut gouverner toute la nation, ces deux éléments ne purent s'entendre, ni sur la question politique, ni sur la question sociale.

J'ai lieu de croire que, embarrassés comme ils l'étaient du pouvoir dont ils s'étaient si facilement emparés, la plupart des membres du Comité central et de la Commune eussent volontiers traité avec le Gouvernement de Versailles, au moins dans les premiers jours de mars.

Mais il y avait parmi eux des individus qui, heureux de pouvoir régner pendant quelques jours, et de régner par la terreur, menaçaient de faire arrêter et fusiller quiconque d'entre eux parlerait de transaction avec Versailles. A la fin, les terroristes finirent par exercer les uns sur les autres une épouvantable terreur; si bien que tel qui était prêt à fléchir, se donnait des airs d'impitoyable à l'égard des autres.

J'ai été presque tout le temps de la Commune à Paris. J'en ai été absent seulement une semaine pour aller à Bordeaux, où moi-même j'ai eu l'air de jouer le rôle d'agitateur. Le Gouvernement a cru que j'y étais allé avec quelques amis politiques pour organiser un troisième gouvernement dont Gambetta aurait été le chef, et étant revenu à Tours pour réclamer deux de nos amis qui y avaient été arrêtés, j'y ai été arrêté moi-même, puis j'ai été amené à Versailles, où l'on a bien voulu reconnaître que je n'étais pas un homme dangereux.

La vérité est que nous allions à Bordeaux pour assister à un congrès des conseillers municipaux des grandes villes. En route, nous avions appris que le gouvernement s'opposait à ce congrès, et arrivés à Bordeaux, nous avons conseillé nous-mêmes de ne point causer d'ombrages à Versailles, tout en nous réservant de donner suite, plus tard, à l'idée qui avait germé, et qui était pour nous un moyen certain de consolider la République. Il s'agissait de s'entendre sur les franchises municipales à revendiquer, et de créer un lien de solidarité républicaine entre les grandes communes.

Il s'agissait surtout d'isoler du reste de la France et, par suite, de faire dissoudre le pouvoir terroriste de Paris.

Je ne sais pas à quel point on s'est mépris à Versailles sur l'esprit du congrès projeté; mais on s'est mépris certainement sur les hommes qui passaient pour en avoir eu la pensée. On croyait que Gambetta en était

l'inspirateur. Il n'y était pour rien. Je n'avais aucune espèce de rapports avec lui. Ma préoccupation personnelle était surtout d'isoler la Commune de Paris, et, par la pression qui pourrait s'exercer sur elle au moyen du congrès, d'arriver à faire cesser la guerre civile.

Les républicains sérieux, chagrinés de la tournure qu'avaient prise les affaires à Bordeaux, des sentiments qui s'étaient manifestés dans l'Assemblée tout à la fois contre la République et contre la capitale, affligés d'un autre côté de ce qui se passait à Paris, de cette insurrection à laquelle ils ne voulaient pas se rallier, à laquelle ils voulaient au contraire résister, se trouvaient dans une situation entièrement fausse. Ils se sont réunis sous l'impulsion d'un sentiment commun et se sont demandés ce qu'ils avaient à faire. Ils ont pensé qu'il fallait créer un groupe qui pût rallier les hommes qui, tout en étant ardemment attachés à la République, blâmaient énergiquement les actes de la Commune.

Ce groupe-là s'est formé sous le nom de *Ligue d'Union républicaine des Droits de Paris*. Cette Ligue répondait à un sentiment très vif de la population parisienne, sentiment qui avait pris tout-à-coup un développement et une énergie incroyables : c'était le sentiment des droits municipaux. Oui, Paris tout entier se montrait passionnément épris des franchises municipales, et il se serait très-probablement mis du côté de l'insurrection, si celle-ci ne s'était pas souillée dès les premiers moments, et si, d'ailleurs, elle s'en était tenue purement et simplement à une organisation municipale.

Je partageais le sentiment commun : j'ai été l'un des fondateurs de la Ligue des droits de Paris.

Nous avons pensé que notre devoir était d'intervenir entre la Commune et Versailles. Nous n'y aurions pas songé, que l'idée nous en serait venue du dehors, car tous les journaux nous la suggéraient; c'est sur leur insistance que nous avons gagné les quelques heures

de trève en faveur de la malheureuse population de Neuilly. La Ligue était un refuge pour tous les républicains qui ne voulaient pas pactiser avec la Commune.

Nous étions donc disposés à tous les efforts possibles pour arrêter la guerre civile. Nous avons décidé que nous enverrions à Versailles une délégation pour voir sur quelles bases on pourrait s'entendre. Jusqu'aux premiers jours de mai, nous espérions qu'une transaction serait encore possible, que nous pourrions peut-être encore obtenir du Gouvernement et de l'Assemblée des concessions, et déterminer la Commune à abdiquer.

Le Gouvernement nous a semblé ne pas demander mieux que d'arriver à un apaisement. Tout le monde a su alors les conditions que proposait le Chef du Pouvoir exécutif : la garde nationale déposerait les armes; on promettait la vie sauve aux auteurs du mouvement, sauf aux assassins des généraux. Mais la Commune et le Comité central affectaient de repousser toute tentative conciliatrice. La Ligue ne fut pas seule à s'entremettre; des délégués des chambres syndicales de Paris firent aussi des démarches réitérées. Enfin, des députations des conseils municipaux de Lyon, de Bordeaux, de Marseille, de Montpellier, de toutes les grandes villes de France, vinrent s'efforcer, à leur tour, de faire cesser la guerre civile. Ces députations commençaient par s'aboucher avec nous, puis elles se mettaient ensuite en rapport avec Versailles et avec la Commune.

On doit rendre cette justice au Gouvernement, de dire que les députations ont toujours été très bien accueillies par lui, tandis qu'elles ont toujours été mal accueillies par la dictature révolutionnaire de l'Hôtel-de-Ville.

Je fus désigné une seconde fois, avec deux autres membres de la Ligue, M. Brelay, grand manufacturier, aujourd'hui notre collègue, et M. Stupuy, pour aller

une seconde fois à Versailles sonder les intentions du Gouvernement. Nous trouvâmes M. Thiers dans de bonnes dispositions, mais persistant à ne vouloir pas traiter avec « les bandits qui avaient créé une situation si désastreuse pour la France. » En ce moment, la Commune avait déjà pris des otages, et son attitude s'était dessinée d'une manière très fâcheuse pour elle et pour tout le monde.

Nous fîmes remarquer à M. Thiers que nous ne venions pas intercéder en faveur des membres de la Commune, mais bien en faveur de la population de Paris, et pour les trésors d'art et de science que renferme Paris; « car, ajoutions-nous, ces membres de la Commune, auxquels vous consentiriez à entr'ouvrir une porte, s'ils abdiquaient immédiatement, ne voudraient peut-être pas sortir par cette porte. Nous connaissons leur tempérament, et tout nous porte à croire que, le jour où ils seront près d'être battus, ils voudront s'ensevelir sous les ruines de Paris. » Nous faisions alors, aux hommes qui exerçaient la dictature à Paris, l'honneur de croire qu'ils étaient capables de s'ensevelir sous les ruines qu'ils feraient. Nous fîmes donc un chaleureux appel à l'amour de M. Thiers pour la science et les arts. Cet appel ne pouvait manquer de le toucher. Il nous dit : « Je ne veux pas, je ne dois pas traiter avec ces gens-là; mais tâchez de leur arracher quelque chose, et venez me retrouver, nous aviserons; mais hâtez-vous, car chaque jour de perdu creuse l'abîme. D'ailleurs, les Prussiens menacent d'intervenir. »

En même temps que la Ligue nous envoyait à Versailles, elle déléguait trois autres membres près de la Commune pour sonder aussi ses intentions. Aucune réponse n'avait été obtenue de ce côté. A notre retour, on décida de faire une nouvelle et plus pressante démarche, à laquelle furent associés les délégués qui étaient allés à Versailles. Je fus donc obligé, malgré

ma profonde répugnance, d'aller à l'Hôtel-de-Ville. Nous y fûmes fort mal reçus. Le Comité de salut public nous fit dire que nous étions ses pires ennemis, que nous énervions la Défense, que nous servions les seuls intérêts de Versailles, et qu'on devrait prendre des mesures contre nous. Il s'en est fallu de très peu que quelques-uns d'entre nous ne fussent retenus comme otages. Peut-être ceux-là doivent-ils leur salut à l'intervention de Miot, qui semblait regretter l'insuccès de notre démarche. Je dois dire aussi, à l'honneur de l'un des trop rares membres de la Commune qui se sont fait tuer, Vermorel, qu'il est venu deux fois me serrer la main à la dérobée et convulsivement, me disant tout bas et rapidement : « Continuez votre œuvre; la Ligue peut tout sauver encore. Sauvez Paris! sauvez-nous de nous-mêmes et de cette affreuse guerre! » Malheureusement, il se faisait illusion complète sur l'étendue de notre puissance.

Si le pressant encouragement que nous donnait le membre le plus intelligent de la Commune avait été entendu de ses collègues, il lui en aurait coûté cher! peut-être la vie!

Et la plupart de ceux qui auraient condamné Vermorel avaient, comme lui, au fond de leur âme, le violent désir de sortir de l'abîme où ils s'étaient laissés entraîner!

Cependant, jusqu'au mardi de la sanglante semaine de mai, nous espérions encore pouvoir sauver les otages, et, comme j'étais président de la Ligue, je priai M. Bonvalet et deux autres de nos amis de tenter une dernière démarche à l'Hôtel-de-Ville; mais, arrivés là, nos délégués apprirent que la Commune était en pleine dissolution. Ses membres étaient dispersés. Quelques-uns étaient réunis à la mairie du onzième arrondissement, d'autres ne songeaient qu'à se cacher ou à fuir.

Les membres du Comité central étaient réunis au

nombre de quinze à l'Hôtel-de-Ville. Nos délégués se mirent en rapport avec eux. Sauf deux membres de ce Comité, qui se montrèrent intraitables, les treize autres donnèrent à espérer qu'ils entendraient raison, et promirent d'envoyer, dans la journée même, au lieu de notre réunion, trois d'entre eux pour nous faire connaître leurs conditions. Ces trois membres vinrent en effet à l'heure dite; mais au lieu des grandes concessions que la situation leur commandait impérieusement de faire, ils nous apportèrent un *ultimatum,* qui n'était de la part du Comité central qu'un acte de folie. Le Comité consentait à se démettre à condition que l'armée se retirerait immédiatement loin de Paris, que l'Assemblée se dissoudrait le jour même avec le Gouvernement, et que, jusqu'à la formation d'une nouvelle Assemblée constituante, le Gouvernement serait exercé par les délégués des grandes villes.

Maintenant, laissons de côté et la Commune et le Comité central, pour parler de l'état moral de la population parisienne; je dirai qu'il était, jusque vers le commencement de mai, celui d'une irritation profonde contre Versailles, contre l'Assemblée, et je la partageais au moins dans une très forte mesure. Que ce fût un effet du milieu dans lequel je vivais, c'est possible. Il est certain qu'il s'est produit en ce temps-là un phénomène moral très-intéressant à étudier. A Paris, nous nous trouvions dans une atmosphère extrêmement ardente; tandis qu'à Versailles, c'était tout l'opposé. Quand au sortir de Paris on tombait dans Versailles, c'était un changement pareil à celui qu'on éprouverait en se plongeant dans un bain d'eau glacée au sortir d'un bain de vapeur.

Bref, je dirai que malgré sa répulsion pour la dictature de l'Hôtel-de-Ville, la population de Paris, y compris l'élément bourgeois et conservateur qui n'avait pas fui, était très-irritée contre le Gouvernement, qui,

au 18 mars, avait battu en retraite sans avoir tenté de tenir bon, qui aurait pu tenir bon, et qui, en fin de compte, faisait supporter à la capitale les horreurs d'un second siége. Cette irritation des Parisiens, je la partageais, je le répète. Parmi les manifestes de la Ligue, il y en a eu un qui nous a donné le caractère de semi-communards. Voici l'explication :

Dans le personnel de la Ligue, il y avait des hommes qui, sans vouloir aller avec la Commune, et tout en protestant énergiquement contre les monstrueux excès commis, néanmoins, étaient sympathiques à l'idée qu'ils supposaient être l'idée génératrice du mouvement, et qui espéraient que cette idée se dégagerait et s'imposerait à tous les esprits. Quelques-uns de ceux d'entre nous qui donnaient dans cette illusion, firent, dans le courant d'avril, un manifeste qui impliquait clairement qu'on prendrait fait et cause pour la Commune si Versailles bombardait Paris. Mais ce manifeste, œuvre de quelques-uns de ses membres, était l'expression forcée de l'esprit de la Ligue, et ne portait qu'un petit nombre de signatures. La Ligue ne s'est pas crue engagée par là.

D'autre part, pour attirer à elle une foule d'ardents citoyens, qui auraient été infailliblement entraînés dans le mouvement de la Commune, qui lui auraient prêté force en se perdant eux-mêmes, il fallait bien que la Ligue affirmât carrément sa manière de voir. Toutefois, le jour où j'ai été élu à l'unanimité son président, j'ose dire qu'elle affirmait par cela même la modération de son caractère politique.

Mais que, sous l'empire de l'invincible surexcitation que nous causait une guerre civile qui aurait pu être évitée, et lorsque, d'ailleurs, nous venions de passer par les terribles épreuves du siége par les Prussiens, nos exigences puissent être taxées d'excessives,—ce qui n'est pas démontré,—nous pouvons du moins nous

rendre nous-mêmes ce témoignage, que nous avons retenu dans la bonne voie beaucoup de braves gens, et que, ce qui est plus, si la Ligue n'avait pas existé, l'Imprimerie nationale, les Archives, la Bibliothèque de l'Arsenal auraient eu le sort de l'Hôtel de-Ville et de tant d'autres monuments.

En effet, c'est avec la Ligue que les membres du Comité central eurent leurs derniers rapports, et c'est de trois d'entre eux, éperdus, affolés des ruines qu'ils faisaient que nous obtînmes l'ordre de sauver les précieux établissements que je viens de nommer.

Pour sauver les malheureux otages, nous avions cherché, sans réussir, à nous mettre en rapport avec la Commune, le mardi de la grande semaine. Mais le lendemain matin, à la vue des incendies, nous avons oublié les otages, nous ne pensions qu'aux irréparables ruines qui se faisaient, et, éperdus nous-mêmes, nous ne nous préoccupions que de savoir ce que nous pourrions sauver. Nous n'avons connu les assassinats commis sur les otages que plusieurs jours après le crime accompli.

Il y avait plus de deux partis parmi les membres de la Commune. Mais il est assez difficile de tirer cela au clair, les opinions de ces gens-là n'étant pas assez nettes et assez précises pour qu'on puisse les définir. Il y avait dans la Commune des jacobins, des hébertistes, des fédéralistes, des socialistes. Les jacobins actuels détestent autant les hébertistes que Robespierre détestait Hébert. Il y avait entre eux une compétition ardente d'influence. Le jacobinisme avait son expression dans la personne de Delescluze. Je crois que celui-ci répugnait beaucoup aux excès commis, et qu'il n'a été lui-même excessif que pour n'être pas débordé par les hébertistes, pour garder le haut du pavé par rapport à eux.

D'ailleurs c'était de la part de cet homme un principe de ne se laisser jamais dépasser en radicalisme révolutionnaire. S'il détestait les néo-hébertistes, ce néo-jacobin, il ne détestait pas moins les socialistes, surtout ceux du Comité central et de la Commune, non-seulement parce qu'ils étaient socialistes, mais encore parce qu'ils étaient fédéralistes. Notre malheureux pays n'aurait pas été entre les mains de ces gens-là si on ne le leur avait pas abandonné! Je ne saurais trop dire et redire que, le 18 mars, Paris a été abandonné à lui-même; puis le Paris insurgé est resté quatre jours sur la défensive.

Je n'ai été qu'une fois à l'Hôtel-de-Ville. Ce que je sais je l'ai appris par un membre de la Commune, l'un des plus modérés, lequel, traduit en conseil de guerre, n'a été condamné qu'à trois mois de prison, Victor Clément, que je ne connais nullement, mais qui étant délégué au quinzième arrondissement, et étant de fait mon successeur, vint à ce titre me demander des renseignements. C'est de sa bouche que j'ai appris à quel point la dictature de l'Hôtel-de-Ville était composée d'éléments antagonistes. Il y avait les révolutionnaires politiques, qu'on appelait les uns jacobins, les autres hébertistes. Il y avait les socialistes communautaires ou collectivistes et les socialistes proudhoniens ou mutuellistes, puis les indépendants.

Maintenant, je tiens à ce qu'il reste consigné dans ma déposition que ce que j'ai dit du Gouvernement à propos de son effacement au 18 mars, et de ce qui s'est passé depuis l'armistice jusqu'au 18 mars, ne s'applique pas du tout à l'élément civil, mais bien à l'autorité militaire. M. Thiers, obligé d'aller du camp prussien à Bordeaux, et de là, de revenir au camp prussien, absorbé d'ailleurs, par le suprême intérêt des négociations, ne pouvait avoir l'œil sur ce qui se passait à Paris. M. Jules Favre était un peu dans la même situation.

Un ministre ne peut voir que par les yeux des autres. Ce que j'accuse surtout c'est l'inertie du pouvoir militaire. C'est l'autorité militaire qui a laissé l'armée se démoraliser par l'oisiveté, le jeu et la boisson. C'est elle qui, après avoir laissé les troupes fraterniser dans la démonstration avec la garde nationale des faubourgs, a eu l'inepte idée de tenter un coup de force avec l'armée contre cette même garde nationale ; c'est elle, enfin, qui, tentant ce malheureux coup de force, cette action provocante n'a pas été assez prévoyante pour avoir sous la main les attelages, et qui, le coup de main commencé la nuit, a fait attendre pendant quatre heures les troupes réunies sur les buttes Montmartre juste le temps suffisant pour que la population avertie pût arriver en masse et faire avorter dans le sang une opération si stupidement conçue et menée.

En ce qui concerne la Ligue de l'Union républicaine, j'ajouterai que nous savions, M. Floquet et moi, que le Gouvernement était contrarié de la réunion projetée, et nous n'avions pas du tout l'intention de passer outre. Nous avons vu à Bordeaux des délégués de plusieurs départements, et notre avis à tous a été de ne pas donner suite immédiate au projet de congrès, puis d'attendre que le Gouvernement soit mieux renseigné sur les intentions des citoyens qui avaient pris l'initiative de cette réunion de conseillers municipaux.

Nous ne pouvons répondre de ce qu'on a imprimé sur notre compte. Je répète que des manifestes de la Ligue avaient un caractère un peu agressif à l'endroit de l'Assemblée, surtout la seconde affiche, des termes de laquelle il semble résulter que si Paris était attaqué, les membres de la Ligue se mettraient avec la Commune et le défendraient avec elle. Mais j'ai dit que cette affiche était le fait d'une minorité, et j'ajoute que ce fait a été blâmé par la majorité.

Je déclare très sérieusement que, sous le coup de

l'irritation que me causait le second siége de Paris, et quand je pensais aux énormes fautes commises, je me sentais moins d'éloignement pour la Commune que pour Versailles; cela, bien entendu, avant que la Commune eût laissé dominer son misérable caractère. Il me fallait de grands efforts de raison pour refouler mon sentiment.

(M. Corbon.)

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

TABLE

DU DEUXIÈME VOLUME.

Pages.

Chap. XIV. — La journée du 18 mars..... 1

Chap. XV. — L'armée au 18 mars. — La retraite du Gouvernement sur Versailles..... 111

Chap. XVI. — Réflexions générales sur l'insurrection de Paris..... 131

Chap. XVII. — Causes diverses et secondaires de l'insurrection..... 143

§ Ier. — Les fortifications de Paris..... 143

§ II. — Paris capitale..... 145

§ III. — Le suffrage universel en face de la garde nationale..... 147

§ IV. — Les illusions nées et entretenues pendant le siége..... 148

§ V. — La capitulation et la signature de la Paix. 151

§ VI. — Emigration générale après la capitulation 153

§ VII. — Entrée des Prussiens dans Paris..... 156

§ VIII. — Les lois sur les loyers et les échéances. 159

Chap. XVIII. — Origine et développements du Comité central. — Les municipalités et la garde nationale au moment de l'insurrection..... 161

Chap. XIX. — Négociations entre Paris et Versailles. — La capitulation des maires..... 293

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME.

LIBRAIRIE DE E. DENTU, PALAIS-ROYAL. — ACTUALITÉS (1871)

PÉRIODE COMMUNALE.

Paris sous la Commune, par EDOUARD MORIAC (18 mars au 28 mai), précédé des Commentaires d'un blessé, par HENRI DE PÈNE. 4e édition. 1 vol. grand in-18 jésus..... 3 fr.

Histoire intime de la Révolution du 18 mars, par PHILIBERT AUDEBRAND. 1 vol. grand in-18..... 3 fr.

Les Hommes de la Commune. — Biographie complète de tous ses membres, par JULES CLÈRE, 5e édition. 1 vol. in-18. 2 fr.

La Délivrance de Paris. — Récit complet des huit journées de mai, par JULES PAU. 1 vol. in-18 jésus..... 60 c.

Les Francs-Maçons et la Commune de Paris, par un Franc-Maçon M.·. 1 vol. in-18..... 1 fr.

Le Livre rouge de la Commune. Liste alphabétique de tous ses fonctionnaires, (extraits de l'*Officiel*), publiée par GEORGES D'HEYLLI. 1 vol. grand in-18..... 2 fr.

La Légion d'honneur et la Commune. Rapports et dépositions authentiques concernant le séjour de la Commune à la grande chancellerie, publiés par GEORGES D'HEYLLI. 1 vol. grand in-18 jésus..... 1 fr.

Quatre jours de Prison sous la Commune, par S. RICHARDET, avec une préface par EMILE DE LA BÉDOLLIÈRE. 1 volume in-18..... » 50

Une Mission secrète à Paris pendant la Commune. Rapports confidentiels adressés au gouvernement. 1 vol. grand in-18. 1 fr.

La Terreur et l'Église en 1871. Récits historiques par l'abbé DELMAS. 1 vol. grand in-18 avec autographe..... 2 fr.

Histoire des Conspirations sous la Commune, par A.-J. DALSÈME. 1 vol. grand in-18..... 3 fr.

Histoire des nouveaux journaux publiés à Paris pendant le siége et sous la Commune, par FIRMIN MAILLARD. 1 vol. grand in-18 jésus..... 3 fr.

Affiches, Professions de foi, Documents officiels, Clubs et Comités pendant la Commune, par FIRMIN MAILLARD. 1 vol. gr. in-18. 3 fr.

Journal du Siége de Paris 1870-1871, par UN BOURGEOIS DE PARIS. 1 fort vol. grand in-18..... 5 fr.

En Ballon! pendant le Siége, souvenirs d'un aéronaute, par GASTON TISSANDIER. 1 vol. grand in-18..... 3 fr.

Les Prussiens en France. — Notes de Voyage, par ALFRED D'AUNAY. 1 vol. grand in-18..... 3 fr. 50

Mémoire d'un Franc-Tireur. — Guerre de France. — Siége de Paris 1870-1871, publiés par EUGÈNE MULLER. 1 vol. grand in-18 avec gravures..... 3 fr. 50

Histoire critique du Siége de Paris, par un Officier de Marine ayant pris part au siége. 1 vol. gr. in-18 jésus avec carte. 3 50

La Science pendant le Siége de Paris, par SAINT-EDME, secrétaire du Comité scientifique de la Défense de Paris. 1 vol. grand in-18 orné de figures dans le texte..... 3 fr.

Trois Mois de Dictature en Province. — Le Gouvernement de la Défense nationale à Tours, par ARMAND RIVIÈRE. 1 vol. in-18. 2 fr.

Les Mystères de l'Internationale, son origine, son but, ses chefs, ses moyens d'action, son rôle sous la Commune. 1 vol. in-18..... 1 fr.

Campagne de l'Armée du Nord en 1870-71, par le général L. FAIDHERBE. 1 vol. grand in-8° avec carte..... 2 fr.

Paris, imp. Balitout, Questroy et Ce, 7, rue Baillif.

1871)

rs au
RI DE
3 fr.
PHI-
3 fr.
te de
2 fr.
rnées
60 c.
ar un
1 fr.
tous
ORGES
2 fr.
lér)-
e à la
grand
1 fr.
CHAR-
olume
» 50
ports
1 fr.
'abbé
2 fr.
A.-J.
3 fr.
ndant
grand
3 fr.
mités
3 fr.
IS DE
5 fr.
, par
3 fr.
AFRED
fr. 50
Siége
grand
fr. 50
e Ma-
3 50
EDME,
1 vol.
3 fr.
ent de
2 fr.
t, ses
vol.
1 fr.
néral
2 fr.

HENRI AMELINE
RÉVOLUTION
du 18 mars
DÉPOSITIONS
DES
TÉMOINS
DE
L'ENQUÊTE
PARLEMENTAIRE
II
7 francs.
E. DENTU
LIBRAIRE-ÉDITEUR
1872